

# Annales de la Société Jean- Jacques Rousseau

Société Jean-Jacques Rousseau. Auteur du texte. Annales de la Société Jean-Jacques Rousseau. 1936.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

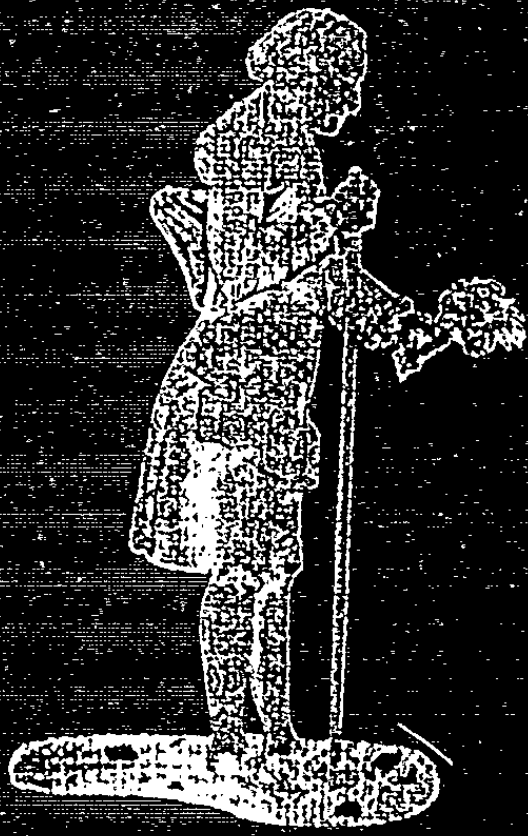
4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisation.commerciale@bnf.fr](mailto:utilisation.commerciale@bnf.fr).

ANNALES  
Jean-Jacques ROUSSEAU



1936

**ANNALES**  
**DE LA SOCIÉTÉ**  
**JEAN-JACQUES ROUSSEAU**









LA MARQUISE DE VERDELIN  
D'après le Pastel de LEFÈVRE (1773)  
Collection de M. le Comte LE VENEUR DE TILLIÈRES  
Château de Carrouges (Orne)

# ANNALES

DE LA SOCIÉTÉ

# JEAN-JACQUES ROUSSEAU

TOME VINGT-CINQUIÈME

1936

A GENÈVE

CHEZ A. JULLIEN, EDITEUR

AU BOURG-DE-FOUR, 32



Paul TISSEAU

---

UNE AMIE  
DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU

---

LA  
MARQUISE DE VERDELIN

1728-1810

---





## CHAPITRE PREMIER

*Jean-Jacques et les femmes. — Intérêt que présente l'étude de leurs relations. — Pourquoi nous préférons pour cette étude la Correspondance aux Confessions. — La Marquise de Verdelin resta l'une des dernières amies du philosophe.*

On a dit et souvent répété que c'est par les femmes que Jean-Jacques Rousseau connut son prodigieux succès littéraire et philosophique. Elles jouèrent un grand rôle dans son existence. Depuis le jour des Rameaux de l'année 1728, où l'adolescent rencontra Mme de Warens, près de l'église d'Annecy, en un lieu qu'il a souvent arrosé de ses larmes et qu'il voulait entourer d'un balustre d'or<sup>1</sup>, jusqu'à l'heure de la gloire, où ses nombreuses admiratrices l'accaparèrent, où les belles prisonnières des salons du dix-huitième siècle, dont le cœur flétri s'était retrempé aux sources vives de ses œuvres, on peut dire que

(1) Le balustre d'or dont rêvait Rousseau a été élevé le 22 juillet 1928 par les Annéciens pour commémorer le 200<sup>e</sup> anniversaire de l'arrivée de Jean-Jacques à Annecy. Le balustre d'or, dessiné par M. Coppier, exécuté par M. Montant, évoque deux cœurs enchevêtrés entourés de pervenches. Au pied de la fontaine on a gravé ces mots :

« Au matin de Pâques fleuries de 1728  
Jean-Jacques Rousseau  
rencontra ici Madame de Warens. »

les femmes occupent la première place dans la vie de Rousseau.

A l'automne de 1741, Jean-Jacques abandonnait la retraite de Chambéry « ce séjour du bonheur et de l'innocence », où il avait cueilli la pervenche et formé son âme aux champs de sa solitude et de son illusion, mais sur lesquels s'était levée la divine aurore qui devait illuminer son génie. « Je déposai mon cœur aux Charmettes, dit-il au commencement du septième livre des Confessions, y fondant mon dernier château en Espagne, projetant d'y rapporter un jour aux pieds de Maman, rendue à elle-même, les trésors que j'aurais acquis. »

Venu à Paris avec quinze louis d'argent comptant, sa comédie de Narcisse et son projet de notation musicale par les chiffres, qu'il allait lire sans succès à l'Académie, le pauvre Jean-Jacques voyait bientôt, avec la fin de ses maigres économies, sombrer toutes ses espérances. Il se souvint alors de l'avis que lui donnait un jour le père Castel : « Je suis fâché, disait ce bon ecclésiastique, de vous voir vous consumer ainsi sans rien faire ; puisque les musiciens, puisque les savants ne chantent pas à votre unisson, changez de corde et voyez les femmes, vous réussirez peut-être mieux de ce côté là. »

Jean-Jacques suivit le conseil. Les femmes lui feront bientôt cortège, exerçant une influence profonde sur sa destinée. En retour, il eut sur elles une action puissante. Le nombre de ses admiratrices fut immense. On a pu dire les femmes de Jean-Jacques, on n'a point dit les femmes de Voltaire. Aussi est-il extrêmement intéressant d'étudier avec soin, à l'aide de la correspondance et de documents nouveaux, sans cesse recueillis, les relations de Rousseau

avec ses ferventes, l'impression première qu'il a produite sur elles, et l'influence qu'elles ont eue sur les productions de l'esprit de celui qu'elles appelaient : « l'homme le plus aimable et le plus aimé ».

Dans un livre précédent<sup>2</sup>, auquel le public a bien voulu réserver un accueil encourageant, nous avons étudié la marquise de Créqui, l'amie la plus sage du philosophe. Nous nous proposons, dans cette seconde étude, d'essayer de faire revivre une autre famille de Jean-Jacques, qui, si elle n'eut point l'esprit de la précédente, eut, en revanche, ce grand mérite de demeurer fidèle à l'écrivain, surtout aux heures pénibles, toutes voilées d'ombre, qui enveloppent si tristement les dernières années de Rousseau. Alors que les d'Épinay, les d'Houdetot, les Boufflers, les Luxembourg et d'autres encore avaient cessé tout contact avec le philosophe, la douce marquise de Verdelin fut pour Jean-Jacques, au plus fort de ses tourments, sinon le repos, tout au moins la diversion heureuse, ce demi-rêve d'amour et de tendresse qu'il savait si bien définir lorsqu'il écrivait : « Qui ne sent que l'amour ne sent pas ce qu'il y a de plus doux dans la vie. Je connais un autre sentiment moins impétueux peut-être, mais plus délicieux mille fois, qui quelquefois est joint à l'amour et qui, souvent, en est séparé. Ce sentiment n'est pas non plus l'amitié seule, il est plus voluptueux, plus tendre : je n'imagine pas qu'il puisse agir pour quelqu'un du même sexe. »

A l'heure où le désespoir envahissait chaque jour davantage le pauvre grand homme, Mme de Verdelin sut toucher son cœur. Si nous ne connaissions cette

(2) *La marquise de Créqui*, Editions Emile Paul frères, Paris, 1928.

aimable femme que par les pages amères des « Confessions », nous serions bien trompés sur son véritable caractère. Heureusement la Correspondance que viennent de publier si utilement MM. Th. Dufour et Pierre-Paul Plan nous la replace sous son vrai jour.

« Ma dernière espérance n'est pas éteinte tant que Madame de Verdelin veut bien s'intéresser à moi. J'ai la conviction la plus intime que si je puis attendre quelque liberté et quelque tranquillité sur la terre, c'est à elle que je le devrai ». Voilà ce qu'écrivait Rousseau à son ami Coindet vers la fin de l'année 1769. Et dans une lettre à cette aimable femme : « Cent fois le jour, je pense avec attendrissement que, depuis le premier moment de notre connaissance, vos soins, vos bontés, votre amitié n'ont pas souffert un moment de relâche ou d'attiédissement, que vous avez toujours été la même envers moi, dans ma bonne et ma mauvaise humeur, dans ma bonne et ma mauvaise fortune, que vous m'avez toujours montré une égalité d'âme qui devrait faire l'étude du sage et cette bienveillance inaltérable que tous les amis promettent et qu'on ne trouve dans aucun. Votre amitié, Madame, est éprouvée et la mienne mérite de l'être. Voilà de quoi maintenant j'ai le cœur plein et ce que je voulais vous dire : j'ai plus à me louer qu'à me plaindre d'une adversité qui m'a mis en état de vous parler ainsi »<sup>3</sup>.

Quand on lit de semblables lettres, n'est-on pas tenté de mieux aimer le Rousseau de la « Correspondance » que le Rousseau des « Confessions » ? Dans ses lettres, il est plus vrai, il se montre sous un jour meilleur que dans ses « Confessions », où il a volontairement exagéré certains traits, travesti certains

(3) Lettre du 7 février 1763.

faits, noirci certains caractères. On y sent trop, d'ailleurs, le désir de composer une œuvre artistique. Son imagination a rempli les trous de sa mémoire. Il a embelli trop souvent son bonheur disparu. Rousseau l'a reconnu lui-même<sup>4</sup>.

Dans ses lettres à Mme de Verdelin, qui certainement n'étaient point écrites pour la postérité, Rousseau a laissé parler son cœur. Tandis que dans la page des Confessions, rédigée à Monquin, Jean-Jacques exhalait encore son ressentiment contre Hume qui l'avait accueilli en Angleterre et n'eut pour toute récompense de cet accueil que reproches amers. Rousseau rendait responsables de ce voyage Mme de Boufflers et Mme de Verdelin qui lui avaient, en effet, conseillé ce séjour, après la lapidation de Motiers et l'expulsion de l'île de Bienné.

Laissons ces mouvements de mauvaise humeur si fréquents, hélas, chez Rousseau, et cherchons à étudier la marquise telle qu'elle fut. Le lecteur s'en rendra vite compte, la révélation d'une âme comme celle de Mme de Verdelin est le plus grand plaisir que puisse nous donner une lecture. Ses lettres à Rousseau, « sans beaucoup d'esprit, mais gracieuses, nous dit Faguet, insinuant, confiantes et sûres, totalement amicales, où un peu de romanesque s'unit à un très solide sens du réel et donc féminines dans le meilleur sens du mot sont une de ces lectures qui rendent amoureux de l'auteur. On devrait en faire un recueil qui ferait un très agréable entretien<sup>5</sup>. »

Il ne faut point, en effet, chercher dans la correspondance de Mme de Verdelin le talent d'une Les-

(4) Cf. : *Rêveries du Promeneur solitaire*, IV<sup>e</sup> Promenade.

(5) Emile Faguet. *Vie de Rousseau*, Paris, 1912. P. 275.



pinasse ou d'une Du Deffand. Aucune recherche dans le style, aucune trace d'apprêt littéraire, mais la sérénité de son âme, son honnête sourire, donnent à ses lettres un véritable attrait. Quant aux réponses de Rousseau, on sent dans certaines une grande élévation et une grande sagesse. Les deux correspondants avaient l'un et l'autre souffert. Jean-Jacques, au début de leur commerce, n'était pas encore guéri de sa malheureuse passion pour la comtesse d'Houdetot. Meurtrie, elle aussi, dans ses affections, abandonnée par un ami trop aimé à l'heure précise où elle avait le plus besoin de se sentir soutenue et consolée, la Marquise de Verdelin écrivait à Rousseau : « Le plus grand malheur d'une femme n'est pas d'avoir été trompée dans son choix, c'est d'avoir connu l'amour : il faut se défier de soi le reste de sa vie, cela fatigue et humilie ». Et dans un autre passage : « A force de maux et de contradictions, j'ai appris à me laisser aller comme les arbres de mon jardin au vent qui les plie. Tout ce que je désire, comme eux, c'est de ne pas me rompre. »

Comme nous le verrons, ils s'édifiaient mutuellement, échangeaient des lettres de direction et de conseils qu'on peut lire avec profit. D'aucuns trouveront cette correspondance bien démodée. Qu'importe ! Les littératures se succèdent, les systèmes changent, les goûts passent, les modes fugitives nous entraînent, mais l'humanité est la même dans tous les temps.

Cent cinquante ans ont passé sur cette liaison. Malgré tout, le nom de la Marquise de Verdelin restera attaché à celui de Rousseau. Comme les aimables femmes qui ont vécu dans son sillage, elle a été illuminée par le rayon de sa gloire. Mais plus que les autres, elle a droit au souvenir reconnaissant

de la postérité. Mieux qu'une Latour-Franqueville qui fut franchement insupportable à Jean-Jacques, à cause de son amour même, la Marquise de Verdelin, par sa discrétion, son tact parfait, son amitié sûre, sut rester la dernière dans le cœur de Rousseau. On ne voit pas, a-t-on pu dire, quelle qualité elle n'avait pas. Et comme elle joignait à cela la beauté, on peut affirmer qu'elle réalisait pleinement le portrait de La Bruyère : « Une belle femme qui a les qualités d'un honnête homme, est ce qu'il y a au monde d'un commerce plus délicieux : l'on trouve en elle tout le mérite des deux sexes. »

## CHAPITRE II

*Les ancêtres de la Marquise de Verdelin. — Les Brémond d'Ars. — Le château d'Ars. — Naissance de Marie-Madeleine. — Son enfance. Ses frères et sœurs. — Charles de Brémond d'Ars.*

Marie-Madeleine de Brémond d'Ars, plus tard marquise de Verdelin, descendait d'une vieille famille faisant partie de l'ancienne chevalerie et dont le nom, remontant à l'époque légendaire des Croisades, se trouve à toutes les pages de notre histoire nationale. Quelques généalogistes font même descendre sa lignée du Comte Brémond, établi Gouverneur d'Auvergne, par l'Empereur Charlemagne, en l'an 774. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans l'illustre famille les vertus militaires demeurèrent constamment en honneur, justifiant la fière devise : « Virtutem Ars, virtutem Mars, » qu'on a traduite ainsi :

Mon nom se varie  
Selon mon état :  
Ars dans ma patrie  
Et Mars au combat.

En 1667, d'Aguesseau écrivait dans son jugement de maintenue : « Les Brémond ont adjousté à leur ancienne noblesse des services si illustres que leur

immémoriale possession ne peut leur être contestée ». Et les armes de la maison qui portaient « d'azur à l'aigle éployée d'or au vol abaissé, languée de gueules », devaient encore se couvrir de gloire.

Un Jean-Louis de Brémond d'Ars, baron de Saint-Fort sur Ney, enseigne des vaisseaux du Roi, combattit aux côtés du comte de Toulouse, à Malaga, le 24 Août 1704, où il devait être emporté par un boulet de canon. Ses deux frères, Jacques-René, chevalier de Dampierre-sur-Charente et Jean-Louis, chevalier d'Orlac, furent blessés en même temps. Le sang de ces trois jeunes et intrépides marins couvrit le prince qu'ils défendirent de leurs corps. C'est ce courageux exploit qu'Esménard chanta dans son poème de la « Navigation » :

Là, ces guerriers enfants dont le jeune courage  
Brille de leur faiblesse et des grâces de l'âge,  
Elèves d'un héros et fiers de son appui,  
Par la foudre, en éclats, sont frappés devant lui.

Le jeune chevalier d'Orlac, mourut en 1705, au siège de Gibraltar. Ces trois héros étaient fils de Jean-Louis de Brémond d'Ars, baron de Dampierre-sur-Charente, page du Roi Louis XIV, qui passa en Afrique avec le duc de Beaufort et accompagna ce prince aventureux à Candie pour secourir les Vénitiens assiégés par les Turcs.

Le père de la marquise de Verdelin, Charles de Brémond d'Ars, chevalier seigneur et marquis d'Ars, seigneur de Gimeux, de Rochave, de la Garde-Merpin, du Solançon, de Segonzac, était né le 7 juillet 1695, à Cognac, dans la millénaire cité angoumoise, aux fiers castels des vassaux du duc d'Aquitaine

et aux vieux remparts, dont la porte Saint-Jacques évoque encore les exploits de Duguesclin. Charles de Brémond d'Ars fut baptisé le 24 Novembre suivant, dans l'église d'Ars. Il avait eu pour parrain le très haut et très puissant prince Charles de Lorraine et pour marraine Constance de Foucauld. Plus connu sous le nom de comte d'Ars, il avait été destiné d'abord à l'état ecclésiastique. Ses études étaient même commencées lorsque la mort de Philippe, son aîné, le mit à la tête de sa maison. Il devait passer presque toute son existence au château d'Ars, dans la douceur d'une vie régulière, ennoblie par la discipline traditionnelle, entouré des images rassurantes d'une longue lignée de héros, se consacrant entièrement à l'éducation des enfants que devait lui donner Marie Scholastique Antoinette, Suzanne Adélaïde, Gabrielle de Brémond de Dampierre-sur-Charente, sa cousine, qu'il avait épousée le 28 avril 1726. Cette dernière était fille de Jean-Louis de Brémond de Dampierre, lieutenant des vaisseaux du roi et de Marie-Madeleine de Montalembert. Elle devait mourir jeune encore, le 28 avril 1742<sup>6</sup>.

C'est le 2 avril 1728, que Marie-Madeleine, future marquise de Verdelin, vint au monde, dans l'antique château familial. « Quand je suis née, dit une héroïne de Shakespeare, une étoile dansait ». Si dans la voûte azurée de cette nuit printanière pareille fête put présider à sa naissance, il y eut cependant une ombre au splendide décor. Marie-Madeleine fut pour la famille une déception. Au dix-huitième siècle, gouverné par la loi salique, devant le berceau du pre-

(6) Origines, services et alliances de la maison de Brémond d'Ars. (Léon de Beaumont et le R. P. Loys, 1861).

mier né où il n'y a que l'avenir d'une femme, « le père reste froid, la mère souffre comme une reine qui attend un dauphin. »<sup>7</sup>.

L'enfant fut tenue sur les fonts baptismaux le 16 juin 1729 dans l'église Saint-Léger, de Cognac, ce pur joyau du douzième siècle, où, sur les voûssures du porche, les douze mois sont représentés avec le signe du zodiaque. A l'ombre des piliers, sous de nobles voûtes couronnant les vieux murs romans qu'éclaire une magnifique rosace du quinzième siècle, finement dentelée, les vieilles cloches de l'antique église sonnèrent tout de même, malgré la déception paternelle, leur plus joyeux carillon, en attendant que de nouvelles bénédictions vinsent donner aux parents l'ivresse d'un triomphe. Marie-Madeleine devait être, en effet, l'aînée de huit enfants<sup>8</sup> qui allaient fournir

(7) De Goncourt. *La femme au 18<sup>e</sup> siècle*.

(8) Frères et sœurs de la marquise de Verdelin :

1° Jean-Louis Hubert de Brémond d'Ars, né à Ars le 16 septembre 1729, tenu sur les fonts baptismaux le 9 février 1734 par le comte de Jonzac, cousin germain de son père et Judith Huberte de Sainte Maure, marquise d'Ars, sa grand'mère qui fut représentée à la cérémonie par sa nièce, marquise d'Aubusson. Le marquis d'Ars, d'abord capitaine au régiment de Normandie, puis dans les gardes françaises avec le grade de lieutenant-colonel, mourut à Paris le 16 septembre 1753, à peine âgé de 25 ans.

2° Léon, Henri de Brémond d'Ars, mort en bas-âge.

3° Marie Suzanne de Brémond d'Ars, née à Cognac, le 25 mars 1732, reçue chanoinesse du chapitre insigne, royal et séculier de Saint Louis de Metz, après avoir fait les preuves exigées devant Bernard Chérin, généalogiste des Ordres du Roi, le 24 novembre 1767. Elle devint doyenne du chapitre et mourut à Metz le 24 mai 1807.

4° Marie Léontine de Brémond d'Ars, née à Ars le 16 septembre 1733, baptisée le 26 juin 1736 dans la chapelle du château d'Ars, eût pour parrain Léon de Beaumont, évêque de Saintes, et pour marraine Marie-Louise-Gabrielle de Brémond d'Ars. Elle mourut à Ars, sans alliance, le 14 septembre 1759.



toutes les survivances et toutes les continuations d'ancêtres illustres.

C'est au milieu de ces nobles descendants des preux, ayant le cœur haut et l'âme fière, consacrant leur temps, en dehors de la guerre, aux plaisirs de la chasse :

Grands chasseurs devant Dieu, comme Nemrod jaloux  
Des beaux cerfs qu'ils lançaient des bois héréditaires  
Jusqu'où voulait la mort les livrer à leurs coups,

que Marie-Madeleine vit se dérouler son enfance.

Au château d'Ars, tout environné des pampres jaunissants quand vient l'automne, ou du feuillage des chênes taché d'or roux, elle apprit sous la ferme direction paternelle l'éducation de la maison. Puis, ce fut le couvent, école et patrie de la jeunesse de la femme au dix-huitième siècle. Dès sept ans, on lui avait mis la main sur le clavecin. Elle aura toujours le goût de la musique. Plus tard, elle aimera chanter les romances de Deleyre ou les vieilles chansons de

5° Jeanne-Julie de Brémond d'Ars, née à Cognac le 16 juillet 1735, morte à Saintes, sans alliance, le 1<sup>er</sup> avril 1807.

6° Charles de Brémond d'Ars, marquis d'Ars, né à Cognac le 9 janvier 1737, mort glorieusement sur « l'Opale » le 10 janvier 1761.

7° Henri Charles Jacob de Brémond d'Ars, seigneur et marquis d'Ars, né à Cognac le 21 juillet 1738, baptisé à l'église Saint-Léger le 18 novembre de la même année. Il fut destiné d'abord à l'état ecclésiastique et entra dans la congrégation de l'Oratoire, mais s'étant trouvé le chef de la maison après la mort de ses frères aînés, le marquis d'Ars embrassa le parti des armes et fut officier dans le corps des cadets de la marine et peu après choisi comme aide de camp du prince de Soubise. Il quitta le service pour se marier à sa cousine germaine Marie Judith Huberte de Brémond d'Ars, qu'il épousa, à Ars, le 25 juin 1764. Le marquis d'Ars mourut au château de Villiers-la-Garenne le 4 juillet 1772.

Laborde. De même, elle saura cultiver la peinture. Les tableaux de famille attestent son talent. Elle saura fixer les paysages de sa douce terre de Charente, les rues tortueuses de sa ville natale, les antiques maisons au colombage de bois et les logis Renaissance<sup>9</sup>. Et tous ces riants tableaux évocateurs de son enfance se graveront dans sa mémoire, quand il lui faudra quitter le sol familial, en répétant avec notre vieux poète Saint Gelais :

Adieu Coignac, le second paradis,  
Chasteaux assis sur le fleuve de Charente !

Le 28 avril 1742, la jeune Marie-Madeleine était à peine âgée de quatorze ans, lorsque sa mère, la comtesse d'Ars, mourut après une courte maladie. Ce fut grande affliction dans la famille désolée. La comtesse fut inhumée dans la petite église romane d'Ars qui a si grand air avec son portail finement sculpté. Mais les honneurs funèbres rendus, Marie-Madeleine prit conscience du rôle qu'elle devait jouer. Elle était l'aînée de huit enfants. Tâche grande et redoutable à la fois, qu'elle sut admirablement remplir. Elle déploya vis-à-vis de ses cadets toute l'affection d'une grande sœur, les aidant, les encourageant, cherchant à suppléer la tendresse maternelle absente. Ceux-ci trouvèrent près d'elle protection et refuge parfois dans certaines heures difficiles<sup>10</sup>.

(9) On lui connaît même un portrait au crayon de Rousseau, trouvé dans les papiers de Mme de Verdelin, par Poulet-Malassis et qui fait partie de la collection de M. le marquis de Chennevières. Ce portrait a été publié par de La Noë dans la revue *Normande et Percheronne* en 1892.

(10) Cf. Lettre de Mme de Verdelin à J.-J. Rousseau du 10 mars 1761. *Correspondance générale*. T. VI, p. 105.

Parmi les frères de Marie-Madeleine, une noble figure se détache. Nous lui devons une mention spéciale car sa mort glorieuse est dans la pure tradition de la famille. Charles de Brémond d'Ars, quatrième du nom, né le 9 janvier 1737, brillant officier de marine, devait comme tant de ses ancêtres, périr dans l'ardeur des combats. Le grand-père avait décidé à la naissance de son petit-fils que Charles suivrait la carrière de la marine. Toute son éducation fut dirigée vers ce but. A peine sorti de la Compagnie de Brest, la guerre de Sept ans devait le mettre à l'épreuve. Après la destruction de notre flotte par les Anglais, en 1741, au cours de la malheureuse guerre de la succession d'Autriche, l'Angleterre nous attaquait de nouveau au Canada. Elle avait saisi trois cents vaisseaux marchands. Louis XV, auquel on ne rend peut-être pas suffisamment justice, avait préparé dans nos ports une flotte nouvelle. La marine française put envoyer au Canada deux escadres pour protéger nos nationaux. L'une sous le commandement du comte du Bois de la Motte, partit de Brest le 3 mai 1757 et se rendit à Québec. *L'Illustre*, commandé par le marquis de Choiseul-Praslin en faisait partie, et c'est à son bord que le jeune marquis d'Ars fit sa première campagne. L'année suivante, il prenait le commandement de la frégate du roi, *l'Orphelin de la Chine*, alors dans le port de Brest avec laquelle il se rendit à Saint-Malo à l'annonce de l'approche d'une flotte anglaise. Les ennemis après avoir débarqué à Cancale, pillé et brûlé cette ville ainsi qu'un faubourg de St-Malo<sup>11</sup>, reprirent la mer le 22 juin 1758.

(11) *Mémoires de Luynes*. T. XVI, p. 459.

Deux mois plus tard, ils essayèrent une nouvelle offensive. Lutte violente qui se termina par notre victoire de Saint-Cast, le 11 septembre de cette même année.

Le marquis d'Ars, après avoir successivement commandé « l'Héroïne », puis la frégate « Renoncule », prit le commandement de « l'Opale », sur laquelle il allait trouver la mort. Partie de Brest dans les premiers jours de 1761, « l'Opale » rencontra le 10 janvier, à la pointe du jour, plusieurs vaisseaux ennemis et se mit à la poursuite d'une frégate anglaise de trente-six canons qu'elle put approcher à portée de pistolet. Deux fois le marquis d'Ars ordonna l'abordage que l'ennemi refusa et qu'il évita par suite de la rupture des grapins. La frégate anglaise criblée et dont le feu s'éteignait à vue d'œil manœuvrait pour attendre le secours de deux autres bâtiments, lorsque le marquis d'Ars fut emporté par un boulet de canon, à la tête de son équipage qui fut cruellement décimé<sup>12</sup>.

(12) Rapport de M. Pineau, Enseigne des vaisseaux du roi, commandant en second « l'Opale ». « L'intention de M. d'Ars était d'aborder l'ennemi, nous avons tenté de le faire. Nous nous sommes trouvés deux fois bord à bord, mais les va-et-vient de nos grapins ont été coupés et l'ennemi refusant toujours l'abordage nous n'avons pas pu nous maintenir assez longtemps le long de son bord dans ces deux occasions pour pouvoir y sauter. Vers le midi ayant reconnu deux bâtiments de notre force au vent, courant vent arrière sur nous et qui avaient déjà arboré pavillon anglais pour encourager vraisemblablement celui contre lequel nous nous battions qui avait la drisse de son pavillon coupé et dont le feu s'éteignait à vue d'œil. M. D'Ars se préparait à s'éloigner de l'ennemi, lorsqu'un coup malheureux nous priva subitement d'un capitaine dont la valeur, l'expérience et les grandes qualités auraient mérité un meilleur sort. »

A bord de l' « Opale », en rade de Morlaix, le  
II<sup>e</sup> de janvier 1761. Signé : PINEAU.

Archives historiques de la Marine.

Tous les journaux du temps rapportèrent la belle conduite du marquis d'Ars et glorifièrent le héros qui venait de tomber à l'âge de vingt-quatre ans. La grande sœur pleura le frère qu'elle aimait tendrement. « Vous allez apprendre l'extrême douleur de notre amie, écrivait de Margency à Jean-Jacques Rousseau, le 21 janvier 1761, son frère, celui que vous avez vu à Poissy, vient d'être tué sur sa frégate, après le combat le plus vif qui, de mémoire d'homme, se soit donné. Je suis désespéré de cette nouvelle par l'horrible plaie qu'elle va faire à cette âme si tendre, si sensible et déjà si malheureuse <sup>13</sup>. »

Jean-Jacques Rousseau partagea la douleur de son amie :

« J'apprends, madame, la cruelle perte que vous venez de faire, lui écrivit-il, le 26 janvier 1761. Je connais trop bien votre sensibilité pour ne pas concevoir votre affliction et je vous suis trop attaché pour ne pas la sentir moi-même. Je ne plains point les hommes de courage qui meurent pour leur pays, mais je plains beaucoup ceux qui les aimaient, qui leur survivent et que l'amour de la patrie ne peut plus consoler de rien. Il n'y a que le temps qui console, la douleur ne se paie point de vains discours ; j'ai un vrai regret de n'être pas maintenant votre voisin pour aller m'affliger avec vous. Je ne suis pas non plus sans peines de toute espèce ; je les oublierais en partageant les vôtres ou du moins je serais délivré de la plus triste de toutes qui est de pleurer toujours seul » <sup>14</sup>.

(13) *Correspondance générale*. T. V., p. 330. L'original autographe de cette lettre est à la bibliothèque de Neuchâtel.

(14) *Correspondance générale*. T. V, p. 341.

### CHAPITRE III

*Mariage de Marie-Madeleine. — Le marquis de Verdelin. — Son portrait par Jean-Jacques Rousseau. — Le mariage au dix-huitième siècle. Madame d'Epinay, Madame d'Houdetot. Madame de Verdelin au château de la Chevrette. — Margency.*

La correspondance au sujet de la mort héroïque de Charles de Brémond d'Ars nous a fait anticiper sur la vie de la marquise de Verdelin. Il nous faut revenir fort en arrière, au château d'Ars, en Saintonge, où notre héroïne passa sa jeunesse et se maria le 21 mai 1750.

Elle avait à peine vingt-deux ans lorsqu'elle épousa, bien malgré elle, son parent, Messire Bernard de Verdelin, seigneur de Cabanac, chevalier de Saint Louis, colonel d'infanterie, maréchal-général des logis, camps et armées du roi<sup>15</sup>. Le marquis de Verdelin avait soixante-quatre ans. Singulier mariage, mais bien conforme aux usages du temps, où l'avis de la

(15) Bernard de Verdelin, fils de François de Verdelin, capitaine au régiment de Schomberg et de Françoise Eugénie de Mèlignan de Trignan. D'Hozier commence leur généalogie à Tristan Louis de Verdelin, seigneur de Montagut, sous Henri IV, La Chesnaye des Bois beaucoup plus haut : à Jean de Verdelin, sous Louis XI. Les armes de la maison portaient : d'argent, à la fasce de sinople, surmontée en chef d'un oiseau de même, nommé verdelet, sur un écusson aux armes de l'Empire.



future épouse n'était point demandé. Bernard de Verdelin, déjà veuf de Marie-Louise Ladoubard de Beaumanoir, veuve elle-même de Pierre de Charrite<sup>16</sup> descendait d'une ancienne famille originaire d'Ecosse qui s'était établie, au treizième siècle, dans le Comtat-Venaissin. Un de Verdelin servit avec distinction, pendant de longues années, sous le duc d'Epéron qui lui témoigna beaucoup d'attachement puisqu'il l'appelle dans ses lettres « son plus affectionné compagnon et meilleur amy<sup>17</sup> ».

C'est à la suite du duc d'Epéron que les Verdelin vinrent en Angoumois et s'allièrent plusieurs fois avec les Brémond d'Ars. Il fallait renouer d'anciennes traditions, et le 8 avril 1750, une dispense de publications de bans ayant été accordée à la paroisse Saint-Eustache de Paris, le mariage fut célébré le 21 mai suivant en Saintonge<sup>18</sup>. Marie-Madeleine de Brémond d'Ars avait dû se résigner, le mot n'est pas trop fort, si nous donnons le portrait de l'ancien colonel, tracé de main de maître par Jean-Jacques Rousseau :

« M. de Verdelin, vieux, laid, sourd, brutal, jaloux, balafre, borgne, au demeurant bon homme quand on savait le prendre et possesseur de quinze à vingt mille livres de rentes. Ce mignon jurant, criant, grondant, tempêtant et faisant pleurer sa femme toute la journée, finissait par faire toujours ce qu'elle voulait et cela pour la faire enra-

(16) Pierre de Charrite, lieutenant-général et gouverneur pour le roi, de Saint-Domingue.

(17) *Histoire d'Epéron*. T. II, p. 448.

(18) Emile Faguet se trompe quand en calculant d'après l'âge d'une des filles de Mme de Verdelin, il fixe son mariage à l'année 1746. (*Les amies de Rousseau*, p. 117.)

ger, attendu qu'elle savait lui persuader que c'était lui qui le voulait et que c'était elle qui ne le voulait pas »<sup>19</sup>.

Cette jolie peinture de vie conjugale nous fait un peu comprendre comment tant de femmes du dix-huitième siècle, sans s'être séparées de leur mari, ont pris un amant qu'elles ont souvent gardé toute leur vie et n'en ont pas moins été considérées comme d'honnêtes femmes. De semblables mariages faits sans la participation de leur volonté ne pouvaient conduire qu'à l'indifférence entre époux.

Mme d'Epinaÿ, Mme de Boufflers, Mme d'Houdetot, pour ne citer que les femmes qui ont vécu dans le sillage de Rousseau, se trouvaient dans ce cas. Mme d'Houdetot avait été mariée très jeune contre son gré. Elle trouva dans Saint Lambert « tous les mérites de son mari avec des qualités plus agréables, de l'esprit, des vertus, des talents » nous dit Jean-Jacques, et il ajoute : « S'il faut pardonner quelque chose aux mœurs du siècle, c'est sans doute un attachement que sa durée épure, que ses effets honorent et qui ne s'est cimenté que par une estime réciproque<sup>20</sup>. »

Mme d'Houdetot ne cachait point Saint Lambert à son mari : « Mon mari me connaît et m'estime, il peut penser que mon cœur est tendre et excuser en moi une faiblesse dont il se doute peut-être et qui ne le rend pas malheureux. »

Puisque ces aimables femmes n'avaient point été consultées avant leur mariage, peut-être faut-il être

(19) *Confessions*. Livre X, p. 94. T. III (Ed. Taillandier). C'est cette édition que nous citerons au cours de notre étude.

(20) *Confessions*. Livre IX<sup>e</sup>. T. II, p. 2.

indulgent quand elles cherchent à réparer, par un meilleur choix, l'erreur de la famille<sup>21</sup>. Au dix-huitième siècle, la coutume d'avoir un amant était admise chez les femmes du monde. On ne demandait que la décence dans la conduite. Comme le dit Saint Marc de Girardin « la morale était plus corrompue que les mœurs ». Mme d'Houdetot aima constamment Saint Lambert, jusque dans son extrême vieillesse, ce qui permit au comte d'Houdetot de dire : « Nous avons, Madame d'Houdetot et moi, la vocation de la fidélité, seulement il y a eu un malentendu. » Mlle d'Ette a parfaitement donné la maxime de l'époque : « Ce n'est que l'inconstance d'une femme dans ses goûts, ou un mauvais choix, ou l'affiche qu'elle en fait qui peut flétrir sa réputation. L'essentiel est dans le choix<sup>22</sup>. » Les ménages étaient heureux ainsi. M. d'Epinay recevait chez lui Francueil et Grimm, tandis que sa femme pratiquait la philosophie du siècle « dans toute sa hardiesse et toute sa grâce. »

Jeune, riche, jolie, intéressante, pleine d'esprit, Mme d'Epinay tenait sa cour au château de la Chevrette, dans la riante vallée de Montmorency. Nous devons nous y arrêter, car la marquise de Verdelin va bientôt faire à la Chevrette de fréquentes apparitions.

L'ancienne Chevrette n'existe plus. Elle fut détruite avant la Révolution. Le promeneur qui descend à la station de la Barre-Ormesson peut encore voir, tout proche, l'emplacement de la célèbre demeure. Le

(21) Cf., le beau livre d'Edmond Pilon : *La vie de famille au 18<sup>e</sup> siècle*. Paris, H. Jonquière.

(22) *Mémoires de Mme d'Epinay*. T. I, f. 116.

parc se trouvait à l'angle formé par le chemin de Deuil et la route de Paris. A quelques pas, dans la direction de Deuil, on aperçoit à droite une assez grande porte fermée par une grille. C'était l'entrée du château. C'est par cette grille, dernier vestige qui rappelle toute l'agitation, toute la vie, toute la passion d'un monde disparu, que passèrent Diderot, Rousseau, Duclos, Saint Lambert, Grimm, D'Holbach, Mme d'Houdetot et toute la brillante société du dix-huitième siècle qui se réunissait dans le salon où Natoire, l'artiste favori de Mme de Pompadour, avait peint l'histoire de Psyché.

« Magnifique et triste salon de la Chevrette<sup>23</sup> », a écrit Diderot. — « Je ne connais pas de maison plus séduisante ! quelle vue ! quels jardins, quel aspect ! et de l'eau et des plaines d'une richesse ! », répond le baron d'Holbach<sup>24</sup>. — « Château superbe, au milieu duquel était un salon fait de telle manière, ajoutée de Cheverny, qu'avec des ressorts, il se baissait quatre tableaux et qu'à l'instant on jouissait de deux salons<sup>25</sup>. »

Tantôt on jouait la comédie. Francueil avait formé la première troupe qui donna « l'Engagement téméraire » de Jean-Jacques Rousseau. Tantôt on devisait sur le livre à la mode, ou mieux encore, chacune des aimables femmes ébauchait son roman, ou venait lire le dernier portrait qui savait peindre la société, les amis, avec des touches de style à la Carmontelle. Parfois on s'occupait de l'éducation des enfants de Mme d'Épinay, qui semblaient d'ailleurs

(23) Diderot. *Lettres à Mlle Volland*.

(24) *Mémoires de Mme d'Épinay*. T. II, p. 228.

(25) Comte de Cheverny. *Mémoires sur les règnes de Louis XV et Louis XVI*. T. I, p. 86.

assez faiblement doués, au grand désespoir de M. de Linant, leur précepteur. Un jour on assemble pour leur faire passer un examen, le comte et la comtesse d'Houdetot, Saint-Lambert, Grimm, Duclos, Gauffecourt et Jean-Jacques. La mère est inquiète du résultat, car le jeune fils « taille ses thèmes à coups de serpe. » Mais le jury est indulgent et l'élève sort victorieux. Puis c'étaient de longues promenades dans le parc, Diderot se foulant le pied en courant après les cygnes qui avaient failli dévorer « Pouf », le chien préféré de Mme d'Epinay<sup>26</sup>, Jean-Jacques Rousseau causant avec la méchante Mlle d'Ette, « la plus fine guêpe, la plus perfide et la plus rouée confidente qui se puisse voir » ou devisant avec la comtesse d'Houdetot dont il va bientôt devenir follement amoureux. On assistait aussi à la fête du village que Diderot a si bien décrite dans une lettre à Mlle Volland. Jean-Jacques se souviendra de ces scènes dans les « Réveries » :

« C'était dans le malheureux temps ou fauflé parmi les riches et les gens de lettres, j'étais quelquefois réduit à partager leurs tristes plaisirs. J'étais à la Chevrette au temps de la fête du maître de la maison ; toute sa famille s'était réunie pour la célébrer et tout l'éclat des plaisirs bruyants fut mis en œuvre pour cet effet. Spectacles, festins, feux d'artifice, rien ne fut épargné. L'on n'avait pas le temps de prendre haleine et l'on s'étourdissait au lieu de s'amuser »<sup>27</sup>.

(26) Correspondance de Diderot : *Lettre à Mlle de Volland*. T. XXIII, p. 472. Ed. Garnier, 1876.

(27) J.-J. Rousseau : *Les rêveries du Promeneur Solitaire*, 9<sup>e</sup> Promenade.

Ces gens frivoles, surtout en apparence, contraints de chercher un divertissement à la mélancolie qui accompagne un régime à son déclin, dans cette fin de civilisation qui sent venir une catastrophe, s'abandonnaient à la « douceur de vivre ». Au milieu de ces aimables mensonges, entre ces murs de soie aux couleurs célestes répétées par mille glaces, dans ces somptueux jardins qui ne sont que terrasses, pièces d'eau, berceaux, bosquets de verdure et de fleurs, où s'assemblaient seigneurs et abbés de Cour, les femmes étaient reines par leur grâce et aussi par leur esprit. On ne voulait penser qu'à l'amour, à ces scènes galantes que le pinceau de Fragonard ou les gravures de Moreau-le-Jeune ont fixé de façon charmante. On jouait le dernier proverbe du duc de Nivernais, on lisait les contes de Marmontel ou de Crébillon le fils, en attendant de savourer « les Baisers » de Dorat.

Dans la société de la Chevrette, tout le monde riait plus ou moins. Mme d'Houdetot excellait dans les vers légers. « Elle m'en a récité quelques-uns qui m'ont fait le plus grand plaisir, écrit Diderot à Mlle Volland<sup>28</sup>. Si je puis lui arracher un hymne aux t... qui pétille de feu, d'images et de volupté, je vous l'enverrai. Quoique elle ait eu le courage de me le montrer, je n'ai pas eu celui de lui demander. »

Mais Mme d'Houdetot était « aussi franche qu'étourdie. « C'est une « jolie âme », disait Mme d'Epinau. « On n'a ni plus de sensibilité ni plus de finesse qu'elle », ajoutait Diderot<sup>29</sup>. Après avoir donné cette

(28) Œuvres complètes de Diderot. T. XXVIII, p. 474. Garnier 1876.

(29) Œuvres complètes de Diderot. *Lettre à Mlle Volland*. T. XXIII, p. 472. Garnier, 1876.

belle définition de son sexe : « Sans les femmes, la vie de l'homme serait sans assistance au commencement, sans plaisir au milieu et sans consolation à la fin », la comtesse d'Houdetot rimait sans détour, le départ de Saint-Lambert :

L'amant que j'adore  
 Prêt à me quitter  
 D'un instant encore  
 Voudrait profiter :  
 Félicité vaine  
 Qu'on ne peut saisir,  
 Trop près de la peine  
 Pour être un plaisir <sup>30</sup>.

Aux fêtes de la Chevrette, la jeune marquise de Verdelin ne tarda pas à prendre part. Son mari avait loué, non loin de cette demeure, le château de Margency et elle fut introduite dans l'intimité de Mme d'Epinaï par Mme d'Houdetot à qui elle avait été présentée par la nièce du président Hénault, Mme d'Aubeterre, leur commune amie.

Si nous en croyons les « Mémoires », Mme d'Epinaï était fâcheusement prévenue contre Mme de Verdelin. Elle écrit, en effet : « J'ai cru voir entre la Comtesse d'Houdetot et Mme de Blainville<sup>31</sup> un plan formé pour me faire faire connaissance avec Mme de Verdelin : j'ai répondu de manière à y faire renoncer »<sup>32</sup>. Pourquoi ce refus presque brutal ? Mme

(30) Vers cités par Paul Boiteau. Appendice des *Mémoires de Mme d'Epinaï*.

(31) Sœur du comte d'Houdetot.

(32) *Mémoires de Mme d'Epinaï*. T. II, p. 239.

d'Épinay en donne peut-être l'explication dans le passage suivant :

« Si je ne vous croyais tous d'accord à croire Margency aussi honnête, aussi bon qu'il est aimable, je l'aurais cru méchant et fat. Au moins est-il léger et indiscret. Je l'avais souvent entendu parler des demoiselles d'Ars et nous lire des lettres de l'aînée très bien écrites, mais très passionnées, j'en avais conclu que cette Madame de Verdelin était une fille qu'il entretenait et comme je ne me mêle guère des affaires des autres, j'étais restée dans mon opinion. J'ai été très étonnée d'apprendre, par hasard, que c'était une femme de condition, très jolie, très aimable, très raisonnable qui n'a contre elle que le malheur d'avoir pris pour M. de Margency une violente passion à laquelle elle sacrifie tout. Eh bien, voilà une femme perdue par un mauvais choix. On dit qu'elle lui a résisté longtemps, car on n'ignore rien de ce qui les concerne... »<sup>33</sup>.

(33) Margency ne se faisait point faute en effet, de commettre des indiscrétions au sujet de Mme de Verdelin. Mme d'Épinay, dans une lettre à Grimm, et Diderot dans une lettre à Mlle Volland (T. XIX, p. 21) ont raconté l'anecdote de leur roman. Voici la version de Mme d'Épinay : « Un jour que Margency pressait Mme de Verdelin sans succès et qu'elle le refusait avec la plus grande fermeté, il eut recours à ce dépit simulé dont on ne craint les effets que lorsqu'il n'est pas fondé. — « J'entends, Madame, lui dit-il, vous ne m'aimez pas. » — Elle se mit à rire de ce propos comme d'une absurdité. Il le répéta du même ton et avec plus de violence encore. Elle le regarda avec étonnement, lui rappela les dangers auxquels elle s'exposerait, la jalousie de son mari, le mépris que ses parents, tous voués à la dévotion, auraient pour elle, la dépendance où la tiendrait le besoin qu'ils auraient de leurs valets, rien ne pu calmer Margency. Elle se lève avec le plus grand sang-froid, le prend par la main, le mène dans son cabinet : « Eh bien, Monsieur, dit-elle, soyez heureux. » Il le fut ou crut l'être, et voilà les hommes ! Non, ils ne sont pas tous ainsi : il en existe de plus généreux. »

Notons que Diderot donne à peu près la même version dans sa lettre à Mlle Volland (6 novembre 1760) (Tome I, p. 317), Gallimard, éditeur, Paris, 1930.



Mieux informée, Mme d'Épinay accueillit Mme de Verdelin dans sa société. La nouvelle venue devint bientôt la confidente de Mme d'Houdetot.

« Madame de Verdelin s'étant prise de passion pour la Comtesse (d'Houdetot) et la Comtesse pour elle, parce que la première fois qu'elles se virent elles avaient un ruban de même couleur rose, à la troisième visite allèrent se promener tête à tête dans le petit bois de Margency. L'une de soupirer, l'autre de répondre de même, et de soupirs en soupirs les voilà conduites à des réflexions générales sur la gêne des maris, l'inconstance des amants. Des pleurs involontaires s'échappent de leurs yeux, et, par leur abondance, grossissent les ruisseaux ; un regard de côté rapproche leurs âmes et voilà la confiance établie ; on s'avoue réciproquement ses amours. Que dis-je on s'avoue ? on s'en vante. La petite Verdelin console la Comtesse par son éloquence et sa sensibilité ; la Comtesse, à son tour, ranime l'espérance perdue, promet des soupers en partie carrée, des promenades, etc... Enfin, elles sortent du bois voyant les cieux ouverts... »<sup>34</sup>.

Cela est gentiment conté, mais nous savons qu'il ne faut point prendre à la lettre toutes les affirmations des « Mémoires ». La plupart demandent un sérieux examen critique. Les travaux de Mme Frédéricka Mac-Donald ont nettement établi les multiples réserves qu'il convient de faire à leur sujet.

Mais des confidences faites par Mme de Verdelin à Rousseau, que nous relèverons au cours de cette étude, il demeure avéré que la liaison de cette aimable femme avec Margency lui a causé de vifs cha-

(34) *Mémoires de Mme d'Épinay*. T. II, p. 280.

grins. Cette liaison a joué dans la vie de la marquise un rôle trop important pour la passer sous silence.

Quel était donc « ce mauvais choix » dont nous parle Mme d'Epinaï ? Qui était ce Margency qui ne sut aimer la jolie marquise que d'un cœur assez léger ?

Adrien Cuyret de Margency était le fils d'un greffier en chef du Châtelet qui avait acheté, le 1<sup>er</sup> février 1731, la terre de Margency, moyennant cinquante-sept mille livres, au prince d'Egmont Pignatelli<sup>35</sup>. Les Margency étaient seigneurs du charmant village de ce nom, situé à une lieue environ à l'ouest de Montmorency, au-dessous de la forêt, du côté de Saint-Leu<sup>36</sup>. La terre de Margency comprenait « une maison seigneuriale, contiguë à l'église, quelques bâtiments d'exploitation agricole, jardin en parterre, terrasse en dessus et grand clos. La surface est de cinq hectares que de belles allées de marronniers partagent en s'étageant sur les pentes d'Andilly<sup>37</sup>. »

C'est ce grand clos ou plutôt ce parc, notons-le en passant, que Jean-Jacques Rousseau, au plus fort de ses amours avec Mme d'Houdetot, traversait souvent, oubliant même de saluer la châtelaine qui leur prêtait si obligeamment la clef. « Comme le

(35) Archives du Musée de Condé : B. A. 29.

(36) En achetant cette terre, Adrien Cuyret, et non Quiret, comme l'écrit Sainte Beuve, semble avoir eu plus d'ambition que de ressources réelles. Il mourut en 1744, laissant à sa veuve et à son fils unique une situation tellement embarrassée que sa femme renonça à la communauté. Le fils, par respect filial, n'osa pas répudier la succession, mais chercha à vendre ou à louer la propriété.

(37) Auguste Rey. *Jean-Jacques Rousseau dans la vallée de Montmorency*. Plon et Nourrit, 1909, p. 36.

jardin de Margency, nous dit Jean-Jacques, était sur le passage de Mme d'Houdetot pour aller au Mont-Olympe, sa promenade favorite, Mme de Verdelin lui donna une clef pour passer. A la faveur de cette clef, j'y passais souvent avec elle, mais je n'aimais pas les rencontres imprévues et quand Mme de Verdelin se trouvait sur notre passage, je les laissais seules ensemble, sans rien lui dire et j'allais toujours devant. Ce procédé peu galant n'avait pas dû me mettre en bon prédicament près d'elle<sup>38</sup>. » Mais la marquise de Verdelin n'entreprendra la conquête de Rousseau que plus tard, lorsque le philosophe sera l'hôte de Mont-Louis. Pour l'instant, elle était toute à Margency auquel il nous faut revenir.

Ce personnage avait eu la singulière idée de cumuler avec la charge de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, la fonction roturière de « syndic » du village dont il avait la seigneurie. S'il était permis de comparer les temps et les fonctions, le syndic ressemblerait à une sorte de maire dont les attributions devraient se limiter à la surveillance de l'impôt foncier et de la taille.

Vers l'année 1757, notre syndic faisait sa cour à la Chevrette. « On m'a présenté M. de Margency qui est un homme de trente ans, écrit Mme d'Epinay, d'une santé faible, et qui passe sa vie chez le baron [d'Holbach]. Il est ami de Grimm et dans la plus grande intimité avec M. Desmahis. » Il est « aimable et amusant », dit-elle ailleurs. Et dans un autre passage de ses Mémoires, elle dit encore :

« M. de Margency n'est que l'ébauche ou l'extrait de tout ce qui est agréable ; c'est un groupe de très bonnes

(38) *Confessions* : Livre X<sup>e</sup>. T. II, p. 94.

petites choses. J'admirais tantôt le spectacle de la nature, je l'admirais en grand, les masses seules m'avaient frappée : il ne s'arrêtait qu'aux détails. Je considérais la majesté du bois d'Epinaï, il aurait volontiers compté les feuilles ; il les examinait chacune en particulier. Si quelqu'une présentait une forme un peu bizarre, elle n'avait aucun droit à son admiration ; voilà pourquoi il préfère sans balancer Racine à Corneille, l'opéra à la tragédie et Grandisson à Clarisse »<sup>39</sup>.

Comme dit Faguet, c'était un « sot vernis », mais qui savait papillonner. Gauffecourt l'avait surnommé le « Syndic des galantins ». Mme d'Epinaï en avait besoin pour l'amuser :

« Il faut que je vous avoue, écrit-elle à Grim, que toutes ces belles dames et ce gentil Margency me déplaisent, le syndic cependant me fait rire ; mais qu'est-ce que rire quand l'âme est triste ! Elle n'en est que plus mal après cette convulsion ».

La Marquise de Verdelin était tombée sous le charme. Comment eut-elle pu résister aux jolis vers de ce séducteur :

Amour, prépare tes couleurs  
Je veux avoir le portrait de Thémire ;  
La nommer c'est assez te dire  
Que j'offre pour modèle à tes pinceaux flatteurs  
La plus belle de ton empire.  
De Flore, prête-lui les attraits enchanteurs  
Et le souffle qu'elle a quand sa bouche respire ;  
De ta mère charmante emprunte le sourire  
Avec la taille de tes sœurs.

(38) *Mémoires de Mme d'Epinaï*. T. II, p. 240.

Mais comment peindras-tu ces beaux yeux que j'adore,  
 Ces yeux dont un regard fait des destins si doux ?  
 Ecoute-moi... Vénus a les plus beaux de tous,  
                   Donne-les à Thémire encore.  
 Enfin, à tous ces traits, pour qu'il ne manque rien,  
 Joins l'âme la plus noble et le cœur le plus tendre.  
 Pour peindre ce dernier et pour le peindre bien,  
 Amour charmant tu pourras prendre  
                   Toute la tendresse du tien <sup>43</sup>.

Margency savait tresser pour les Muses et les Grâces des couronnes poétiques, auxquelles les habituées de Mme d'Epinay trouvaient beaucoup de charmes. La composition n'allait cependant pas toute seule : « Je travaille ici à faire trembler, écrit-il à Grimm et au bout de tout cela je n'ai encore qu'une chanson et un madrigal de présentables. Je voudrais aller jusqu'à l'églogue, cela viendra peut-être un de ces matins <sup>41</sup>. » En attendant, il écrivait à ce pauvre Desmahis, l'auteur de l'« Impertinent », qui jetait alors sa pâle lueur :

Quittez la palette légère  
 Où l'amour broie encore vos plus belles couleurs,  
 Appelé par Thalie a de plus grands honneurs,  
 Il est temps qu'aujourd'hui, d'une main plus sévère,  
                   Pour achever la peinture des mœurs  
                   Vous repreniez le pinceau de Molière.  
 Laissez-moi des amants le tendre caractère,  
 C'est à moi d'en chanter les charmantes douceurs,  
 Moi qui toute ma vie, auprès d'une bergère,  
 Ai porté la houlette et le chapeau de fleurs <sup>42</sup>.

(40) *Correspondance littéraire de Grimm*. T. III, p. 9.

(41) *Mémoires de Mme d'Epinay*. T. II, p. 286.

(42) Vers publiés par Desmahis, reproduits par Paul Boiteau. *Mémoires de Mme d'Epinay*. T. II, p. 126.

Mais pour chanter les « charmantes douceurs », il fallait travailler, or Margency était fort paresseux :

« Mon compagnon, écrit Madame d'Épinay, est d'une paresse qui engourdit à la voir ; il n'a jamais un quart d'heure de suite la même volonté. Veut-on causer ? On ne trouve pas une idée dans cette tête, ou, dans un autre moment, on en trouve en foule de si petites, si petites, qu'elles se perdent en l'air avant que d'arriver à votre oreille... Il commence trente choses à la fois et n'en suit aucune ; il est toujours enchanté de ce qu'il va faire et ennuyé de ce qu'il fait. Il ne manque ni de pénétration, ni de finesse, mais je ne lui ai jamais vu saisir une chose fortement ni extraordinairement pensée »<sup>43</sup>.

Comme on sent sous la plume de Mme d'Épinay cette figure de Margency se détacher du papier. On voit le syndic vivre, respirer, parler. Son âme même est fouillée. Il était jugé sévèrement. Mais il savait se défendre. Il avait la raillerie facile. Quelques années plus tard, après la rupture du cercle de la Chevrette, Margency se vengera en écrivant à Rousseau :

« J'oubliais de vous dire que, par le conseil de notre aimable amie (Madame de Verdelin), j'allai voir, il y a deux mois, votre ancienne infante (Madame d'Épinay). Je la trouvai parée comme la fiancée du roi de Garbe. Elle me reçut comme si je l'avais vue la veille et je la traitai comme si je devais revenir le lendemain. Il est vrai que je n'y ai pas remis les pieds et que oncq depuis je n'ai entendu parler d'elle. Madame de Verdelin prétendait que je n'échapperais pas à la baguette, mais il

(43) *Mémoires de Mme d'Épinay*. T. II, p. 249.

y a longtemps que le charme est fini et que je ne crains plus tristis amaryllidis iras.

« Je suis libre, Seigneur, et veux toujours l'être » <sup>44</sup>.

Tel est l'homme que Mme de Verdelin aima pendant ses belles années. On peut dire honnête homme, car, malgré les railleries de Mme d'Épinay, il avait une âme droite. Fidèle admirateur de Jean-Jacques qui lui rendait son estime, il écrivait au philosophe :

« J'ai trouvé chez vous les consolations dont j'avais besoin, j'ai senti ce que vous dites que pour être heureux, il fallait cesser de demander aux autres ce que j'étais et m'interroger la-dessus moi-même ; j'ai vu que la solitude calme l'âme et qu'elle apaise les passions que le désordre du monde a fait naître. Voilà ce que vous m'avez fait connaître, mon cher voisin, il y a au milieu des raisonnements sublimes que vous employez une douceur ravissante qui va à l'âme » <sup>45</sup>.

En compagnie de son ami Desmahis, qui dans les dernières années de sa vie se sentait dévoré de remords « avec une peur terrible de l'enfer », ils s'édifiaient mutuellement. Desmahis avait renoncé à la gloire, n'enviant personne, « content, disait-il, de vivre avec les grands hommes de mon siècle dans le cercle de l'amitié, je n'ambitionne pas d'être placé auprès d'eux dans le temple de Mémoire. » Comme Desmahis, qui ne se croyait en sûreté que lorsqu'il

(44) *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*. Th. Dufour et P.-P. Plan. A. Colin, éditeur. T. V, p. 13.

(45) Id. T. V, p. 331.

avait son directeur de conscience à ses côtés, Margency tomba dans la plus extrême dévotion. Ils avaient trouvé l'un et l'autre leur chemin de Damas. Troublant contraste avec le temps où ils fréquentaient assidûment le baron d'Holbach et Diderot, c'est-à-dire les plus fervents apôtres de l'athéisme !

Ce retour à la foi devait beaucoup attiédir, nous le verrons bientôt, les rapports entre Mme de Verdelin et Margency. D'ailleurs, en 1758, le marquis de Verdelin abandonnait le château de Margency. Le « Syndic », au grand chagrin de son amie, vendait son beau domaine, le 19 avril 1762, à Nicolas-Claude Thévenin, payeur des rentes à l'Hôtel de Ville, et à Geneviève Martin, sa femme, demeurant ensemble, rue Neuve-des-Petits-Champs, moyennant soixante-trois mille livres, dont trois mille pour le mobilier<sup>46</sup>.

Presque en même temps, Margency achetait une maison près de Sceaux, où il s'installera bientôt.

(46) Archives du musée de Condé : B. A. 29 et cf : Auguste Rey. *J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency*. Plon et Nourrit. P. 119.



## CHAPITRE IV

*Madame de Verdelin à Soisy. — Ses visites à Jean-Jacques Rousseau. — Le domaine de Montlouis. — Débuts orageux d'une liaison. — Une belle définition de l'amitié.*

Dans le courant de cette année 1758, le marquis de Verdelin achetait de Mme de Montbéliard une maison à Soisy, rue de Montmorency. La marquise s'installait presque aussitôt dans son nouveau domaine qu'elle fit améliorer. Elle fit même construire une petite chapelle adossée au salon. Comme l'édifice devait faire saillie sur la voie publique, elle obtint du Prince de Condé l'autorisation nécessaire, le 18 janvier 1759<sup>47</sup>. La maison existe encore. Elle fait l'angle de la rue accidentée de Montmorency et de la rue de la Station. Sur cette dernière voie, la façade est surmontée d'un fronton circulaire. Le parc qui contient encore quelques beaux arbres a été fort morcelé. Il s'étendait autrefois jusqu'à hauteur de la voie ferrée d'Enghien à Montmorency. A la grille d'entrée recouverte de glycines, un vieil acacia au tronc dénudé, ne possédant plus guère que quelques rameaux verdissant à chaque printemps, est contemporain de la marquise.

(47) Archives du Musée de Condé.

Si Mme de Verdelin avait laissé à regret le château de Margency, elle avait, par contre, la satisfaction de se rapprocher de Jean-Jacques Rousseau qui habitait, depuis le 15 décembre 1757, la maison de Montlouis. On sait qu'à cette dernière date le philosophe avait décidé de quitter l'Ermitage en toute hâte, brouillé définitivement avec Mme d'Épinay, « résolu de coucher dans les bois et sur la neige dont la terre était alors recouverte, plutôt que de ne pas rendre la clef dans la huitaine. » Jean-Jacques avait abandonné l'Ermitage, tout ulcéré de la trahison de ses anciens amis, Diderot et Grimm, le cœur plein d'une folle passion pour la comtesse d'Houdetot, passion que Mme d'Épinay n'avait point vue sans une certaine jalousie. Jean-Jacques se trouvait alors dans le plus terrible ennui :

« La fortune aida mon audace, écrit-il dans ses Confessions, M. Mathas, procureur fiscal de M. le prince de Condé, entendit parler de mon embarras. Il me fit offrir une petite maison qu'il avait à son jardin de Montlouis à Montmorency. J'acceptai avec empressement et reconnaissance. Le marché fut bientôt fait : je fis en hâte charrier quelques meubles avec ceux que j'avais déjà, pour nous coucher, Thérèse et moi ».

Jean-Jacques nous a fait lui-même la description de son nouveau logis. Il nous a dit comment d'une vraie mesure il fit une maison très confortable, grâce à la générosité de la Maréchale de Luxembourg :

« Sitôt que la petite maison de Moutlouis fut prête, je la fis meubler proprement, simplement. Je trouvai moyen de me faire d'une seule chambre au premier, un

appartement complet, composé d'une chambre, d'une antichambre et d'une garde-robe. Au rez-de-chaussée étaient la cuisine et la chambre de Thérèse. Le Donjon me servait de cabinet, au moyen d'une bonne cloison vitrée et d'une cheminée qu'on y fit faire. Je m'amusai quand j'y fus, à orner la terrasse qu'ombrageaient déjà deux tilleuls ; j'en fis ajouter deux pour faire un cabinet de verdure. J'y fis poser une table et des bancs de pierre, je l'entourai de lilas, de seringat, de chèvre-feuille ; j'y fis faire une belle plate-bande de fleurs parallèle aux deux rangs d'arbres ; et cette terrasse, plus élevée que celle du château, dont la vue était au moins aussi belle, et sur laquelle j'avais apprivoisé des multitudes d'oiseaux, me servait de salle de compagnie... » <sup>48</sup>.

Le petit domaine qui subsiste toujours se trouve exactement 12, rue Jean-Jacques-Rousseau, à Montmorency, autrefois rue Montlouis, derrière la butte Jonvelle. La porte d'entrée mentionne : « Le Mont-Louis habité par J.-J. Rousseau, 1757-1762. » De la chambre à coucher du premier, la vue s'étend sur la vallée au-delà de Sannois et d'Orgemont, dans la direction du Mont-Valérien. La terrasse est à peu près intacte, bien qu'une construction récente gâte la perspective. A l'extrémité se trouve le fameux donjon qui servait de cabinet de travail, d'où l'on aperçoit, d'un côté Montmartre, de l'autre, la forêt et la ville de Saint-Germain. La maison a subi pas mal de modifications. La chambre de Thérèse est devenue une cuisine. Mais celle de Rousseau conserve les boiseries du temps. L'allée de tilleuls qui faisait sa fierté et qu'il annonçait à ses amis, ombrage le banc de pierre : « Le papier me manque, écrivait-il au libraire

(48) *Confessions*. Livre X<sup>e</sup>. Tome II, p. 92.

Guérin, pour vous parler de mes belles plantations auxquelles j'espère que vous et Mlle Guérin, voudrez bien venir l'année prochaine donner votre bénédiction<sup>49</sup>. »

La table installée par le philosophe subsiste également. Brizard y a fait graver, en 1787, ce quatrain, sur une plaque de cuivre scellée à la pierre :

C'est ici qu'un grand homme a passé ses beaux jours ;  
Vingt chefs-d'œuvre divers en ont marqué le cours.  
C'est ici que sont nés et Saint Preux et Julie,  
Et cette simple pierre est l'autel du génie.

Nous serions presque tenté de nous excuser de ces menus détails, si tous ces vestiges ne prenaient à nos yeux une signification émouvante. Les choses gardent mieux le souvenir que les hommes. En faisant ce pieux pèlerinage, il nous semble que le petit domaine de Montlouis est hanté de la présence de Rousseau. « C'est le privilège des esprits puissants, a écrit Byron, de sanctifier dans le cœur des hommes les ruines de la demeure qu'ont habitée la sagesse et le génie. » Par cette riante matinée de printemps, Jean-Jacques est tout près de nous. Nous le voyons sur la terrasse, embrassant du regard le même horizon qui se découvre devant nous et « qui offre pour terme de point de vue le simple, mais respectable château de Saint-Gratien, retraite du vertueux Catinat. Nous le suivons sur les pentes d'Andilly, s'arrêtant au Mont-Olympe, attendant la Comtesse d'Houdetot, puis se dirigeant vers Eaubonne. Nous le voyons dans ses longues promenades, marchant d'un pas tranquille,

(49) *Correspondance générale*. T. V, p. 202.

s'arrêtant à l'ombre des vieux châtaigniers, s'exaltant dans la solitude, peuplant le silence des bois de ses méditations, de ses rêveries ou de ses chimères d'où sortiront d'après réquisitoires, reflets de sa soif ardente de justice et de son aspiration indomptable vers l'idéal !...

A peine installé à Montlouis, Jean-Jacques compose sa Lettre à d'Alembert sur les Spectacles. Il travaille en plein hiver dans ce donjon glacé, sans abri contre le vent et la neige et sans autre feu que celui de son cœur. C'est l'ouvrage qu'il préfère entre tous ses livres. « Elle est d'une tendresse enivrante, a-t-il dit, et il est vrai qu'en l'écrivant j'étais éperdûment amoureux »<sup>50</sup>. Passion qui devait bientôt sombrer, après cinq mois de délire; Sophie ne voulait point que son caprice devint un amour romantique. Et puis, elle aimait trop Saint-Lambert... et son repos !

Souffrant d'une violente crise morale « enfiévré de colère et d'amour », luttant aussi contre un mal qui le tenaillait sans répit et qu'il nous dépeint au début du Livre X des Confessions, Jean-Jacques tomba bientôt dans un état de langueur qui lui fit croire à la fin de sa carrière. Il surveille néanmoins l'édition de son livre. Une partie de l'été de 1758 est employée à cette besogne. Il corrige ses épreuves, renouvelle ses instructions à son éditeur Rey, d'Amsterdam, lui recommande surtout sa préface : « Il m'importe que ce morceau soit de la dernière correction, j'aimerais mieux, écrit-il, qu'il y eut cent fautes dans l'ouvrage qu'une seule dans la préface »<sup>51</sup>, la fameuse préface

(50) *Correspondance générale*. T. III, p. 285 et lettre à Deleyre.

(51) Lettre à Deleyre fin 1758: « J'aime cet ouvrage plus que les autres, parce qu'il m'a sauvé la vie et qu'il me servit de distraction dans des moments de douleur où, sans lui, je serais mort de désespoir. »

qui contenait la phrase vengeresse à l'adresse de Diderot ! Le livre paraît en octobre avec le plus grand succès. Rousseau redevient tranquille et apaisé.

C'est au milieu de ces tristesses et de ces joies que la nouvelle châtelaine de Soisy, la marquise de Verdelin, pénétra dans la vie de Jean-Jacques qu'elle avait déjà connu à Magency et à la Chevrette :

« Elle vint me voir plusieurs fois à Montlouis sans me trouver, disent les *Confessions*, voyant que je ne lui rendais pas sa visite, elle s'avisa de m'envoyer des pots de fleurs pour ma terrasse. Il fallut bien l'aller remercier : C'en fut assez. Nous voilà liés ».

La liaison commença par être orageuse comme toutes celles que formait Rousseau. Continuons le récit des *Confessions*:

« Il n'y régna jamais un vrai calme. Le tour d'esprit de Madame de Verdelin était par trop antipathique avec le mien. Les traits malins et les épigrammes partent chez elle avec tant de simplicité qu'il faut une attention continue et pour moi très fatigante pour sentir qu'on est persiflé. Une niaiserie qui me revient suffira pour en juger. Son frère venait d'avoir le commandement d'une frégate en course contre les Anglais. Je parlais de la manière d'armer cette frégate, sans nuire à sa légèreté. — « Oui, dit-elle, d'un ton tout uni, l'on ne prend de canons que ce qu'il faut pour se battre »<sup>52</sup>.

Sainte-Beuve et, plus tard, Faguet se sont demandés ce qu'il peut bien y avoir de persiflage dans ce propos de Madame de Verdelin. Nous nous le de-

(52) *Confessions* : Livre X. T. III, p. 95.

mandons nous aussi. Mais, connaissant le caractère Rousseau, ne perdons jamais de vue qu'il voyait en tout l'intention offensante. « Je l'ai rarement ouï parler en bien de quelqu'un de ses amis absents, continue Jean-Jacques, sans glisser quelques mots à leur charge. Ce qu'elle ne voyait pas en mal, elle le voyait en ridicule et son ami Margency n'était pas excepté ».

Terminons cette citation vraiment inexplicable : « Ce que je trouvais encore en elle d'insupportable, c'était la gêne continuelle de ses petits envois, de ses petits cadeaux, de ses petits billets auxquels il fallait me battre les flancs pour répondre ; et toujours nouveaux embarras pour remercier ou pour refuser. » C'est bien là le Rousseau insupportable qui, si nous n'avions pas la Correspondance, nous gâterait le portrait de l'aimable femme. Elle va se révéler, au contraire, douce, sans aucune causticité, de sens juste, de sentiments nobles, très aimante et très désintéressée. L'irascible Jean-Jacques atténue d'ailleurs dans les lignes suivantes son jugement désobligeant : « Cependant, à force de la voir, je finis par m'attacher à elle. Elle avait ses chagrins, ainsi que moi. Les confidences réciproques nous rendirent intéressants nos tête-à-tête. Rien ne lie tant les cœurs que la douceur de pleurer ensemble. Nous nous cherchions pour nous consoler <sup>53</sup>. »

Puisqu'elle était devenue la consolatrice, pourquoi ces lignes amères qu'on ne peut guère pardonner ? Rousseau reconnaît avoir mis de la dureté dans ses rapports avec Mme de Verdelin. Au premier temps de leur liaison ne lui écrivait-il pas que pour bien se porter il avait renoncé à l'amitié et que cette re-

(53) *Confessions*. Livre X. T. III, p. 95.

cette lui avait réussi. Son aimable correspondante lui répondait :

« C'est en renonçant à l'amitié que vous avez trouvé la vôtre (votre santé), dites en renonçant à l'erreur. Oui, mon bon voisin, lorsqu'à la place des âmes fausses qui vous ont sans doute fait renoncer à cette fille du ciel, vous trouverez des cœurs simples, sensibles, honnêtes, exempts de flatterie et de jalousie, vous la rappellerez, vous lui dresserez des autels et quoique vous en disiez, vous êtes très digne d'en être le Ministre »<sup>54</sup>.

(54) *Correspondance générale* : T. V, p. 65.



## CHAPITRE V

*Une terrible concurrence. — Les Montmorency-Luxembourg. — La Maréchale. — Le Petit-Château. — L'ancienne résidence du peintre Le Brun. — Ce qui subsiste actuellement.*

L'amitié de Jean-Jacques et de Mme de Verdelin, à peine née, devait subir une terrible concurrence. Malgré le désir du philosophe de vivre dans la solitude, à peine embellie par une douce amitié, son dessein devait être contrarié par un illustre voisinage. Rousseau venait de fuir la Chevrette, oubliant de Mme d'Épinay, pour retomber bientôt sous la dépendance des Luxembourg. Ne devait-il pas, une fois encore, sentir « l'inconvénient de fréquenter des gens d'un autre état que le sien ? » Mais la mode était aux écrivains, les puissants les recherchaient avidement et il était dans la destinée de Jean-Jacques, ennemi des grands, de vivre continuellement à leur suite. Relisons une page des « Confessions » :

« On voit à Montmorency une maison particulière bâtie par Croizat, dit le pauvre, laquelle ayant la magnificence des plus superbes châteaux, en mérite et en porte le nom. L'aspect imposant de ce bel édifice, la terrasse sur laquelle il est bâti, sa vue unique peut-être au monde, son vaste salon peint d'une excellente main, son jardin

planté par le célèbre Le Nôtre, tout cela forme un tout dont la majesté frappante a pourtant je ne sais quoi de simple qui soutient et nourrit l'admiration. M. le Maréchal de Luxembourg qui occupait alors cette maison, venait tous les ans dans ce pays où jadis ses pères étaient les maîtres, passer en deux fois cinq ou six semaines, comme simple habitant, mais avec un éclat qui ne dégénérait point de l'ancienne splendeur de la maison »<sup>55</sup>.

Au premier voyage qu'ils firent après l'établissement de Jean-Jacques à Montlouis, le maréchal et la maréchale de Luxembourg envoyèrent un valet de chambre lui porter leurs compliments et l'inviter à souper chez eux chaque fois que cela lui ferait plaisir. Rousseau répondit honnêtement, mais ne se dérangea point. Cependant les avances continuèrent par une intervention de la comtesse de Boufflers, puis du chevalier de Lorenzi. Rousseau ne bougeait toujours pas, quand au voyage de Pâques de l'année 1759, l'hôte de Montlouis vit arriver chez lui le maréchal de Luxembourg, suivi de cinq ou six puissants personnages. Pour lors, il n'y eut plus moyen d'éviter de rendre la visite et d'aller faire sa cour à Mme la maréchale qui l'avait d'ailleurs comblé de choses les plus obligeantes.

Les personnages sont connus : le maréchal, petit-fils du « Tapissier de Notre-Dame », plus riche d'argent que de talent, mais excellent homme au fond; la maréchale, fille du duc de Villeroy<sup>56</sup>, veuve en 1747 du duc de Boufflers qu'elle avait épousé en

(55) *Confessions* : Livre X.

(56) Madeleine-Angélique de Neufville-Villeroy, née en 1707, morte en 1787, fille du duc, petite-fille du maréchal de Villeroy, gouverneur de Louis XV.

1721. Elle avait été l'une des grâces de la jeune Cour du roi Louis XV. On connaît les malins couplets de Tressan qui n'avait pas volé la maîtresse gifle dont ils furent payés :

Quand Boufflers parut à la Cour  
On crut voir la mère d'amour.  
Chacun s'empressait à lui plaire  
Et chacun l'avait à son tour.

« Plus crainte qu'aimée, a dit Madame de Deffand, elle a beaucoup d'esprit et de goût... Ses gestes ont tant de grâces, ils sont si naturels et si parfaitement d'accord avec ce qu'elle dit qu'il est difficile de ne pas être entraîné à penser et à sentir comme elle... ».

Exceptée Mme de Pompadour qui ne l'aima point, la duchesse de Boufflers fut l'amie et la confidente des premières maîtresses de Louis XV. Elle fut aussi l'amie de Marie Lecksinska et chercha souvent à atténuer les plaies du cœur de la reine qui devaient, hélas, s'aviver de blessures nouvelles à chaque chronique scandaleuse à peine calmée par le châtement successif de ses rivales.

En 1759, l'ancienne duchesse de Boufflers, devenue maréchale de Luxembourg depuis neuf ans, avait la cinquantaine. Horace Walpole disait alors :

« Elle a été très jolie, très abandonnée, très méchante. Sa beauté s'en est allée, ses amants s'en sont allés et elle pense que le diable va venir. Ce déchet l'a radoucie au point de la rendre plutôt agréable, car elle a de l'esprit et des bonnes manières ».

Elle était même devenue l'arbitre écouté du grand ton, fort redoutée de toutes les élégances mondaines.

Son salon rivalisait avec celui de la maréchale de Beauvau qui possédait, elle aussi, à un haut degré « cet art de causer qui fut sa gloire et son enchantement ». S'inspirant des témoignages du duc de Lévis et de Madame de Genlis, les Goncourt ont tracé un joli portrait de la maréchale de Luxembourg :

« Rien ne lui manque de son temps : sa jeunesse a presque dépassé la légèreté, et il reste de ses anciennes amours une chanson fameuse qui voltige dans l'écho des salons. Depuis elle s'est si bien rangée, elle a oublié son passé avec tant de naturel et tant d'aisance, que tout le monde autour d'elle l'oublie comme elle, et que personne ne s'avise de remarquer que sa dignité n'est faite qu'avec de la grâce. Un esprit piquant, un goût toujours sûr, lui ont acquis dans le monde une autorité qu'on respecte, qu'on aime et qu'on redoute. Elle prononce en dernier ressort sur tout ce qui entre dans la société, elle attribue ou ôte aux gens cette considération personnelle qui leur ouvre ou leur ferme les portes de l'intimité ; d'un mot, elle les fait admettre ou refuser à ces petits soupers si recherchés où l'on admet que les hommes du bel air... Forçant les femmes à une coquetterie générale, commandant les égards aux hommes, elle est l'institutrice de toute la jeune cour, le grand juge de toutes les choses de la politesse, le dernier censeur de l'urbanité française, au milieu de l'anglomanie qui répand déjà la mode de ses fracs et de ses rudesses »<sup>57</sup>.

On conçoit toute l'appréhension du timide Jean-Jacques, au moment de prendre contact avec une aussi puissante personne.

(57) E. et J. de Goncourt : *La femme au dix-huitième siècle*. T. II, p. 232.

« Je la craignais excessivement, dit-il, je savais qu'elle était aimable, mais elle passait pour méchante et dans une aussi grande dame cette réputation me faisait trembler. A peine l'eus-je vue que je fus subjugué. Je la trouvais charmante, de ce charme à l'épreuve du temps le plus fait pour agir sur mon cœur. Je m'attendais à lui trouver un entretien mordant et plein d'épigrammes. Ce n'était point cela, c'était beaucoup mieux. La conversation de Madame de Luxembourg ne pétillait pas d'esprit ; ce ne sont pas des saillies et ce n'est pas même proprement de la finesse, mais c'est une délicatesse exquise, qui ne frappe jamais et qui retient toujours... Ses flatteries sont d'autant plus enivrantes qu'elles sont plus simples : on dirait qu'elles lui échappent sans qu'elle y pense et que c'est son cœur qui s'épanche uniquement parce qu'il est trop rempli »<sup>58</sup>.

Bref, voilà Jean-Jacques une fois de plus sous le charme. La maréchale se trouva prise aussi. Mais la lune de miel ne devait durer guère plus de quatre ou cinq mois, au cours desquels, au milieu de dix embrassades par jour, Rousseau lisait à sa nouvelle amie les cahiers de la « Nouvelle Héloïse » dont elle raffolait.

Mais les querelles allaient bientôt survenir. Avec ce diable d'homme, on est jamais sûr du lendemain.

Comme Montlouis avait besoin de réparations, le Maréchal de Luxembourg offrit à Jean-Jacques, pendant la durée des travaux, l'hospitalité du Petit-Château. L'écrivain a peint, dans ses « Confessions », ce séjour enchanteur où il composa le cinquième livre de l'« Emile », dans l'extase et le ravissement.

(58) *Confessions* : Livre X<sup>e</sup>. T. III, p. 84.

Le jardin tracé par Le Nôtre était, en effet, fort beau. La demeure des Luxembourg est aujourd'hui détruite, mais, outre la riante description que donne Jean-Jacques du parc, « inégal, montueux, mêlé de collines et d'enfoncements dont l'habile artiste a tiré parti pour varier les bosquets, les ornements, les eaux, les points de vue et multiplier pour ainsi dire, à force d'art et de génie, un espace assez resserré », nous avons celle de d'Argenville dans son voyage pittoresque des environs de Paris :

« Les jardins, dit-il, doivent leurs principales beautés à Le Brun leur ancien maître. On trouve d'abord une terrasse soutenue d'un talus au bas duquel sont deux pièces de parterre, et un bassin terminé par une seconde terrasse du côté de la campagne. Sur le côté droit est un boulingrin suivi d'un autre de forme ronde, avec un bassin. Vous voyez en face la serre de l'orangerie dont le plan est circulaire. Elevée par Oppenord elle est décorée de trois arcades à bandes, avec des masques à leur clef. Un amour monté sur un lion fait l'amortissement de la principale arcature. Plus haut est un petit jardin fermé servant d'orangerie. On aperçoit à côté un très joli bâtiment entouré de portiques et bâti par Le Brun qui y a peint quelques morceaux. Ce bâtiment a vue sur une grande pièce d'eau à pans ; au-dessous et à côté sont différentes salles et une grotte ornée de fontaines et d'une rangée de nappes, formant une petite cascade, dont le réservoir est une pièce d'eau échancrée qui se trouve dans le haut du jardin. En face de la maison, au-dessus de la cour, il y a une pièce d'eau octogone, dite de la Laitière, entourée de quinconces ».

Il existe une estampe d'Israël-Sylvestre reproduisant la façade du Petit-Château et la pièce d'eau. Henri Jouin en donne un fac-simile dans son ouvrage

sur Le Brun <sup>59</sup>. C'est bien le château, « petit, simple, mais élégant, percé dans son milieu d'un péristyle à jour entre deux étages de colonnes », dont nous parle Jean-Jacques. « Quand on regarde ce bâtiment de la hauteur opposée qui lui fait perspective, ajoute-t-il encore, il paraît absolument environné d'eau, et l'on croit voir une île enchantée ou la plus jolie des trois îles Borromées, appelée Isola-Bella, dans le lac Majeur <sup>60</sup>. »

La maison de Montmorency ou Jean-Jacques reçut l'hospitalité et où fréquenta la marquise de Verdelin n'existe plus. Les bosquets sombres ou transparents, les bassins, les statues, tout ce décor s'harmonisant avec la vie même du dix-huitième siècle a presque totalement disparu. Le Petit-Château fut acheté, en 1813, par le comte Aldini qui y reçut magnifiquement Napoléon. A la chute de l'Empire, les créanciers du comte vendirent le domaine à une bande noire qui le détruisit en 1818 <sup>61</sup>. L'Orangerie a seule échappé à la pioche des démolisseurs. Un boulevard du même nom la sépare de l'emplacement de l'ancienne propriété. On voit encore la porte par laquelle s'échappa Rousseau, le 10 juin 1762, après l'arrêt du Parlement de Paris, le décrétant de prise de corps.

(54) Henry Jouin : *Charles Le Brun et les Arts sous Louis XIV.*

(60) Auguste Rey : *J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency.* Paris 1909, p. 289.

(61) On prétend qu'il fut acheté pour la somme de cent trois mille francs par un chaudronnier de la rue des Tournelles, nommé Benech, qui fit démolir la maison et en vendit les matériaux. Cf : André Saglio. *Maison d'Hommes célèbres.* Paris. Hachette, 1893, p. 206.

## CHAPITRE VI

*Premières correspondances de Jean-Jacques et Madame de Verdelin. — Elle lui confie ses chagrins. — L'enfer de son ménage. — Conduite de Margency. — Le sage La Condamine.*

Nous nous sommes longuement étendu sur les habitations de Rousseau de 1758 à 1762. Il n'était pas sans intérêt de situer nos deux correspondants dans leurs demeures respectives. Mme de Verdelin passait la belle saison dans son nouveau domaine de Soisy, abandonnant son hôtel de la rue Vivienne. Au début de son installation dans la vallée de Montmorency, elle rendait assez souvent visite à la maréchale de Luxembourg, bien que ces deux femmes ne s'aimassent guère. « Jalousie ou antipathie naturelle ? » se demande Emile Faguet. Il est à présumer qu'elles devaient se sentir gênées, ne pouvant guère s'entretenir de Rousseau qu'elles aimaient l'une et l'autre à cette époque. Leurs relations d'ailleurs ne tardèrent pas à s'espacer. Finalement, la maréchale n'ayant pas rendu les visites, leurs rapports cessèrent presque complètement en 1763.

Dès son arrivée à Montlouis, nous l'avons déjà vu, la marquise de Verdelin avait entrepris Jean-Jacques. Après l'envoi de pots de fleurs pour orner la terrasse,



elle fit parvenir quelques petits présents. Rousseau, suivant son habitude, ne pouvait souffrir les cadeaux :

« Je vois bien, Madame, lui écrit-il le 21 novembre 1759, par le plaisir que vous prenez à vous attirer, à mériter du moins, des torrents de reproches, que vous craignez moins de les recevoir, que moi de les faire. Et cependant admirez ma douceur : depuis je ne sais combien de temps, je me laisse envoyer des lettres, des nouvelles, des boîtes, du thé, des bonbons, des... (mais je ne dois pas tout savoir, c'en est déjà trop de ce que je sais) sans que je me sois avisé de vous rendre encore la moindre injure. Madame, croyez-moi, n'abusez pas de mon indulgence ; je ne fus de ma vie aussi patient. Vous avez, vous autres femmes, des ruses de malice inconcevables et vos traitresses bontés nous désolent ; de manière qu'il faut encore vous remercier du mal que vous nous avez fait. Par exemple, vous savez combien il m'en coûte d'écrire ; là-dessus que faites-vous : en me permettant de ne pas répondre, vous tendez un piège à ma simplicité <sup>62</sup>.

La marquise de Verdelin ne tint aucun compte des recommandations de Rousseau. Trois lettres succédèrent à l'admonestation, lettres qui ne nous sont point parvenues, mais auxquelles Jean-Jacques répond le 21 décembre suivant :

« Trois grandes lettres de nouvelles et d'amitiés sans réponse, au moins par écrit ! Madame, rompons ce commerce ; il faut que je sois trop exact ou trop ingrat. L'exactitude est trop au-dessus de mes forces et l'ingratitude déplaît à mon cœur. Que pouvez-vous faire pour me mettre à mon aise ? Plus vous me dispensez de ré-

(64) *Correspondance générale*. T. V, p. 7.

pondre et plus vous m'y obligez ; moins vous me faites de reproches, plus je m'en fais à moi-même... Je n'entendis jamais parler d'une tyrannie pareille à la vôtre, de vouloir me forcer, malgré moi-même, d'être toujours mécontent de moi.

« J'apprends encore que votre santé n'est point bonne ; et quand vous m'écrivez des lettres qui me font honte, j'ai peur que vous ne vous donniez des migraines pour me donner du chagrin. Je ne serais pas fâché que l'air de Paris ne vous convînt guère, si cela vous engageait à demeurer toujours à Soisy. Et à propos de Soisy, ne pourrait-on pas vous proposer de payer, quand vous y serez, vos lettres en visites surnuméraires, et pour chaque lettre que vous m'aurez écrite, de vous aller voir, par exemple, deux fois de plus. Si ce marché pouvait vous convenir, il me conviendrait beaucoup mieux, et je trouverais fort commode d'acquitter ainsi tous les plaisirs qu'on me fait, en m'en donnant deux fois davantage.

« Je remercie de tout mon cœur Monsieur de Verdelin de son souvenir et de ses bontés, et je vous supplie de l'assurer que je serai charmé de cultiver l'un et l'autre lorsqu'il sera de retour à Soisy. Je suis bien sensible aussi à l'amitié de notre voisin, et il verra bien dans l'occasion, que ce n'est pas faute de confiance que je ne me suis pas jusqu'ici prévalu de ses offres »<sup>63</sup>.

Le voisin dont il est question n'est autre que de Margency qui avait, en effet, écrit à Rousseau le 15 novembre précédent pour lui offrir, de la part de M. de Malesherbes, une place vacante au « Journal des Savants ». Jean-Jacques déclina l'offre :

(6) *Correspondance générale*. T. V, p. 10.

« La gêne insupportable de ne pouvoir travailler à mon heure, dit-il dans ses Confessions, et d'être commandé par le temps l'emportèrent sur tout et me déterminèrent à refuser une place pour laquelle je n'étais pas propre. Je savais que tout mon talent ne venait que d'une certaine chaleur d'âme sur les matières que j'avais à traiter et qu'il n'y avait que l'amour du grand, du vrai, du beau qui put animer mon génie » <sup>64</sup>.

Par une lettre qui n'est pas connue, Rousseau remercia Margency « avec toute l'honnêteté possible » en lui exposant ses raisons.

Mme de Verdelin avait tout de même été peinée de certaines phrases désobligeantes de Rousseau. Elle en fit part à Margency qui écrivit à Jean-Jacques : « Notre amie m'a dit que vous lui aviez écrit que vous ne l'aimiez plus. J'ai décidé, sans examiner l'affaire, qu'elle avait tort et que vous aviez raison. » Mais Jean-Jacques savait par expérience que les rebuffades lui réussissaient à merveille. Ne lui attireraient-elles pas caresses et douceurs ?

« Quand vous me querellez, Monsieur, lui écrivait la marquise de Verdelin, je me gronde et m'afflige, parce que je me persuade que j'ai eu l'air d'avoir tort ; et puis je me console en me disant que vous ne me connaissiez pas bien encore, et que l'année prochaine vous ne me gronderez plus. Voilà ce qui doit vous expliquer pourquoi je ne vous rend point des injures. Il est vrai que j'ai un rhume considérable ; il m'ôte le sommeil et point du tout l'appétit. Je ne quitte pas mon feu ; je voudrais bien, mon voisin, que vous prissiez autant de soin de votre santé que j'en prends de la mienne. Je vous avertis qu'on

(64) *Confessions*. Livre X.

ne dit pas de bien de la façon dont vous vous ménagez, j'en suis en colère. On dit que vous ne dormez pas, que vous travaillez sans cesse, pour instruire des sourds, faut-il faire pleurer les gens qui vous connaissent et qui vous aiment ? Mon bon voisin, vos excellents livres ne feront jamais autant de bien que votre vertueux exemple. Vous saignez du nez, il faudrait prendre de l'orgeat. Je vous demande la permission de vous en envoyer, parce que j'ai un homme qui le fait très bien. Comme une étourdie, une présomptueuse, je pense que je puis bien prendre cette permission, et au reste, c'est votre faute. Vous saignez du nez et je vous déclare que si vous vous mettez en colère, cela ne fera qu'augmenter. M. de Verdelin est bien sensible à votre souvenir ; son rhume est à sa fin. Nous attendons l'un et l'autre, avec une grande impatience le moment de vous rejoindre »<sup>65</sup>.

Rousseau remercie le 24 janvier 1760 et demande des nouvelles de la marquise. La réponse se faisant attendre, nouvelle lettre de Jean-Jacques :

« Je ne me sens pas indigne de votre souvenir, quoique toutes les apparences soient contre moi et que vous soyez en droit de me juger sur les apparences. Si je vous savais rétablie, je prendrais patience, mais cette maudite fluxion qui vous a coûté une dent m'inquiète; je voudrais bien en apprendre la fin. Daignez, madame, ajouter ce pardon à tant d'autres, ne fût-ce que pour ne me pas même faire l'honneur d'être fâchée. Enfin à quelque prix que ce soit donnez-moi de vos nouvelles et de celles de M. de Verdelin. J'attends votre jardinier; il n'est pas venu et je n'ose plus vous écrire par la poste, parce que vous ne me répondez jamais par la même voie. Elle me paraîtrait pourtant bien la plus commode, et quand je serais le maître

(65) *Correspondance générale*. T. V, p. 19.

de choisir mon temps pour écrire, j'en deviendrais bien plus exact ».

Le 3 février 1760, Mme de Verdelin répond :

« Vous m'avez proposé un marché très obligeant et vous devez être bien sûr, Monsieur, qu'à une telle condition on est pris au mot. Je voulais vous remercier et vous le dire, mais imaginez mon bon voisin que j'ai été garde-malade de mari, enfants, parents, que j'ai eu tout plein d'autres chagrins encore, qu'en vous écrivant, je n'aurais pu me tenir de vous le dire et je me souviens que vous me l'avez défendu. Voyez si je désire de vous déplaire puisque je me suis refusée la seule satisfaction que je pouvais avoir. Soyez sûr, mon très aimable voisin, que je suis trop intéressée à ne vous pas trouver de torts avec moi, et quoi que vous fassiez, vous n'en aurez jamais. Aimez-moi un peu, et mon époux qui vous est bien véritablement attaché ! Souffrez que notre marché subsiste. Comme je prends les plaisirs sans compter, vous serez sûr que je ne tiendrai pas registre de mes lettres, et vous voilà à votre aise pour le paiement » <sup>66</sup>.

L'hôte de Montlouis répond incontinent :

« J'ai eu tout plein de chagrins que je n'aurais pu me tenir de vous dire, et je me souviens que vous me l'avez défendu. Vous vous souvenez de cela, Madame, et vous m'écrivez ! Jean-Jacques Rousseau ne veut donc pas que ceux qui l'aiment lui parlent de leurs peines ! Nous nous connaissons depuis si peu de temps que je ne pourrais vous pardonner de m'avoir cru capable d'une pareille bassesse d'âme : quoiqu'à dire le vrai, si vous me connaissez si mal, pourquoi m'avez-vous recherché ? Mais

(66) *Correspondance générale*. T. V, p. 40.

m'écrire nonobstant cela ! donner des témoignages d'amitié à un homme qui s'ennuie d'entendre ses amis lui parler de leurs chagrins ! Et quel cas voulez-vous que je fasse, moi de cette amitié, si vous pouvez la prodiguer à qui pense si basement ? Madame, je puis vous pardonner le tort que vous m'avez fait, non celui que vous vous faites... »<sup>67</sup>.

Mais quel était donc ce grand chagrin que Mme de Verdelin essayait de taire ? Elle va nous l'apprendre dans la lettre suivante. C'était le refroidissement de Margency, de l'amant qu'elle aimait passionnément depuis sept ans et que les nouveaux sentiments de piété manifestement affichés devaient tenir éloigné d'elle :

« En nous rendant justice à tous deux, Monsieur, vous auriez dû deviner puisque je n'ai pas l'esprit de me rendre intelligible, qu'en ne prenant pas la liberté de vous confier mes peines, j'ai voulu ménager votre sensibilité et votre délicatesse. Enfin n'avez-vous pas imaginé qu'elles partaient d'une cause que vous n'approuvez pas ? Voulez-vous me persuader que vous avez oublié mes erreurs ? Ah ! Monsieur, je vous pardonnerais de m'en souvenir ; mais je serai affligée toute ma vie de ce que vous m'avez soupçonnée de vous connaître si mal... Imaginez mon bon voisin, que votre très aimable lettre est tombée entre les mains d'une créature qui n'existait plus ; peignez-vous l'état d'une âme touchée au-delà de toute expression, qui, depuis sept ans ne vit, ne respire que pour un être qui était près de la sacrifier au fanatisme dévôt. La façon dont je vis avec M. de (Margency) m'avait fait voir avec plaisir que la société de M. de Foncemagne, devenu très pieux depuis la mort de sa femme, avait ré-

(67) *Correspondance générale*. T. V, p. 41.

veillé chez lui des idées de religion et de piété. Notre confiance, notre union étaient la même ; les idées nouvelles, depuis plus d'un an, n'avaient pas apporté de gêne ; au contraire, nous étions plus heureux. A mon retour ici, je l'ai trouvé plus sérieux ; les soins qu'il rend à sa mère m'ont mis dans le cas de le voir peu, et presque toujours avec du monde. Enfin son ami me dit qu'il devenait sublime et qu'il allait être entre les mains d'un grand faiseur. Peu de jours après, l'ami nous ayant laissés seuls, je vis son visage prendre l'air austère, son esprit cherchant tous les lieux communs pour fournir à la conversation. Je lui demandai s'il souffrait ; on me dit que non en levant le siège. Je ne le rappelai pas, mon voisin, je n'en avais plus le courage. J'ai resté bien des jours occupée de lui cacher ma douleur tant il m'était douloureux de troubler son âme. A la fin, mon changement, ma santé lui ont fait deviner ma frayeur. Soit pitié, soit amitié, on m'a promis de ne me pas fuir et de ne rien changer à notre façon de vivre. Je le verrai, c'est ma vie. Il ne me faut rien de plus que votre amitié, avec une petite assurance que vous n'êtes pas fâché du détail que je viens de vous faire » <sup>68</sup>.

La voilà avouée la cause du long silence, dans cette lettre sur laquelle plane l'ombre de la tristesse. C'est le cri de désespoir de l'amante qui retrace la scène éternelle de l'abandon. Qu'ils sont loin les jours enivrés où Margency, saluant l'aube de l'amour, écrivait en 1754 :

Ecoutez-moi nymphe craintive  
L'amant que vos yeux ont blessé  
Fait entendre sa voix plaintive  
Ne sera-t-il point exaucé ? <sup>69</sup>.

(68) *Correspondance générale*. T. V. p. 43.

(69) Vers de Margency. *Correspondance littéraire de Grimm*. T. II, p. 388.

Confiante, elle s'était abandonnée, parant l'élus, comme toujours, de toutes les perfections que ne comporte point l'humaine nature. Sept ans ont passé, la déception arrive. L'affection pourra-t-elle survivre au désenchantement ? « Soit pitié, soit amitié » que lui importent désormais les apparences ? Cherchant une diversion à sa douleur, elle s'épanche dans le cœur de Jean-Jacques qui va devenir son directeur de conscience et recevoir ses confidences sentimentales.

Mme de Verdelin avait alors trente-deux ans. Son ménage, comme on le pense, lui donnait peu de bonheur. « Le vieux borgne et jaloux », comme l'appelait Mme d'Epinaÿ, faisait continuellement des scènes. La jeune femme ne pouvait guère l'aimer. « Je voudrais pouvoir vous avouer autant de tendresse pour l'homme à qui vous vous intéressez, écrit-elle à Jean-Jacques, en parlant de son mari, mais mon très respectable voisin, je n'y peux rien. » Néanmoins, elle ne néglige pas ses devoirs d'épouse. « Un gros rhume le fait fort souffrir. Il y a deux nuits que je ne l'ai quitté qu'à trois heures. Ce soir il est mieux... » De son mariage avec M. de Verdelin étaient nées trois filles de santé délicate. L'aînée dont la faible constitution désolait la mère et lui causa beaucoup d'inquiétude, mourut infirme, en pleine jeunesse. Les cadettes, moins chétives, se marieront comme nous le verrons plus tard.

Souvent, la pauvre marquise devait soigner toute la famille :

« Depuis trois semaines je n'ai pas cessé d'être infirmière. J'espère que m'en voilà quitte. Il ne me reste plus qu'à guérir la tête de mon mari qui a repris plus vive-



ment que jamais ses inquiétudes. La petite altération qu'il a vue dans mon humeur l'a éclairé de nouveau. Des visites peu fréquentes dont il sera toujours témoin, puisqu'il sera longtemps sans sortir, ramèneront peut-être le calme ; je le souhaite plus pour lui que pour moi. Bonsoir mon voisin, je n'abuserai pas de la permission que vous me donnez de vous parler quelquefois de moi ; je vous demande seulement celle d'envoyer demander de vos nouvelles à Mlle Levasseur. Voulez-vous bien qu'elle trouve ici mes compliments très tendres »<sup>70</sup>.

Comme cette lettre nous révèle l'enfer que devait être ce ménage si mal assorti ! Comme elle nous montre l'état d'esprit de ce vieux barbon toujours tourmenté, toujours épiant sa jeune femme ! Nous n'avons pas la réponse que fit Rousseau à de telles confidences, si toutefois il fit une réponse écrite. Mais il dut consoler son amie, comme il savait le faire, puisque, quelques jours après, le ton des lettres de Mme de Verdelin devenait plus gai : « Votre dernière lettre m'a fait mourir de rire, lui écrit Jean-Jacques, en me représentant ce pauvre La Condamine et son grand chapeau, saisi au collet et prêt à être bien fessé dans la boutique aux miracles... Votre lettre m'a donné de la gaieté pour un mois<sup>71</sup>. » La lettre de Mme de Verdelin ne nous est pas parvenue et nous ignorons l'aventure qu'elle racontait. La Condamine était un sage. Atteint de surdité, n'avait-il pas l'esprit d'écrire cette épigramme le jour de sa réception à l'Académie :

(70) *Correspondance générale*. T. V, p. 45.

(71) *Correspondance générale*. T. V, p. 56.

La Condamine entre aujourd'hui  
Au sein de la troupe immortelle  
Il est bien sourd : tant mieux pour lui.  
Mais non muet ; tant pis pour elle.

## CHAPITRE VII

*Installation de Mme de Verdelin à Soisy au printemps de 1760. — La marquise trouve Jean-Jacques fort occupé. — La correction des épreuves de la Nouvelle Héloïse. — La querelle des « Philosophes ». — Coindet ou le modèle des fâcheux. — Il est la cause d'une légère brouille entre Madame de Verdelin et Rousseau.*

Les premiers beaux jours du printemps de l'année 1760 commençaient à paraître. Mme de Verdelin songeait à s'installer à Soisy. Déjà Margency annonçait à Rousseau, dans sa lettre du 5 mars, l'arrivée de l'aimable châtelaine : « Je crois que notre amie ira s'établir à Soisy le 15 du mois prochain. » Puis, le 19 mars, Jean-Jacques demande à la marquise confirmation de la nouvelle :

« Je n'ai pas besoin de vous dire que j'ai passé hier une journée agréable: vous n'aurez pas beaucoup de peine à concevoir cela vous-même. On m'a promis d'autres moments qui ne me seront pas moins agréables en m'annonçant votre prochain retour à Soisy. Mais le secret que vous me gardez la-dessus me fait peur: je n'en serai bien sûr que quand vous me l'aurez dit vous-même » <sup>72</sup>.

(72) *Correspondance générale*. T. V, p. 68.

L'installation de Mme de Verdelin dans la vallée de Montmorency dut avoir lieu dès les premiers jours d'avril, puisque nous n'avons plus trace de correspondance entre nos deux amis avant le milieu de l'automne, date de son retour à la rue de Vivienne.

La marquise allait trouver Jean-Jacques fort occupé au cours de cet été de 1760. Le philosophe, alors âgé de quarante-huit ans, est à la période de sa plus grande production littéraire. Il achève la « Julie » et s'occupe de son impression. La Correspondance nous donne une longue série de lettres à son éditeur, Rey, d'Amsterdam. Celui-ci n'apporte point toute la diligence souhaitée. Les amis de Rousseau partagent son impatience :

« J'attends que la Nouvelle Héloïse paraisse et je me plains de la lourde lenteur hollandaise », lui écrit le chevalier de Lorenzy <sup>73</sup>. Rey envoie les premières feuilles d'épreuves le sept avril. Les autres se succèdent pendant tout l'été de 1760. Leur correction met Jean-Jacques de mauvaise humeur : « Vous m'envoyez des épreuves pleines de fautes horribles, sur du papier qui boit si fort qu'on n'y saurait écrire, cela n'est-il pas désolant ? ». En même temps, l'écrivain met la dernière main à « l'Emile » dont il lit les meilleures pages à la maréchale de Luxembourg, avec moins de succès, semble-t-il, que pour la Julie. Jean-Jacques s'occupe aussi de la querelle de Diderot et de Palissot au sujet de la comédie des « Philosophes » où Diderot était malmené <sup>74</sup>. Il fait inter-

(73) *Correspondance générale*. T. V, p. 202.

(74) Rousseau n'approuvait d'ailleurs pas la pièce de Palissot. Pour tout remerciement à l'imprimeur Duchesne, il lui retourna l'ouvrage avec ces mots : « En parcourant, Monsieur, la pièce que vous m'avez envoyée, j'ai frémi de m'y voir loué. Je n'accepte

venir Mme de Luxembourg pour faire sortir de la Bastille l'abbé Morellet qui avait pris part à la dispute de façon offensante pour la princesse de Robecq, fille du Maréchal. Pauvre princesse ! la mort était déjà empreinte sur son visage lorsque la représentation de la pièce, autorisée par Choiseul, allait avoir lieu. Elle en avait été l'inspiratrice ; son salon était le point de ralliement des ennemis de l'Encyclopédie. Elle ne demandait à Dieu que la grâce de vivre jusqu'à cette première représentation et de pouvoir mourir en disant : « C'est maintenant, Seigneur, que vous laissez aller votre servante, car mes yeux ont vu la vengeance » <sup>75</sup>.

Jean-Jacques correspondait enfin avec l'abbé Trublet que Voltaire venait de durement persifler dans son « *Pauvre Diable* ». L'« *Emile* » achevé, les éditeurs parisiens sollicitent l'honneur de la publication :

« Je n'imagine pas, écrit Rousseau au libraire Guérin, que mon traité de l'Éducation puisse être imprimé dans le royaume, au moins pour la première fois, sans une mutilation à laquelle je ne consentirai jamais, attendu que ce qu'il faudrait ôter est précisément ce que le livre a de plus utile ».

point cet horrible présent. Je suis persuadé qu'en me l'envoyant vous n'avez point voulu me faire une injure ; mais vous ignorez ou vous oubliez que j'ai eu l'honneur d'être l'ami d'un homme respectable, indignement noirci et calomnié dans ce libelle. » *Correspondance générale*. T. V, p. 103.

(75) Palissot. Préface de la comédie « *Les Philosophes* ».

Mais Rousseau se tourmente inutilement, la maréchale de Luxembourg et M. de Malesherbes, directeur de la librairie, prendront soin de l'impression.

Au milieu de ses tracas et de ses soucis, Jean-Jacques trouve le loisir de jouer aux échecs avec le prince de Conti qui venait le voir dans son donjon de Montlouis. Il ne néglige pas non plus les visites à Soisy. Il aimait les promenades en tête à tête avec son aimable voisine. L'été de 1760 se passa sans nuage avec elle. Tout au plus devons-nous mentionner un accès de mauvaise humeur, en octobre, à l'occasion d'un modeste présent, fait à Coindet, un ami du philosophe. C'était un singulier homme que ce Coindet. Il réalisait le « modèle même du fâcheux »<sup>76</sup>, a dit de lui Emile Faguet. Au reste, une des figures les plus curieuses dans cette galerie des « Confessions ». Génevois d'origine, « le meilleur homme du monde »<sup>77</sup>, nous déclare Rousseau, « jeune homme de mérite », dit-il ailleurs, il était employé à la banque Thélusson et Necker, et montrait du goût pour les lettres et les arts. Grand admirateur du philosophe, il s'était chargé de faire graver les estampes pour la « Nouvelle Héloïse » dont Rousseau lui avait donné les sujets<sup>78</sup>. Il ne tarda point de devenir le familier de l'écrivain, tirant profit de cette relation :

« Coindet, entreprenant, hardi jusqu'à l'effronterie et qui se tenait à l'affût de tous mes amis ne tarda point à s'introduire en mon nom chez Mme de Verdelin et y fut bientôt à mon insu plus familier que moi-même... Il se présentait de ma part chez toutes mes connaissances,

(76) Emile Faguet. *Les Amies de Rousseau*, p. 133.

(77) *Correspondance générale*. T. VI, p. 49.

(78) *Correspondance générale*. Lettre à Duclos. T. V, p. 282.

s'y établissait, y mangeait sans façon. Transporté de zèle pour mon service, il ne parlait jamais de moi que les larmes aux yeux, mais quand il venait me voir, il gardait le plus profond silence sur toutes ces liaisons, et sur tout ce qu'il savait devoir m'intéresser. Au lieu de me dire ce qu'il avait appris, ou dit, ou vu qui m'intéressait, il m'écoutait, m'interrogeait même. Il ne savait jamais rien de Paris que ce que je lui en apprenais ; enfin, quoique tout le monde me parlât de lui, jamais il ne me parlait de personne ; il n'était secret et mystérieux qu'avec son ami » <sup>79</sup>.

Mais Coindet avait compris très vite les travers de Rousseau, ses défiances, ses ombrages, son penchant à croire aux complots, et comme l'a justement observé Saint-Marc Girardin, de là, la réserve prudente de l'ami dans ses conversations avec le philosophe, de là la règle qu'il s'était faite de ne point lui répéter ce qu'on disait de lui <sup>80</sup>.

Coindet recevait mille gâteries de la marquise de Verdelin. En le choyant de la sorte, elle croyait être agréable à Jean-Jacques.

« J'ai peur, mon voisin, que le gâteau ne se soit pas bien conservé et que M. Coindet ne prenne pas de mes ragôts l'opinion que je voudrais lui en donner. Permettez que je lui en envoie un qui sort du four et qui j'espère bien arrivera tout chaud, avec une bouteille de vin qui sera de mon cru, c'est-à-dire des vignes de mon père, récolté l'année que j'ai été mariée. Je voudrais que vous eussiez autant de plaisir à le boire que j'en ai eu à le recueillir » <sup>81</sup>.

(79) *Confessions*. Livre X.

(80) *Saint Marc Girardin*. T. II, p. 259.

(81) *Correspondance générale*, T. V, p. 215.

Rousseau répondit à cette lettre par un véritable accès de mauvaise humeur :

« Je me suis rendu peu difficile, Madame, sur vos premiers présents, ou dons, ou cadeaux, ou comme il vous plaira de les appeler, car je ne sais pas trouver le mot propre. J'y recevais avec reconnaissance les témoignages de votre bon cœur et comme vous disiez vous-même, les soins de votre amitié. Quand ils ont commencé à devenir plus fréquents et plus incommodes, je vous l'ai dit. Alors Mlle Levasseur nous a servi de prétexte, et enfin M. Coindet, comme si ce qu'on m'envoie à manger chez moi pouvait paraître ailleurs que sur ma table. Je ne sais, Madame, si vous vous plaisez à me contraindre, ou si vous me soupçonnez de ne faire que jouer ; mais je sais bien que ces jeux-là me lassent, et que je n'en veux plus souffrir. Au reste je trouve assez injuste que trouvant tant d'importance à ce que je dis et si peu à ce que je fais, vous me traitiez en homme par mes paroles, et en enfant par mes actions.

« Je n'ai point oublié et je n'oublierai jamais les attentions et les bontés dont vous m'avez honoré, et ce souvenir ne peut qu'augmenter le regret que j'ai ne n'être pas d'un meilleur commerce et plus digne d'être admis dans votre société. J'avais besoin sans doute d'être averti que je ne suis près de vous qu'une simple connaissance. Si vous me l'eussiez dit plus tôt, Madame, je vous aurais épargné l'ennui de mes visites ; car pour moi je n'ai point de temps à donner à mes connaissances ; je n'en ai que pour mes amis. Recevez, Madame, les assurances de mon profond respect <sup>82</sup>.

Si nous avons besoin d'être éclairé sur le caractère de Mme de Verdelin, si attentive pourtant à ne

(82) *Correspondance générale*, T. V, p. 243.



pas blesser la susceptibilité de Rousseau, il suffirait de lire la réponse qu'elle va faire aux duretés, pour ne pas dire plus, de la lettre précédente :

« Si je disposais de moi et que je fusse maîtresse de mes moments, j'arriverais, Monsieur, demain à votre déjeuner avec le désir et l'espoir de vous faire convenir que ma façon de penser pour vous mérite un autre jugement que celui que vous portez. J'ai eu le tort, Monsieur, d'envoyer un gâteau à M. Coindet, mais au moins convenez que ce sont de ces torts qu'on n'a pas avec ses connaissances. Je conçois qu'on peut leur faire des présents, l'amour-propre y trouve son compte, mais qu'un morceau de citrouille détremée avec un verre de lait de ma vache fut par elles trouvé bon ou mauvais, qu'elles disent du bien de ma chère Saintonge, l'aiment ou la haïssent, je sens que cela me serait de la plus grande égalité, et il ne m'était pas égal que l'ami de M. Rousseau prit une opinion médiocre de mon gâteau. Je ne puis rien changer à cette façon de sentir, mais je vous promets bien, mon voisin, qu'assurément je me tiendrai en garde contre, car je suis très éloignée de trouver du plaisir à vous déplaire. Mon voisin, vous me jugez mal, si vous croyez que je prétends à mieux qu'à être une bonne femme ; je fais cas de cette qualité, je borne toute mon ambition à la mériter et à trouver quelqu'un assez vrai pour me dire les choses qui m'en écartent.

« Je crois vous avoir écrit, Monsieur, que je désirais perdre avec vous le titre de connaissance ; vous m'avez fait l'honneur de me dire que vous vouliez des années pour éprouver vos amis. Il y en a si peu que j'ai celui d'être connue de vous, et je suis peu habituée à obtenir les choses que je désire, que je n'ai pas osé me nommer autrement que votre connaissance. Ce n'est pas que je n'aie la date d'un ancien attachement, vous me l'avez inspiré, Monsieur, avant de vous avoir vu, et quoique

vous en disiez, vous ne perdez pas dans le commerce. Ce n'est pas les charmes de votre esprit, que je ne suis pas digne d'apprécier, qui me l'ont fait désirer, ce sont les qualités de votre âme, et qui m'ont attachée à vous d'une façon invariable. Bonsoir, Monsieur, votre lettre m'a fort affligée. Je vous prie de trouver bon que j'aie pris congé de vous. Je vous exhorte à ne pas quitter votre feu » <sup>83</sup>.

(83) *Correspondance générale*. T. V, p. 244.

## CHAPITRE VIII

*Madame de Verdelin fait ses adieux à la vallée de Montmorency. — Retards apportés à la publication de « La Nouvelle Héloïse ». — Inquiétudes de la Marquise. — La Julie paraît enfin. — Enthousiasmes féminins. — Lettre de la duchesse de Polignac à la marquise de Verdelin. — Julie a-t-elle existé ?*

Mme de Verdelin allait abandonner la vallée de Montmorency vers la fin de novembre 1760. Elle écrit un mot le 13 en annonçant à Jean-Jacques ses prochains adieux :

« Je me flattais, mon voisin, de pouvoir m'acquitter ce matin près de vous des compliments de M. de Margency ; mais des arrangements de ménage dont on m'a chargée m'ont retenue ici, et puis des voisins qui viennent nous demander à dîner m'ôtent mon après-midi. Voilà comme la vie se passe en contradictions. Il faudra qu'il m'en arrive bien d'autres si je n'ai pas le plaisir de vous voir avant mon départ, quoiqu'il soit très prochain. Bonjour, Monsieur, ayez soin de votre santé, ne sortez pas surtout par cette vilaine bise. M. de Verdelin est toujours auprès de son feu ; il tousse encore un peu. Pour moi, la nécessité de beaucoup de tracas m'ôte le temps de sentir que je suis malade »<sup>84</sup>.

(84) *Correspondance générale*. T. V, p. 246.

Le 24, elle écrit de nouveau, s'excusant de n'avoir pu monter à Montlouis le matin :

« J'espère, si le beau temps continue, avoir l'avantage de vous voir ; mais ne vous mettez pas, je vous en prie, en frais de venir ici. J'ai pensé mille fois, et Dieu sait avec combien de regret, que vous avez pris ce vilain rhume sur le chemin de Soisy »<sup>85</sup>.

Puis, à peine rentrée rue de Vivienne, elle donne de ses nouvelles le 11 décembre :

« Je suis arrivée ici avec la fièvre, je n'ai pas eu depuis un jour de santé et puis mille événements plus affligeants les uns que les autres. M. Desmahis a été à la mort, il est mieux ; mais nous sommes bien loin de la sécurité sur son compte. M. de Margency a aussi été malade ; je ne vous dis rien pour lui ; je ne l'ai pas vu depuis le jour de mon arrivée, et puis mon ange me quitte, que j'avais cru devoir me fermer les yeux. Je suis sensible à toutes ces choses, au point que je suis comme folle... »<sup>86</sup>.

Jean-Jacques répond le 18 décembre :

« Votre lettre me fait sentir toutes les peines que vous m'y décrivez, et par-dessus le regret d'avoir tardé si longtemps à remplir le devoir de vous écrire, mais on a tant de peine à se corriger de ses vices, comment se corrigerait-on de ses défauts ? Je savais la maladie de M. Desmahis et je savais aussi qu'il était mieux, ce qui m'avait un peu rassuré pour lui, pour ses amis et pour moi, qui tiendrais à grand bonheur d'être du nombre. Vous m'obligerez bien sensiblement, Madame, si, lorsqu'il vous

(85) *Correspondance générale*. T. V, p. 269.

(86) *Correspondance générale*. T. V, p. 288.

plaira de me donner de vos nouvelles, vous voulez bien me dire aussi des siennes. Vous me dites que M. de Margency a aussi été malade, ce qui me fait supposer qu'il ne l'est plus. Je voudrais bien pouvoir supposer pour vous la même chose ; mais il y a des tempéraments qu'use le caractère, et je crois qu'il faut que nous attendions, vous et moi, pour avoir de la santé, que nous n'ayons plus de chagrin. Celui du départ de votre ange doit vous être d'autant plus sensible, que je le crois des plus imprévus. Il me semble que les anges ne devraient point quitter le paradis, et sur les sentiments dont vous m'avez paru pénétrée, je juge que votre maison en doit être un...

« — Je ne sais quand arriveront de Hollande les exemplaires du plat chiffon dont vous m'avez parlé quelquefois. S'il ne survient point de nouveaux contre-temps, ils doivent être ici à la fin de ce mois, ou au commencement de l'autre. Comme je ne suis pas à portée de faire la distribution, je prends la liberté de joindre ici un billet avec lequel vous pourrez, sitôt qu'ils seront arrivés, faire retirer chez le libraire l'exemplaire qui vous est destiné et que je vous supplie d'agréer et en même temps celui de M. de Margency dont je ne sais pas l'adresse. Si vous voulez bien le lui envoyer d'abord, je vous serai fort obligé. Je ne prends le parti d'envoyer ainsi des billets qu'afin de prévenir la lenteur des commissionnaires, et que mes amis puissent être servis avant le public »<sup>87</sup>.

Le « plat chiffon » auquel Rousseau donnait tous ses soins depuis un an était, le lecteur l'a deviné, la « Nouvelle Héloïse ». L'éditeur Rey annonçait à Jean-Jacques le départ des exemplaires d'Amsterdam le 22 novembre. Mais le 26 décembre, contrairement à toute attente, rien n'était encore arrivé.

(87) *Correspondance générale*. T. V, p. 297.

« J'ai une lettre, mon cher Rousseau, de Bruxelles, du 20 courant, par laquelle j'apprends, lui écrit Rey, qu'on n'y a pas encore reçu les balles de votre ouvrage. Je suis d'une inquiétude extrême. Si cela dure encore quelques jours je ne sais ce que je ferai. Je suis de cœur avec vous ».

La marquise de Verdelin s'inquiétait, elle aussi, du sort de l'expédition :

« Vous me parlez de la « Julie », lui écrit Rousseau, le 28 décembre, et moi j'ai bien peur d'avoir le petit mérite d'un petit présent qui ne vous parviendra pas. Cette édition devait revenir par terre et non seulement elle n'arrive point, mais mon libraire qui est actuellement à Paris, me marque que le 20 de ce mois on n'en avait point encore de nouvelles à Bruxelles. Pour moi, je soupçonne que, pour économiser sur le port, il a fait son envoi par mer, que le vaisseau a été pris par les Anglais et qu'au lieu d'ennuyer les dames de Paris, la Julie ennuie actuellement les dames de Londres. Ce qui me confirme dans ce soupçon est un article de la *Gazette de Londres*, où l'on annonce une traduction anglaise de cette rapsodie, comme prête à voir le jour. A la bonne heure ! L'éditeur sera plus heureux que sage s'il n'est sifflé que de loin »<sup>88</sup>.

En attendant, malgré l'apparence qu'il se donne, Jean-Jacques commençait à être inquiet de son ouvrage. Le maréchal de Luxembourg essaie de le rassurer :

« Je m'impatientais de la lenteur de votre libraire et de ne point voir paraître *Julie*, mais je suis furieux contre

(88) *Correspondance générale*. T. V, p. 307.

lui, si vos soupçons sont bien fondés et si son avarice a fait prendre la route de la mer à cette pauvre *Julie*. J'ai cependant quelque espérance encore qu'elle n'est point en Angleterre; mais ce qui me console, c'est le parti que vous avez pris de lui point donner votre « Emile » et de le confier à Madame de Luxembourg comme elle vous l'avait demandé plusieurs fois »<sup>89</sup>.

La marquise de Verdelin n'était guère plus rassurée que le maréchal :

« Ces anglais sont si heureux en tout, Monsieur, écrit-elle à Jean-Jacques, que je serais tentée de croire qu'ils ont enlevé la *Julie*, et ils nous haïssent tant qu'il ne faut pas espérer qu'ils veulent nous la rendre. Oh ! je ne leur pardonnerai pas cette capture-là comme celle de mon sucre... ».

Toute la Cour et la ville s'inquiétaient : « Depuis un mois, on ne cesse d'en parler et tout le monde s'impatiente de ne la point voir arriver », écrit le maréchal de Luxembourg.

Elle paraît enfin, après un long retard, dans les premiers jours du carnaval de 1761. Ce fut un succès délirant :

« Votre *Julie* est le plus beau livre qu'il y ait au monde », écrit la maréchale, et tout Paris, le répétant avec elle, entonne un hosannah général. Les femmes s'enivrèrent du livre et de l'auteur et Rousseau pouvait écrire que « pas un homme de lettres vivant, sans excepter Voltaire, n'a eu des moments plus brillants que les siens ».

(89) *Correspondance générale*. T. V, p. 318.

La marquise de Verdelin, heureuse du succès, ne fut pas la dernière à féliciter Jean-Jacques :

« A Paris, mon voisin, à Constantinople, dans les déserts d'Afrique, partout où il y a des êtres pensants, vous trouverez des admirateurs de *Julie* et des gens pleins de reconnaissance et de vénération pour celui qui nous l'a fait connaître »<sup>90</sup>.

La Cour en fut remuée à tel point que la duchesse de Polignac, amie de la dauphine, écrivit à Mme de Verdelin pour qu'elle lui obtienne de Jean-Jacques la faveur de voir l'héroïne :

« Quel livre, ma belle ! et quelle âme il faut avoir pour l'écrire ! Jugez de ce qu'on doit penser de celui qui en est le héros. Tout le monde assure que c'est le cas du citoyen, et moi j'aime à le croire. Une âme aussi sensible, aussi vertueuse fait honneur à l'humanité. Les premiers volumes m'ont arraché des pleurs, mais le sixième, ô ma belle ! je n'ose vous dire l'effet qu'il m'a fait : non, ce n'est plus le temps des larmes, c'est une douleur vive qui s'est emparée de moi, mon cœur, s'est serré. Cette *Julie* mourante n'a plus été pour moi un être inconnu : je me suis crue sa sœur, son amie, sa Claire ; mon saisissement s'est démonté au point que, si je n'eusse quitté le livre, je me serais trouvée aussi mal que tous ceux qui entouraient cette vertueuse femme dans ses derniers moments. Il faut que je compte autant sur vous que je le fais, ma belle, pour vous confier ma faiblesse ; riez-en, j'y consens ; je connais votre cœur, et suis tranquille, vous ne m'en aimerez pas moins. Après vous avoir dit ma faiblesse, il faut que je vous dise ma folie. Vous savez que tant que le citoyen ne m'a paru qu'un philoso-

(90) *Correspondance générale*. T. VI, p. 105.



phe et un homme d'esprit, il ne m'est pas venu en pensée de chercher à le connaître; mais, l'amant de Julie, qui l'a aimée comme elle méritait de l'être, oh ! ce n'est plus la même chose ; et, dans mon premier mouvement, j'ai été au moment de faire mettre les chevaux, de m'en aller à Montmorency, de le voir à quelque prix que ce fût, lui dire combien il me paraissait par sa tendresse au-dessus des autres hommes, obtenir de lui de voir le portrait de Julie, le baiser, me mettre à genoux devant l'image de cette femme divine, qui, en cessant même d'être vertueuse, a toujours été un modèle de toutes les vertus, enfin l'adorer, et dire, en m'en revenant, comme Siméon : *Nunc dimittis...* Voilà, ma belle, toutes mes extravagances. Convenez que votre amie est bien folle. J'en ris moi-même à présent que mon délire est passé. Cependant, je voudrais que vous, qui êtes l'amie du citoyen, vous vissiez ce portrait que j'ai tant désiré, et que vous vous chargeassiez de lui présenter mon hommage et mon encens. Ne me dites pas que tout ce que j'ai lu n'est qu'un roman; j'aime à croire pour l'honneur des hommes, qu'il en est un avec une âme tendre, délicate et sensible. Peut-être n'en serez-vous pas vous-même fâchée: cela va à la trempe des nôtres. Bonsoir, ma belle. Pardon si mon bavardage vous a ennuyée, mais j'avais besoin de babiller, et vous êtes sans doute celle à qui je devais m'adresser, puisque vous êtes celle que mon cœur préfère »<sup>91</sup>.

Cette lettre de la duchesse de Polignac nous donne bien le ton de toutes les admiratrices de Jean-Jacques. Mme de Blot qui, pourtant, avait su résister victorieusement au duc d'Orléans, allait jusqu'à dire « qu'il n'existait pas une femme véritablement sensible qui n'eût besoin d'une vertu supérieure pour ne pas con-

(91) *Correspondance générale*. T. V, p. 356.

sacrer sa vie à Rousseau si elle pouvait avoir la certitude d'en être aimée passionnément <sup>92</sup> ».

La marquise de Verdelin pouvait-elle donner satisfaction à la duchesse de Polignac et lui faire connaître le portrait de Julie ? Tous les écrivains qui ont étudié Rousseau se sont posés la même question. Beaucoup ont affirmé qu'il fallait songer à la comtesse d'Houdetot qui fut la grande passion de Jean-Jacques, et de son aveu, la dernière. « Mal guéri encore de ma passion pour Mme d'Houdetot, je sentis que rien ne pouvait la remplacer dans mon cœur et je fis mes adieux à l'amour pour le reste de ma vie <sup>93</sup> ».

Mais Mme d'Houdetot ne ressemble en rien à Julie. Il faut donc voir dans l'héroïne du roman une pure fiction de son esprit, tout au plus quelques réminiscences de jeunesse, un peu de Mlle de Graffenried et de Mlle Galley, un peu aussi de Mme de Warens <sup>94</sup>, encore est-ce bien difficile à préciser. Il convient d'ailleurs de remarquer que la partie amoureuse de la « Nouvelle Héloïse » était écrite avant la passion de Jean-Jacques pour Mme d'Houdetot. En l'écrivant, il était « ivre d'amour sans objet <sup>95</sup>. »

(92) *Mémoires de Mme de Genlis*. T. II.

(93) *Confessions*. Livre X.

(94) Julie est la « fille de Mme de Warens » à écrit Saint Marc Girardin. cf. Montet: *Madame de Warens et le pays de Vaud*. Lausanne, Bridel, 1889.

(95) Parmi les auteurs qui ont abordé le problème de la Nouvelle Héloïse nous pouvons citer : L. Brunel. *La nouvelle Héloïse et Mme d'Houdetot*. Paris 1888. — D. Mornet. *J.-J. Rousseau : La Nouvelle Héloïse*. Paris, Hachette, 1925. — Hippolyte Nouffenoir : *La comtesse d'Houdetot, une amie de J.-J. Rousseau*. Paris 1901. — Albert Schinz: *La pensée de J.-J. Rousseau. Essai d'interpréta-*

Quoi qu'il en soit, fiction ou réalité, à l'apparition du célèbre roman, la France entière s'enflamma au souffle de Rousseau. Malgré ses faiblesses et ses fautes, Jean-Jacques demeure le plus grand prédicateur du dix-huitième siècle. Il a prêché la vertu par le cœur. La société se laissa pénétrer de sa sensibilité. Cette révolution allait avoir dans les lettres des effets profonds. Le romantisme pouvait saluer son aurore !

*tion nouvelle.* Paris, Félix Alcan, 1929. — Louis Ducros: *J.-J. Rousseau, de Montmorency au Val de Travers.* Paris, de Boccard. 1917, p. 47-48.

## CHAPITRE IX

*En 1761 Jean-Jacques traverse une violente crise morale. — Madame de Verdelin s'efforce de la calmer. — La mort de « Turc ». — Publication de l'Emile et du Contrat Social. — L'arrêt du Parlement de Paris. — Départ de Rousseau. — La « Doyenne » confiée à Madame de Verdelin.*

Au milieu de ses triomphes, Rousseau trouvait le temps de témoigner à la marquise de Verdelin de tendres effusions, tout en faisant amende honorable.

« Je n'ai point lu sans attendrissement votre lettre, Madame, je crois bien, ou plutôt j'espère d'avoir beaucoup de torts à réparer envers vous, et soyez sûre que je n'ai pas un cœur fait pour les réparer à demi. J'ai toujours estimé et respecté votre conduite ; mais j'ai jugé votre caractère sur votre esprit trop sévèrement. Soyez bonne, Madame, et vous serez la meilleure des femmes !...

« Ce pauvre Desmahis, je verse des larmes en relisant ces deux lignes. Oui je suis bien sûr d'être aimé de lui, si jamais nous nous voyons davantage, et de le regretter toujours s'il nous est ôté. Trois médecins... il a trop de mérite, et nous trop de malheurs ; c'est un garçon mort. Mais que dites-vous de M. de Margency ? Je le croyais froid, mais constant dans ses amitiés ? Je vois qu'il m'oublie et qu'il ne se souvient pas trop de vous. Il est

donc froid et changeant ; si cela est, il faut regretter son commerce mais pas beaucoup son amitié » <sup>96</sup>.

Margency s'éloignait de plus en plus. La marquise de Verdelin en fait le douloureux aveu dans sa réponse à Jean-Jacques :

« Je vous offre un moyen, mon cher voisin, de réparer les torts que vous voulez bien croire avoir avec moi : c'est de m'aider à devenir meilleure, et de ne faire aucune grâce à ce que vous trouverez de mauvais chez moi. J'ai le goût et la volonté d'être bonne ; je vous le dois, mon voisin, et j'avoue ma dette avec plaisir et reconnaissance. Je n'ai pas vu M. de Margency sans qu'il m'ait demandé si j'avais eu de vos nouvelles. Je croyais qu'il vous en avait demandé à vous-même parce qu'il ne m'avait chargée de rien pour vous. La maladie de son ami, ses devoirs près de sa mère l'occupent tout entier, et puis sa santé qui n'est pas bonne. Il vint ici samedi. M. de Verdelin et moi qui ne l'avions pas vu depuis du temps, le trouvâmes fort changé. Il donne de si bonnes raisons de son absence que je ne m'en plains pas. J'en use de même sur le projet de la vente de sa terre ; je fais plus, je viens de lui écrire pour lui proposer un acquéreur. Je crois, malgré cela, que je ne lui en impose pas sur ma façon de penser. Je vous ai avoué, Monsieur, que cet événement me tue. Il n'en faut plus parler, je dirais inutilement il n'y faut plus penser, car je sens que j'y penserai toujours... » <sup>97</sup>.

Pendant tout le printemps de 1761, Jean-Jacques continuait à recevoir les hommages des lectrices de la « Nouvelle Héloïse ».

(96) *Correspondance générale*. T. V, p. 306.

(97) *Correspondance générale*. T. V, p. 316.

« Je voudrais faire écrire votre livre en lettres d'or, lui mandait la duchesse de Boufflers, je ne le regarde certainement point comme un roman. C'est l'ouvrage le plus parfait que je connaisse, mais nous en sommes tous, je dis tout le monde à mille lieues »<sup>98</sup>.

Mais tous les enthousiasmes féminins à peine troublés par les critiques du marquis de Ximenès, reflets de la pensée de Voltaire, ne suffirent point à Rousseau. Il rêve de nouvelles gloires. Le « Contrat Social », depuis longtemps médité, va être imprimé par l'éditeur Rey. L'« Emile » fera bientôt l'objet de ses tourments. Dès la fin février, il est accablé : « Les tracasseries m'absorbent, me tuent, je suis excédé », écrit-il à la marquise de Créqui. Dans son triomphe, une pensée amère l'obsède : « Au milieu de la faveur des dames, je me sentais déchoir à l'hôtel de Luxembourg, non pas auprès de M. le Maréchal qui semblait même redoubler chaque jour de bontés et d'amitiés pour moi, mais auprès de Mme la maréchale. Depuis que je n'avais plus rien à lui lire, son appartement m'était moins ouvert<sup>99</sup>. » Pure illusion, bien entendu, mais voilà Jean-Jacques torturé. Vainement, Mme de Luxembourg lui écrit le 11 avril : « Personne ne vous aime plus tendrement que moi, c'est bien vous qui êtes adorable et il est impossible d'être aimé plus vivement, ce dont je vous assure pour jamais. » Puis, à diverses reprises, au cours de cette même année, nouvelle protestation de tendresse : « Adieu, le plus aimable des hommes et le plus aimé. » Et encore : « Ne connaîtrez-vous jamais les

(98) *Correspondance générale*. T. VI, p. 26.

(99) *Confessions*. Livre XI. T. III, p. 115.

sentiments que j'ai pour vous ? Il faut donc vous dire pour la centième fois que je vous aime de tout mon cœur et que je ne changerai point tant que je vivrai<sup>(100)</sup>. » Et enfin : « Il n'y a plus de moments de ma vie où je vous regrette, ne vous désire et ne vous aime. » Malgré de telles assurances réitérées, Jean-Jacques se croyait en disgrâce. Il se figurait desservi par l'abbé de Boufflers et par le jeune marquis de Villeroy. N'accusait-il pas aussi le président Hénault, Mme du Deffand ? Bref, commençant à voir des ennemis partout, il s'acheminait petit à petit vers le déplorable état mental que devait marquer pour lui la fin de l'année 1761, où, bien près de songer au suicide, il ouvrira son cœur à M. de Lamoignon de Malesherbes dans quatre lettres qui sont de purs chefs-d'œuvre.

De toutes ses préoccupations du printemps, la marquise de Verdelin cherche à le distraire. Le 3 avril 1761, à l'entrée de la belle saison, elle lui annonce son arrivée à Soisy :

« Il y a trois semaines, mon voisin, qu'on me promet deux jours pour aller ranger le ménage des champs ; encore ce matin, mes chevaux à sept heures étaient mis, j'allais prendre les ordres. Au lieu de cela on me donne celui de faire dételer et on m'assure que rien ne presse. On a ici mille affaires. Ah ! mon voisin, les tristes choses que les affaires ! Je m'en faisais une si agréable d'aller déjeuner demain avec vous et vous conter toutes nos fortunes, tous nos triomphes en Allemagne, le siège de Cassel levé, et cela sans qu'il en coûte que des étendards et des canons à nos ennemis. Si on pouvait trouver

(100) *Correspondance générale*. T. VI, p. 252.

les moyens de ne pas se détruire et de se borner à ces trophées. Cela serait joli. J'ai enfin été voir *Tanocrède* <sup>101</sup>. Il y a dans cette pièce de belles pensées, des situations touchantes ; la versification n'est du tout point agréable, du moins à mon oreille ; elle se rapproche de la tragédie en prose et n'est peut-être pas d'autant de ressources. Elle n'a pas l'agrément de la rime et elle en a la gêne, et notre bon M. de Voltaire s'y est un peu négligé, dit-on, pour la beauté des expressions. Au reste, on s'y étouffait ; j'en suis sortie à dix heures du soir. Je ne trouve pas que ce soit avoir du plaisir bon marché, et je calcule si bien depuis quelque temps que je doute qu'on me retrouve à dix heures du soir à la Comédie. Notre docteur Margency fait mieux, il n'y va plus ; mais ses motifs sont plus beaux : il fuit le danger. Pour moi, j'avoue que je n'y peux fuir que l'ennui. A propos du docteur, il dit qu'il ne vend plus Margency et nous l'y verrons cet été. Ainsi soit, car à la ville à peine l'aperçoit-on ; il y a huit jours qu'il n'a quitté son quartier, à ce que m'a dit M. de Foncemagne. M. Coindet m'est venu voir dimanche soir. Mon voisin, je vous dois bien des remerciements de m'avoir procuré la connaissance d'un homme aussi aimable et aussi vertueux. Dites-moi, je vous prie, si vos citoyennes valent vos citoyens ; je serai toute prête à prier la république d'adopter mes filles, mes filles que j'aime plus que moi-même et que je voudrais tant voir de bonnes et honnêtes femmes. Elles désirent fort retrouver M. Turc <sup>102</sup> ; trouvez bon qu'il trouve ici mes compliments, et vous, mon très respectable voisin, les assurances de mon attachement » <sup>103</sup>.

Les filles de Mme de Verdelin seront privées de M. Turc, le chien de Jean-Jacques, qu'il avait depuis

(101) Tragédie de Voltaire représentée par les Comédiens Français le 3 septembre 1760.

(102) Le chien de Jean-Jacques.

(103) *Correspondance générale*. T. VI, p. 120.



l'Ermitage et qui devait mourir au commencement de l'été. Tous les amis de Rousseau s'apitoient sur cette mort :

« Quelle nouvelle, lui écrit Mme de Luxembourg, je partage votre douleur, j'en suis moi-même au désespoir. Ce pauvre Turc, quel dommage ! Il y a bien des amis qui ne le valent pas ».

L'été de 1761 se passe en souffrances continuelles. Jean-Jacques envisage sa mort prochaine et prend ses dernières dispositions. Il écrit à son ami Moutou, de Genève, lui demandant de venir à Montmorency, afin de lui confier ses manuscrits qui doivent figurer dans l'édition de ses œuvres :

« Si peut-être le mal qui me consume ne me laissait pas le temps de faire cette édition moi-même, seriez-vous l'homme à faire le voyage de Paris, à venir examiner mes papiers dans les mains où ils seront laissés et à mettre en état de paraître ceux que vous jugerez bons à cela ? <sup>104</sup>.

Puis la pensée de son premier enfant abandonné le torture ; il écrit le 12 juin à la maréchale de Luxembourg :

« S'il y avait moyen de retrouver cet enfant, ce serait faire le bonheur de sa tendre mère, mais j'en désespère et je n'emporte point avec moi cette consolation. Les idées dont ma faute a rempli mon esprit ont contribué en grande partie à me faire méditer le *Traité de l'Éducation* et vous y trouverez dans le livre <sup>1er</sup> un passage qui

(104) *Correspondance générale*. T. VI, p. 138.

peut vous indiquer cette disposition ». Puis il recommande Thérèse : « Je l'ai toujours aimée et honorée comme ma femme, à cause de son bon cœur, de sa sincère affection, de son désintéressement sans exemple et de sa fidélité sans tache... Si j'avais moins de confiance en votre amitié pour moi et en celle de M. le Maréchal je partirais pénétré de douleur de l'abandon où je la laisse : mais je vous la confie et je meurs en paix à cet égard » <sup>105</sup>.

Tout cela découvre un horizon bien assombri. Ni les Luxembourg, ni la marquise de Verdelin ne parviennent à ranimer l'espoir. Rousseau semble même vouloir condamner sa porte :

« J'ai eu assez souvent de vos nouvelles par ricochet, lui écrit la châtelaine de Soisy, mais je n'ai plus cette ressource, je vous en demande donc mon voisin, je n'ai pas besoin de vous dire combien elles m'intéressent. M. Coindet m'est venu faire une visite il y a quinze jours, il compte que vous le rappellerez cet hiver. Je lui ai répondu : « je vous le souhaite et à M. Rousseau, cela prouvera qu'il est rétabli » <sup>106</sup>.

Mais son imagination malade, forgeant sans cesse de nouvelles chimères, va lui créer les pires angoisses. Il se persuade que son enfant le plus cher, le fils de son cerveau et de son cœur, l'« Emile » va être falsifié.

« Tandis que mon état empirait, l'impression de l'Emile se ralentissait et fut tout à fait suspendue sans que je pusse en apprendre la raison... Je me figurai que les

(105) *Correspondance générale*. T. VI, p. 146.

(104) *Correspondance générale*. T. VI, p. 198.

jésuites s'étaient emparés de mon ouvrage ; que c'étaient eux qui en accrochaient l'édition, et qu'instruits de mon état présent et prévoyant ma mort prochaine, dont je ne doutais pas, ils voulaient retarder l'impression jusqu'alors dans le dessein de tronquer, d'altérer mon ouvrage et de me prêter pour remplir leurs vues des sentiments différents des miens... Je me sentais mourant... Jamais je n'ai tant craint de mourir et je crois que si j'étais mort dans ces circonstances, je serais mort désespéré » <sup>107</sup>.

Le pauvre halluciné avait tort de désespérer. Les amis veillaient. M. de Malesherbes avait traité avec l'imprimeur Duchesne, mais ce dernier avançait à pas de tortue. Mme de Luxembourg va le voir, tandis que M. de Malesherbes accourt à Montlouis rassurer l'écrivain. Mme de Verdelin s'offre en même temps d'aller chez l'éditeur :

« Je n'ai parlé à personne de votre billet, mon voisin, à l'instant que je reçois votre lettre, j'étais occupée à vous écrire pour vous demander si vous trouveriez bon que je fisse sur la conduite de votre libraire quelques perquisitions. Je me serais servie de moyens qui ne vous auraient pas compromis et où vous n'auriez pas eu l'air d'être pour rien. Je vous en faisais dans ma lettre un long détail. Je suis bien aise d'imaginer que vous n'en avez pas besoin et que vous êtes tranquille sur cet objet. Je ne le suis pas sur votre santé et véritablement vous me soulagez beaucoup de m'en donner des nouvelles... Votre livre, mon voisin, est attendu avec une impatience et un intérêt que je n'ai jamais vu pour rien » <sup>108</sup>.

(107) *Confessions*: Livre XI.

(108) *Correspondance générale*. T. VI, p. 364.

Après de longs retards et maints recours aux protecteurs, l' « Emile » allait enfin paraître. Dans sa lettre du 22 mai 1762, le maréchal de Luxembourg écrivait à Rousseau : « Nous attendons ce matin, avec la plus grande impatience, Duchesne qui doit nous apporter l' « Education ». Et dans cette même lettre, notons-le en passant, le maréchal ajoutait : « C'est avec grand plaisir que je consens que Mme de Verdelin ait une clef de mon jardin ». La châtelaine recevait, pour se rendre à Montlouis, le même service qu'elle avait autrefois rendu à Mme d'Houdetot pour ses promenades au Mont-Olympe.

L' « Emile » fut mis en vente vers les derniers jours de mai 1762. « Jamais ouvrage n'eut de si grands éloges particuliers ni si peu d'approbation publique. » A sa lecture, les amis du philosophe deviennent inquiets. Mme de Boufflers écrit que l'auteur mérite des statues, mais elle redemande le billet contenant cette déclaration. D'Alembert félicite l'auteur, mais ne signe point la lettre. Des mots inquiétants reviennent à l'oreille de Rousseau. Le Conseiller au Parlement Du Blair déclare : « Voilà un beau livre, mais dont il sera parlé dans peu de temps plus qu'il ne serait à désirer pour l'auteur. » Rousseau ne se montre point troublé. N'a-t-il pas travaillé pour la gloire de Dieu et pour le bien des hommes ? Que peut-il craindre, n'est-il pas protégé par de puissants amis ?

Mais voici que la marquise de Créqui avertit Jean-Jacques de poursuites imminentes<sup>109</sup>. Il reste calme ; la veille du décret de prise de corps<sup>110</sup> que le Parle-

(109) Paul Tisseau: *La marquise de Créqui*. Paris, 1927, p. 118.

(110) Le président de Valles qui s'intéressait beaucoup à Jean Jacques et qui fut même possesseur du domaine de Montlouis s'est amusé à rechercher la composition de la Grande Chambre

ment allait rendre contre lui ne fait-il pas sa promenade habituelle avec ses amis, les deux professeurs oratoriens, le père Alamany et le père Mandard. Jamais promenade ni déjeuner ne furent plus gais. Mais une nuit dramatique allait suivre. Réveillé en sursaut par La Roche, valet de chambre du Maréchal de Luxembourg, il doit prendre connaissance du billet de son protecteur, le prince de Conti, annonçant son arrestation pour le lendemain. La maréchale qui semble bien avoir perdu la tête l'engage à fuir. La scène du départ, retracée dans les « Confessions » et tant de fois racontée depuis, a lieu le 9 juin 1762. Rousseau se dirige vers la Suisse, rêvant au lévite d'Ephraïm...

Au violent réquisitoire de l'impitoyable procureur général Omer Joly de Fleury, qui, suivant le mot de Mme de Verdelin, « n'est ni Homère quand il parle, ni Joly quand il se montre, ni Fleury quand il écrit » allait bientôt succéder la censure de la Sorbonne sur la représentation de son syndic, le docteur Gervaise et le mandement de Mgr Christophe de Beaumont, archevêque de Paris. Ces deux théologiens ne man-

qui rendit l'arrêt. M. de Blair n'en faisait pas partie. L'affaire fut menée très rapidement. Le rapporteur était un Conseiller-Clerc, Pierre-François Lenoir, qui appartenait au Parlement depuis 1738. D'ailleurs le nombre des magistrats fut très restreint, tous étaient fort anciens. Aucun des Membres du Parlement que l'on pouvait croire imbus des idées nouvelles ne siégeait à cette audience.

La minute de l'arrêt est à la Bibliothèque des Avocats à Paris. Elle fait partie des collections importantes, dites collections de Penthievre, qui avaient à un moment donné, été reprises par l'Etat, mais que le bâtonnier Labori a réclamées et dont il a obtenu la restitution.

(Charles de Valles. *La devise de J.-J. Rousseau*. Conférence faite à Montmorency le 7 novembre 1921). Paris. Imp. Gambart.

quèrent point de rappeler la prédiction de l'Apocalypse : « Serait-il donc arrivé cet âge où l'on verra s'élever des hommes impies ou plutôt des monstres qui dresseront des pièges à la foi, méditeront la perte de la religion ?... »

Huit jours après, l'arrêt du Parlement de Paris, Genève suivait le même exemple. Le 19 juin 1762, le « Petit-Conseil » sur conclusions du procureur général Tronchin, condamnait « l'Emile » et le « Contrat Social » à être lacérés et brûlés comme « téméraires, scandaleux, impies, tendant à détruire la religion chrétienne et tuer les gouvernements. » Et l'arrêt ajoutait que Rousseau « au cas qu'il vint dans la ville et dans les terres de la seigneurie devra être saisi et appréhendé pour être ensuite prononcé sur sa personne ce qu'il appartiendra. »

Celui qui était si fier de s'appeler « citoyen de Genève » se voyait renié par sa patrie. Chassé de France, il lui fallait trouver un asile sûr. La nièce de son ami Roguin, Mme Boy de la Tour, lui offrit une maison à Motiers-Travers, dans la principauté de Neuchâtel, sous la dépendance du roi de Prusse, Frédéric. Les environs de Neuchâtel étaient familiers à Jean-Jacques. N'avait-il pas, en sa jeunesse, passé tout un hiver comme professeur de musique dans cette riante cité, courant ses dimanches de liberté « les campagnes et les bois, toujours errant, rêvant, soupirant » et quand il était sorti de la ville n'y rentrant que le soir. Dans sa lettre à d'Alembert, sur les Spectacles, datée du 20 mars 1758, il se souvient encore de cette ravissante contrée, en un tableau pris sur nature où il évoque « ces heureux paysans, tous à leur aise, francs de taille, d'impôts, de sub-délégués, de corvées, cultivant avec tout le soin possible des biens

dont le produit est pour eux. » Et plus loin, dans ce même ouvrage : « Je ne pouvais me lasser de parcourir ces charmantes demeures, que les habitants de m'y témoigner la plus franche hospitalité... Faut-il ne plus revoir cet heureux pays ? Hélas, il est sur la route du mien !... »

Jean-Jacques devait le revoir quatre années plus tard. Le modeste village, caché dans ses montagnes, allait tout à coup devenir célèbre en donnant l'hospitalité au génie traqué, persécuté, à l'écrivain chassé de France et de sa patrie.

Il arriva à Yverdon le 14 juin 1762. Dans la soudaineté de son départ de Montmorency, il n'eut point le temps de retourner à sa maison de Montlouis, et encore moins celui de faire ses adieux à sa voisine de Soisy. Mais dès le 17 juin, il écrit d'Yverdon à Thérèse :

« Je vous prie de témoigner à MM. Mathas et du Moulin, à Mme de Verdelin combien il m'en a coûté de quitter si brusquement tous mes amis et un pays où j'étais bien voulu » <sup>111</sup>.

Aussitôt la nouvelle du départ de Rousseau, la bonne marquise accourt à Montlouis, apprend de Thérèse les détails de sa fuite et reçoit quelques jours après le premier message de l'écrivain. Elle répond incontinent :

« Que je suis sensible, Monsieur, au souvenir que vous accordez à votre voisine. Je dis votre voisine, car, quoi qu'il en soit, je suis près de vous ; mais je sens vivement

(111) *Correspondance générale*. T. VII, p. 308.

que vous n'êtes plus près de moi. Vous en étiez déjà si loin, que, tranquille, soignant mon mari malade, pleine de confiance dans l'équité des hommes, j'attendais de pouvoir aller rire avec vous de la frayeur que m'avait faite les avis qu'on vous avait donnés. Personne ne m'avait voulu apprendre qu'ils étaient fondés. C'est chez vous et par Mlle Levasseur que j'ai appris que vous étiez parti avec autant de joie que j'en aurais à vous voir de retour. Si j'avais eu besoin de quelque chose pour ajouter à mon amitié pour cette estimable fille, tout ce que j'en ai vu dans cette occasion m'aurait décidée. Elle va vous rejoindre, quoi qu'on fasse, je crois qu'elle ne s'arrêtera guère à Paris. Elle a bien voulu me confier Minette ; elle est actuellement sous mon lit, si triste que j'en suis fort en peine ; cependant elle a dîné ; j'espère que, dans deux ou trois jours, elle sera habituée à mes caresses, et qu'elle aura un peu pris l'air du jardin, car je la tiens enfermée, crainte de l'égarer. J'ai été faire ma cour au château ; depuis qu'on vous sait en beau pays, il me semble qu'on y a meilleur visage. J'y avais fait une précédente visite où j'avais trouvé l'air un peu froid. Je n'ai pas osé parler de la comtesse d'Houdetot depuis mon billet ; vous voyez que vous avez eu tout l'honneur de cette marque de souvenir. Je n'ose vous prier de me donner quelquefois des marques du vôtre, mon voisin ; j'en ai pourtant grand besoin, mais je veux les tenir de vous : je veux vous devoir un grand plaisir.

« M. de Verdelin me charge de vous dire celui qu'il a eu en apprenant de vos nouvelles, et vous fait mille compliments. Je ne vous parle de ses regrets ni des miens. Je vous avertis de ne pas me marquer que je ne vous verrai plus. Si vous viendrez, si j'irai, voilà ce que je ne sais encore. Ce que je sais, c'est que cette embrassade que je voulais vous donner, n'imaginant pas qu'elle put être un adieu, vous me la devez ; je vous quittais si remplie de respect et d'admiration de tout ce que vous veniez de me dire que je fus entraînée à ce témoignage



d'affection ; je ne sais quoi me retint dans votre chambre ; le grand air, des témoins me mirent à mon aise ; vous fîtes là, voisin, un pas en arrière qui vous rend mon redevable ; vous vous acquitterez en personne. Bonsoir. Ayez soin de votre santé, la mienne va assez bien. Mes petites dont je me sépare dans huit jours ont bien caressé votre Minette <sup>112</sup> ; la voilà qui saute sur mes genoux. Ne soyez pas en peine d'elle. Si vous avez quelque affaire dans ce pays-ci qui me demande du zèle et des soins, je demande qu'on pense à moi... » <sup>113</sup>.

(112) Le chien « Turc » et la minette que Rousseau appelait « la Doyenne » et qui fut confiée à la garde de Mme de Verdelin, ont eu leur portraitiste. Le peintre normand, Jean Houel, a dessiné un petit tableau d'après nature, à Montmorency. Rousseau est représenté en robe de chambre au coin de son feu. Son chien « Turc » est à ses pieds. « La Doyenne » est sur ses genoux tout de son long étendu. Ce portrait a été reproduit par une lithographie. M. Buffenoir dans son livre *Les portraits de Rousseau*, a donné une étude de ce tableau, complétée dans sa brochure, *J.-J. Rousseau, ami des chiens et des chats*. Paris, Picard. 1927, p. 4.

(113) *Correspondance générale*. T. VII, p. 341.

## CHAPITRE X

*Rousseau à Motiers-Travers. — Correspondance active avec la marquise de Verdelin. — Attitude de Voltaire. — Le docteur Tronchin. — L'inoculation. — Maladie de Mlles de Verdelin. — La mort de Madame de Warrens. — Persécutions de Genève. — La marquise de Verdelin plaide dans les salons parisiens la cause de Jean-Jacques. Elle visite Montlouis et donne à l'exilé des nouvelles du petit domaine.*

Rousseau ne put rester que quelques jours chez son ami Roguin, à Yverdon. Dès le 9 juillet, ces messieurs du conseil de Berne lui firent signifier par le bailli du lieu, M. de Moiry de Gingins, qu'il devait quitter leur territoire dans les quinze jours. Il se rendit aussitôt dans la maison de Mme Boy de la Tour, à Motiers-Travers, où il put se croire, cette fois, en sûreté, à l'abri du « cri de malédiction qui s'éleva contre lui dans toute l'Europe avec une fureur qui n'eût jamais d'exemple <sup>114</sup>. » Toutes les gazettes, tous les journaux, toutes les brochures sonnèrent le plus terrible tocsin.

Le 10 juillet, le philosophe franchissait donc en compagnie du colonel Roguin, pendant six heures de marche, sur les charrières et les sentiers presque impraticables à cette époque, la montagne qui sépare

(114) *Confessions*. Livre XII.

Yverdon de Motiers. Il s'installe le soir même dans la maison de Mme Boy de la Tour et, dès le 18, il remercie sa bienfaitrice :

« Je voudrais, Madame, que vous vissiez l'empressement avec lequel je m'établis dans votre maison, vous jugeriez par là du plaisir que j'ai de tenir de vous mon habitation, d'occuper votre demeure, de penser à vous en me levant, en me couchant, durant la journée et de ne rien voir qui ne m'offre le témoignage de votre amitié. J'ignore encore s'il me sera permis d'en profiter longtemps, cela dépend des ordres du roi <sup>115</sup>, mais ce que je sais, c'est que je n'oublierai de mes jours ce que vous avez fait pour moi dans cette occasion et que notre connaissance quoique faite rapidement, a laissé dans mon cœur des impressions ineffaçables... » <sup>116</sup>.

Mme Girardier, belle-sœur de Mme Boy de la Tour, aida le philosophe à s'installer. Elle le reçut à sa table, en attendant l'arrivée de Thérèse. Rousseau se plut très vite dans sa nouvelle résidence. « Je trouvai le séjour de Motiers fort agréable, a-t-il écrit, et pour me déterminer à y finir mes jours, il ne manquait qu'une subsistance assurée. » Il reçut, en effet, l'accueil le plus bienveillant. Jean-Jacques se plait à évoquer, dans ses « Confessions », ses amis d'un jour, les De Pury, les du Peyrou, les d'Yvernois, les d'Escherny et d'autres encore, sans oublier lord Keith, connu sous le nom de Mylord Maréchal, grand seigneur d'Ecosse, chassé de son pays pour sa fidélité à la maison des Stuarts. Lord Keith avait trouvé auprès

(115) Motiers-Travers, dans la principauté de Neuchâtel, faisait alors partie des Etats du roi Frédéric II.

(116) *Correspondance générale*. T. VIII, p. 14.

du roi Frédéric le plus précieux appui puisque ce monarque lui donna le gouvernement de Neufchâtel.

A peine installé à Motiers, la pensée de Jean-Jacques se reporte à la vallée de Montmorency. Dès le 14 septembre, il écrit à la marquise de Verdelin :

« Avant de me livrer, Madame, au plaisir de vous écrire, il fallait trouver un asile à pouvoir respirer, et cela n'était pas facile. Poursuivi par le Sr. Voltaire, par son digne ami, le jongleur Tronchin, et par leur nombreuse clique de Paris et de Genève, j'ai été successivement proscrit de ma patrie, du canton de Berne, et j'allais l'être même de cet état, si la protection de Mylord Maréchal et les ordres du roi de Prusse n'eussent réprimé du moins pour quelque temps, la fureur des Voltairiens, violents défenseurs et vengeurs de la cause de Dieu contre mon irréligion. Mais, quoi qu'ils travaillent fortement à la cour de Berlin et qu'ils n'épargnent rien pour circonvenir le prince, j'ai lieu d'espérer qu'il me laissera du moins passer l'hiver dans ce village avant de m'interdire le feu et l'eau...

« Le plaisir que j'ai eu de revoir Mlle Le Vasseur a été augmenté par tout ce qu'elle m'a dit de vous et de vos bontés. Vous me donnez, Madame, vous et un nombre d'amis bien petit, mais bien précieux, le seul plaisir qui me reste en cette vie, celui d'avoir encore des cœurs à aimer. Je suis vivement touché de l'asile que vous avez donné de ma vénérable Doyenne. La pauvre vieille a passé avec moi des jours paisibles, elle ne les finira pas moins paisiblement avec vous : elle sera plus heureuse que son hôte. Je vous supplie, sur toute chose qu'elle ait toujours sa liberté et qu'aucun chien ne la tracasse, car elle est douce, craintive et facile à épouvanter.

« Oubli des hommes, paix, repos précieux où êtes-vous ?

Ah ! puissé-je au moins vous trouver dans ces montagnes ; je n'en sortirais pas de mes jours... Bonjour Madame, soyez assurée que mon pur et tendre attachement pour vous ne finira qu'avec moi... » <sup>117</sup>.

Cette lettre à Mme de Verdelin indique clairement que Rousseau considérait l'entourage de Voltaire comme responsable de sa disgrâce. Fait curieux à noter, la Profession de foi du Vicaire Savoyard, qui soulevait tant de colère parmi les dévots, mettait également en rage les athées : Diderot n'écrivait-il pas à Mlle Volland, le 25 juillet 1762 :

« C'est précisément parce que cette Profession de foi est une espèce de galimatias que les têtes du peuple en sont tournées. La raison qui ne présente aucune étrangeté n'étonne pas assez, et la populace veut être étonnée... Je vois Rousseau tourner tout autour d'une capucinière où il se fourrera quelqu'un de ces matins. Rien ne tient dans ses idées ; c'est un homme excessif qui est ballotté de l'athéisme au baptême des cloches. Qui sait où il s'arrêtera ? » <sup>118</sup>.

Mais Jean-Jacques voyait surtout en Voltaire le grand promoteur du décret du 19 juin le bannissant de Genève, bien que celui-ci s'en soit constamment défendu. Tout a été dit sur les démêlés des deux grands hommes. Desnoiresterres <sup>119</sup> et plus tard G. Maugras <sup>120</sup> ont déployé leur érudition pour laisser le beau rôle à Voltaire. Nous voulons bien reconnaître qu'il n'existe aucune pièce au dossier permettant

(117) *Correspondance générale*. T. VIII, p. 104.

(118) Diderot. *Correspondance* (Assezat et M. Tourneux). Garnier 1876. T. XIX, p. 82.

(119) Desnoiresterres. *Voltaire aux Délices. Voltaire et Genève. Voltaire et J.-J. Rousseau*. 3 volumes in-16, Paris, 1875-1876.

(120) G. Maugras. *Voltaire et J.-J. Rousseau*. Paris, in-8°, 1880.

d'établir que le patriarche de Ferney ait été l'initiateur de l'arrêt du 19 juin 1762. Mais nous ne pouvons oublier que son attitude ne fut point inoffensive. Voltaire ne parlait de Rousseau que dans les termes les plus désobligeants. Son orgueil ne pouvait souffrir qu'un autre astre vint éclipser le sien.

Comme l'a fort bien dit Edouard Rod :

« Rousseau est franc à l'attaque, s'avance à visage découvert, évite même de s'en prendre à la personne de son adversaire. L'autre, au contraire se cache sous l'anonyme, désavoue ses calomnies, recourt à des procédés dont la mesquinerie nous stupéfie en attendant — quand paraîtra le « Sentiment des citoyens » que leur bassesse nous révolte — »<sup>121</sup>.

Comment un écrivain du génie de Voltaire, après avoir écrit l'abominable pamphlet :

Dans un vallon fort bien nommé Travers...<sup>122</sup>.

a-t-il pu déclarer devant la postérité :

« Il n'y a qu'un scélérat qui puisse dire que j'ai eu la moindre part à la condamnation de Rousseau. J'aimerais autant qu'on dise que j'ai fait rouer Calas plutôt que de dire que j'ai persécuté un homme de lettres. Il est faux, il est calomnieux que j'ai jamais écrit à Paris ou ailleurs contre M. Rousseau »<sup>123</sup>.

(121) Ed. Rod. *L'affaire J.-J. Rousseau*. Paris 1906, p. 128.

(122) Voltaire. *Œuvres complètes*. Furne, 1835. T. II, p. 527.

(123) Cité par Maugras, p. 435-436, Edouard Rod, p. 135.

Comme nous voudrions jeter le voile sur de telles misères !

La marquise de Verdelin ne répondit que le 26 septembre à la lettre de Jean-Jacques. Elle était au chevet de ses filles qu'on venait de lui permettre enfin de faire inoculer. Le célèbre docteur Tronchin, grand apôtre de la méthode nouvelle, cousin du fameux procureur général de Genève, consultait alors au Palais Royal, où il avait inoculé les enfants du duc d'Orléans. La cour et la ville recouraient à sa science : Les papiers publics étaient remplis des miracles de l'inoculation <sup>124</sup>. A tel point que le Parlement s'émut et demandait le 8 juin 1763 l'avis de la Faculté de Médecine et celui de la Faculté de Théologie « pour savoir s'il est permis de se procurer une maladie qu'on pourrait ne pas avoir ». En attendant, défense était faite de se faire inoculer ailleurs qu'à la campagne et de « se communiquer dans le monde » moins de six semaines après la guérison <sup>125</sup>.

La marquise de Verdelin avait vaincu toutes les résistances, puisqu'elle écrit à l'exilé de Motiers :

« L'inquiétude et l'embarras que m'a causés cette opération ne m'ont pas empêchée de ressentir le plaisir le plus vif en recevant votre lettre. Je vous en aurais remercié sur le champ et témoigné ma reconnaissance, mais j'ai voulu en même temps vous marquer le succès de la maladie de mes bamboches. Elles ont eu une fièvre très forte pendant trois jours ; l'aînée a beaucoup de petite vérole, les deux cadettes fort peu. Elles sont sorties de leur lit hier et j'espère que sous peu de jours, elles

(124) *Mémoires de J.-N. Dufort, comte de Cheverny*. Paris, 1886. T. I, p. 290, 371, et *Mémoires de Luynes*.

(125) *Journal de Barbier*. Août 1763.

et moi serons en état de rejoindre leur père qui est resté seul à Soisy...

« Je suis bien plus affligée du froid que vous essuiez cet hiver dans vos montagnes, qu'en peine des intrigues de Voltaire à la cour de Berlin pour vous en faire sortir; elles auront là, comme ici, le mépris qu'il mérite. Ses amis, ses admirateurs, ici, sont indignés de la conduite qu'il a tenue avec vous. Cet homme est, en vérité, aussi fou que méchant, car il sent bien que nos arrêts et les décrets du magistrat de Genève n'ôtent rien au respect et à la vénération que l'univers a pour vous, et que, fussiez-vous dans les déserts de la Thébàide, on ne dira pas moins de vos talents, de vos mœurs et des siennes. Ah ! mon voisin, le public vous juge tous deux plus équitablement que le Parlement votre profession de foi...

« Je crois que d'Alembert a fait aussi de son mieux pour persuader au public et à vos amis qu'il gémit de tout cet événement ; il est très assidu chez quelqu'un qui, je crois, ne le recevrait pas si elle (sic) jugeait autrement. Pour moi, je vous l'avoue, je me rends difficilement à l'éloquence de ces messieurs ; avec peu d'esprit, il faut se défier des paroles et bonnement examiner le principe du discours. J'en ai oui de très obligeants sur votre compte, et que j'ai jugés très sincères de la part de la parfaite comtesse (Madame de Boufflers) et de son ami (le prince de Conti). Il est enthousiaste d' « Emile », il m'a assuré qu'il le disait aux échos. « Et vous trouvez, lui dis-je, tout écho ? ». Il voulut me persuader que toute la clique vous aimait à la folie et bonnement je crois qu'il en est la dupe. Le docteur Gatti, qui a inoculé mes filles, et une anglaise que je vois quelquefois, prétendent que le printemps n'arrivera pas sans qu'elle n'aille vous offrir au nom de ses compatriotes, l'habitation la plus agréable. J'en sais une, mon voisin, dans un climat plus chaud, embellie par la nature et par l'amitié, où on



est bien fâché qu'on ne vous aie pas proposé de tourner vos pas. Il y a un an que vous auriez pu vous y rendre, mais comment deviner la méchanceté des hommes ? Ils n'étaient pas dignes que vous fussiez de leur sexe. Soyez sûr, Monsieur, que, s'il nous arrivait une femme de votre mérite elle aurait notre pur hommage...

« Mes petites filles veulent que je vous dise mille choses pour elles. Elles ont grand soin de la pâtée de votre doyenne. Elle n'a pas voulu venir avec nous, je l'ai laissée sous mon lit, où elle a élu son domicile. Je vous assure qu'elle a autant de serviteurs qu'il y a ici de gens. c'est à qui en aurait soin...

« J'ai rencontré M. Coindet à l'Etoile. Il va au printemps à Genève, et vous ira chercher, à ce qu'il m'a dit en courant. Il m'a demandé la permission de me venir voir. Sur ce que je lui ai dit que je ne recevais personne, il prétendait venir me tenir compagnie. Je l'attends et partirai, je crois, en l'attendant » <sup>126</sup>.

Quelques jours après la réception de cette lettre, Jean-Jacques apprenait de M. de Conzié la mort de Mme de Warens. Lassée, vaincue par la vie, retirée solitaire dans un faubourg de Chambéry, elle rendit le dernier soupir le 29 juillet 1762, près de la maison qui avait autrefois abrité « Petit » et « Maman ». Rousseau ressentit « de cette perte irréparable » un grand chagrin :

« La meilleure des femmes et des mères, qui déjà chargée d'ans et surchargée d'infirmités quitta cette vallée de larmes pour passer dans le séjour des bons où

(126) *Correspondance générale*. T. VIII, p. 157.

l'aimable souvenir du bien que l'on a fait ici-bas en fait l'éternelle récompense »<sup>127</sup>.

La gracieuse idylle des Charmettes que nos érudits s'acharnent à détruire revivait dans son cœur avec ses enivrants souvenirs<sup>128</sup>. Mme de Warens, à sa dernière rencontre avec Jean-Jacques, avait mis au doigt de

(127) *Confessions*. Livre XII.

(128) Les érudits ont gâté le beau portrait de Mme de Warens que nous a laissé Rousseau. Lamartine, Michelet, George Sand, surtout, qui a tant lu Jean-Jacques, nous avaient idéalisé cette aimable femme. M. Metzger, et plus tard M. Mugnier, à force de mémoires, d'actes notariés, de factures en liasses copieuses, ont établi que le séjour des Charmettes n'avait pas eu lieu à l'époque fixée par les *Confessions*. Mais voici qui va réjouir les poètes. M. Albert Schinz et Mlle Isabel Lawrence, dans un article précis, publié par la *Revue d'Histoire Littéraire*, (1928) proposent une hypothèse fort séduisante qui met tout le monde d'accord. Ils établissent que le récit des *Confessions* est plus profondément vrai qu'il ne pouvait sembler aux érudits: « C'est bien en 1738, disent-ils, que Mme de Warens a loué pour l'exploiter, le domaine des Charmettes, mais le propriétaire, M. Noëray (que Rousseau appelle M. Noiret) étant officier, devait s'absenter souvent, il est très possible que pour rétablir la santé bien chancelante alors de Rousseau, Mme de Warens ait loué sans bail, la seule maison des Charmettes pour quelques semaines de villégiature, bien avant cette date. Or, un M. Renaud loue le 8 mai 1737 le « domaine » des Charmettes, ce qui n'a sans doute pas empêché Mme de Warens de rester dans la maison. Elle rentre bientôt à Chambéry, puis Rousseau part pour Genève (juillet) et enfin pour Montpellier (septembre). Aussitôt après ce départ, Mme de Warens et Wintzenried louent la ferme Révil, à côté des Charmettes, pour l'exploiter et enfin l'échanger avec le domaine des Charmettes, en juillet 1738, où Rousseau les retrouve à son retour de Montpellier, avant la Saint Jean de cette même année, donc avant la signature du bail d'échange. Cette hypothèse est plausible après tout et s'accorde fort bien avec le texte des *Confessions*. D'après F. Mugnier, Mme de Warens prit possession du domaine le 24 juin 1738. Le bail fut signé le 6 juillet suivant. (*Mme de Warens et J.-J. Rousseau*, Calman-Lévy, 1891, p. 174). Le bail a été publié en 1856 par M. Guilhaumin (tome I des *Mémoires de la Société Savoisienne d'Histoire et d'Archéologie*).

Thérèse l'unique bague qui lui restait. Ce devait être le suprême adieu. Rousseau, rendons-lui cette justice, se souviendra de sa bienfaitrice jusqu'à sa fin. La Dixième « Réverie », c'est-à-dire les dernières lignes qu'il ait écrites, lui sont consacrées :

« Aujourd'hui, jour de Pâques fleuries, il y a précisément cinquante ans de ma première connaissance avec Mme de Warens. Ce premier moment décida de moi pour toute ma vie et produisit par un enchaînement inévitable le destin du reste de mes jours... ».

Rousseau était sous le coup de l'émotion de cette perte lorsqu'il reçut une lettre de la comtesse de Boufflers qui le tançait assez vertement de retourner au protestantisme et de recevoir la communion du pasteur Montmollin :

« Quand un ange serait venu du ciel pour vous dessiller les yeux, lui écrivait Mme de Boufflers, le bien même de la religion dont il vous aurait découvert la vérité demandait que vous attendissiez d'autres circonstances pour la professer » <sup>129</sup>.

Vers la même époque, notons-le, Voltaire venait de faire ses Pâques et l'avait fait ostensiblement constater. On peut se demander lequel des deux était le plus sincère !

Exaspéré par les injures imprimées « qui allaient leur train » et surtout par l'attitude hostile des aristocrates de Genève, prêt à abdiquer ses droits de bourgeoisie et de cité, Rousseau éprouvait au commencement de l'hiver de 1762 le besoin de s'épancher

(129) *Correspondance générale*. T. VIII, p. 170.

dans un cœur ami. Il songe à la marquise de Verdelin :

« Votre éloignement, lui écrit-il, me fait bien sentir ce que j'ai perdu ; vos bontés m'ont fait tout leur effet que quand elles m'ont été ôtées et je puis vous dire d'un cœur vraiment pénétré qu'elles vous ont acquis un serviteur fidèle qui le sera jusqu'à son dernier soupir. Comptez là-dessus, Madame, quel que soit mon sort et quelque lieu que j'habite. J'ai autant de plaisir à vous le dire que si cela importait beaucoup à savoir. Mais comment un cœur semblable au vôtre ne rendrait-il pas dignes de son amitié tous ceux qu'il honore ?...

« A ma santé près qui ne s'accommode pas ici et l'éternelle importunité des désœuvrés qui n'en manquent pas, je suis ici assez tranquille. Je crois pouvoir compter sur la protection du roi qui m'a honoré d'offres obligeantes, et je suis très sûr de celle de Milord Maréchal qui n'estime M. de Voltaire et son parti que ce qu'ils valent... Vous verrez par le petit dialogue ci-joint comment le dit M. de Voltaire s'exprime sur mon compte et avec quelle noblesse d'âme il cherche à indisposer contre moi le pays où j'habite... »<sup>130</sup>.

« — Mon voisin, lui répond la marquise le 24 décembre 1762, votre M. de Voltaire se trompe lourdement. J'entends vanter ici par ses partisans ce qu'il a fait pour la veuve de Calas, et toujours quelqu'un lui répond : oui, mais il persécute le citoyen... Je vous remercie, mon voisin, d'avoir bien voulu me copier ce dialogue. Il faut le lire pour croire qu'un homme puisse ainsi s'avilir... ».

Puis, dans cette même épître, Mme de Verdelin parle de l'oublieux Margency :

(130) *Correspondance générale*. T. VIII, p. 303.

« Je reçus, il y a huit jours, une lettre de quelqu'un que je n'ai pas vu depuis mon retour, et en tout depuis huit mois ; il me demandait de vos nouvelles. C'est beaucoup pour quelqu'un que la Sorbonne a mis à l'index. Hélas ! mon voisin, on a mis sa pauvre raison si bas, qu'il est digne de pitié, il en fait trop à votre voisine. Je vous rappelle mes faiblesses, parce que je ne veux pas que vous m'accordiez plus d'estime que je n'en mérite. Je vous demande beaucoup d'amitié ; celle que j'ai pour vous la mérite, mon voisin. Je passe ma vie en châteaux en Espagne, vous le savez, je suis un peu obligée de russer avec moi-même. Quand vous étiez mon voisin, votre seule vue rappelait mon courage. Je lis « Emile », « Julie ». Cette sublime Julie ; je la quitte plus patiente ! Je vous dis tout... Le plus grand malheur d'une femme n'est pas d'avoir été trompée dans son choix : c'est d'avoir connu l'amour ; il faut se défier de soi le reste de sa vie ; cela fatigue et humilie. Que je sais gré à Mlle Levasseur de vous parler quelquefois de moi ! Je pense souvent à elle et avec des sentiments de vénération... Mettez-moi à portée, l'un et l'autre, d'être bonne à quelque chose ici. Mon mari et mes enfants disent mille choses à leur voisin » <sup>131</sup>.

Le cœur de la bonne marquise naturellement porté à la compassion s'alarme de la santé de Rousseau :

« Les premiers froids m'ont bien inquiétée pour vous, mon voisin ; jugez depuis ces temps horribles combien je me tourmente ! Je ne quitte pas vos montagnes, je me range au coin de votre feu que je vous prie fort de ne pas quitter. Vous avez, dit-on, des chemins affreux et pour toute compagnie des paysans » <sup>132</sup>.

(131) *Correspondance générale*. T. VIII, p. 326.

(132) Lettre du 22 janvier 1763.

Jean-Jacques se plaignait, en effet, des rigueurs du climat : « Des cascades, des glaces, des rochers nus, des sapins noirs, couverts de neige, sont les objets dont je suis entouré, écrit-il au maréchal de Luxembourg, et à l'image de l'hiver un pays ajoutant l'espect de l'aridité <sup>133</sup>. » Cette vision n'était guère de nature à reconforter le pauvre exilé.

Mais au sein de sa morne solitude, les occupations ne lui manquaient pas. Il écrivait sa réponse au mandement de l'Archevêque de Paris, cette « merveille de discussion, adroite, vigoureuse, émue, éloquente <sup>134</sup> », qui, malgré toutes ces qualités, ne lui ramena point les Genevois. Le Conseil ordonna même de saisir les exemplaires qui seraient imprimés à Genève ! Ingrate patrie qui allait lui être plus cruelle encore que l'Eglise de France.

L'aristocratie genevoise profondément attachée aux doctrines de Calvin, ne pouvait admettre la religion naturelle prêchée par le « Vicaire Savoyard ». En présence de l'attitude intransigeante du « Magnifique Conseil », Rousseau se décidait à abdiquer à perpétuité « son droit de bourgeoisie et de cité dans la ville et la république de Genève ». Mylord Maréchal lui déconseillait de prendre cette décision :

« Attendez, réfléchissez, prenez du temps » <sup>135</sup>, lui écrivait-il, et quelques jours plus tard : « Plus j'y pense (et mon amitié m'y fait penser souvent), plus je me confirme dans mon opinion que vous ne devez pas faire un pas qui pourrait offenser vos amis dans votre patrie. J'ai été proscrit de longues années de la mienne... Si j'avais

(133) *Correspondance générale*. T. VIII, p. 46.

(134) *Jules Lemaitre. Jean-Jacques Rousseau*, p. 293.

(135) *Correspondance générale*. T. IX, p. 111.

renoncé à la qualité d'Écossais je n'aurais pas été reçu dans le pays comme je le fus ; je n'aurais plus été en droit de prétendre à l'amitié de mes compatriotes... »<sup>136</sup>.

Malgré les conseils de Lord Keith, l'abdication de Rousseau eut lieu le 12 mai 1763. Elle produisit à Genève la plus fâcheuse impression. Une quarantaine d'habitants portèrent au premier syndic une « représentation », sans succès d'ailleurs, tendant à faire déclarer l'abdication de Jean-Jacques nulle et non avenue. Deux autres représentations suivirent sans plus de succès. Mais, en présence de l'effervescence grandissante, le procureur général Tronchin, qui avait requis la condamnation, publia les « Lettres de la Campagne », avec la collaboration de Voltaire, a-t-on dit, pages habiles essayant de démontrer le danger de l'« Emile » et du « Contrat Social » pour la religion et la constitution de Genève.

Si Rousseau avait pris son parti de la condamnation de l'« Emile », par le Parlement Français, il ne pouvait aussi facilement admettre le jugement de Genève, qu'il trouvait contraire aux lois de son pays. Il se sentait froissé de la sévérité de ces magistrats dont il avait autrefois fait un si bel éloge dans son « Discours sur l'inégalité ». Et en toute conscience, son premier devoir était d'en poursuivre la réparation. Jean-Jacques s'y mit avec ardeur. Il prit la direction de ses nombreux partisans qui comprenaient la petite bourgeoisie et l'unanimité du peuple. De cette âpre lutte sortira une modification importante dans la constitution politique de Genève. Aux « Lettres écrites de la Campagne », Rousseau répondit

(136) *Correspondance générale*. T. IX, p. 111.

par les « Lettres écrites de la Montagne », dont la puissante dialectique donnait, avec la description de son théisme évangélique, la controverse la plus serrée sur l'illégalité des mesures prises contre lui par l'aristocratie genevoise.

Au milieu de la bataille — car cet enthousiaste aimait la lutte et le bruit — le silence et l'oubli l'eussent tué plus sûrement que le reste de ses maux — Jean-Jacques recevait de la marquise de Verdelin des nouvelles de Paris et de la vallée de Montmorency : « Nous sommes ici dans les fêtes de la paix, lui écrit-elle le 10 mars 1763 ; on tire quelques coups de canon, on boit au coin des rues, mais on fait peu de bruit. » La conclusion de la paix faite par le duc de Praslin, ministre des Affaires étrangères, après les négociations du duc de Choiseul, terminait cette malheureuse guerre de Sept ans qui, « commencée pour deux ou trois chétives habitations, enrichissait finalement l'Angleterre de deux mille lieues de terrain. » Il n'y avait pas, en effet, raison de se réjouir.

Dans cette même lettre, la marquise annonce son désir de fuir Paris ; elle donne des nouvelles de sa fille, Léontine, que Rousseau appelait « sa plus ancienne connaissance » et pour qui il a toujours senti « un peu de prédilection ».

« J'ai eu, ces jours-ci, ma fille aînée, lui dit-elle. Je trouve mon cher voisin, que les couvents ôtent le peu de bon qu'ont les enfants et ne leur donnent que des grimaces à la place du sentiment. Je suis fort affligée qu'on m'oblige d'y mettre le mois prochain Léontine ; son esprit commence à se développer ; il s'annonce plus solide que brillant. Voilà comme je le désirerais. Mais qu'est-ce que tout cela deviendra ? A propos, elle brode des manchettes qu'elle a proposées à son père. Sur son refus, elle



prétendit qu'elle vous les enverrait. En cherchant qui aurait la politesse de les prendre : « Oh ! si M. Rousseau était ici, Maman, je les lui offrirais. » Un homme de ma connaissance lui promet de vous les faire tenir par le chevalier de Beauteville. Vous êtes persuadé de mon amitié, mon cher voisin ; vous me permettez d'éprouver la vôtre, voilà la preuve que je vous demanderais. Tout ce qui vous connaît à le désir de vous servir et de vous être utile ; peu y trouveraient autant de plaisir que moi. Je voudrais donc que vous me fournissiez quelque occasion d'avoir du plaisir. Je voudrais donc que vous disposassiez de moi, de mon temps, de mes soins et de tout ce que j'ai comme d'un bien à vous ; que ce qui vous manque là-bas vous m'indiquassiez un moyen de vous le faire parvenir d'ici, où on trouve tout. Je voudrais que vous me traitassiez comme votre sœur. Voilà comme je désire être avec vous ; c'est ainsi que je vous suis attachée, en y ajoutant la confiance et la vénération qu'on a pour le père le plus chéri »<sup>137</sup>.

Rousseau fut touché de cette tendresse toute filiale :

« Je pense bien comme vous, Madame ; je n'aime point que vous soyez à Paris. Paris, le siège du goût et de la politesse, convient à votre esprit, à votre ton, à vos manières ; mais le séjour du vice ne convient point à vos mœurs, et une ville où l'amitié ne résiste ni à l'adversité, ni à l'absence ne saurait plaire à votre cœur. Cette contagion ne le gagnera pas, n'est-ce pas, Madame ? Que ne lisez-vous dans le mien l'attendrissement avec lequel il m'a dicté ce mot-là. L'heureux ne sait s'il est aimé, dit un poète latin ; et moi j'ajoute : l'heureux ne sait pas aimer. Pour moi, grâce au ciel, j'ai fait les épreuves nécessaires ; je sais à quoi m'en tenir sur le cœur des au-

(137) *Correspondance générale*. T. IX, p. 159-161.

tres et sur le mien. Il est bien constaté qu'il ne me reste que vous seule en France ».

Puis, en auteur soucieux de l'accueil fait à son dernier ouvrage, sa réponse à Mgr de Beaumont, Archevêque de Paris, qui venait de s'imprimer en Hollande, il prie la marquise de Verdelin de le renseigner :

« Si elle pénètre jusqu'à Paris, et que vous en entendiez parler, Madame, je vous prie de me marquer naturellement ce qu'on en dit ; il m'importe de le savoir. Il n'y a que de vous que je puisse apprendre ce qui se passe à mon égard dans un pays où j'ai passé une partie de ma vie, où j'ai eu des amis, et qui ne peut me devenir indifférent ».

Rousseau remercie enfin Mlle de Verdelin des manchettes qu'elle brode à son intention :

« Je suis bien touché des bontés de Mlle Léontine et des soins qu'elle veut prendre pour moi ; mais je serais bien fâché qu'un aussi joli travail que le sien et si digne d'être mis en vue restât caché sous mes grandes vilaines manches d'Arménien. En vérité, je ne saurais me résoudre à le profaner ainsi, ni, par conséquent, à l'accepter, à moins qu'elle ne m'ordonne de les porter en écharpe ou en collier, comme un ordre de chevalerie institué en son honneur.

« Bonjour, Madame, recevez les hommages de votre pauvre voisin. Vous venez de me faire passer une demi-heure délicieuse, en vérité j'en avais besoin, car, depuis quelques mois, je souffre nuit et jour, presque sans relâche de mon mal et de mes chagrins »<sup>138</sup>.

(138) *Correspondance générale*. T. IX, p. 197.

Ces chagrins laissaient le roi Louis XV bien indifférent. Tandis que Jean-Jacques supportait les douleurs de l'exil, ce monarque faisait jouer à la cour le « Devin du Village » que Jelyotte et Caillaud chantaient à ravir. Ces deux acteurs favoris avaient leurs entrées aux petits appartements pour divertir ce roi toujours ennuyé !<sup>139</sup>.

Mais bientôt la fameuse lettre à Mgr de Beaumont, objet des vives préoccupations de Rousseau, allait faire son apparition. Vendue sourdement d'abord dès le début de mai 1763, elle commença de transpirer vers le milieu du mois<sup>140</sup>. Le 14 mai, la marquise de Verdelin écrit au philosophe :

« Je ne conçois pas pourquoi on a arrêté votre réponse ; ils ont envie de montrer au public que vous avez raison ; cependant on le dit chez le ministre. Madame la Duchesse de Grammont a pris à un homme de ma connaissance un exemplaire que M. Moulton avait trouvé le moyen de lui faire passer. M. de Foncemagne m'a prié de lui en faire venir un. Je l'ai lu à un menin du dauphin qui en est enthousiaste. J'ai appris que le docteur Gatti l'a lu chez le baron (d'Holbach...). L'abbé de Voisenon est couru ici parce qu'il avait cette sublime réponse. J'avais chargé un monseigneur de demander à l'archevêque s'il l'avait vue ; il n'en put tirer un mot ; et moi, mon voisin, qui ne me fie pas aux prêtres, je n'ai pas voulu lui prêter la mienne »<sup>141</sup>.

La marquise ne cesse de plaider dans les salons la cause de Jean-Jacques :

(139) *Mémoires secrets de Bachaumont*, 7 et 12 mars 1763.

(140) *Mémoires secrets*, 7 et 18 mai 1763.

(141) *Correspondance générale*. T. IX, p. 290.

« Si vous étiez aussi chrétien que lui, disait-elle à un magistrat du Parlement, vous lui feriez des excuses, et de citoyen de Genève, vous prieriez M. Rousseau d'être citoyen de Paris ».

Mais devant le fanatisme qui semble devoir être l'apanage de tous les temps, la marquise prêchait dans le désert. Sa largeur d'esprit lui fait honneur :

« Mon voisin, écrivait-elle à Rousseau, rappelez-vous quelquefois le respect que nos bonnes gens avaient pour vous, vous un huguenot, c'est bien le triomphe de la vertu, car vous pouvez être persuadé que, dans la plupart des campagnes, on ne les croit ni plus ni moins qu'un diable » <sup>142</sup>.

Dans cette même lettre du 14 mai 1763, la marquise de Verdelin annonçait son départ pour la vallée de Montmorency :

« Je pars lundi pour Soisy, pour le reste de mon été. J'ai besoin d'air et de repos ; ma santé s'est fort délabrée et j'en ai pourtant plus besoin que jamais, car, mon voisin, vous en conviendrez, la faiblesse du corps influe un peu sur l'âme. Il n'y a que la vôtre, mon cher voisin, que rien n'altère, qui est supérieure à toutes les misères de l'humanité ».

A peine installée, la marquise va visiter Montlouis :

« J'ai été aujourd'hui pour la première fois à Montmorency, ma première visite a été pour vos tilleuls. Ils sont beaux ; on ne leur a pas ôté une feuille, tout est

(142) *Correspondance générale*. T. IX, p. 291.

comme vous l'avez laissé, vos fleurs montent et vont, sans treillage, donner du couvert ; j'y retournerai et y mènerai la doyenne pour l'égayer. Elle a repris son domicile sous mon lit, mais elle ne m'aime pas mieux ; elle ne s'est attachée à personne, elle souffre l'amitié et c'est tout. J'ai vu le curé de Groslay <sup>143</sup>, qui est bien content de votre réponse ; « Hélas ! m'a-t-il dit, je voudrais la lui entendre lire ». Ses yeux sont devenus humides, et les miens coulaient, et j'avais un grand plaisir... J'ai été assez malade depuis deux mois ; je ne vous en ai rien marqué dans mes précédentes lettres ; mais si cela vous revenait, n'en soyez pas en peine, mon cher voisin, je suis beaucoup mieux. Comme mon mal était causé par une révolution de peine et de tracas sur lesquels le temps me rend plus sage, il est sûr qu'il n'aura pas de suites. Je prends peu de remèdes. La tranquillité et l'air de la campagne achèveront ma convalescence. Je me sépare de mes filles samedi prochain. L'état où j'ai été m'a fait consentir à fixer un terme bien cruel, mon voisin ; la Providence ne me rend la santé et les forces que pour avoir celle de souffrir. Je doute pourtant que j'en aie assez pour supporter longtemps votre silence... » <sup>144</sup>.

Le souvenir de Montlouis que lui apportait Mme de Verdelin fit plaisir à Rousseau. La belle vallée

(143) L'abbé Maltor, nommé curé de Groslay en 1737, mourut le 31 août 1767, âgé de soixante dix-huit ans, en possession de sa cure. Il était le doyen du doyenné de Montmorency, « plus fait pour être homme d'Etat et ministre, que curé de campagne ». Très lié avec Rousseau, les deux amis s'entretenaient souvent à l'ombre des vieux châtaigniers dont quelques-uns subsistent encore aux environs de l'Ermitage. En 1764, l'abbé Maltor disait à Mme d'Houdetot, qu'il ne voyait jamais sans lui demander des nouvelles de Rousseau : « Je l'aime toujours, je lui écris, mais j'ai chargé Mme de Verdelin de le lui dire. » L'abbé Maltor retrouverait sa vieille église intacte. Elle garde ses beaux vitraux du seizième siècle et se détache toujours avec grâce de la vallée de Montmorency.

(144) *Correspondance générale*. T. IX, p. 349.

qu'il avait tant de fois parcourue, dirigeant ses pas vers Eaubonne ou Soisy, resta toujours chère à son cœur. L'horizon qu'il avait maintenant devant lui n'était pas moins vaste que celui qu'il embrassait des hauteurs de Montmorency, mais son aspect était plus sauvage et moins riant : « L'art n'y étale pas ses beautés, mais la majesté de la nature en impose ». Le vieux château de Motiers dominant la vallée l'attirait souvent et la botanique qui fut toujours son passe-temps favori lui offrait ses trésors :

« Souvent, en voyant autour de moi, a-t-il écrit, cette profusion de plantes rares, je les foule à regret, sous le pied d'un ignorant » <sup>145</sup>.

Puis, pour permettre un peu de relâche à ses préoccupations et à ses soucis, il aimait faire de longues excursions avec ses amis d'Escherny et le colonel Pury, sur les bords de la « Reuss » ou du « Creux-de-Van », ou encore sur les flancs du « Chasseron », parsemés de plantes rares. Et alors, ce solitaire si connu pour sa misanthropie et ses brusques incartades, devenait, au milieu de ces courses, « le plus simple, le plus doux et le plus modeste des hommes <sup>146</sup>. »

Rousseau a peu parlé de ses excursions alpestres dans les pages des « Confessions », mais il en a évoqué le souvenir dans les « Rêveries ». Son habitation à la « Robaila » est délicieusement contée dans la septième « Promenade ».

(145) Lettre au maréchal de Luxembourg. T. IX, p. 50.

(146) Mémoires de d'Escherny.

## CHAPITRE XI

*Les derniers jours du marquis de Verdelin. — Sa mort. — Jean-Jacques prend part au deuil de son amie. — Madame de Verdelin à l'hôtel d'Aubeterre. — Elle passe l'été à Soisy. — Proposition de Margency. — Conseils de Rousseau.*

La Providence ne lui rendait la santé et les forces que pour avoir celle de souffrir ! Depuis de longs mois déjà, la marquise était toute à ses fonctions de garde-malade. Son atrabilaire mari, devenu complètement aveugle et se plaignant d'être « le plus malheureux homme du monde » formait les projets les plus insensés. Celui, par exemple, de quitter Paris pour la Saintonge et le lendemain ne rêvant pour se distraire, que réunir à sa table de nombreux convives :

« De la solitude où vous nous avez vus, écrit la marquise à Jean-Jacques, je suis passée à avoir cinq jours par semaine seize personnes, point mes amis assurément, mais qui plaisent assez à mon mari pour que je sois très occupée de les fêter. Oh ! je vous avoue que toutes les fois que le sentiment n'y prend pas part, il faut bien de l'application pour ne pas laisser deviner qu'on s'ennuie ».

Aux caprices et aux colères de son mari, la marquise devait ajouter la peine que lui causait l'absence de ses filles :

« Mes pauvres enfants sont au couvent, elles s'y portent bien, elles y sont moins grondées qu'ici. De là, concluez qu'elles le préféreront à la maison paternelle. Nous nous plaignons du cœur de nos enfants ; ils nous font grâce en ne récriminant pas. Les miens font le malheur de ma vie, leur vie, leur bonheur, leur façon de penser confiés à des imbéciles, et les deux cadettes dans un couvent d'où elles n'ont pas la permission de sortir que le jour où on le leur fera quitter pour toujours. Elles faisaient toute ma consolation. La Providence prend un soin tout particulier de me détacher des choses de ce monde... Vous me donnez la liberté de m'affliger avec vous ; si je ne connaissais votre cœur, j'aurais craint de mésuser de votre permission... ».

Et dans son découragement, elle ajoute :

« Ah, mon voisin, que votre sagesse, que vos conseils me manquent ! Vous me feriez naître des objets d'admiration pour cet homme malheureux (M. de Verdelin) que l'avenir qui s'approche tourmente. La douceur de votre conversation avait du charme pour lui, et l'estime très entière qu'il a pour vous lui ferait goûter toutes les bonnes choses que vous lui diriez... ».

Jean-Jacques compatissait aux chagrins de son amie :

« Comment arrive-t-il, Madame, que j'aie le cœur si plein de vous et que je ne vous parle jamais que de moi ? Ce qu'il y a de certain, c'est que tout ce que vous me dites



de vous m'affecte et me pénètre, que je vous plains, que je sens vos malheurs comme les miens, que je voudrais que vous eussiez autant de plaisir à vous épancher avec moi que j'en goûte à m'épancher avec vous, et que je n'eus jamais d'attachement plus solide, plus vrai, et qui fit plus la consolation de ma vie que celui que vous m'avez inspiré » <sup>147</sup>.

Vers la fin du mois de septembre 1763, le marquis de Verdelin s'alitait pour ne plus se relever. Le 23 novembre suivant, la marquise donnait à Jean-Jacques les nouvelles les plus alarmantes sur l'état de son mari :

« Il va de mal en pis, aujourd'hui, cependant, il prend un peu de repos, il y a plus de cinquante jours qu'il n'avait dormi qu'une demi-heure de suite. J'ai plusieurs fois commencé à vous faire part de mes inquiétudes, mais toujours quelque crise m'a obligée à abandonner la plume ; le malheureux homme n'a que moi, et moi, mon cher voisin, je n'ai que le spectacle de sa souffrance supportée avec plus de douceur et de patience que son caractère n'en promettait, ce qui rend son état plus intéressant et mon avenir plus triste... <sup>148</sup>.

— « Le détail, Madame, des maux de M. de Verdelin et de vos angoisses me fait frémir pour lui et encore plus pour vous, qui toujours occupée à le soigner, sentez ses maux bien plus que lui-même, répondait Jean-Jacques, le 25 décembre 1763. Rien de plus naturel que le redoublement d'attachement que son état et le vôtre vous donnent pour lui ; il n'y a point de plus fort lien pour les belles âmes que celui du bien même qu'elles font » <sup>149</sup>.

(147) *Correspondance générale*. T. X, p. 5.

(148) *Correspondance générale*. T. X, p. 237.

(149) *Correspondance générale*. T. X, p. 270.

Au moment où l'exilé de Motiers écrivait ces lignes, M. de Verdelin rendait son âme à Dieu.

« Vous avez bien jugé, mon voisin, lui écrivait la marquise, le 4 janvier 1764 ; une maladie si cruelle devait avoir une fin triste ; le 28 du mois dernier, M. de Verdelin cessa de souffrir. Il est mort avec un courage et une résignation parfaite. Je le regrette infiniment ; chacun des derniers instants de sa maladie a été marqué par des témoignages d'amitié pour moi et pour mes enfants... » <sup>150</sup>.

— « Tous vos regrets sont bien légitimes, Madame, lui répondit Jean-Jacques, le 28 janvier ; ce que vous me marquez des derniers moments de M. de Verdelin prouve qu'il vous était sincèrement attaché, et combien ne devait-il pas l'être ? Cependant, comme dans l'état où il était il a plus gagné que vous n'avez perdu, les sentiments qu'il vous laisse doivent être plus relatifs à lui qu'à vous. D'ailleurs, moi qui sait combien vous êtes bonne mère, et qu'en le perdant, vous avez pour ainsi dire acquis vos enfants ; tout ce que je puis faire en cette circonstance, par respect pour votre bon cœur et pour sa mémoire, est de ne vous pas féliciter... » <sup>151</sup>.

La marquise de Verdelin allait, en effet, retrouver ses trois filles que le père avait constamment éloigné de leur mère. Dans toutes ses lettres à Rousseau, elle gémissait sur cette séparation et se plaignait de l'éducation des couvents « qui ôtent le peu de bon qu'ont les enfants, et ne leur donnent que des grimaces à la place du sentiment <sup>152</sup>. »

(150) *Correspondance générale*. T. X, p. 286.

(151) *Correspondance générale*. T. X, p. 308.

(152) Lettre du 10 mars 1763.

Au moment de son deuil, la marquise se refira d'abord chez son amie, à l'hôtel d'Aubeterre, rue Saint-Marc, quartier de Richelieu. Elle remercia ses gens,

« qu'heureusement j'ai trouvé à bien placer, dit-elle, dans une de ses lettres à Jean-Jacques, j'ai gardé un laquais, le gouverneur que vous connaissez, le petit Leroy qui est mon maître Jacques et qui ne me quittera que pour être beaucoup plus à son aise; il a servi mon mari comme eut fait son fils, il me l'a recommandé, une femme de chambre; voilà ma maison jusqu'à ce que j'ai fini mes affaires et pris mes filles avec moi. Je ne reste pas riche, et en me retirant en province ou aux environs de Paris, j'aurai ce qu'il me faut pour vivre honnêtement ».

Mme de Verdelin devait passer les premiers mois de l'année 1764 à l'hôtel d'Aubeterre, puis la belle saison dans sa maison de Soisy pour entrer ensuite à l'abbaye de Panthemont. C'était un usage fort répandu au dix-huitième siècle. Les veuves de qualité se retiraient au couvent où elles pouvaient sans grands frais jouir à leur gré des agréments de la retraite ou de ceux de la société. La marquise de Créqui avait goûté la solitude du couvent de la doctrine chrétienne, rue du Pot de Fer, et non loin de l'abbaye de Panthemont, la marquise du Deffand s'était établie rue Saint-Dominique, au couvent de Saint Joseph, ce refuge célèbre où Mme de Montespan était venue, au siècle précédent, oublier Louis XIV pour songer à Dieu.

Toutes ces tranquilles maisons répondaient alors à de nombreux besoins sociaux et savaient garantir les convenances dans les cas variés. Leurs locataires, qui représentaient la brillante société du dix-huitième siècle-

cle habitaient, en général, des bâtiments séparés du couvent.

Avant de rejoindre Panthemont, la marquise de Verdelin voulut passer l'été à Soisy.

« Je ne resterai pas, mon cher voisin, à l'hôtel d'Aubeterre, quoique j'aime fort celle qui l'habite, je n'aime pas son genre de vie. Ma situation actuelle me met à l'abri d'être entamée sur mon goût de retraite, mais pour l'avenir, j'aurais des persécutions que j'éviterai en prenant un petit appartement dans les murs d'un couvent que j'habiterai avec mes filles. Vous me demandez lesquelles : je les prendrai toutes assurément, mon voisin, mes devoirs, mon amitié sont égales pour elles. En attendant que j'ai trouvé cet appartement, je compte nous réunir le mois prochain à Soisy ».

Et dans cette même lettre du 9 février 1764, la marquise de Verdelin laisse parler sa tendresse : son premier soin est d'offrir sa bourse à Jean-Jacques et de mettre Thérèse à l'abri du besoin, en cas de nécessité :

« Je suis touchée que vous connaissiez assez mon cœur pour compter sur mes sentiments pour vous, mon voisin, je trouve que vous n'en faites pas assez usage, je n'ai pas assez mérité pour obtenir cette faveur. Je voudrais que vous me marquassiez quel est le banquier qui fait vos affaires à Paris... Je vous souhaite, mon voisin, une meilleure santé, je vous exhorte à ne pas prendre des rhumatismes ; j'en ai un qui m'empêche de marcher et de dormir. On dit que c'est la fin de mes maux. J'aimais mieux la fièvre ; mais nous autres, pauvres humains, nous n'avons pas seulement le choix des maux. Bonsoir mon voisin, aimez-moi un peu » <sup>153</sup>.

(153) *Correspondance générale*. T. X, p. 319.

Dès les premiers jours du printemps, Mme de Verdelin s'installe à sa campagne de Montmorency :

« C'est de cette belle vallée, mon voisin, que j'ai le plaisir de vous écrire ; j'y suis depuis un mois réunie à mes enfants. J'y ai essuyé des temps affreux, mais je vous assure que je les ai préférés aux beaux jours de la ville, dont je n'entends pas plus parler que si j'en étais à cent lieues... Mme d'Aubeterre m'écrit pour me marquer qu'elle vient de souper avec un Genevois qui lui a assuré que vous vous portiez bien. Cette nouvelle qui fait toujours l'objet de ma sollicitude, ne m'a pas ôté l'inquiétude. Ces gens-là, en faisant l'éloge de votre santé, de votre bonheur, croient mettre leur honte à couvert ; je n'ai pas de confiance en leurs propos, je dirais pis, mais je craindrais de vous fâcher, car il me semble que vous avez pour vos compatriotes le sentiment qu'une femme garde pour son premier amant ».

Mais une grande affaire allait bientôt la préoccuper.

Margency qui l'avait complètement délaissée depuis plusieurs années, aussitôt qu'il l'avait vu libre, lui proposa de l'épouser. Il avait bien des torts envers elle. L'âme sensible de la marquise avait beaucoup souffert. Blessée au cœur, elle ne pouvait que pardonner, sans désirer reprendre la vie commune. Elle réfléchit sur la situation, pensa surtout à ses trois filles à qui elle se devait et refusa l'offre du syndic. Sa résolution prise elle expose à Jean-Jacques l'état de son cœur :

« Vous avez assez d'amitié pour moi, j'espère, lui écrit-elle, le 6 avril 1764, pour avoir pensé à ce qui résulterait pour moi de ma situation présente. Cet homme que vous

connaissez, oubliant les armes qu'il m'a données contre lui, m'a proposé de la changer. Tout a été employé pour me prouver que sa conduite avait été dictée par un excès d'amour, de délicatesse et d'honnêteté ; on sentait qu'on s'était pris gauchement, on a avoué tous les torts possibles. J'étais très disposée à les oublier, mais ce que je dois à la fortune, à l'éducation de mes filles, m'a empêchée de mettre un sceau à mon pardon. J'ai très constamment répondu non, et, comme ce non m'a fort coûté à dire, je me suis un peu hâtée de venir ici, où je ne permets pas qu'on vienne me voir. Comme on s'en est éloigné dans un temps où on était pressé par le Suzerain d'y venir, je ne crois pas qu'il fût décent pour ce que je dois à sa mémoire de changer de ton et d'allures. J'avais peur que toutes ces idées attristassent ma retraite, mes petites filles les ont dissipées, et je n'y aurais que du bonheur si je vous y retrouvais. Je ne fais pas un pas que vous ne m'accompagniez, et dans tous les soins que je donne à mes filles, je sens la privation de n'avoir pas votre avis » <sup>154</sup>.

Rousseau plaida la cause de Margency. Il engagea fort la marquise de Verdelin, alors âgée de trente-cinq ans, à accepter la proposition du syndic. Dans une très belle lettre « parfaite de raison, de sagesse, a dit Sainte-Beuve, il oppose les conseils d'une morale juste et saine, aux objections un peu trop délicates et raffinées, au bon sens attristé de Mme de Verdelin. ». Voici d'ailleurs, la lettre de Jean-Jacques qu'il convient de citer entièrement :

« Quoique tout ce que vous m'écrivez, Madame, me soit intéressant, l'article le plus important de votre dernière lettre en mérite une toute entière et fera l'unique

(154) *Correspondance générale*. T. XI, p. 5.

sujet de celle-ci. Je parle des propositions qui vous ont fait hâter votre retraite à la campagne. La réponse négative que vous y avez faite et le motif qui vous l'a inspirée sont, comme tout ce que vous faites, marqués au coin de la sagesse et de la vertu ; mais je vous avoue, mon aimable voisine, que les jugements que vous portez sur la conduite de la personne me paraissent bien sévères ; et je ne puis vous dissimuler que, sachant combien sincèrement il vous était attaché, loin de voir dans son éloignement un signe de tiédeur, j'y ai plutôt vu des scrupules d'un cœur qui croit avoir à se défier de lui-même ; et le genre de vie qu'il choisit à sa retraite montre assez ce qui l'y a déterminé. Si un amant quitté pour la dévotion ne doit pas se croire oublié, l'indice est bien plus fort dans les hommes, et comme cette ressource leur est moins naturelle, il faut qu'un besoin plus puissant les force d'y recourir. Ce qui m'a confirmé dans mon sentiment, c'est son empressement à recevoir, du moment qu'il a cru pouvoir écouter son penchant sans crime ; et cette démarche, dont votre délicatesse me paraît offensée, est à mes yeux une preuve de la sienne, qui doit lui mériter toute votre estime, de quelque manière que vous envisagiez d'ailleurs son retour.

« Ceci, Madame, ne diminue absolument rien de la solidité de vos raisons quant à vos devoirs envers vos enfants.. Le parti que vous prenez est sans contredit le seul dont ils n'aient pas à se plaindre et le plus digne de vous ; mais ne gênez pas un acte de vertu si grand et si pénible par un dépit déguisé et par un sentiment injuste envers un homme aussi digne de votre estime par sa conduite que vous-même êtes, par la vôtre, digne de l'estime de tous les honnêtes gens. J'oserai dire plus : votre motif fondé sur vos devoirs de mère est grand et pressant, mais il peut n'être que secondaire. Vous êtes trop jeune encore, vous avez un cœur trop tendre et plein d'une inclination trop ancienne pour n'être pas obligée à compter avec vous-même dans ce que vous devez

à vos enfants. Pour bien remplir ses devoirs, il ne faut point s'en imposer d'insupportables ; rien de ce qui est juste et honnête n'est illégitime ; quelque chers que vous soient vos enfants, ce que vous leur devez sur cet article n'est point ce que vous deviez à votre mari. Pesez donc les choses en bonne mère, mais en personne libre. Consultez si bien votre cœur que vous fassiez leur avantage, mais sans vous rendre malheureuse, car vous ne leur devez pas jusque-là. Après cela, si vous persistez dans votre refus, je vous en respecterez davantage, mais, si vous cédez, je ne vous en estimerai pas moins.

« Je n'ai pu refuser à mon zèle de vous exposer mes sentiments sur une matière si importante et dans le moment où vous êtes à temps de délibérer. M. de Margency ne m'a écrit ni fait écrire ; je n'ai de ses nouvelles ni directement, ni indirectement ; et, quoique nos anciennes liaisons m'aient laissé de l'attachement pour lui, je n'ai eu nul égard à son intérêt dans ce que je viens de vous dire. Mais moi, que vous laissâtes lire dans votre cœur, et qui en vis si bien la tendresse et l'honnêteté, moi qui, quelquefois, vis couler vos larmes, je n'ai point oublié l'impression qu'elles m'ont faite, et je ne suis pas sans crainte sur celle qu'elles ont pu vous laisser. Mériterais-je l'amitié dont vous m'honorez, si je négligeais en ce moment les devoirs qu'elle m'impose ? <sup>155</sup>.

Malgré les conseils donnés dans cette lettre de direction, si juste, d'une si grande délicatesse de pensée, si profondément humaine, la marquise de Verdelin ne revint point sur sa détermination. Elle fait part à Rousseau de ses réflexions :

« Quand vous auriez conservé, mon voisin, la liaison la plus intime avec M. de Margency, vos réflexions, vos

(155) *Correspondance générale*. T. XI, p. 72.



conseils ne me seraient point suspects. Personne ne connaît mieux que moi la beauté, l'honnêteté de votre âme ; personne aussi n'a pour vous une plus parfaite vénération et une plus tendre confiance... Ne me croyez pas si injuste en soupçonnant M. de Margency de ne m'être que médiocrement attaché ; c'est de son aveu que je suis partie. Comme je ne crois pas qu'il faille une passion folle pour être heureux en ménage, je ne ferais pas moins mon bonheur de passer ma vie avec lui. Je suis sûre qu'il m'aimerait autant qu'il en est capable, parce que ma tendresse l'y forcerait ; mais je manquerais à la loi que je me suis imposée de tout faire pour mes enfants, aux promesses que j'ai faites à leur père, qui, dans ses derniers moments, n'a été occupé que d'eux » <sup>156</sup>.

Emile Faguet a finement analysé les causes du refus de Mme de Verdelin <sup>157</sup>. D'abord et avant tout le devoir envers ses enfants, ensuite un souvenir tendre pour son mari, qu'elle a commencé d'aimer dès qu'il a été mort. En mourant, le mari élimine l'amant. Le cas est fréquent. Et puis, ajoute Faguet, Mme de Verdelin aimait Jean-Jacques Rousseau, non de passion féminine, mais elle l'aimait passionnément. A ces causes, ajoutons qu'elle n'aimait plus Margency et qu'elle ne voulait point donner à ses enfants un beau-père dévot. Elle écrira un peu plus tard :

« Je le disais hier encore au Saint de la rue Saint-Jacques (Margency) qui, malgré sa cafarderie, vient causer avec moi, nous ne sommes pas toujours d'accord ; nous avons même de la peine à nous fixer sur l'avenir. Ce qu'il y a de sûr, c'est que je ne changerai pas de projet et que je n'avancerai pas d'une heure celle que j'ai

(156) *Correspondance générale*. T. XI, p. 102.

(157) Emile Faguet. *Les amies de Rousseau*, p. 148.

marquée... Il a l'imagination chaude et le cœur froid. J'ai besoin d'éprouver tout cela, car enfin, il y a dix ans, je n'avais que la rivalité de Mme d'Épinay et elle me faisait moins peur que celle de Sainte Thérèse et tant d'autres avec qui je n'ai pas l'avantage d'être dans une société intime. Nous avons presque signé hier des articles de liberté : il ira au sermon et moi à la comédie ; mais, plaisanterie cessante, cela ne me plaît pas. Je l'aime assez pour le préférer à tous les plaisirs, mais je ne puis pas adopter les siens. Je baille en y pensant ».

Dans de telles dispositions d'esprit on comprend sans peine la résolution de Mme de Verdelin.

## CHAPITRE XII

*Installation de Madame de Verdelin à l'abbaye de Panthemont. — Les « Lettres de la Montagne ». — Les polémiques de Genève. — Le « Sentiment des citoyens ». — Inquiétudes de la marquise de Verdelin. — Elle décide d'aller visiter Jean-Jacques à Motiers. — Son Voyage. — Elle conseille au philosophe de quitter le Val-Travers. — Les troubles de Motiers. — Rousseau à l'île St-Pierre.*

La marquise de Verdelin, bien décidée à ne pas contracter mariage avec Margency, ni avec aucun autre, refusa les différents partis qui ne manquèrent point de s'offrir. « On m'a parlé, ces jours-ci, pour un homme qui a cent mille francs de rentes, écrit-elle à Jean-Jacques, dont le nom m'est connu, qui donnerait à mes filles, attendu qu'il n'a pas d'enfant. Oh ! je me suis crue très dispensée de leur procurer cet avantage. » Et pour vivre loin du monde, elle va se retirer, en octobre 1764, à l'abbaye de Panthémont, rue de Grenelle. Elle annonce à Rousseau sa prochaine installation au couvent, dans une lettre où elle exprime en même temps ses regrets du refus opposé par l'écrivain à l'offre du concours pécunier qu'elle venait de lui faire :

« Vous me dites, mon voisin, que vous avez tout ce qui vous fait besoin. C'est que vous restreigniez vos besoins

à ce que vous avez. Vous êtes aussi dur pour vous-même que vous êtes compatissant pour autrui... Si vous lisiez dans mon cœur, vous trouveriez, je l'ose dire, une différence très grande dans le sentiment qui le conduit d'avec celui de bien des gens qui se sont occupés de vous. Je mérite, mon voisin, surtout la préférence lorsqu'il sera question de vous servir ; personne n'en sera si touchée que moi, personne n'est si à portée que moi. Je suis riche ! J'ai vingt mille francs de rente, et je m'arrange à en manger dix ou douze mille au plus en ne refusant rien à l'éducation de mes filles, éducation à la vérité de filles de province, mais c'est là où je les destine. Je viens de prendre pour elles et pour moi un appartement à l'abbaye de Panthemont. Nous sommes logées toutes quatre en-dedans, et j'ai en-dehors une chambre pour coucher, lorsque mes affaires me feront rentrer tard ou lorsque mes filles ou moi seront malades. J'y ai aussi ma cuisine, parce que je suis attachée à garder Leroy que vous avez vu et qui est mon cuisiner. Une chambre pour lui, une pour ma femme de chambre, une pour mon laquais. J'ai avec ces deux gens-là deux femmes en-dedans, quatre domestiques. Voilà plus qu'il n'en faut » <sup>158</sup>.

L'installation de Mme de Verdelin à Panthemont fut quelque peu retardée :

« Je suis auprès de Mme d'Aubeterre, qui est malade, écrit-elle le 17 novembre 1764, les ouvriers n'en finissent pas à mon couvent. Je compte m'y installer à la fin du mois ».

La célèbre abbaye venait d'être en partie restaurée. La chapelle complètement rebâtie en 1749, par l'architecte François Franque, eut ses cloches bap-

(158) *Correspondance générale*. T. XI, p. 255.

tisées le 3 juin 1756, sous le gouvernement de Mme de Béthisy, en présence du dauphin et de Mme Adélaïde de France <sup>159</sup>. C'est que Panthemont était alors le couvent princier, auquel la plus haute noblesse confiait l'éducation de ses filles. La chapelle subsiste avec sa coupole élégante supportée par quatre pendentifs. Le portail extérieur est orné de deux colonnes ioniques couronnées d'un fronton circulaire.

Le plan de l'abbaye de Panthemont, dressé par François Franque, et conservé à la Bibliothèque Nationale plaçait les appartements pour loger les « dames du dehors » et les appartements pour les « dames pensionnaires » à gauche de la chapelle, c'est-à-dire dans les parties avoisinant la rue de Bellechasse <sup>160</sup>. Nous voilà donc renseignés sur l'emplacement du nouveau logement de la marquise de Verdelin où elle allait vivre en compagnie des religieuses qu'elle se plaît à appeler « de très braves filles ».

Dans sa solitude relative, elle pouvait penser à Jean-Jacques. La marquise était très occupée, en cette

(159) Abbaye de Panthémont. Recueil curieux et édifiant sur les cloches de l'église (Cologne 1757).

Jaillot. *Recherches critiques, historiques et topographiques sur la ville de Paris*. Paris 1782. T. V, p. 48.

En 1790, l'abbaye de Panthemont fut supprimée, les bâtiments transformés en habitations et en caserne. La chapelle fut plus tard attribuée au culte protestant. Notons, d'après Jaillot, que les religieuses de Panthemont venaient d'un couvent fondé en 1217 par Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, couvent bâti sur le penchant du mont Saint-Symphorien. C'est de cette situation que viendrait le nom Pente-mont, depuis Panthemont.

(160) La rue de Bellechasse, au temps de la marquise de Verdelin s'arrêtait à la rue Saint-Dominique. Elle a été prolongée jusqu'à la rue de Grenelle par la création d'une nouvelle voie ouverte sur les terrains dépendant du couvent supprimé (voir Clément de Ris, *Inventaire général des Richesses de la France*, T. I, p. 59).

fin d'année 1764, de l'accueil fait à Paris et à Genève aux fameuses « Lettres de la Montagne » qui devaient susciter contre Rousseau de nouvelles persécutions. Elles avaient vu le jour depuis quelque temps déjà et elles produisaient un effet considérable dans toute l'Europe. Avec une admirable éloquence, le philosophe démontrait que la « Profession de foi du Vicaire Savoyard », libre interprétation de la religion, n'était autre que le protestantisme particulier de l'auteur et qu'aucun protestant fidèle à l'esprit de la Réforme, c'est-à-dire à la liberté d'examen, ne pouvait lui reprocher d'avoir et de professer. Il établissait aussi l'iniquité de la condamnation prononcée. Mais l'orage allait de nouveau éclater. Déjà Moulou se montrait inquiet :

« J'ai lu votre livre : ce sont les gémissements d'un héros, ils ont brisé mon âme. Mais que dirai-je ? Ai-je pu vous juger un seul instant de sang-froid. C'est à l'Europe à prononcer à présent. Si elle vous absout, que répondront-ils. Mais, Monsieur, quel sera parmi nous l'effet de cet ouvrage ? Dieu seul sait si vous l'effacerez avec vos larmes, ou si votre patrie vous dressera des autels ».

Et la marquise de Verdelin écrivait de son côté :

« On débite que vous y peignez Jésus-Christ comme un homme doux, humain, enfin qu'il allait aux noces et se faisait tout à tous. Les dévôts qui ne sont pas de même disent que ce tableau est indécent. J'ai pensé être lapidée pour avoir dit que j'avais cru voir cela dans l'Évangile. Ah ! mon voisin, que ces gens-là ont raison d'être fâchés qu'on leur parle d'un modèle qu'ils suivent si mal ; mais je crains leur fureur contre vous ! Ils feront sortir des épines de dessous vos pieds. Pourquoi ont-ils commencé

à vous persécuter ? Cela se devine, mais aujourd'hui ils ont une raison de plus, celle d'avoir été injustes ; votre existence les humilie. Soutenez-là, mon voisin, contre les orages, vivez pour vos amis et oubliez assez le commun des humains pour vous mettre peu en peine de leurs opinions <sup>161</sup>.

On avait brûlé déjà le « Contrat Social » et l' « Emile », ne fallait-il pas réserver le même sort aux « Lettres de la Montagne » qui aggravait en quelque sorte la faute ? Elles le furent à Paris, en même temps que le « Dictionnaire philosophique » de Voltaire. Elles le furent à la Haye, elles le furent à Genève. Dans cette dernière ville, les passions étaient déchaînées. Les uns, comme Dupeyrou, ne voulaient voir dans les « Lettres » que l'antidote de l'incrédulité et le vrai commentaire de l'Évangile », les autres considéraient Jean-Jacques comme l'antéchrist. A Motiers, le pasteur Montmolin, qui se voyait reprocher avec véhémence l'admission de Rousseau à la communion, se trouvait dans une situation difficile. En présence des lettres amères qu'il recevait de ses confrères, Montmolin lâchait bientôt son illustre paroissien. Et malgré la froideur avec laquelle le Conseil d'État recevait les remontrances de la « vénérable classe », malgré les lettres sévères de Frédéric II, le pasteur qui se disait pourtant « chapelain du roi » dut prêcher ouvertement contre Jean-Jacques. Les choses allaient s'aggravant :

« On ne peut rien imaginer de pareil à la rage qu'ont excitée les « Lettres de la Montagne », écrit Rousseau à la marquise de Verdelin, Messieurs de Berne viennent

(161) *Correspondance générale*. T. XII, p. 25.

de défendre cet ouvrage en termes très insultants ; je ne serais pas surpris qu'on me fit un mauvais parti sur leurs terres lorsque j'y mettrai le pied... Le Conseil de Genève qui souffle le feu tant ici qu'en Hollande, attend le moment d'agir ouvertement à son tour et d'achever de m'écraser... Je sens qu'il est impossible qu'on me laisse respirer en paix ici. Je suis trop près de Genève et de Berne. J'ai quelque envie d'essayer de l'Italie, dont le climat et l'inquisition me seront peut-être plus doux qu'en France et qu'ici... Repos, repos, chère idole de mon cœur où te trouverai-je ? Est-il possible que personne n'en veuille laisser jouir un homme qui ne troubla jamais celui de personne ?... <sup>162</sup>. Je ne serais pas surpris d'être à la fin forcé de me réfugier chez les Turcs et je ne doute point que je n'y fusse accueilli avec plus d'humanité et d'équité que chez les chrétiens ».

Afin de se mettre à l'abri de ce drame politico-religieux, Rousseau pense même à la Corse où Paoli vient précisément de lui demander un projet de constitution pour son état mais, ajoute-t-il à Mme de Verdelin : « que mon ouvrage projeté n'aille pas vous faire renoncer au vôtre. J'en ai plus besoin que jamais, et tout peut très bien s'arranger pourvu que vous veniez au commencement ou à la fin de la belle saison. »

Ce voyage de Motiers, la marquise de Verdelin désirait le faire depuis longtemps. Nous verrons bientôt qu'elle profitera de la cure de sa fille aînée aux eaux de Bourbonne-les-Bains pour passer deux ou trois jours avec Rousseau. Mais d'ici là, la marquise se tourmente. Elle vient de lire les foudroyantes « Lettres de la Montagne ».

(162) *Correspondance générale*. T. XII, p. 297.



« Sur le déchainement des Genevois qui sont ici, je les avais jugées: la lecture a confirmé mon opinion. Je comprends tous les mouvements que peuvent se donner des gens qui ont tort pour perdre un homme qui ose avoir raison. Ce qui m'effraie, c'est qu'il y a partout des gens intrigants et des prêtres fanatiques ».

Et dans un autre passage :

« Je connais les prêtres dans tous les cultes et ceux de notre église aujourd'hui ne sont pas les plus fanatiques de tous... J'attendrai votre lettre et la fin des décisions de vos pasteurs, mais je vous prie, ne tardez pas à m'en instruire; vous auriez de la peine à vous peindre mon affliction et mon inquiétude pour vous; quelque parti que vous preniez, j'espère que je pourrai vous être utile... Bonsoir, mon voisin, ne vous laissez point abattre. Je ne crains point de faiblesse de celui qui, dans tous les temps a été un exemple de courage, mais j'ai peur que la méchanceté des hommes ne vous dégoûte tout à fait de leur commerce et n'influe beaucoup sur votre santé. Ménagez-là pour ceux qui vous aiment, et, à ce titre, qui plus que moi a droit à vous faire des recommandations? Au nom de mon tendre attachement, supportez cet assaut, le calme succédera et on se lassera de vous persécuter » <sup>163</sup>.

A Motiers-Travers, l'assaut était rude, en effet. La vénérable classe des pasteurs de Neufchâtel, non contente d'avoir dénoncé au Conseil d'Etat les « Lettres de la Montagne », invitait le pasteur Montmollin à s'expliquer sur l'admission de Rousseau à la communion, puis lui enjoignait de citer son illustre paroissien devant le consistoire aux fins d'excommuni-

(163) *Correspondance générale*. T. XIII, p. 131.

cation. Jean-Jacques répondit fièrement « ne devoir qu'à Dieu seul compte de sa foi ». Malgré les deux voix qu'il s'était attribuées, le pauvre pasteur devait sortir battu et humilié. Mais les paroissiens de Motiers soutenaient M. de Montmollin. Les femmes surtout, profondément indignées des révélations que le « Sentiment des Citoyens » venait de leur apporter, se montraient de plus en plus hostiles au philosophe.

« Depuis hier, écrit Jean-Jacques à Dupeyrou, j'ai la preuve de ce que je soupçonnais depuis quelques jours, que l'écrit de Vernes<sup>164</sup> trouvait ici parmi les femmes autant d'applaudissements qu'il a causé d'indignation à Genève et à Paris, et que trois ans d'une conduite irréprochable sous leurs yeux ne pouvaient garantir la pauvre Mlle Levasseur de l'effet d'un libelle venu d'un pays où ni vous, ni moi, ni elle n'avons vécu »<sup>165</sup>.

(164) Le « Sentiment des Citoyens » que Rousseau attribue à tort à Vernes est de Voltaire, on y lit ce passage indigne de la plume du grand écrivain: « Est-il permis à un homme né dans notre ville d'offenser à ce point nos pasteurs, dont la plupart sont nos parents et nos amis, et qui sont quelquefois nos consolateurs ? Considérons qui les traite ainsi; est-ce un savant qui dispute contre des savants ? Non, c'est l'auteur d'un opéra et de deux comédies sifflées. Est-ce un homme de bien qui, trompé par un faux zèle, fait des reproches indiscrets à des hommes vertueux ? Nous avouons en rougissant que c'est un homme qui porte encore les marques funestes de ses débauches, et qui, déguisé en saltimbanque, traîne avec lui de village en village et de montagne en montagne, la malheureuse dont il fit mourir la mère et dont il a exposé les enfants à la porte d'un hôpital, en rejetant les soins qu'une personne charitable voulait avoir d'eux et en abjurant tous les sentiments de la nature comme il dépouille ceux de l'honneur et de la religion... » (*Œuvres complètes de Voltaire*. Ed. Furne. T. IX, p. 254).

(165) Lettre à Dupeyrou: 15 février 1765. *Correspondance générale*. T. XIII, p. 10.

La marquise de Verdelin très angoissée de la situation lui conseillait le départ :

« Mylord Maréchal a raison, mon cher voisin, vous êtes trop près de Voltaire et de Genève et tout bien réfléchi, je crois qu'il y a peu de lieux où vous soyez autant à couvert de leur influence qu'en Angleterre. Je vais faire tout ce qu'il est à propos de faire pour obtenir votre passeport et je me flatte fort d'y réussir ».

La bonne marquise offre même sa bourse pour les frais du voyage et pense aussi au logement de Thérèse, dans son propre couvent :

« Quant à votre estimable garde, écrit-elle, j'ai un appartement à lui offrir, soit en-dehors, soit en-dedans de mon couvent. Je serai une partie de l'été absente; pour lui éviter tout embarras, elle serait nourrie comme nos pensionnaires qui le sont bien, où elle ferait son pot-au-feu chez moi, si elle préférerait. Elle aurait mon parloir, sortirait jusqu'à huit heures et demie, comme elle voudrait. Je ne laisse personne dans mon appartement, ainsi on ne la tracasserait point, et les religieuses, si elle était en dedans ne la tourmenteraient pas. Il me serait bien doux d'aller vous chercher, mais les eaux ne commencent à être bonnes que dans les premiers jours de juin, et il me semble que vous pourriez profiter du mois de mai pour votre voyage, il fait moins chaud. Et puis pourquoi rester au milieu de gens qui vous persécutent ? Quoique vous m'assuriez que je peux être tranquille, je vous avoue que je ne le suis guère et que je serai comblée lorsque vous serez loin de ces lieux. Je vous verrai ici à votre passage et avant d'aller à Bourbonne, j'établirai votre garde. Il faut même vous dire que si l'état de ma fille empire comme il a fait depuis un mois, on me fera, je crains aller à Bagnères ou Barèges sur les frontières

d'Espagne, auquel cas je partirai toujours les premiers jours de juin. La vie est pleine de maux, il n'y a de bien que l'amitié, elle adoucit toutes les peines. Je partage bien celles que votre garde aura de vous laisser aller seul. Vous m'en feriez beaucoup si vous vous fâchiez, mon voisin, de mon empressement à vous faire tenir les mille livres ; vous pouvez partir plus tôt, enfin cela me tranquillisera de vous savoir dans le cas de partir » <sup>166</sup>.

La marquise de Verdelin ne perd pas de temps, elle se met en rapport avec le duc de Choiseul pour obtenir le passeport de Rousseau. Elle voit le duc de Praslin, alors ministre des Affaires étrangères, fait part à Jean-Jacques de ses démarches et l'engage de nouveau à fuir les tracasseries de Motiers :

« Pesez bien, mon cher voisin, votre situation, le degré de tranquillité dont vous pouvez jouir, celui que vous pouvez espérer en Angleterre. S'il vous fallait quelques informations, quelques soins, M. de Maurepas a par M. de Nivernais et par lui-même des amis de toute espèce dans ce pays-là. M. le duc d'Aumont qui a pour vous la plus grande vénération, est ami intime de notre ambassadeur, il dit avoir des égards pour moi. Ainsi je pourrai le charger de tout ce que vous voudrez sans qu'il sut même la part que vous pourriez y avoir. Ce n'est pas des protections que je vous propose, je sais que vous n'en avez pas besoin, mais si vous vouliez avoir un logement ou autre chose de ce ressort, les gens de l'ambassadeur s'y emploieraient... Je voudrais que ma lettre vous fut arrivée parce que la bonté de votre cœur souffre à présent de me croire malade » <sup>167</sup>.

(166) Lettre du 31 mars 1765. *Correspondance générale*. T. XIII, p. 170.

(167) Lettre du 10 avril 1765. *Correspondance générale*. T. XIII, p. 213.

Mais Rousseau n'était pas encore d'humeur à fuir Motiers. Presque au même moment où la marquise écrivait sa lettre, le philosophe l'informait que

« la chance a beaucoup tourné, l'intention du roi bien déclarée a déterminé le Conseil d'Etat ; son arrêt en ma faveur a été unanime ; le prédicant d'ici est hué, il ne lui reste plus que d'ameuter la canaille ; ce qu'il fait jusqu'ici avec assez de succès, au moyen des mensonges atroces qu'il fait courir journellement. Un des plus plaisants est de publier que j'ai dit dans mon livre que les femmes n'avaient point d'âme. Cette folie a tellement pris qu'il ne tiendrait qu'à moi d'obtenir l'honneur du sort d'Orphée en sortant dans ce moment-ci... »<sup>168</sup>.

Plein d'une nouvelle ardeur pour la lutte, tenant tête à tous les pamphlets, satisfait par ailleurs de l'attitude des Neufchâtelois, Jean-Jacques remercie le procureur général Meuron qui exécutait si fidèlement les ordres de Berlin. Ses remerciements vont aussi au Conseil d'Etat. Sa correspondance devient fort active :

« En ce moment, eussé-je dix mains et dix secrétaires, écrit-il à Coindet, le 27 avril, je ne suffirais pas à tout ce qu'on me force d'écrire... Je comprends qu'on a pu marquer de Genève que je quittais Motiers. On y a si bien travaillé qu'on n'a pas douté du succès. Je ne sais pas si je prendrai le parti de complaire à ces Messieurs<sup>169</sup>.

Bien que la « vénérable classe » ait été obligée de battre en retraite, l'agitation ne devenait pas moins

(168) Lettre du 7 avril 1765. *Correspondance générale*. T. XIII, p. 202.

(169) Lettre du 27 avril 1765. *Correspondance générale*. T. XIII, p. 266.

vive à Motiers, au début de mai 1765. Vainement le roi Frédéric II donnait les ordres précis de pourvoir au repos et à la sûreté de M. Rousseau, on sentait de jour en jour l'excitation grandir. Le pasteur Montmollin ne se gênait plus pour poursuivre « l'hérésie » et protéger sa paroisse de la contagion. N'avait-il pas dans sa défaite « la consolation d'être approuvé et loué par son troupeau qui lui donne plus que jamais des preuves de confiance et de respect <sup>170</sup>. »

Ces preuves de confiance se traduisaient par une colère sans cesse accrue contre Rousseau. Les esprits étaient fort montés. La marquise de Verdelin suivait de loin les péripéties de la lutte. Toutes ses lettres reflètent son inquiétude :

« Je vous avoue, mon cher voisin, que je me prends d'une haute estime pour les habitants de Neufchatel, leur conduite, leurs procédés pour vous me touchent ; je ne puis plus vous conseiller de les quitter ; il faudrait être près de vous... Je ne puis, mon cher voisin, être éclairée que par l'intérêt et par l'amitié. Ces guides peuvent égayer lorsqu'ils ne sont pas conduits par le bon sens et l'expérience ».

Et malgré tout, la marquise se demande si Jean-Jacques ne ferait pas mieux de quitter Motiers et de passer en Angleterre sans plus attendre. Elle le prie de consulter Milord Maréchal :

« Il faut vous avouer, ajoute-t-elle, que je n'aime pas les Anglais. Préjugés de nation, me direz-vous. Je n'en sais rien, mais cependant on leur dresse ici des autels.

(170) Fritz Berthoud: *J.-J. Rousseau au Val de Travers*, p. 285.

M. Hume est la coqueluche des jolies femmes, c'est pourquoi vraisemblablement il ne fait pas cet effet-là chez moi. Et puis ils sont pensifs; je serais née un peu follette. Au reste, malgré mon éloignement pour eux, je ne serais pas plus éloignée de vous aller voir à Londres qu'à Motiers. Sûrement je vous verrai cette année; je serais bien plus flattée que ce fût à Soisy. Pourquoi n'y pas loger? Nous irions prendre le café sur votre terrasse et puis dîner avec le curé de Groslay; cela ne vous paraît pas impossible... <sup>171</sup>.

Sans cesse inquiète, la marquise de Verdelin attend le courrier de Motiers avec impatience. Son inquiétude redouble lorsqu'elle apprend que le philosophe est souffrant :

« Je me lève avant le jour, lui écrit-il, pour vous écrire ces deux mots parce qu'assujetti toute la journée à une opération nécessaire et douloureuse, je serais hors d'état d'écrire avant le départ du courrier. Nous pourrions reparler du passeport; quant à présent, rien ne presse. Il est donc sûr que j'ai une amie au monde; toutes mes afflictions ne sont plus rien » <sup>172</sup>.

— « Je suis comblée quand j'ai de vos nouvelles, lui répond Mme de Verdelin, mais lorsqu'elles coûtent à votre repos, vous imaginez bien qu'elles troublent le mien. Je juge que votre état est aussi cruel que certains instants que je vous ai vu à Montmorency. Lorsque vous en aurez la force et le temps, un chiffon plié avec une suscription de votre main me rendra satisfaite et le jour où vous joindrez « je me porte bien », votre voisine sera

(171) Lettre du 18 avril 1765. *Correspondance générale*. T. XIII, p. 231.

(172) Lettre du 21 avril 1765. *Correspondance générale*. T. XIII, p. 243.

heureuse autant que le peut être une mère affligée. L'état de ma fille empire tous les jours, une fièvre lente, des maux de tête perpétuels, une maigreur effrayante, voilà le spectacle qu'elle m'offre avec les propos les plus affligeants. Tous les médecins qui la voient sont d'accord sur son mal, ils n'espèrent pas beaucoup la guérison. Je voudrais qu'elle ait la force d'aller trouver M. Tissot, mais la pauvre petite me disait ce soir : « Je suis un brin d'herbe, Maman, le premier vent me couchera, je voudrais aller avec vous voir M. Rousseau, mais je n'aurai jamais la force de tout cela ». Elle pleure aussitôt que je la quitte, elle craint la mort et est persuadée qu'elle n'arrivera pas tandis que je serai près d'elle ; ce spectacle est affreux pour moi.

« Je vous ai fait part de mes réflexions sur votre transplantation ; je ne vois plus tous vos habitants du même œil. Il est vrai que les prêtres sont à craindre, mais les matérialistes vous savent si mauvais gré de prendre la cause de Dieu et de notre âme sous votre protection, que je crains que vous ne trouviez d'autres tracas sur votre chemin. Puisque rien ne vous presse, consultez Milord Maréchal, qui ne vous aime pas mieux que moi, mais qui est plus éclairé ; j'ai une grande vénération pour lui. Je ne me plains pas du renvoi de la lettre de change, parce que je suis sûre, puisque vous me le dites que vous la regardez comme un dépôt. Ne vous privez pas de choses utiles et commodes. Vous restreignez vos besoins, mon cher voisin, à un point qui afflige mon âme, et cela pour ne faire usage des offres de vos amis. Vous avez une trop grande délicatesse, c'est ôter à l'amitié la plus douce jouissance. Rendre et recevoir des soins de ses amis, voilà le seul plaisir que je me sois réservé. Un couvent, trois domestiques, point de chevaux, peu de parures, point de jeu, point de spectacle, aucune fantaisie, c'est le tableau de ma situation ; vous pouvez conclure que je n'éprouve pas de gêne en servant mes amis... » <sup>173</sup>.

(173) Lettre du 30 avril 1765. *Correspondance générale*. T. XIII, p. 275.



Quelques jours plus tard, la marquise annonce à Jean-Jacques son prochain départ aux eaux de Bourbonne et lui fait part en même temps de la vente du domaine de Soisy :

« Je viens de vendre ma maison à vie, cher voisin, à cette madame d'Estrade ; elle est assez jeune pour m'ôter l'espoir d'en jouir jamais, mais mes filles la retrouveront dans un meilleur état que je ne l'ai reçue, parce qu'elle va augmenter le logement et par conséquent la valeur, je sacrifie mon revenu pour augmenter leur fonds... Il faut que je vous avoue que j'ai pleuré comme un enfant le jour où j'ai signé mon contrat. Il ne me reste de goût vif que pour la campagne et pour la vie qu'on y mène. Mon couvent n'y ressemble pas : C'est un tas de commères qu'on a beau fuir, qui vous joignent toujours, et puis les visites qu'on fait à la grille sont rares, mais longues, presque toujours tête à tête, cela n'est supportable qu'avec ses amis... » <sup>174</sup>.

Bientôt Jean-Jacques apprenait que la marquise se mettait en route avec sa fille, pour Bourbonne et que les deux voyageuses profiteraient de leur voyage pour le visiter à Motiers. Elles quittèrent Paris dans la deuxième quinzaine de juin 1765, et dès le 4 juillet, Mme de Verdelin annonce à Rousseau son installation aux eaux :

« J'arrive à Bourbonne, et j'ai vu, cher voisin, que Moreau avait raison de croire que ma fille n'aurait pas soutenu une plus longue route ; elle est si affaiblie qu'elle ne commencera les eaux que dans quelques jours. Il faut voir comme elle les soutiendra avant de fixer mon départ

(174) Lettre du 15 mai 1765. *Correspondance générale*. T. XIII, p. 308.

et le plaisir de vous voir. Si vous êtes déterminé à laisser Motiers, je n'ai plus le même désir de connaître ce pays-là, et si vos courses vous rapprochent de Pontarlier, je voudrais bien que cela cadrât avec le temps où je pourrai quitter ici et vous y joindre. Le chemin d'ici à Besançon est long, les gîtes mauvais, mais on m'assure que de Besançon à Motiers, il y a un endroit fâcheux, c'est-à-dire une montagne. Je ne suis pas en peine des chemins pour moi, mais je le suis pour ma petite compagne de voyage. La campagne l'avait un peu rétablie, mais cette route l'a remise à bas. Mon cher voisin, quoi que je fasse, je suis née pour les peines ; les miennes ne font que changer d'objet... » 175.

Enfin, après mille difficultés, la marquise annonce à Jean-Jacques sa venue à Motiers :

« Je ne crains pas les mauvais chemins, mais ma fille les craint davantage. Je la laisserai à Besançon si elle ne peut aller plus loin, et de préférence à Pontarlier afin de la rejoindre plus tôt ; j'y laisserai avec elle ma femme de chambre et ma pesante voiture. Je prendrai la chaise de M. Gloriot et y ferai mettre mes chevaux. Si cela ne peut s'arranger ainsi, je lui demanderai des chevaux de poste sous condition qu'il me les laissera le lendemain pour venir le soir prendre ma fille. Je compte aller dîner avec vous et puis ne vous quitter le lendemain que le plus tard que je pourrai, mais il faut pour que tout cela s'arrange que vous puissiez être à Motiers depuis le 30 ou le 31 de ce mois parce que je ne puis retarder mon départ » 176.

(175) Lettre du 4 juillet 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 28.

(176) Lettre du 7 août 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 71.

Rousseau répondit le 17 août, priant la marquise d'accélérer le plus possible son arrivée, « Venez, Madame, que de biens vous ferez à mon cœur malade, que de maux vous me ferez oublier<sup>177</sup>. »

Le programme arrêté par Mme de Verdelin s'exécuta en tous points. La marquise se trouvait à Motiers précisément le 1<sup>er</sup> septembre 1765. Elle reçut avec sa fille l'hospitalité de Rousseau qui put lui rendre enfin toute l'amitié qu'elle lui prodiguait depuis si longtemps. Sans doute n'eurent-ils pas les loisirs de faire ensemble les promenades favorites du philosophe, de longer la Reuss aux « eaux claires et brillantes comme de l'argent, où les truites ont bien de la peine à se cacher dans les touffes d'herbes ». Peut-être suivirent-ils cependant la belle promenade de la vallée où « les bords de la rivière offrent par place de larges pelouses d'un plus beau vert que les gazons du Palais Royal ». Peut-être se bornèrent-ils à de graves entretiens, examinant ensemble les difficultés de l'heure en regardant, des fenêtres de Rousseau, « la superbe cascade qui, du haut de la montagne, tombe par l'escarpement d'un rocher dans le vallon avec un bruit qui se fait entendre au loin. » Sans doute n'eurent-ils pas toute la tranquillité d'esprit nécessaire pour se livrer aux doux épanchements de l'amitié. Rousseau dut mettre la marquise au courant de la guerre qu'il lui fallait subir, des tracasseries journalières que les gens de Motiers lui suscitaient et qui devaient prendre au moment même de la présence de cette amie fidèle et dévouée, des proportions inquiétantes. N'est-ce pas ce dimanche 1<sup>er</sup> sep-

(177) Lettre du 17 août 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 104.

tembre 1765 que le pasteur Montmollin choisissait pour prêcher sur le texte suivant tiré des Proverbes : « Le sacrifice des méchants est en abomination à l'Eternel, mais la requête des hommes droits lui est agréable. » Dans son sermon véhément, le pasteur affecta « de s'exhaler en invectives relativement à l'affaire Rousseau, et cela d'une manière si vive et si marquée que nombre de personnes en ont été véritablement scandalisées<sup>178</sup>. » Mais les têtes étaient montées depuis bien longtemps déjà. L'explosion allait se produire. Dans la nuit qui suivit le sermon, des pierres furent lancées contre la maison de Jean-Jacques qui abritait Mme de Verdelin et sa fille. Le lendemain, un banc fut arraché devant la demeure et emporté, le mardi le philosophe fut insulté dans sa promenade.

La marquise de Verdelin fut-elle témoin de ces scènes pénibles . Elle n'en dit rien dans les premières lettres qui vont suivre. Nous n'avons que la version de Rousseau. Celui-ci fut extrêmement touché de la visite de son amie,

« surtout, dit-il, dans les circonstances où je me trouvais et où j'avais grand besoin pour soutenir mon courage des consolations de l'amitié. Je craignais qu'elle ne s'affectât des insultes que je recevais de la populace et j'aurais voulu lui en dérober le spectacle pour ne pas con-

(178) Rapport du châtelain du Val-Travers. 7 septembre 1765. Pour le récit des troubles de Motiers voir : Fritz Berthoud: *J.-J. Rousseau au Val-Travers; J.-J. Rousseau et le pasteur Montmollin*. Edouard Rod: *L'affaire J.-J. Rousseau*. Perrin 1906. *Documents sur J.-J. Rousseau*, recueillis dans les archives de Berlin et publiés par Jansen. Genève, in-8°, 1885. Recueil des pièces relatives à la persécution suscitée à Motiers-Travers contre J.-J. Rousseau, 432 p., in-16, 1765.

trister son cœur ; mais cela ne fut pas possible ; et quoique sa présence contint un peu les insolents dans nos promenades, elle en vit assez pour juger de ce qui se passait dans les autres temps. Ce fut même durant son séjour chez moi que je commençai d'être attaqué dans ma propre habitation. Sa femme de chambre trouva un matin, ma fenêtre couverte des pierres qu'on y avait jetées pendant la nuit. Un banc très massif, qui était dans la rue, à côté de ma porte et fortement attaché, fut détaché, enlevé et posé debout contre la porte, de sorte que, si l'on ne s'en fût aperçu, le premier qui, pour sortir, aurait ouvert la porte d'entrée, devait naturellement être assomé ! Mme de Verdelin n'ignorait rien de ce qui se passait, car, outre ce qu'elle voyait elle-même, son domestique, homme de confiance, était très répandu dans le village, y accostait tout le monde, et on le vit même en conférence avec Montmollin. Cependant, elle ne parut faire aucune attention à rien de ce qui m'arrivait, ne me parla ni de Montmollin, ni de personne et répondit peu de chose à ce que je lui en dis quelquefois. Seulement paraissant persuadée que le séjour de l'Angleterre me convenait plus qu'aucun autre, elle me parla beaucoup de M. Hume, qui était alors à Paris, de son amitié pour moi, du désir qu'il avait de m'être utile dans son pays » <sup>179</sup>.

Le récit des « Confessions » a été très controversé. Quelques auteurs n'ont voulu voir dans les insultes de Motiers qu'une machination de Thérèse qui voulait absolument déterminer Rousseau à fuir ce village où elle s'ennuyait. Les pièces officielles sont là, cependant. Mais certains critiques font-ils encore remarquer que le rapport du châtelain, relatant les faits, est fort sujet à caution, puisque le Con-

(179) *Confessions*. Livre XII.

seil d'Etat et le roi Frédéric lui-même, s'étant à de nombreuses reprises prononcés en faveur de Rousseau, leur subordonné ne pouvait guère conclure différemment<sup>180</sup>.

Le 4 septembre, c'est-à-dire dès le lendemain de son départ de Motiers, Mme de Verdelin écrit à Jean-Jacques et ne fait dans sa lettre, il importe de le remarquer, aucune allusion aux incidents des jours précédents :

« Nous avons eu hier, mon cher voisin, une longue mais heureuse journée. Me voilà arrivée d'assez bonne heure à Besançon. Je n'ai plus que de beaux chemins pour gagner Bourbonne, mais comme je n'arriverai pas assez tôt pour le courrier, je me hâte de vous dire que nous nous portons bien, que nous avons été fort tristes de vous avoir quitté et que j'attendrai avec impatience l'effet du parti que le ministre<sup>181</sup> a annoncé devoir prendre jeudi. J'espère que vous m'en ferez part et que vous ne pousserez pas trop loin votre amour pour la liberté de vos suisses ; pensez-y, votre tranquillité, je la crois nécessaire à votre santé et à celle de vos amis.  
« Bonsoir, mon voisin, je ne voudrais pas que vous fassiez une promenade pour moi aux Verrières sans y trouver une assurance que je vous suis véritablement attachée pour ma vie... »<sup>182</sup>.

Cette lettre intéressante apporte quelque clarté au récit des « Confessions » que nous avons reproduit. Il semble bien que Rousseau ait noirci comme toujours la situation. Mais sans retenir le mot « lapida-

(180) Cf Louis Ducros. *J.-J. Rousseau de Montmorency au Val-Travers*, Paris 1917, p. 325.

(181) Le Pasteur Montmollin.

(182) Lettre du 4 septembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 134.

tion » dans les manifestations qui se sont succédées dans la première semaine de septembre 1765, il ne saurait être question non plus, d'y voir une simple comédie. Les documents officiels démentent cette hypothèse.

Le 7 septembre, Jean-Jacques écrivait au libraire Guy :

« L'émeute est telle, ici, Monsieur, parmi la canaille que la nuit dernière mes portes ont été forcées, mes vitres cassées et une pierre grosse comme la tête est venue frapper presque jusqu'à mon lit... »<sup>183</sup>.

Après de telles manifestations, le séjour de Motiers devenait impossible au philosophe. Il se souvint d'une excursion qu'il avait faite, l'année précédente, à l'île Saint-Pierre, sur le lac de Bienna. Il y partit et s'installa dans l'unique maison de l'île où le receveur lui céda une modeste chambre. Le 1<sup>er</sup> octobre, il en informe la marquise de Verdelin :

« La crise que je viens d'essuyer, Madame, et les traces qui en sont la suite m'ont empêché de vous parler de l'impression qu'a fait dans mon cœur votre visite et qui ne s'effacera point. Dans la vie errante et tumultueuse que je suis forcé de mener, votre souvenir efface celui de mes disgrâces et me console dans une suite d'adversités sans relâche. Si j'obtiens enfin la tranquillité où j'aspire, devinez à quoi mes plus précieux loisirs seront employés. Il n'y a point de solitude pour quiconque a de vrais amis ; je suis sûr, au moins grâce à vos bontés, de n'être jamais seul dans la mienne. J'ignore encore si l'on me permettra d'habiter cette de-

(183) Lettre du 7 septembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 140.

meure. Elle n'est vraiment telle que pendant l'hiver, car durant toute la belle saison, c'est l'abord continuel de tout le voisinage. Mais enfin il n'y a qu'une seule habitation dont ni populace, ni gens d'église ne peuvent troubler la paix... »<sup>184</sup>.

La marquise de Verdelin lui répondit le 10 octobre de l'abbaye de Panthemont qu'elle avait retrouvée depuis le 24 septembre. Elle venait d'être assez souffrante :

« Je commence à voir du monde et c'est depuis cela que j'ai appris les fureurs du peuple de Motiers. J'ai eu de la peine à y croire, mais votre lettre que je reçus avant-hier a levé mes doutes. Je suis bien aise que vous ayez gagné l'île mais je vous avoue que je vous aimerais mieux plus loin de tous ces monstres ».

Jean-Jacques ne devait rester dans l'île de Bienne que fort peu de temps. Deux mois à peine après son arrivée, Messieurs de Berne, lui faisaient notifier son arrêt d'expulsion. Il avait pourtant souhaité finir ses jours dans cette île tranquille, loin des tracasseries humaines :

« J'aurais voulu qu'on m'eût fait de cet asile une prison perpétuelle, qu'on m'y eût confiné pour toute ma vie et qu'en m'ôtant toute puissance et tout espoir d'en sortir, on m'eût interdit toute espèce de communication avec la terre ferme, de sorte qu'ignorant tout ce qui se faisait dans le monde, j'en eusse oublié l'existence et qu'on y eût oublié la mienne aussi »<sup>185</sup>.

Mais il était dans la destinée de Jean-Jacques de ne jamais connaître le repos !

(184) Lettre du 1<sup>er</sup> octobre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 169.

(185) *Réveries du Promeneur solitaire*. V<sup>e</sup> Promenade.



### CHAPITRE XIII

*Jean-Jacques sur la route de Berlin. — Une belle lettre de Buffon. — La marquise de Verdelin dissuade Jean-Jacques de continuer sa route. — Elle lui conseille de passer en Angleterre. — Jean-Jacques fêté à Strasbourg se dirige sur Paris. — Son séjour au Temple. — Entretiens avec la marquise. — Deuil de Madame de Verdelin. — Rousseau part en Angleterre. — Son installation à Wootton. — Sa querelle avec Hume. — Conseils de Madame de Verdelin. — Rousseau quitte l'Angleterre.*

L'ordre brutal de MM. de Berne que venait de lui signifier M. de Graffenried, bailli de Nidau « de sortir du territoire dans les vingt-quatre heures » laissait Rousseau complètement désemparé. Il se réfugie à Bienne, ville libre, mais trop proche de Berne pour pouvoir y vivre en paix. Le bailli lui donne un passeport qui va lui permettre de gagner sans encombre la frontière helvétique. Mais ensuite, où va-t-il se diriger ? Il songe à la Corse, puis à Berlin, mais « le climat de Berlin est trop rude, écrit-il à Dupeyrou, le 17 octobre, je me détermine à passer en Angleterre. » Puis le 27 octobre, Jean-Jacques se ravise : « J'ai cédé aux caresses et aux sollicitations, je reste à Bienne, résolu d'y passer l'hiver<sup>186</sup>. » Mais, hélas,

(186) Lettre à Dupeyrou, 27 octobre 1765.

voilà qu'on vient lui rapporter que le Sénat de Berne ne pouvait fermer les yeux sur un long séjour à Bienne et qu'il ne pouvait y passer l'hiver sans s'exposer aux risques de quelques désagréments. On lui conseillait « de se prévaloir des beaux jours qu'il faisait encore pour se rendre à Berlin, où, non seulement il serait protégé du roi, mais bien accueilli <sup>187</sup>. » Dès le lendemain, 28 octobre, il se met en route. « On m'a trompé, mon cher hôte, je pars demain, avant qu'on ne me chasse, écrit-il à Dupeyrou, donnez-moi de vos nouvelles à Bâle... Je vous recommande ma pauvre gouvernante <sup>188</sup>. » Après toutes ces hésitations, le voilà sur la route de Berlin où l'amitié de lord Keith et les bontés de Frédéric II devaient l'attirer. Il arrive malade à Bâle, le 30 octobre. Il reçoit la belle lettre que venait de lui adresser Buffon, compatissant à ses malheurs et si digne d'être connue :

« Dieu veuille calmer vos persécuteurs puisqu'il ne veut pas les confondre, lui écrivait Buffon ; j'ai mille fois gémi sur votre sort, j'ai vu avec douleur que vos prêtres sont encore plus intolérants, plus féroces que les nôtres. Je pensais qu'après les injustices qu'on vous avait faites à Paris, vous trouveriez comme dédommagement bien mérité la justice et la paix dans Genève. Vos concitoyens vous le devaient ; ils vous devaient beaucoup plus, car indépendamment de l'honneur que vous faites à votre patrie, vous lui étiez sincèrement et peut-être trop chaudement attaché. Vous avez été la victime de votre amour pour la vérité et même de votre

(187) Lettre de Perregaux au Procureur général Meuron. Publiée par Fritz Berthoud. (*J.-J. Rousseau au Val-Travers*, p. 319).

(188) Lettre à Dupeyrou. 27 octobre 1765.

amour patriotique. Quel triste exemple. Il ne peut que rendre tiède pour la vertu. Je sais que la vôtre est soutenue d'un grand courage et que votre âme est aussi ferme qu'élevée, mais le courage n'empêche pas de souffrir, et lorsque c'est pour une cause injuste, il se tourne en indignation et ce sentiment est encore désagréable. Je vous aime, Monsieur, je vous admire et je vous plains de tout mon cœur » <sup>189</sup>.

Cette lettre consolait un peu Rousseau des attaques sournoises de Voltaire qui, non content d'avoir lancé « le Sentiment des Citoyens », venait de récidiver par ses « Questions sur les Miracles ». Elle le consolait aussi de l'attitude des pasteurs remplis d'allégresse depuis son départ de Motiers, insensibles au rescrit de Frédéric II qui les jugeait avec sévérité :

« Vous ne méritez pas, leur écrivait le monarque, qu'on vous protège, à moins que vous ne mettiez autant de douceur évangélique dans votre conduite qu'il n'y règne à présent d'esprit de vertige, d'inquiétude et de sédition ».

Rousseau arrivait à Strasbourg le 4 novembre 1765, « excédé, rendu, » après le plus détestable voyage qu'il eût fait dans sa vie. Il reçut presque aussitôt une lettre de la marquise de Verdelin qui le dissuada tout à fait de continuer sa route sur Berlin :

« Je n'ai reçu, mon voisin, votre lettre du 18 que le 27. Vous verrez par la date de l'expédition de votre passeport, que le duc d'Aumont n'a pas perdu de temps pour vous l'envoyer. Rien n'est si honnête que la ma-

(189) Lettre de Buffon, publiée par G. Streckeisen-Moulton. (*J.-J. Rousseau. ses amis et ses ennemis*. T. I, p. 321).

nière dont il me remercie de lui avoir donné une occasion de vous servir ; mais mon voisin, tout cela est inutile : vous partez pour la Prusse. J'en suis affligée ; tout me déplaît dans ce voyage : la saison, le chemin qu'il faudra faire pour en revenir, l'incertitude qu'on vous laisse aller. Le peuple de savants qui habite ce pays-là ne se compose pas des plus honnêtes gens du monde. Mon voisin, qu'il en est peu comme M. Hume. Peignez-vous la gaieté française, le sens anglais et la franchise. En vérité, je ne vois de comparable à lui dans le continent que quelques heureux caractères tels que le vôtre, que le commerce des hommes n'a pas gâtés. Il part dans quelques jours et vous auriez pu le joindre. Ah ! que vous me donnez de regrets ! Je ne vous dirai point : revenez sur vos pas, puisque vous me marquez : je le veux, je le dois. Je ne sais pourquoi vous le devez, mais je sens qu'il faut que tout cède au devoir. S'il en est encore temps, examinez sans prévention ce devoir ; ne comptez pour rien le plaisir que j'aurais de vous voir, mais appréciez celui d'être six mois plus tôt tranquille. La cour, un roi philosophe ou philosopant <sup>190</sup>, entouré de savants ; celui qui accueille l'auteur de l' « Esprit » <sup>191</sup> sent-il tout ce que vaut l'auteur de l' « Emile » ? Leur morale est si opposée et il est si égal sur tout cela et cette parité est si peu faite pour vous, que je vous le répète, je vous aimerais mieux chez le fermier. Donnez-moi de vos nouvelles, un mot simplement. J'ai besoin d'être tranquillisée sur l'événement de votre voyage. Croyez-vous que je sois contente de l'usage que vous faites de mon amitié, de mes offres ? Non, j'en suis blessée ; car, dans les circonstances présentes, vous devez, où être fort mal à votre aise, ou avoir recours à quelque autre : l'un et l'autre est offensant pour moi... » <sup>192</sup>.

(190) Frédéric II.

(91) Helvétius.

(192) Lettre du 1<sup>er</sup> novembre 1765 *Correspondance générale*. T. XIV, p. 232.

A peine remis des fatigues de son voyage, Rousseau se félicite de l'accueil qu'on lui a fait à Strasbourg :

« Je ne reçois ici que des marques de bienveillance, écrit-il à Dupeyrou, le 10 novembre, tout ce qui commande dans la ville et dans la province paraît s'accorder à me favoriser... On me fait apercevoir bien agréablement que je ne suis plus en Suisse ».

Les représentations du « Devin du village » se succèdent ; Jean-Jacques assiste à de fréquents dîners qui l'incommodent et l'obligent à redevenir « ours par nécessité ». Bref, il goûte « tout le plaisir qu'on a de se retrouver parmi des humains en sortant du milieu des bêtes féroces. »

La marquise de Verdelin se réjouit de savoir son illustre ami reçu de façon si gracieuse :

« J'apprends avec grand plaisir, mon voisin, lui écrit-elle, que vous vous trouvez bien de votre séjour à Strasbourg, que vous y êtes fêté, caressé. Cependant je vous exhorte à ne pas trop vous livrer à l'in flocchi ; vous savez que les gens qui vous persécutent sont peu délicats sur les moyens, et que toutes les fois qu'on peut échauffer le zèle des dévôts, les gens sages doivent se garer... J'ai raisonné hier avec des gens qui connaissent mieux que moi la tournure des têtes de leur nation et qui, par-dessus cela, vous veulent du bien ; ils sont demeurés d'accord que vous feriez mieux de passer en Angleterre et que c'était le seul lieu de l'Europe où vous seriez tranquille... »<sup>193</sup>.

(193) Lettre du 21 novembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 284.

Quelques jours après, la marquise de Verdelin se fait encore plus pressante :

« J'espérais, mon voisin, que vous auriez écrit à M. Hume ; l'occupation où il est de vous mériterait de votre part un peu d'empressement. Il est ici, et il a si bien arrangé ses affaires qu'il reste encore quelques semaines pour voir s'il ne sera pas assez heureux pour vous emmener avec lui. Il était tenté d'aller vous chercher à Strasbourg, mais il est retenu par la crainte de vous gêner dans votre voyage. Il règlera son départ sur vos arrangements, que je vous prie de me marquer aussitôt que vous le pourrez. Nous avons dit ensemble qu'il ne fallait pas ici vous montrer, que les gens qui vous ont persécuté avec tant de malice pourraient encore vous nuire et vous tourmenter. Mon voisin, rendez-vous à votre bonheur, à votre tranquillité. J'ai pris tant d'estime pour M. Hume que je désire que vous preniez confiance en son amitié et à ses services et que vous vous fixiez à en profiter. Mme d'Houdetot, M. de Saint Lambert s'occupent de vous on ne peut plus honnêtement. L'un vous offre un repos en Normandie, l'autre en Lorraine ; mais je ne vois rien de plus honorable et de plus sûr qu'une habitation près de Londres. Bonjour, mon voisin, ne m'oubliez pas »<sup>194</sup>.

Jean-Jacques se conforme en tous points aux conseils de son amie : « Tout bien pesé, écrit-il le 30 novembre à Dupeyrou, je me détermine à passer en Angleterre. » Puis il annonce à Mme de Verdelin, le 9 décembre<sup>195</sup>, au libraire Guy<sup>196</sup> le lendemain, son arrivée prochaine à Paris :

(194) Lettre du 28 novembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 298.

(195) Lettre du 4 décembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 314.

(196) Lettre du 7 décembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 315.

« Je désire, dit-il à ce dernier, me reposer huit à dix jours auprès de vous et ne voir personne absolument. Ainsi, je vous prie en grâce de ne point annoncer mon arrivée et de ne parler de moi à qui que ce soit, hors le seul M. de Luze ou Mme de Verdelin ».

Le 4 décembre, il avait informé David Hume de son acceptation :

« Je partirai dans cinq ou six jours me jeter dans vos bras. C'est le conseil de Milord Maréchal, mon protecteur, mon ami, mon père ; c'est celui de Mme de Boufflers, dont la bienveillance éclairée me guide autant qu'elle me console (il aurait pu ajouter, c'est aussi celui de Mme de Verdelin), enfin j'ose dire c'est celui de mon cœur qui se plaît à devoir beaucoup au plus illustre de mes contemporains dont la bonté surpasse la gloire »<sup>197</sup>.

Le 16 décembre, Jean-Jacques arrive à Paris dans « un état passable », après un voyage fait dans une bonne chaise, à petites journées. Il avait dû s'arrêter à Epernay où il passa une nuit à souffrir, « n'espérant plus revoir le jour ». Il retrouve enfin Paris et descend chez Mme Duchesne. Mais il apprend aussitôt que le prince de Conti lui a réservé un logement au Temple. La marquise de Verdelin lui offre également l'hospitalité :

« Si vous voulez un appartement chez moi, il n'a pas la bonne façon de ceux du Temple, mais il a un assez bon lit, un cabinet à côté ; cela joint mon parloir et c'est ce qu'on nomme ma petite maison. Vous y serez

(197) Lettre du 4 décembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 315.

très libre. Si vous acceptez le Temple, cet appartement sera au moins à vos ordres quand vous serez dans ce quartier-ci. Sans doute que le prince vous a écrit, il me siérait mal d'insister pour une préférence ».

Le 20 décembre, Rousseau était l'hôte du prince de Conti. Le prince a voulu « que je fusse logé et servi avec une magnificence qu'il sait bien n'être pas selon mon goût ; mais je comprends que, dans la circonstance, il a voulu donner en cela un témoignage public de l'estime dont il m'honore ». Jean-Jacques revoit quotidiennement son amie, il prépare avec Hume et de Luze son départ pour Londres et reçoit de nombreux visiteurs qui l'importunent et lui font désirer fuir au plus tôt « ce théâtre public ».

Pendant son court séjour à Paris, le philosophe dut prendre part au deuil qui vint frapper la marquise de Verdelin. Le père de celle-ci, le comte de Brémond d'Ars, mourut au château d'Ars, en Saintonge, le 22 décembre. « J'apprends, Madame, votre perte, je voudrais aller à l'instant partager votre douleur. Je vous verrai demain matin, puissé-je vous trouver la fermeté de la raison si longtemps exercée par les afflictions<sup>198</sup>. » Il écrit en même temps à son compatriote de Luze :

« L'affliction, Monsieur, où la perte d'un père tendrement aimé plonge en ce moment Mme de Verdelin, ne me permet pas de me livrer à des amusements, tandis qu'elle est dans les larmes. Ainsi, nous n'aurons point de musique aujourd'hui. Je serai cependant chez moi ce soir, comme à l'ordinaire, et s'il entre dans vos arran-

(198) Lettre du 21 décembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 333.



gements d'y venir, ce changement ne m'ôtera pas le plaisir de vous y voir »<sup>199</sup>.

Mais Jean-Jacques se déplaisait au Temple, où « comme Sancho dans son île de Barataria, il était en représentation toute la journée ». Du lever au coucher, il lui fallait recevoir des visiteurs de tous les rangs, se trouvant presque obligé de s'habiller en public :

« Il est impossible d'exprimer ou d'imaginer l'enthousiasme de cette nation pour lui, écrit Hume à Blair ; comme je suis sensé l'avoir sous ma garde, tout le monde et surtout les grandes dames me harcèlent pour lui être présenté. Voltaire et tous les autres sont entièrement éclipsés par lui »<sup>200</sup>.

Rousseau n'avait jamais été pareillement obsédé. Aussi désirait-il mettre fin à tant d'importunité.

« Par charité, écrit-il à de Luze, pourriez-vous hâter un peu mon départ ? »<sup>201</sup>.

Il eut lieu le 3 janvier. La veille, la marquise de Verdelin, en proie à son chagrin, n'eut pas la force d'aller au Temple :

« Mon voisin, lui écrivit-elle, je n'ai pas assez de courage pour aller aujourd'hui vous souhaiter un bon voyage. Je viens de voir M. Hume. Je lui ai recommandé votre

(199) Lettre du 22 décembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 336.

(200) Burton : *Life of Hume*. II.

(201) Lettre du 25 décembre 1765. *Correspondance générale*. T. XIV, p. 351.

bonheur. Il est digne de ce dépôt. Plus je l'entends, plus je l'admire. Son âme est faite pour la vôtre.

« Mes filles vous écrivent : c'est la récompense de tout ce qu'elles ont fait hier pendant mon absence. Gatti part dans huit ou dix jours pour Londres ; il vous portera de mes nouvelles. Bonjour, mon voisin ; garantisiez-vous du froid autant qu'il vous sera possible. Donnez-moi de votre voyage un petit mot aussitôt que vous le pourrez. Ne m'écrivez que lorsque vous n'aurez rien à faire ; mais au moins toutes les fois qu'il y aura quelque occasion de vous servir.

« Vous savez que la volonté donne assez souvent les moyens. Adieu, adieu, mon voisin. Je ne vous dis pas : aimez-moi, souvenez-vous de moi, mais je vous dis : Conservez-vous pour moi, qui ne saurais soutenir la perte de mon ami » <sup>202</sup>.

Le samedi 4 janvier 1766, Jean-Jacques, Hume et de Luze prenaient la route de Saint-Denis. Deux chaises de poste composaient l'équipage. Jean-Jacques avait pris ce chemin bien des fois au temps de son séjour à l'Ermitage. Peut-être en passant au carrefour de la vieille route de Montmorency eut-il un regard sur ce paysage d'hiver, évocateur de chers souvenirs !

Les voyageurs arrivèrent à Calais le mercredi 8 janvier. Devant une mer démontée, ils durent attendre jusqu'au 10 janvier pour s'embarquer. La traversée dura douze heures que Rousseau passa sur le pont, dans une obscurité profonde, trempé jusqu'aux os. Jean-Jacques a raconté lui-même la scène du débarquement à Douvres. En mettant le pied sur « cette terre de liberté », il étreignit Hume dans une effusion de joie.

(202) Lettre du 2 janvier 1766. *Correspondance générale*. T. XV, p. 6.

Après quelques heures de repos, les trois amis repartirent pour Londres où le séjour du philosophe allait faire sensation. Au bout de huit jours, il y était aussi à la mode qu'à Paris.

« Tout le monde, écrit le « London Magazine », est curieux de voir cet homme qui, par ses bizarreries, s'est attiré tant de désagréments »<sup>203</sup>.

Les visiteurs affluent. Depuis le prince héréditaire, beau-frère du roi, les lords, les parlementaires, les gentilshommes, tous viennent en foule. Le « Théâtre du Temple » est encore dépassé. Mais Jean-Jacques n'est pas insensible à tous ces hommages :

« Les manières anglaises, écrit-il, sont fort de mon goût, ils savent marquer de l'estime sans flagorneries. Ce sont les antipodes du babillage de Neufchatel »<sup>204</sup>.

Garrick, directeur du Théâtre royal de Drury-Lane, organise en son honneur une soirée de gala, le 23 janvier 1766, à la demande du roi, curieux de voir le philosophe de Genève. L'illustre acteur eut l'attention de jouer spécialement pour lui le rôle de Lusignan dans la Zaire, d'Aaron Hill<sup>205</sup>.

Mais, fatigué de tant de fêtes et de tant de mouvement, Rousseau désirait surtout retrouver la campagne et la solitude champêtre si chères à son cœur. Hume se prodiguait pour l'installation de son protégé-

(203) *London Magazine*, 1<sup>er</sup> janvier 1766.

(204) Lettre à Dupeyrou, 27 janvier 1766. *Correspondance générale*. T. XV, p. 32.

(205) Cradock. *Litterary and Miscellaneous. Mémoires*. T. I. p. 205.

gé. Il envisageait avec lui différentes résidences : l'île de Wight, Falmouth, Chiswick, enfin, sur les bords de la Tamise, aux environs de Londres. Jean-Jacques se décida pour un court séjour à Chiswick en attendant Wootton, que Davenport allait bientôt lui offrir. Il put enfin goûter quelques semaines de repos dont il avait été si privé à Londres, devant « l'affluence de monde dont il était accablé. »

Vers la fin de janvier, Jean-Jacques reçut des nouvelles de la marquise de Verdelin :

« Il y a quinze jours, mon voisin, que vous avez quitté Paris, et le froid que vous avez souffert me donne bien de l'inquiétude pour votre santé. Je vous dois des remerciements ; mais, après vous les avoir faits, je vous gronderai de m'avoir envoyé un remède qui peut vous être utile. Je le reçus à trois heures et je fus tout prêt de faire partir mon laquais pour vous le reporter. Je prie M. Gatti de s'en charger. Après m'en être fait une part fort ample, comme vous le verrez, je vous envoie l'imprimé que j'ai copié. Ainsi soyez sûr que je suis très à même de me guérir de tous les maux possibles. Le temps, les circonstances m'en ont donné de toutes les espèces. Enfin, j'en suis à un reste de toux très fatigant, mais dont les beaux jours, je crois, me déferont. Mes bambins vont fort bien. On me menace d'un voyage de Bourbonne pour confirmer la santé de ma fille ; mais je vous avoue que, n'ayant plus l'espoir d'arriver jusqu'aux monts, je tenterai tout ce qui sera possible pour éviter cette corvée. M. Coindet est venu au moins deux fois savoir si j'avais entendu parler de vous. On me mande sans cesse la même chose du faubourg Saint-Jacques. Tout ce qui m'entoure prend à votre voyage l'intérêt le plus vif. J'ai besoin qu'il vous rende heureux, et que vous trouviez,

parmi les Anglais plus d'équité que vous n'en avez trouvé chez le reste des humains » <sup>206</sup>.

Quelques jours après, Rousseau eut la satisfaction de retrouver Thérèse. Partie de l'île de Bienna, elle put, après un long voyage, arriver à Chiswick le 10 février 1766 <sup>207</sup>. Le philosophe vit avec joie son intérieur familial reconstitué. Personne mieux que Thérèse ne sut flatter ses manies et le conduire avec docilité. Hume, dans une lettre à Mme de Boufflers donne d'intéressants détails sur elle et sur les difficultés que souleva son arrivée :

« Cette femme est le principal obstacle à son établissement (de Rousseau). Notre compagnon, M. de Luze, dit qu'elle passe pour méchante et tatillonne et qu'on l'accuse d'être la cause de son départ de Neufchatel. Il reconnaît lui-même qu'elle est ignorante au point de ne savoir jamais dans quelle année, ni dans quel mois et quel jour du mois et de la semaine, elle se trouve et d'être incapable de distinguer entre elles les différentes pièces de monnaie. Cependant, elle le mène comme une nourrice mène un enfant » <sup>208</sup>.

On peut se demander, en effet, comment le génie de Rousseau a pu se complaire dans une aussi vulgaire liaison. Thérèse l'amusait sans doute de ses commérages, elle savait surtout lui dénoncer les ennemis imaginaires, qu'elle trouvait précisément dans les lieux qu'elle voulait fuir. Elle cultivait sa dé-

(206) Lettre du 19 janvier 1766.

(207) De Paris à Londres elle fut accompagnée par James Boswell, qui a raconté ce voyage peu édifiant sur la vertu de Thérèse.

(208) Burton : *Life of Hume*. T. II, p. 305.

fiance et entretenait cette atmosphère de drame chère à Jean-Jacques. Beaucoup l'ont rendue responsable des événements de Motiers. Elle contribuera, comme nous le verrons bientôt, à faire prendre l'Angleterre en grippe à Jean-Jacques. Thérèse a été jugée sévèrement par la postérité. Faguet a dit qu'on ne saurait la comprendre parmi les amies de Rousseau. « Vilaine femme », a écrit le prince de Ligne, « femme méprisable », a dit Musset. Pathay; « indigne femme » écrit Mme de Staël. Les épithètes désobligeantes ont toutes été employées. A part Buffenoir et Ritter qui ont essayé de la défendre, tous les biographes de Rousseau l'ont accablée. Jules Lemaître, qui n'est point suspect de tendresse à l'égard de Jean-Jacques, a eu le mot juste en disant que, malgré ses défauts, Thérèse a été « pour le moins aussi douce, aussi consolante et utile à Rousseau que funeste<sup>209</sup>. »

Jean-Jacques ne pouvait vivre qu'avec une femme qui ne lui demandât pas de faire dépense d'esprit. Le cas n'est pas rare chez les intellectuels. Avec Thérèse, Rousseau pouvait être tranquille « la simplicité d'esprit de cette excellente fille égalait sa bonté de cœur<sup>210</sup>. » Ne doutons donc point de la sincérité du philosophe quand il nous déclare qu'elle fut « la

(209) Jules Lemaître : *Jean-Jacques Rousseau*. Calman-Lévy, p. 47. C'est aussi l'avis de L. Brédif : « Thérèse a eu le mérite incontestable de conserver durant un ménage de 35 années, la confiance d'un fantasque ombrageux. Jean-Jacques était content d'elle, pourquoi serions-nous plus exigeants?... Nous croyons que l'attachement de J.-Jacques à Thérèse a été non d'un insensé, mais d'un homme pratique. Le cas est-il si rare ? »

(L. Brédif. *Du caractère intellectuel et moral de J.-J. Rousseau*, Paris, Hachette 1906, p. 181).

Cf. Hippolyte Buffenoir. Thérèse Levasseur et Mme de Charrière (*La Révolution française*, avril 1920).

(210) *Confessions*. Livre VII.

seule véritable consolation que le ciel lui eût laissé goûter dans sa misère. »

Et d'ailleurs Thérèse ne devait pas être si désagréable puisque les grandes dames lui faisaient mille caresses. Mme de Boufflers venait goûter chez elle. La maréchale de Luxembourg l'embrassait à chaque rencontre ; la marquise de Verdelin était aux petits soins près d'elle. Cent passages de ses lettres sont pleins d'attentions délicates.

Jeune, Thérèse dut être assez jolie. La sépia de Naudet, seul portrait connu d'elle, représente une femme mince, de taille au-dessous de la moyenne. Le regard est assez peu expressif plutôt doux, l'ensemble de la figure sans énergie ni vivacité. Eymar qui visita Jean-Jacques, a tracé ce portrait de Thérèse à l'approche de la cinquantaine :

« Je ne la trouvai ni jeune, ni belle, bien s'en faut ; mais je la trouvai honnête, polie, vêtue proprement dans sa simplicité, et ayant toute l'allure d'une bonne ménagère ».

C'est ainsi qu'il faut essayer de nous représenter la voyageuse qui venait rejoindre à Chiswick le philosophe exilé. Elle apportait avec le foyer retrouvé, les livres chers à l'écrivain et une partie des notes attendues avec impatience pour entreprendre le récit des « Confessions ».

Chiswick n'allait être, d'ailleurs, qu'une demeure très passagère. Cette résidence paraissait à Rousseau beaucoup trop près de Londres. Les visiteurs et les badauds lui rendirent vite ce séjour insupportable. Dès la fin du mois de mars, Jean-Jacques s'installait à Wootton, dans le comté de Derby. Le château de Davenport, très isolé, se trouvait à seize milles de

toute ville. Il était entouré de rocs et de forêts. Cette contrée aux horizons étendus et paisibles a été admirablement décrite par Georges Eliot dans l'un de ses célèbres romans<sup>211</sup>. Le site enchante bientôt le philosophe, mais la rudesse du climat le fait souffrir ; « le pays est beau, mais triste, la nature y est engourdie et paresseuse, à peine avons-nous déjà des violettes (10 mai 1766), les arbres n'ont encore aucune feuille ; jamais on n'y entend des rossignols, tous les signes du printemps disparaissent devant moi<sup>212</sup>. » Le pauvre solitaire se réjouit cependant de l'accueil que lui fait Davenport : « Le séjour que j'habite est fort de mon goût, le maître de la maison est un très galant homme pour qui trois semaines de séjour qu'il a fait ici avec sa famille ont cimenté l'attachement que ses bons procédés m'avaient donné pour lui<sup>213</sup>. » Tout ce qui est au pouvoir de Davenport est employé pour rendre le séjour dans sa maison agréable. Rousseau déclare, en effet, que s'il avait à choisir de nouveau dans toute l'Angleterre, il ne choisirait pas d'autre demeure. Ne rêvant que paix et repos, il écrit à d'Ivernois qu'il voudrait être mort dans la mémoire des hommes, ne pouvant être tranquille que quand il sera oublié : « Les auteurs, les décrets, les livres, cette âcre fumée de gloire qui fait pleurer, tout cela sont des folies de l'autre monde auxquelles je ne prends plus de part et que je vais me hâter d'ou-

(211) Georges Eliot : *Adam Bède*. Le chapitre II contient une belle description du panorama que J.-J. eut sous les yeux durant son séjour à Wootton.

(212) Lettre à Mme de Luze : 10 mai 1766. *Correspondance générale*. T. XV, p. 218.

(213) Lettre à Dupeyrou : 21 juin 1766. *Correspondance générale*. T. XV, p. 268.



blier <sup>214</sup>. » Jean-Jacques va donc pouvoir reprendre ses promenades solitaires, se livrer à la vie oisive et contemplative, errer sans fin et sans cesse parmi les arbres et les rochers, herboriser toute la journée et trouver « dans ce commerce avec les plantes, cette paix si douce à son cœur que lui ont refusé les humains <sup>215</sup>. »

C'est aussi le vœu que lui adressait la marquise de Verdelin dans sa lettre du 12 avril :

« Je suis toujours dans l'inquiétude de ce que vous faites, de la manière dont vous vous trouvez dans ce pays trop éloigné de moi. Je voudrais bien que vous trouvassiez la paix et un peu de gens avec qui vous puissiez vivre dans votre nouvel établissement ; car, quoique la société vous soit moins utile qu'à un autre, cependant, lorsqu'on n'entend pas la langue, on a plus besoin de gens qui puissent vous aider, surtout pour Mlle Le Vasseur qui ne s'ennuiera jamais où vous serez, mais qui peut cependant y être plus ou moins amusée ».

Et ce passage tout à l'honneur de Thérèse :

« Comment n'avez-vous pas pensé, cher voisin, que rien dans ce monde ne pouvait diminuer ni changer le tendre intérêt que votre vertu m'a inspiré et l'estime que les soins que cette fille honnête vous rend m'ont donnée pour elle ? Assurez-la, je vous prie, que dans tous les temps, elle peut disposer de moi, et vous, cher voisin, soyez sûr qu'il est une chose immuable dans le monde, c'est mon amitié pour vous » <sup>216</sup>.

(214) Lettre à Coindet : 29 mars 1766. *Correspondance générale*. T. XV, p. 131.

(215) Lettre au comte Orloff : 23 février 1766.

(216) Lettre de Mme de Verdelin : 12 avril 1766, publiée par Streckeisen. Moutou. *Amis et ennemis*. T. II, p. 559. *Correspondance générale*. T. XV, p. 165.

Ni l'amitié constante de Mine de Verdelin, ni les promenades journalières aux environs de Wootton ne peuvent chasser les pensées sombres qui assaillent Rousseau. Dans ses excursions à Dove-dale, ou sur la terrasse du Hall, ou lorsqu'il se repose dans la forêt de chênes qui domine la pittoresque vallée du Manifold, les doutes et les soupçons le torturent sans répit. Comment fuir un ennemi qu'on porte en soi-même ?

Je l'évite partout, partout il me poursuit <sup>217</sup>.

La persécution grandit dans l'esprit du pauvre malade. Hume, celui qui devait « faire un heureux », est-il bien un ami sûr ? Cette fausse lettre du roi de Prusse, publiée par le *Saint-James Chronicle*, où sa manie soupçonneuse était cruellement raillée, n'était-elle point de Hume ? On l'a dit de Walpole ; mais une phrase au moins décèle le style de Hume... Un combat se livre dans son âme. Des remarques faites au cours du voyage établissent dans son esprit que son protecteur « travaille en secret, mais sans relâche, à le déshonorer ». Ses doutes deviennent certitude et dès le mois d'avril 1766, Jean-Jacques écrit à Mme de Boufflers : « J'ai eu le malheur de loger deux jours chez M. Hume. Je ne puis vous exprimer à quel point la haine et le dédain se sont manifestés contre moi dans les hôtes et les servantes et de quel accueil infâme on y a régalé Mlle Levasseur. » Nous trouvons la même note pessimiste dans la lettre qu'il adresse également à la marquise de Verdelin. L'amie en reste atterrée :

(217) Racine.

« J'ai reçu dimanche votre lettre, mon voisin, la douleur profonde, l'étonnement où elle m'a jetée m'ont si fort accablée, qu'en prenant la plume je ne sais encore si j'aurai la force de rassembler ici toutes mes idées. La première qui se présente, c'est que ce serait une grande folie, à l'homme en question, de vouloir vous déshonorer en Angleterre, parce qu'il a désiré vous servir de guide. Je ne vous cacherai pas que différentes personnes lui ayant dit du mal de votre caractère, il est venu me trouver et m'a dit : « Je ne désire pas servir un homme seulement célèbre. Si c'est un homme honnête persécuté, je voudrais m'y sacrifier ». J'ai vu Gatti à son retour, plein de tout ce que lui a dit M. Hume, dans un enthousiasme de la vertu que vous avez. Il vous nomme « cet excellent homme » et j'entendis l'autre jour chez Mme d'Aine répéter mille choses honorables que Gatti a dites chez le baron (d'Holbach) pour les avoir entendues à Londres chez les plus grands seigneurs. Quel est donc le but de ces gens-là de vous nuire à Londres ? Quel honneur tirerait M. Hume de s'être rendu le défenseur d'un homme méprisé ?... Quant à la lettre répandue par M. Walpole, elle est de lui. C'est l'ami intime de Mme du Deffand, qui n'est pas à présent celle de M. Hume, qu'elle charge de ridicule parce qu'il n'a pas été son complaisant, et ce Walpole lui est tout dévoué. Je vous avoue que je suis étonnée aussi qu'il soit l'ami des amies de Mme de Deffand, et que ces amies n'aient pas dit le mot de cette lettre qu'elle a débitée, à ce qu'on dit ; car, quoique je la rencontre souvent, nous faisons si peu de cas l'une de l'autre, que nous ne nous parlons pas, et qu'elle n'est pas, dit-on, à son aise avec moi <sup>218</sup>, de façon que je n'ai vu ni rien su de tout cela.

(218) Mme du Deffand n'aimait guère la marquise de Verdelin : L'amie d'Horace Walpole la trouvait pédante. Cf. Lettre 219 du 18 janvier 1767. (*Correspondance complète de la Marquise du Deffand*).

« Ce qui me désespère, c'est votre situation. Je vous avoue que j'ai bien de la peine à vous croire trahi. Je crois que votre compagne de voyage, trop occupée de prévenir les malheurs qui peuvent vous menacer, voit quelquefois les choses en noir et vous les rend de même. Je donnerais ma vie pour être à deux lieues de vous ; je crois que je vous persuaderaï que c'est d'après votre façon de vivre qu'on vous jugera, et non pas d'après les papiers...

« Je suis, comme bien vous le pensez, dans un grand besoin d'avoir de vos nouvelles. Depuis dimanche, je n'ai pu fermer les yeux deux heures ! Avec cela je ne dirais pas pour tout au monde mes peines et mon inquiétude ; car, si cet homme n'est pas coupable, quel coup affreux pour lui, j'ose dire pour vous, qui avez le cœur si bon, si juste ! Et puis, quel effet dans le monde pourraient produire vos soupçons pour tous deux ! Je vous assure que mon sang se glace de toutes ces pensées. Je brûlerai votre lettre. Dieu veuille que la mienne vous trouve plus tranquille et que vous m'appreniez promptement tout ce qui vous intéresse... ».

Et la lettre désolée de la bonne marquise continue par cette recommandation à Thérèse, si intéressante à souligner, car elle prouve combien Mme de Verdelin se rendait compte de la pernicieuse influence de la compagne du pauvre neurasthénique :

« Mademoiselle Levasseur, ayez bien soin de mon respectable ami ; mais ne perdez pas de vue que la légèreté de notre imagination et de notre langue femelle doit se tenir fort en garde contre ce que nous voyons et jugeons...

« Bonjour, mon voisin, de vos nouvelles. Je relis encore votre lettre, et je conclus qu'on ne se tient pas honoré de servir un homme méprisé ! Quant aux mépris à

Mademoiselle Levasseur, vous savez ce que c'est que le peuple anglais, et puis elle ne les entend pas, et elle n'a peut-être pas eu l'air gai, ni avenant, ce qui est assez simple quand on est dans un pays étranger ; mais devait-elle vous aller faire des plaintes de gens que vous alliez quitter ? Ne devrait-elle pas être occupée de vous cacher tout ce qui peut vous troubler ? Ne fallait-il pas essayer de son nouveau gîte avant de se plaindre ? Je sens qu'il lui serait plus agréable d'être à la portée de gens qu'elle connaît ; mais si cela était possible, aurait-on pris un autre parti ?...

« Mon voisin, au nom de Dieu, voyez les détails de tous ces papiers publics avec le mépris qu'ils méritent. Le métier de ces gens-là est d'écrire pour vivre ; ils ont dit du bien de vous, on ne les lira plus sur cet article ; ils en disent du mal, tout le monde court à la nouveauté, on débite. Voilà sur quoi il faut prendre patience, vivre en paix et en silence sur des bêtises qui tomberont, et qui seront d'ailleurs contrariées par d'autres écrivains qui écriront pour vous défendre, le tout pour avoir de l'argent » <sup>219</sup>.

Les sages conseils de Mme de Verdelin pouvaient-ils détruire les fantômes qui peuplaient l'imagination de Rousseau ? Celui-ci, plus que jamais, croit à un vaste complot ourdi par Diderot, Hume et Grimm avec la complicité de tout le genre humain. Et cela pour l'humilier et le déshonorer !

La querelle entre Hume et Rousseau fit grand bruit. Les salons de Paris et de Londres en furent fort occupés. Tandis que Jean-Jacques consignait dans deux longues lettres écrites à M. de Malesherbes <sup>220</sup> et à

(219) Lettre de Mme de Verdelin du 23 avril 1766. *Correspondance générale*. T. XV, p. 184.

(220) Lettre de M. de Malesherbes du 10 mai 1766. *Correspondance générale*. T. XV, p. 222.

David Hume<sup>221</sup>, ses griefs imaginaires, ce dernier perdant aussi la tête, réfutait dans une brochure retentissante<sup>222</sup> les accusations d'un cerveau malade, manquant, dans la circonstance, de la plus élémentaire indulgence. Mais le pyrrhonien déterminé, le dévot d'athéisme, l'assidu du salon de Mme du Deffand et de la coterie Holbachique pouvait-il, d'ailleurs, sympathiser avec le défenseur du spiritualisme qui se trouvait chassé de toute l'Europe ?

Vainement, Mme de Verdelin, dans deux lettres successives de mai et juillet 1766, où elle ne cache point sa douleur, essaie d'amener Jean-Jacques à plus de raison :

« Si je n'étais pas à Bourbonne près de mes deux filles aînées malades, ce ne serait pas, mon voisin, une lettre que vous recevriez de moi, car sûrement je ne résisterais pas à l'inquiétude et au désespoir où me met tout ce qu'on m'écrit de Paris ; j'irais vous prier de m'expliquer vos griefs contre M. Hume. Sur tout ce que vous m'avez marqué, mon voisin, j'ai trouvé une curiosité misérable ; mais je n'ai pu trouver des raisons de croire qu'il voulût vous déshonorer et vous perdre en Angleterre, pendant que j'ai su mille choses honorables qu'il écrivait de vous à des gens qui ne sont pas vos amis et qui les ont répandues. La lettre du roi de Prusse est de M. Walpole, j'en suis aussi sûre que je le suis qu'« Emile » est de vous. Mme du Deffand l'a aidé, et c'est son style et non celui de d'Alembert que vous avez reconnu dans le temps que cette lettre s'est répandue.

(221) Lettre à David Hume du 10 juillet 1766. *Correspondance générale*. T. XV, p. 229.

(222) Exposé succinct de la contestation qui s'est élevée entre M. Hume et M. Rousseau avec les pièces justificatives. (Traduit de l'anglais par Suard), Londres et Paris 1766, in-12 de 127 pages.

On a regardé M. Walpole comme le colporteur ; cela lui a fait peu d'honneur chez tous ses amis, je sais qu'il y en a qui le lui ont reproché. On me mande que M. Hume avait engagé le roi d'Angleterre à vous accorder une pension, que vous lui avez écrit, une fois la pension accordée, que vous lui avez voué un ressentiment implacable et qu'il veut vous déshonorer en vous forçant d'accepter des bienfaits. Les bienfaits d'un roi, mon cher voisin, honorent celui qui les reçoit et celui qui les donne. Les bienfaits de Louis XIV aux hommes célèbres de l'Europe lui ont fait plus d'honneur que ses conquêtes... » <sup>223</sup>.

Mme de Verdelin prend une peine bien inutile : la brouille définitive entre les deux écrivains est consommée. La marquise, en dernière ressource, offre l'arbitrage de Milord Maréchal, et ne s'attire que cette péremptoire réplique :

« Vous me renvoyez sur ce que vous appelez mes griefs, à Milord Maréchal, pour en juger : Milord Maréchal est trop sage pour vouloir, d'où il est, voir mieux que moi ce qui se passe où je suis ; et quand un homme, entre quatre yeux, m'enfonce à coups redoublés un poignard dans le sein, je n'ai pas besoin, pour savoir s'il m'a touché, de l'aller demander à d'autres. Finissons pour jamais sur ce point, je vous supplie. Je vous avoue, Madame, toute ma faiblesse ; si je savais que M. Hume ne fut pas démasqué avant sa mort, j'aurais peine à croire encore à la Providence » <sup>224</sup>.

Au milieu de ses démêlés avec Hume, les attaques de Genève, où la discorde régnait de plus belle, re-

(223) Lettre d'août 1766. *Correspondance générale*. T. XV, p. 356.

(224) Lettre d'août 1766. *Correspondance générale*. T. XVI, p. 35.

doublaient de fureur contre lui. Et par surcroît, Voltaire, s'emparant de toutes ces querelles, criait une fois de plus que « Rousseau était le plus méchant coquin qui ait déshonoré la littérature ». Le pauvre Jean-Jacques se trouvait blessé cruellement. Pour essayer d'oublier ses tourments, il parcourt les environs de Wootton, tantôt seul, tantôt avec la jeune duchesse de Portland, épris l'un et l'autre de botanique, analysant mousses et fougères. Il retrouvait alors « cette précieuse sérénité d'âme que donne la contemplation des merveilles qui nous entourent <sup>225</sup>. »

Il aimait aussi s'entretenir avec le révérend Hake, pasteur de Wootton, qui lui amenait souvent ses collègues des paroisses voisines, heureux de lui témoigner leur estime <sup>226</sup>.

Une famille amie lui ouvrait ses portes : celle de Bernard de Granville qui résidait près de Wootton. Il y était quotidiennement accueilli. Granville parlait couramment le français et Rousseau s'était vite lié d'amitié avec son aimable voisin :

« Je vous suis attaché, Monsieur, lui écrivait-il, et je bénis le ciel dans mes misères, de la consolation qu'il m'a ménagée en me donnant un voisin tel que vous » <sup>227</sup>.

Mais tant de variétés dans ses occupations ne parvenaient point à chasser les idées sombres qui le tourmentaient. En vain ses amis cherchent à le guérir, en vain la marquise de Verdelin essaie dans toutes ses lettres de le remonter, de lui rendre l'espoir :

(225) Lettre à la duchesse de Portland : 3 septembre 1766.

(226) Lettre à Dupeyrou : 14 mars 1766. « Le clergé anglais me regarde à peu près comme un confesseur de la foi. »

(227) Lettre à M. de Granville : février 1767.



« Quoi, lui écrivait-elle, dans le sein de la paix, vous trouvez une source de chagrins et de troubles. Je ne me consolerais jamais d'avoir eu part à cet arrangement... » <sup>228</sup>.

Elle tente de lui prouver une fois encore la bonne foi de David Hume :

« Il n'y en a aucun qui puisse montrer l'intérêt qu'a M. Hume à vous nuire, aussi personne ne le veut-il croire dans ce pays-ci. On parle que vous quittez l'Angleterre, on m'assure que vous aller à Gueldres ; mandez-moi, je vous prie, s'il y a raison à ces nouvelles, et comme je ne doute pas de la cherté de ces déplacements, sans colère, trouvez bon que je vous renouvelle l'offre de ma bourse » <sup>229</sup>.

Le départ de Rousseau ne devait avoir lieu qu'au printemps de 1767. Brusquement, à la suite sans doute de scènes plus violentes entre Thérèse et les domestiques du château, il écrit le 30 avril, à Davenport, une lettre irritée lui annonçant son départ.

Rousseau quittait Wootton le lendemain, absolument désespéré, criant plus haut que jamais à la persécution, enveloppant tout le genre humain dans

(228) Et dans une lettre à Coindet, de juillet 1766, la marquise de Verdelin exprime une fois de plus ses regrets : « Je ne puis vous dire combien je suis au désespoir de l'avoir aidé à le déterminer au parti qu'il a pris; il avait raison à Motiers, et je crains bien qu'il n'ait tort en Angleterre; je crains encore plus que sa santé ne succombe tout à fait au trouble de sa tête, elle est bien l'ennemie de son repos et de celui de ses amis. De grâce, Monsieur, si vous entendez dire quelque chose, faites m'en part. »

Bibliothèque de Genève. M. s. français N° 204. *Correspondance générale*. T. XV, p. 229.

(229) Lettre du 9 octobre 1766. *Correspondance générale*. T. XVI, p. 94.

ses défiances. Dans une lettre pathétique, il réclame au général Conway, lord-chancelier, le secours du gouvernement contre ses ennemis, résolu dit-il, « de sortir de l'Angleterre ou de la vie <sup>230</sup>. »

A Douvres, le vent soufflait en tempête. Impossible de mettre la voile. Rousseau s'embarque enfin et arrive à Calais le 22 mai 1767, avec l'idée d'aller se réfugier à Venise. Il s'arrête à Amiens, à l'hôtel des « Bons Enfants », où il reçoit un accueil enthousiaste, au risque de le compromettre. L'auberge ne désemplissait pas de visiteurs au nombre desquels le poète Gresset <sup>231</sup>. Jean-Jacques fait part de ses projets au marquis de Mirabeau « l'ami des hommes <sup>232</sup> » qui, dans une précédente lettre, lui avait offert toutes ses gentilhommières. Le marquis le reçoit une quinzaine de jours à sa maison de campagne de Fleury-sous-Meudon. Le philosophe goûte un peu de repos dans ce domaine où « l'air, la maison, le jardin, le parc, tout est admirable <sup>233</sup>. » Mais son hôte l'ennuyant bientôt avec l'exposé de son système économique qu'il ne consentait point à défendre, Rousseau, d'ailleurs peu rassuré sur sa sûreté à la porte de Paris, se retirait le 21 juin 1767, au château de Trye, près de Gisors, que le Prince de Conti mettait à sa disposition.

(230) Lettre au général Conway : 18 mai 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 58.

(231) Renouard : *Vie de Gresset et Mémoires secrets* cités par P.-P. Plan : D'un Décret à l'autre. Paris 1912, p. 86.

(232) Père du Mirabeau de la Constituante.

(233) Lettre au marquis de Mirabeau : 5 juin 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 75.

## CHAPITRE XIV

*Jean-Jacques à Trie. — Le vieux château du prince de Conti. — Madame de Verdelin envisage un séjour de Jean-Jacques en Italie. — Démarches de la marquise. — L'abbesse de Gomerfontaine. — Le sixième livre des Confessions.*

La marquise de Verdelin et le prince de Conti n'étaient pas sans inquiétude, en effet, sur la sûreté de Rousseau :

« Comment, lui écrit le prince, décrété de prise de corps, vous venez à Amiens, sous votre nom, et vous êtes publiquement établi dans une ville où vous recevez des accueils que votre réputation mérite, mais que votre situation rend fort dangereux, aussi ne puis-je vous dissimuler que vous êtes en grand danger... !<sup>234</sup>.

Puis, quelques jours après, dans une deuxième lettre :

« On vous a déjà vu dans le parc de Meudon. Prenez garde à la moindre de vos démarches, jusqu'à ce que j'aie pu parler à ceux dont je m'étais assuré d'abord, mais dont il faut que je m'assure de nouveau parce qu'ils n'avaient pas, en me parlant, imaginé que vous

(234) Lettre du prince de Conti à Rousseau. Juin 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 76.

viendriez si près de tous les lieux où il est si difficile de demeurer ignoré... » <sup>235</sup>.

Et en réponse au mémoire qu'il lui avait fait parvenir par l'intermédiaire de Mme de Verdelin, le prince de Conti propose à Rousseau d'aller s'établir au plus vite à Trie, à quatorze lieues de Paris, dans un vieux château fermé et gardé, où le prince loge un officier des chasses qui ordonne dans le pays :

« Ce château est dans le ressort du parlement de Paris, mais à une lieue de celui de Rouen. Le seul danger qu'il puisse y avoir, ajoutait l'éminent protecteur, serait qu'un conseiller qui connaîtrait votre asile, ne vous dénonçât à la compagnie et ne forçât le Ministère public à agir ; mais dans ce cas : 1° je serais averti ; 2° pour entrer dans mon château, il faudrait un arrêt du parlement, et vous auriez le temps de passer très à l'aise sur le ressort du parlement de Rouen et de vous rendre dans le château où l'on vous avait offert un asile passager et qui n'est qu'à peu de distance de celui que je vous propose. De là, nous prendrions des mesures pour vous transporter en sûreté ailleurs, ou hors du royaume si vous le vouliez, sous la protection d'un passeport sur lequel j'ai lieu de compter, pourvu que le bruit de votre séjour en France soit évité et que votre nom soit bien changé... » <sup>236</sup>.

Tout cela n'était pas très rassurant. Jean-Jacques ne paraît cependant pas trop effrayé. Le 21 juin 1767, accompagné de Coindet, le philosophe arrive à Trie.

(235) Lettre du prince de Conti à Rousseau. Juin 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 86.

(236) Lettre du prince de Conti, publiée par Streckeisen-Moultou. *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*. T. II, p. 5.

« J'espère, écrit-il aussitôt à Dupeyrou, pouvoir couler des jours assez tranquilles sous la protection du grand prince qui me donne cet asile »<sup>237</sup>.

Trois jours après, Rousseau est enchanté de son nouveau domaine, situé, en effet, dans un délicieux décor de collines harmonieuses, ombragées de bois touffus, à la limite de Vexin et de l'Ile-de-France. Il fait part de son ravissement au marquis de Mirabeau :

« Le château est vieux, le pays est agréable, et j'y suis dans un hospice qui ne me laisserait rien à regretter, si je ne sortais pas de Fleury »<sup>238</sup>.

Rousseau trouvait le château de Trie déjà vieux, il y a cent-soixante ans. Détruit en majeure partie sous la Révolution, on peut encore voir le vieux donjon au flanc du bâtiment reconstruit. C'est dans cet asile que Jean-Jacques va pouvoir écrire les sixième et septième livres des « Confessions », dans un calme relatif, car deux mois à peine après son installation, il imagine tout le pays en conspiration contre lui.

Le philosophe traversait alors une véritable crise de désespoir. Les affaires de Genève contribuaient à le tourmenter. Il entendait les voix de ses compatriotes bouleversés par les « Lettres de la Montagne » cherchant à s'affranchir des magistrats et des puissances médiatrices. D'autre part, la publication du poè-

(237) Lettre à Dupeyrou : 21 juin 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 104.

(238) Lettre au marquis de Mirabeau : 24 juin 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 106.

me de Voltaire sur la « Guerre de Genève » venait l'ulcérer, malgré son dédain affiché :

« Le deuxième chant, écrivait un contemporain, est une satire horrible contre J.-J. Rousseau, il y est présenté sous les couleurs les plus odieuses et les plus infâmes, il est fait pour intéresser en faveur de ce malheureux ses propres ennemis et l'humanité seule réclame contre cet abominable ouvrage »<sup>239</sup>.

Jean-Jacques s'épanche dans le sein de son ami Dupeyrou :

« Considérez qu'après tant de longues agitations si propres à troubler ma tête, au lieu du repos dont j'avais besoin pour la raffermir, je me trouve ici submergé dans des mers d'indignités et d'iniquités, au moment même où tout paraissait concourir à rendre ma retraite honorable et paisible. Cher ami, si, avec un cœur malheureusement trop sensible, et si cruellement et si continuellement navré, il reste dans ma tête encore quelques fibres saines, il faut que naturellement le tout ne fut pas trop mal conformé »<sup>240</sup>.

Si Rousseau voit à Trié des ennemis imaginaires : maison du prince, prêtres, paysans, si Mlle Levasseur est bientôt haïe de tout l'entourage, il n'en est pas moins vrai que ses amis n'étaient nullement rassurés sur sa sûreté, malgré la précaution prise de changer le nom de Rousseau en celui de Renou. La marquise de Verdelin, fort au courant de ce qui se disait en haut lieu, lui écrit fin août 1767 :

(239) *Mémoires* de Bachaumont. 13 avril 1767.

(240) Lettres à Dupeyrou : 27 septembre 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 281.

« M. Coindet a dû vous marquer, mon cher voisin, que je voulais, avant de répondre à votre lettre, causer avec quelqu'un qui vous aime et prend à tout ce qui vous regarde l'intérêt le plus vif. Il m'a persuadée qu'un établissement chez nous ne serait jamais stable, parce qu'il y a parmi nos magistrats des têtes si chaudes, à la cour tant de dévôts, qu'après le calme le plus profond il pouvait arriver qu'un ministre changeat et que tout plan fut culbuté. Enfin, il est timoré, et je vous suis trop attachée, mon cher voisin, pour ne pas partager ce sentiment lorsqu'il est question de votre bonheur. Il ne lui paraît pas difficile d'obtenir toutes les facilités possibles pour sortir du royaume. M. Coindet a dû vous marquer qu'un de mes amis, qui l'est aussi de M. de Mercy, m'avait demandé si vous passiez en Italie ; que si vous aviez ce projet, il était sûr que le comte de Mercy serait enchanté de vous y servir. En effet, dès le lendemain, il est venu de la part de Son Excellence me prier de vous demander si c'était votre projet, si vous vouliez qu'il demandât pour vous au comte de Rosemberg, son ami, premier Ministre de cette cour, la permission de vous y établir. Il n'est pas sûr du succès de cette demande à cause de l'influence de la dévôte cour de Vienne ; mais il me semble qu'après le parti que vous avez pris de changer de nom, cela pourrait être moins difficile. Ce que j'ai dit, c'est que vous ne pouviez y être que chez vous, c'est-à-dire en louant une maison à la campagne, ce qu'on m'assure très facile, et la vie très bon marché ; beaucoup de liberté, et c'est un pays où vous êtes dans la plus haute estime parmi ce qu'il y a de gens sensés qui ont des connaissances. M. de Mercy m'a même fait prier de vous marquer que, si cela se pouvait, sans vous causer embarras ni bruit, il serait enchanté d'aller lui-même vous faire ses offres. Je voudrais bien, mon voisin, que vous voulussiez me marquer ce que vous pensez sur cela ; que quelque manière que vous vous déterminiez, écrivez-moi des remerciements

pour lui que je puisse lui faire passer. C'est un homme dont l'amitié doit vous être très chère parce qu'il est un des plus estimables ; au reste, si cette demande était sans succès, elle demeurerait entre MM. de Rosemberg et de Mercy, elle est absolument sur le compte des sentiments que l'ambassadeur a pour vous. M. Coindet a le projet d'aller vous voir incessamment ; vous le chargerez, mon cher voisin, de votre réponse, si vous n'avez pas le temps de le faire plus tôt. Ma fille est toujours mourante, elle change et s'affaiblit. Je ne puis vous dire ce que me cause de douleur cet affreux spectacle ; je ne vous en parle pas plus au long, vous avez assez de vos maux sans souffrir des miens. Bonsoir, mon cher voisin, soyez persuadé que, s'ils pouvaient être adoucis, ce serait en vous sachant plus heureux, et le comble du bonheur serait d'y contribuer »<sup>241</sup>.

La lettre de cette digne femme, pleine d'une touchante sollicitude qui ne se démentira jamais, écrite au milieu de son chagrin, près du lit de sa fille aînée presque mourante, reçut un froid accueil. Rousseau répondit le 12 septembre par une lettre polie, remerciant le comte de Mercy, mais exprimant le refus le plus net :

« Le parti que j'ai pris d'attendre ici ma destinée est le seul qui me convienne, et je ne puis faire aucune espèce de démarche sans aggraver sur ma tête le poids de mes malheurs... Je sais que ceux qui ont entrepris de me chasser d'ici n'épargneront aucune sorte d'efforts pour y parvenir ; mais je les attends ; je m'y prépare, et il ne me reste plus qu'à savoir lesquels auront le plus de constance, eux pour me persécuter ou moi pour souffrir. Que si la patience m'échappe à la fin, et que mon

(241) Lettre d'août 1767.



courage succombe, mon parti en pareil cas est encore pris : c'est de m'éloigner, si je peux, de l'orage qui m'accable, mais sans empressement, sans précaution, sans crainte, sans me cacher, sans me montrer, et avec la simplicité qui convient à l'innocence...

« Il suit de là que tous ceux qui veulent bien s'intéresser encore à moi doivent cesser de se donner en ma faveur des mouvements inutiles : remettre, à mon exemple, mon sort dans les mains de la Providence et ne plus vouloir résister à la nécessité. Voilà ma dernière résolution : que ce soit la vôtre aussi, Madame, à mon égard, et même à l'égard de cette chère enfant que le ciel vous enlève, sans qu'aucun secours humain puisse vous la rendre. Que tous les soins que vous lui rendrez désormais soient pour contenter votre tendresse et la lui montrer, mais qu'ils ne réveillent plus en vous une espérance cruelle qui donne la mort chaque fois qu'on la perd... » <sup>242</sup>.

Et presque au même moment, Jean-Jacques écrivait à Dupeyrou une lettre portant sur son amie le jugement le plus injuste qu'on ne peut vraiment expliquer que par un trouble dans sa raison :

« Madame de Verdelin qui ne m'a vu venir qu'à regret, n'a pu déguiser assez, ni Coindet non plus, leur extrême désir de m'en voir sortir. Cet empressement peu naturel à des amis dans ma position, m'a fait ouvrir les yeux et m'a rendu patient et sage » <sup>243</sup>.

(242) Lettre à Mme de Verdelin du 12 septembre 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 261.

(243) Lettre à Dupeyrou du 8 septembre 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 252.

Le pauvre halluciné est plus que jamais possédé du délire de la persécution, absolument convaincu que la malveillance est sans cesse à ses trousses. Il ne retrouve un peu de quiétude qu'au cours de ses promenades solitaires, herborisant dans la forêt de Thelle ou sur les bords de la Troëne, coquette rivière aux eaux claires, bordée de mélancoliques saules et de peupliers aux cimes élancées. Encore Jean-Jacques se croyait-il mal vu des paysans : « Vous ne sauriez croire quel profond mépris on a conçu pour moi dans ce pays en me voyant herboriser<sup>244</sup>. » Sans cesse par monts et par vaux, variant le but de ses promenades, Rousseau s'arrêtait parfois à l'abbaye de Gomerfontaine. Il aimait s'entretenir avec l'abbesse, Mme du Pouget de Nadaillac, dont il devait vite se montrer enthousiaste :

« Cette dame est jeune, bonne, très aimable, écrit-il à Dupeyrou, et je crois que vous auriez aimé à lui rendre des douceurs qui fussent autant de son goût que les siennes l'étaient du vôtre. Je ne manquerai pas de lui faire quelquefois votre cour, sitôt que la saison le permettra »<sup>245</sup>.

Pour la bonne abbesse, Rousseau composa « un mottet à voix seule en rondeau ». Il lui donna un autre témoignage d'amitié. La publication de « la Nouvelle Héloïse » lui avait valu un grand nombre de lettres féminines. Il en fit don à Mme Anne du Pouget de Nadaillac. Mais toute la bienfaisance éclai-

(244) Lettre à Dupeyrou : 17 octobre 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 306.

(245) Lettre à Dupeyrou : 6 janvier 1768. *Correspondance générale*. T. XVIII, p. 53.

rée de l'abbesse ne parvenait pas à calmer les amers chagrins qui rongeaient le philosophe. Comment eut-elle pu fixer, mieux que d'autres, une âme aussi mobile et dont le destin était d'être sans cesse tourmentée ? La marquise de Verdelin, avec toute sa délicatesse habituelle, essaie une fois encore de dissiper les idées noires, de remonter le courant, de faire renaître l'espoir :

« Qu'il est heureux, M. Coindet, mon voisin Il soupera demain avec vous ; il jugera par lui-même de votre situation, de votre santé dont vous ne nous parlez guère, et pour laquelle je crains, par l'habitude où je suis de voir souffrir tous ceux qui me sont chers. Serez-vous logé d'une façon commode pour cet hiver ? j'aurais bien voulu vous le voir passer ailleurs ; mais à tout, il y a tant d'inconvénients, sans compter ceux qu'on a pas prévus, que le parti que vous prenez n'est pas, je crois, le moins sage.

« J'espère même que les gens qui vous entourent, en vous voyant plus longtemps, changeront de conduite sans avoir même besoin de l'autorité du prince. Celle que votre caractère et la douceur de vos mœurs prennent sur le cœur à la longue, est plus sûre.

« Mon voisin, mes yeux qui voient tout noir, aperçoivent quelque petite lueur plus claire sur votre avenir, du temps, de la patience, et je me persuade que la première fois que je vous embrasserai, je vous verrai heureux... Je vous dois des remerciements de la visite que j'ai reçue de M. Dupeyrou ; il a bien voulu s'arrêter auprès du lit de ma pauvre malade<sup>246</sup>. Si je n'avais

(246) Dupeyrou connaissait l'admirable dévouement de Mme de Verdelin à Rousseau. Déjà dans une lettre du 10 novembre 1765, il lui en avait témoigné sa reconnaissance : « Vous me pardonnez, Madame, ces détails (concernant leur ami commun). Ils intéresseront un cœur comme le vôtre. Souffrez à présent que je

craint d'être indiscrete, je l'aurais prié d'y revenir souvent. Si je ne l'avais pas su votre ami, en l'écoutant, je l'eusse jugé digne de l'être. Il ira passer quelques jours avec vous.

« M. Coindet est transporté de son voyage, mon voisin. Il vous aime à faire plaisir ; c'est une excellente créature... Bonsoir, mon voisin. Vous avez bien autre chose à faire qu'à lire ma longue épître ; je n'y perdrai rien, car je suis sûre que votre hôte vous parlera mieux que je ne dis, mais pas aussi vivement que je le sens. des sentiments que je vous ai voués pour ma vie » <sup>247</sup>.

Mais de telles assurances ne le touchaient plus. Le prince de Conti, lui-même, va bientôt devenir suspect. Jean-Jacques surprenait-il un sourire parmi la valetaille du château : persécution que ce sourire. Le regardait-on avec insistance : persécution que ce regard. Tout n'est-il pas mis en œuvre pour le rendre haïssable ? Un domestique meurt : la valetaille, s'écrie Rousseau, me soupçonne de l'avoir empoisonné ! Il écrit au prince pour exiger l'autopsie.

Chose curieuse, au plus fort de sa maladie mentale, Jean-Jacques conserve la plus haute raison, la plus grande sagesse dans ses lettres de conseils et de direction. Sa correspondance avec d'Yvernois donne

satisfasse le mien ; j'ai trop longtemps les sentiments dont je me sens pénétré, qui vous sont dûs par toute âme sensible et que je brûlais de vous exprimer. Quand vous me faites adorer l'humanité, et que je vous vois comme un être céleste et bienfaisant, occupé à répandre sa douce consolation dans l'âme de mon malheureux ami, ne prévoir ses besoins que pour les écarter, pourrais-je taire la reconnaissance, le respect, l'admiration que vous m'inspirez ? C'est dans ce sentiment que j'aurai toute ma vie, l'honneur d'être. Madame, votre très humble et très obéissant serviteur. » (*Correspondance générale*. T. XIV, p. 259).

(247) Lettre de Mme de Verdelin : 10 novembre 1767. *Correspondance générale*. T. XVII, p. 308.

sur les événements de Genève, les vues les plus justes et les avis les plus judicieux. Phénomène plus remarquable encore, c'est au milieu de cette détresse morale, alors qu'il se croit plongé dans « une mer d'iniquités », qu'il écrit son admirable sixième livre des « Confessions ». Quel contraste ! Au moment où tant de plaintes amères sortent de sa bouche, il dépeint le séjour enchanteur des Charmettes :

« Ici commence le court bonheur de ma vie ; ici viennent les paisibles mais rapides moments qui m'ont donné le droit de dire que j'ai vécu. Moments précieux et si regrettés ! Ah ! recommencez pour moi votre aimable cours ; coulez plus lentement dans mon souvenir, s'il est possible, que vous ne fîtes réellement dans votre fugitive succession. Comment ferai-je pour prolonger à mon gré ce récit si touchant et si simple, pour redire toujours les mêmes choses, et n'ennuyer pas plus mes lecteurs en les répétant que je ne m'ennuyais moi-même en les recommençant sans cesse ? Encore si tout cela consistait en faits, en actions, en paroles, je pourrais le décrire et le rendre en quelque façon, mais comment dire ce qui n'était ni dit, ni fait, ni pensé même, mais senti, sans que je puisse énoncer d'autre objet de mon bonheur que ce sentiment même ? » <sup>248</sup>.

Comme l'a dit Sainte-Beuve, le vrai bonheur de Rousseau, celui que personne, pas même lui, ne sut lui ravir, ce fut de pouvoir évoquer ainsi et se retracer, avec la précision et l'éclat qu'il portait dans le souvenir, de tels tableaux de jeunesse, jusqu'au sein de ses années les plus troublées et les plus envahies.

(248) Début du sixième livre des *Confessions*.

C'est qu'en effet, l'imagination est sa faculté maîtresse. Grâce à elle, il voit réellement ce qu'il sent. Elle peuple sa solitude d'êtres selon son cœur et aussi parfois, hélas, de noirs fantômes. Tantôt elle le console, tantôt elle l'effarouche. Ces divers états d'âme nous valent tour à tour des pages amères et les descriptions les plus riantes. Mais toujours il sent ce qu'il écrit et c'est là le secret de son action. De là vient toute sa puissance et son originalité : « Créature de rêve », il personnifie au dix-huitième siècle le sentiment, comme Voltaire personnifiait l'esprit.

Mais la mobilité même de ses sensations en faisait un être profondément malheureux. Toujours à la poursuite d'un idéal nulle part réalisé, il cherche dans ses songes l'introuvable vérité. Et dans sa souffrance, il veut tracer aux autres la route du bonheur. Nul n'a mieux dépeint « le céleste sentiment de l'amitié » et nul n'a moins aimé. Sans cesse désenchanté, il lui faut fuir et ses amis et ses successives résidences. Chaque station, chaque expérience nouvelle avivent sa misanthropie.

Trie-château ne pourra bientôt le retenir. Il lui faudra marcher sans cesse, oubliant, méconnaissant les dévouements les plus purs, et ne voyant autour de lui que complots ourdis pour le perdre.

Les habitants de Trie ne lui ont point gardé rancune. Ils ont élevé, il y a quelque vingt ans, un monument adossé à leur mairie. Jean-Jacques est évoqué à sa table de travail, rédigeant le sixième livre des « Confessions », l'idylle des Charmettes ! tandis que la Vérité, cette vérité à laquelle il a voulu consacrer sa vie, élève un miroir vers le Ciel ! ,

## CHAPITRE XV

*Rousseau dans le Dauphiné. — Madame de Verdelin quitte l'abbaye de Panthemont. — Ses relations vers 1771. — Sa dernière lettre à Jean-Jacques. — Fin de leur commerce. — Les « Consolations aux misères de ma vie ». — Pourquoi les femmes ont aimé Jean-Jacques ?*

Rousseau quittait Trie-Château dans l'été de 1768 pour se rendre en Dauphiné. Il était à Lyon le 20 juin, puis dans la région de Grenoble le mois suivant, s'arrêtant à Bourgoin, d'où il écrit à l'un de ses correspondants :

« J'irai, Monsieur, sans cesse errant d'un lieu à un autre, jusqu'à ce que je trouve des hommes (s'il en est encore) qui portent respect à l'adversité ou qui n'insultent pas du moins à l'infortune » <sup>249</sup>.

Il abandonne Bourgoin vers la fin de janvier 1769, après avoir régularisé son union avec Thérèse, et s'installe à Monquin, dans la ferme du marquis de Césarge. Allait-il enfin y trouver le repos ? Le site était ravissant. La chaîne des Alpes se déroulait au loin. Jean-Jacques pouvait découvrir la Dent-du-Chat sur-

(249) Lettre à M. de Servan, Avocat général au Parlement de Grenoble : 11 août 1768. *Correspondance générale*. T. XVIII, p. 256.

plombant le Bourget, Chambéry, puis le Mont-Blanc, au pied duquel étaient Genève et son lac évocateur de tant de souvenirs ! Son rêve était-il réalisé ? Ne tenait-il pas cette fois « sur le penchant de quelque agréable colline bien ombragée, la petite maison rustique » et n'avait-il pas sous les yeux le plus admirable paysage ? Les débuts, comme toujours, furent agréables. Il parcourt champs et forêts, étudiant les plantes de la contrée :

« La botanique me domine, écrit-il à Dupeyrou, j'herboriserai jusqu'à la mort et au-delà car s'il y a des fleurs aux Champs-Élysées, j'en formerai des couronnes pour les hommes vrais, francs, droits, et tels qu'assurément j'aurais mérité d'en trouver sur la terre ».

En même temps, il continue la rédaction de ses « Confessions ». Mais, dès 1770, la manie ambulante le reprend. Il désire revenir à Paris. Après la chute de Choiseul et du Parlement, se croyant désormais sûr de l'impunité, il exécute son projet. Le Parlement Meaupou n'avait point hérité des rancunes de l'ancien Parlement. Rousseau pouvait, en effet, sans courir le risque d'être arrêté, vivre à Paris, en toute tranquillité. Il s'y installe vers le 30 juin 1770.

Pendant son séjour dans le Dauphiné, nous n'avons aucune trace de correspondance avec Mme de Verdelin. A l'époque où le philosophe quittait Trie-château, la marquise avait abandonné l'abbaye de Panthémont. L'appartement qu'elle y occupait fut retenu par le duc d'Orléans pour y loger sa fille. La marquise de Verdelin s'était retirée chez son amie, Mme d'Aubeterre, en attendant qu'elle pût trouver un nouveau gîte. Elle gardait avec elle sa fille aînée, toujours



très souffrante, tandis que les deux cadettes, Léontine et Henriette, restaient au couvent. Souvent dans ses lettres à Jean-Jacques, Mme de Verdelin donnait des nouvelles de ses enfants : « Léontine fait ma joie et ma consolation, elle est d'une raison infinie et m'est très attachée. L'ainée a l'humeur aigre et difficile et me donne de la peine à tous égards. » Quant à Henriette, la plus jeune, véritable boute-en-train de la famille, elle était « toujours gaie et prête à nous amuser ».

L'ainée allait disparaître quelques mois plus tard, après de longues souffrances que le dévouement maternel avait été impuissant à soulager. Le « frêle brin d'herbe » devait partir, couché par le vent d'automne !

Après la mort de sa fille, Mme de Verdelin vécut assez retirée. Elle voyait encore son amie, Mme d'Aubeterre, dînait de temps en temps chez le président Hénault où elle rencontrait Mme du Deffand<sup>250</sup> et Mme de Janzé, nièce du président.

Elle recevait aussi sa vieille amie de Soisy, Mme Ledroit, née Madeleine Genest, veuve d'un payeur des rentes de l'Hôtel de Ville<sup>251</sup>.

Ses rapports avec Jean-Jacques Rousseau, par la volonté de celui-ci, devenaient de plus en plus espacés. Le philosophe allait rompre avec ceux qui lui avaient conseillé le voyage d'Angleterre et bientôt après, avec tous ses anciens amis. Dans une véritable crise de folie, il terminait le livre douzième des « Confessions » par ces lignes odieuses :

(250) *Correspondance de Mme du Deffand*. Lettre du 11 mars 1770 à Horace Walpole.

(251) Aug. Rey. *J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency*. Plon et Nourrit. Paris 1909, p. 232.

« On verra, si jamais j'ai la force de l'écrire, comment, croyant partir pour Berlin, je partis en effet pour l'Angleterre, et comment les deux dames (Mme de Boufflers et Mme de Verdelin) qui voulaient disposer de moi, après m'avoir à force d'intrigues, chassé de la Suisse où je n'étais pas assez en leur pouvoir, parvinrent enfin à me livrer à leur ami ».

Quelle tristesse amère et quelle dérision ! Tandis que le pauvre halluciné lisait chez la comtesse d'Egmont, ou faisait lire dans les salons parisiens, ses « Confessions », au milieu des rumeurs que l'on devine, la douce marquise de Verdelin lui écrivait du château de Brenne, dans l'Indre, où elle passait l'été, convalescente d'une longue maladie, l'exquise lettre suivante :

« Quoique bien faible encore, Monsieur, je veux vous remercier de la petite lettre que vous m'avez écrite, et vous parler des lignes charmantes que vous avez écrites en tête du recueil délicieux que vous m'avez envoyé ! Vous avez deviné mon cœur ; je voulais et n'osais vous demander ce gage de votre amitié et de votre complaisance. Telle est l'illusion du sentiment et de l'amour-propre, mais il me semble que c'est un garant que je vaudrais quelque chose, tandis que ce n'en est qu'un de votre prévention pour moi. Je ne sais ce que Madame de Pignatelli a écrit, et, par conséquent, ce qu'on vous a lu, je sais seulement que je n'ai rien pensé ni dit qui puisse être sujet à nulle interprétation tourmentante. Vous savez ce que je vous ai dit et ce que je penserai et, qui mieux est, sentirai toute ma vie. Je vous admire avec enthousiasme et je vous aime comme le cœur le plus sensible et le plus vrai qui ait jamais existé. Je voudrais pouvoir vous donner des preuves de tous ces sentiments, mais je connais si bien les vôtres, que, pour

vous servir à votre mode, je m'en tiens à vous être inutile... Mais non, j'ose croire que je ne suis pas inutile à votre bonheur. Le premier, le seul pour un cœur tel que le vôtre, c'est de savoir s'il en existe un bien vrai, bien sensible, sur lequel vous pouvez compter à la vie et à la mort, et vous avez en moi ce cœur.

« Je ne ferai pas, en effet, mon voyage projeté ; ce n'est pas ma santé qui s'y oppose, mais mon frère persiste à ne pas vouloir me voir, ni Mme d'Aiguillon. Je ne retournerai à Paris qu'à la fin de mon voyage de Brenne, c'est-à-dire vers les premiers jours d'octobre. Il est bien aimable à vous d'avoir pensé à cette course du mois d'août. On a dû vous aller dire tous les jours de mes nouvelles, j'en ai donné l'ordre. Actuellement, je suis en pleine convalescence, et ne j'ai plus que des forces à reprendre. Avant la fièvre, je charmais les douleurs de mon bras en chantant vos charmants airs ; je me sens bien affligée dans ce moment de la médiocrité de ma voix, j'aurais voulu pouvoir rendre toute la mélodie de cette délicieuse musique ; mais elle est si parfaite que, malgré le défaut de mon expression, tout le monde en était charmé ; je la quittais pour vous lire. Vous voyez, Monsieur, que vous n'êtes point absent de moi... C'est ici où je commençai à vous lire, où je formai le désir de vous connaître. Que j'ai de plaisir à vous l'écrire <sup>252</sup>.

Est-il possible de mieux exprimer la fidélité du cœur ? Pour se rappeler l'absent, elle chante les charmants airs qu'il a composés et qui formeront plus tard « Les Consolations aux misères de ma vie. » C'était sans doute « Le rosier », dont Deleyre a écrit les paroles :

(252) Lettre du 24 août 1771, publiée par Streckeisen-Moultou. *J.-J. Rousseau, ses amis et ses ennemis*. T. II, p. 582. *Correspondance générale*. T. XX, p. 88.

Je l'ai planté, je l'ai vu naître  
Ce beau rosier où les oiseaux  
Viennent chanter sous ma fenêtre  
Perchés sur ses jeunes rameaux...

ou peut-être l' « Histoire d'Olinde et de Sophronie », composée en 1768, ou peut-être encore la vieille romance du « Saule, d'Othello ».

Chantez le saule et sa douce verdure...

Aucune musique n'était mieux appropriée à la situation de la douce marquise que ces airs tristes et langoureux qui bercent les chagrins et font naître en même temps des chants et des larmes !

Mais, dira-t-on, comment le caractère exécrationnable de Rousseau, comment son ingrate humeur, ses ourseries, pouvaient-ils lui conserver l'affection de Mme de Verdelin et de tant de femmes distinguées par l'esprit et par le cœur ?

Même malgré ses injustices et ses rebuffades, elles lui demeurent fidèles. C'est qu'elles trouvaient un puissant attrait dans ses livres qui révèlent un sentiment exquis de l'âme féminine, « cette sensibilité frémissante qui ne se lasse jamais d'appeler l'effusion du cœur <sup>253</sup> », cette imagination toujours attendrie, souvent mystique, si conforme à leur nature. Elles éprouvaient en le lisant les délices du sentiment que l'orgueilleuse et sèche philosophie du siècle ne pouvait leur donner. Et elles reportaient sur l'homme — erreur bien compréhensible — l'admiration donnée à l'écrivain.

(253) Daniel Mornet : *La Nouvelle Héloïse* de J.-J. Rousseau, Paris, Mellottée, p. 32.

Il faut ajouter aussi qu'aucun auteur du dix-huitième siècle n'a plus encensé les femmes. Il en est « idolâtre ». La « Nouvelle Héloïse » est bien leur apothéose. Dans toutes les œuvres de Rousseau, la femme est supérieure à l'homme. « L'empire de la femme, cette moitié du genre humain qui gouverne l'autre, est un empire de douceur, d'adresse, de complaisance ; ses ordres sont des caresses, ses menaces sont des pleurs. » On pourrait multiplier à l'infini les citations de ce genre. Les femmes devaient donc beaucoup à Rousseau. Elles ne sont point restées indifférentes à l'hommage qu'il leur rendait. Mme d'Epinau, qui avait beaucoup à se plaindre de l'ingratitude de Jean-Jacques, terminait sa plainte par ce vers :

Je te lis et tout est pardonné !

Plus tard, Mme de Staël dira : « Il croit à l'amour, sa grâce est obtenue. » Et la marquise de Verdelin pouvait lui écrire : « Je vous aime comme le cœur le plus sensible et le plus vrai qui ait jamais existé. »

## CHAPITRE XVI

*Mariage des deux filles de Madame de Verdelin. — Le marquis de la Roche-Courbon. — Les Le Veneur de Tillières. — Le château de Carrouges. — Madame de Verdelin à Carrouges. — Le général Le Veneur. — Sa Carrière militaire. — Son arrestation après la trahison de Dumouriez. — Indignation de Hoche. — Démarches de Madame de Verdelin en faveur de son gendre. — Le Général Le Veneur est remis en liberté.*

Au cours de l'année 1771, Jean-Jacques croyant l'univers ligué contre lui rompit définitivement avec ses aimables correspondantes. Il donne congé, le 7 mai, à Mme de Créqui, puis le 7 juillet à Mme de la Tour-Franqueville. Mme d'Houdetot s'était, depuis plusieurs années déjà, désaffectionnée et retirée. Et pourtant cette dernière ne reçut qu'hommages et louanges dans les « Confessions », quant à Mme de Verdelin, à l'amie fidèle qui, dans son ultime lettre, jette encore au philosophe ce cri si profondément humain : « Il existe un cœur bien vrai, bien sensible sur lequel vous pouvez compter à la vie, à la mort », elle ne connut que l'ingratitude de Rousseau.

Depuis de longues années déjà, la bonne marquise avait devancé l'âge où viennent, avec les cheveux blancs, les mélancolies et les résignations. Les morts avaient souvent jeté le deuil dans son âme. Margency l'avait tout à fait abandonnée. Son existence va dé-

sormais se concentrer dans l'affection de ses deux filles, Léontine et Henriette, montrant encore dans la vie familiale cet inaltérable dévouement qui fut la qualité maîtresse de son âme.

Que de fois ses deux « bamboches » comme elle se plaisait à les appeler, n'avaient-elles pas fait l'objet de ses lettres à Rousseau ! Au moment où l'esprit de la cadette s'annonçait « plus solide que brillant », elle sollicitait ses conseils de direction. Léontine se révélait : « douce, sensée, laborieuse. » Henriette « folle et adroite comme un singe et aussi bonne enfant qu'elle était laide <sup>254</sup>. »

Les bamboches avaient grandi sous la direction maternelle. Elles étaient devenues de charmantes jeunes filles. Leur établissement constituait la grande préoccupation de la marquise. Elevées par une telle mère, les brillants partis ne devaient guère se faire attendre.

En 1773, Léontine, la préférée de Jean-Jacques, épousa par contrat du 14 juin <sup>255</sup>, signé par le roi Louis XV et la famille royale, Sophie-Jacques de Courbon, marquis de la Roche-Courbon, comte de Blénac, baron de Champdolent <sup>256</sup>, successivement Colonel du régiment d'Auvergne, maréchal de camp, lieutenant général des provinces de Saintonge et d'Angoumois.

Cinq ans plus tard, le 15 juin 1778 <sup>257</sup>, Henriette épou-

(254) Lettre du 6 avril 1764.

(255) *Gazette de France* du 17 juin 1773 : « Le roi et la famille royale signent à Versailles le contrat de mariage du marquis de Courbon-Blénac avec Mlle de Verdelin. »

(256) Fils de Jean-Sophie de Courbon, lieutenant général des armées navales, grand'croix de Saint-Louis.

(257) *Gazette de France* du 22 mai 1778. Signature du contrat de mariage à Versailles par L. M. et la famille royale.

Mme du Deffand fit part de ce mariage à Horace Walpole : « Il

sait le vicomte Alexis, Paul, Michel Le Veneur, colonel en second du régiment de Neustrie, né en 1746 d'une ancienne famille normande<sup>258</sup>. Sa mère était une de Janzé, nièce du président Hénault. Les Le Veneur de Tillières ont occupé de hauts postes dans l'église, la diplomatie et l'armée, entre autre le Cardinal Jean Le Veneur, évêque de Lisieux<sup>259</sup> qui de-

y a plusieurs mariages qui ne vous font rien, celui par exemple d'une petite mademoiselle de Verdelin que vous avez pu voir chez le feu président; elle vient d'épouser son petit neveu, le vicomte de Tillières. »

(Lettre du 17 juin 1778.)

(258) Un Le Veneur combattait en 968 sur les bords de l'Epte; un autre accompagnait Guillaume à la conquête de l'Angleterre en 1066. Un troisième, Jean Le Veneur, seigneur du Homme était mort à Azincourt en 1415. Un Jean Le veneur, veneur du roi en 1506, capitaine de Vire, bailli de Rouen en 1513, fut pannetier de la reine Eléonore, femme de François I<sup>er</sup> et sœur de Charles-Quint.

(259) Ce prélat était le second fils de Philippe Le Veneur, baron de Tillières et de Marie Blosset de Carronges, sœur du précédent évêque de Lisieux. Ayant embrassé très jeune la carrière ecclésiastique il fut d'abord chanoine et archidiacre d'Auge, en l'Eglise de Lisieux. Le 15 juillet 1505, le pape Jules II le nommait à cet évêché par suite de la cession de son oncle. En 1511 il assiste au concile de Pise convoqué par l'empereur Maximilien et Louis XII contre le pape Jules II. Ce prélat, qui avait été très considéré par le roi Louis XII, ne le fut pas moins de son successeur François I<sup>er</sup>. Il assista, le 10 mai 1517, au couronnement de la Reine Claude dans l'église de Saint-Denis. Il eut la même année l'honneur de recevoir à Lisieux le roi François I<sup>er</sup>, qui y fit son entrée le 23 septembre. En 1525, au mois de novembre, il signa l'acte par lequel François I<sup>er</sup>, détenu à Madrid, transférait au dauphin tous ses droits à la couronne. Il couronna à Saint-Denis le 5 mars 1531, la reine Eléonore, seconde femme du roi. En 1539 il se démit de l'évêché de Lisieux en faveur de son cousin Jacques d'Annebaut.

Jean Le Veneur fut un prélat recommandable par sa piété, sa libéralité envers les pauvres. Il mourut le 7 août 1543, à Marle, au diocèse de Soissons. Son corps fut rapporté à Lisieux et inhumé dans la cathédrale près de son oncle Blosset. Le registre des délibérations du corps municipal de Lisieux à cette époque fournit sur les obsèques du prélat de curieux détails. (Extrait d'une note



vint grand aumônier de France en 1505. Plusieurs Le Veneur furent gouverneurs de Normandie <sup>260</sup>.

Cette illustre famille habite de temps immémorial le château de Carrouges, dans l'Orne, situé sur les collines du Perche, presque à l'orée de la vaste forêt d'Ecouves.

Après le mariage de sa seconde fille, Mme de Verdelin fit du château de Carrouges sa résidence de prédilection. Elle s'attacha à cette région normande, au sol tourmenté, onduleux comme les vagues, aux escarpements boisés où foisonnent les ravins et les cours d'eaux, où le pays tout entier présente une immense nappe de verdure interrompue, ça et là, au printemps, par l'or des genêts ou, en été, par les blés jaunissants ou la blancheur immaculée des sarrasins en fleur.

Tout proche de Carrouges, la marquise de Verdelin pouvait voisiner avec le château de Lonray, admirablement situé lui aussi, résidence du maréchal de Luxembourg, son ancien voisin de Montmorency. Depuis la mort du duc de Luxembourg, la maréchale venait de temps en temps à Lonray <sup>261</sup>. Peut-être les

de M. Etienne Deville, le savant archiviste de la ville de Lisieux, que nous remercions de son aimable communication.)

(260) Un Tanneguy Le Veneur, mort en septembre 1652, avait épousé Catherine de Bassompierre. En 1619 il avait, en qualité d'ambassadeur, été chargé de négocier le mariage du prince de Galles (Charles I<sup>er</sup>) avec la princesse Henriette de France, sœur du roi Louis XIII. Tanneguy Le Veneur est connu par ses *Mémoires* qui ont été publiés en 1862 par Hippeau. Catherine de Bassompierre était la sœur du célèbre Maréchal.

(261) La terre de Lonray érigée en marquisat pour le maréchal de Matignon, avait passé aux Seignelay par le mariage du fils de Colbert avec l'héritière de Lonray. Le duc de Luxembourg, futur maréchal de France et gouverneur de la Normandie ayant épousé Marie-Sophie Colbert de Seignelay, devint marquis de Seignelay. Il épousa en secondes noces Madeleine-Angélique de Neufville Villeroy, veuve du duc de Boufflers.

deux châtelaines s'y rencontrèrent-elles et s'entretenaient-elles aussi de leur illustre ami qui mourait en juillet 1778, à Ermenonville, au moment même du premier voyage de Mme de Verdelin à Carrouges.

Fait intéressant à noter, deux grandes dames familières de Jean-Jacques séjournèrent fréquemment dans cette région normande. La marquise de Créqui passait presque tous les étés au château natal de Montflaux<sup>262</sup>, à douze lieues de Carrouges. Et la comtesse d'Houdetot, dont le mari était « seigneur et patron de Saint-Germain de Nouards, Saint-Romain d'Estreham, Rully, Saint-Julien de Mailloc et autres lieux », visitait assez souvent ses châteaux d'Estreham et de Mailloc<sup>263</sup>.

A part quelques séjours à Paris, la marquise de Verdelin ne tarda pas à se fixer définitivement auprès de sa fille Henriette, devenue vicomtesse Le Veneur. A partir de ce moment, sa vie se confond avec celle des hôtes du château de Carrouges, vie qu'elle avait souhaitée calme et tranquille et qui, nous le verrons bientôt, devait être si troublée aux heures tragiques de la Révolution.

(262) Le château de Montflaux, dans la commune de St-Denis de Gastines (Mayenne) où Mme de Créqui, née Renée Caroline de Froullay était venue au monde le 19 octobre 1714.

Cf. Paul Tisseau : *La marquise de Créqui*. Paris. Editions Emile-Paul, 1927, in-18.)

(263) L'admirable château de Mailloc a été complètement détruit par un incendie, en décembre 1925. Il était la propriété de M. le comte de Colbert-Laplace. Déjà détruit au cours de la guerre de Cent ans, réédifié par le marquis de Mailloc dans la première moitié du 17<sup>e</sup> siècle, il appartenait au comte d'Houdetot vers 1760, et fut vendu en 1785 au président Couvert de Coulon qui le revendit en 1813 au marquis de Ponty. Les murs étaient magnifiquement ornés de tableaux de Rüysdaël, de Backuysen, les dessus de portes étaient de Fragonard.

Le château de Carrouges, où la marquise passera les vingt-sept dernières années de son existence, est presque caché au fond d'un vallon. Il est entouré de verts herbages. On y accède par une belle avenue qui rejoint la route d'Alençon. En face du château se dresse une riante colline où s'étagent des prairies, des moissons jaunissantes en été, des bruyères et enfin tout au sommet des bois touffus. Au temps de Mme de Verdelin, les bruyères et les genêts occupaient de vastes espaces, formant des taillis épais coupés par d'étroits et tortueux sentiers. Le château était entouré d'eau provenant d'un étang voisin aujourd'hui desséché et transformé en pâturage.

A l'entrée se dresse un pavillon flanqué, aux angles, de tourelles aux toits pointus. Cette construction du quinzième siècle, en briques rouges et noires formant mosaïque, est d'une légèreté qui contraste avec la lourdeur de l'immense château, aux masses énormes, ne présentant ni élégance ni régularité. Et pourtant Carrouges a sa beauté propre, dit l'un de ses historiens : « Ce n'est pas la forteresse du moyen âge, se dressant comme le spectre de la guerre sur un roc isolé et nu ; encore moins la Renaissance couvrant ses châteaux comme une maîtresse adorée, d'aigrettes, de fleurs, de dentelles de pierre. Son caractère est à la fois civil et guerrier. La féodalité l'a bâti quand elle se sentait assez redoutable pour descendre des hauteurs sur la plaine <sup>264</sup>. »

Dans cet entassement confus de bâtiments aux salles ornées de « force peintures et dorures », quel appartement occupait Mme de Verdelin ? Où êtes-vous, ombre de la marquise ? Où faut-il vous cher-

(264) De la Sicotière. *Le château de Carrouges*. Angers 1844.

cher ? Personne ne peut nous le dire, mais nous vous sentons partout. Nous vous voyons assise près de la cheminée haute et profonde, en marbre et granit bleu, de la vaste salle à manger, ou encore dans le salon aux riantes peintures du dix-huitième siècle « nuages roses comme les joues de Mme de Pompadour, arbres poudrés comme ses beaux cheveux, fleurs pareilles à celles qui garnissaient ses robes de soie damassée », paysages coquets où folâtraient bergers et bergères. Nous vous voyons encore dans la salle de spectacle où, pendant les années qui précédèrent la Révolution, l'ancien répertoire était joué avec fureur.

Où était votre chambre ? Sans doute celle du second étage, décorée de lambris sculptés du dix-septième siècle, dorés jadis, puis peints en gris trianon. Un petit oratoire parfaitement conservé communique avec la chambre. Au plafond une vierge entourée d'anges. Sur la porte Saint-Jérôme avec son lion.

Nous vous voyons enfin vous promenant dans la galerie des tableaux, où chaque ancêtre a laissé son souvenir, où chaque membre de la lignée a sa place : chevaliers aux lourdes armures, chanoinesses, belles dames et sévères cardinaux, gouverneurs puissants, personnifiant tour à tour la richesse, la grandeur, le charme, le courage, la gloire de la France !...

En 1789, la marquise de Verdelin avait dépassé la soixantaine. La bonne grand-mère entourait sa fille et ses cinq petits-enfants de l'affection la plus tendre, leur épargnant les douleurs de l'isolement pendant les longues absences du général Le Veneur, retenu à l'armée. Elle leur apportera bientôt le réconfort moral aux heures de persécution et d'angoisse qui vont venir.

Dès le début de la Révolution, le général Le Veneur adopta les idées nouvelles. Nommé maire de Carrouges, il présida l'assemblée de l'ordre de la noblesse du baillage d'Alençon. Mais il ne tarda point à abandonner ce poste pour rejoindre l'armée, où l'appelaient la patrie en danger. En 1792, la France allait subir l'invasion. L'Assemblée législative, relevant le défi de l'Autriche et de la Prusse, venait de leur déclarer la guerre. Le général Le Veneur rejoignit l'armée du Centre sous les ordres de La Fayette<sup>265</sup>. En mai 1792, il commandait à Dun, près de Montmédy, la deuxième division. Elevé au grade de lieutenant général, le 10 juin suivant, il passait presque aussitôt à l'armée des Ardennes.

Les débuts des hostilités furent assez malheureux. Longwy capitule le 23 août, les Autrichiens assiègent Thionville où, notons-le en passant, le jeune capitaine Hoche se signale par sa brillante conduite au général Le Veneur qui en fit quelques jours plus tard son aide de camp.

Les envahisseurs marchent sur Verdun dont les fortifications aussi délabrées que celles de Longwy ne permirent qu'une courte résistance. Le 20 septembre, Kellerman et Dumouriez remportent la victoire de Valmy obligeant les Prussiens à battre en retraite. Ce jour même, la Législative faisait place à la Convention.

Le 18 mars 1793, le général Le Veneur prend part à la bataille de Nerwinden où il commandait l'aile droite. Combat malheureux qui entraîna la perte de la Belgique. Dumouriez vaincu passe à l'ennemi. Le

(265) Etienne Charavay : *Le général Alexis Le Veneur*. Paris 1895. Archives du Ministère de la guerre.

Veneur refuse de suivre son chef. Il se présente au Directoire du Pas-de-Calais avec son aide de camp et demande à rejoindre sa famille dont il était séparé depuis plus d'une année. L'autorisation lui fut donnée, mais à peine arrivé à Neufchâtel-en-Bray, il fut arrêté par les Administrateurs de la Seine-Inférieure, comme complice de Dumouriez. Emmené à Rouen, il fut incarcéré. Le Veneur protesta auprès de la Convention. Son aide de camp fit de multiples démarches et écrivit le 13 avril à Danton <sup>266</sup>. Le 21 avril, le général est convoqué à Paris pour rendre compte de sa conduite. Aucune faute ne pouvant lui être reproché, il est renvoyé à l'armée du Nord, sous les ordres de Custine. Mais il restait toujours suspect, comme noble. Dénoncé par les commissaires du Pouvoir exécutif Cellier et Varin, Le Veneur fut de nouveau arrêté. Il faillit entraîner dans sa disgrâce Hoche qui, en apprenant l'arrestation de son chef, protesta en laissant éclater son indignation. Hoche fut traduit devant le tribunal criminel de Douai, le 20 août 1793, qui, heureusement, l'acquitta.

(266) Citoyen. L'affaire du général Le Veneur étant entre vos mains, permettez-moi de vous supplier d'en hâter la décision. Je n'emploierai aucun moyen pour vous intéresser en sa faveur, car quel est son crime, quels sont ses dénonciateurs ? Je vous observerai seulement que vous allez ajouter un service à ceux que vous avez rendu à la Patrie en le rendant à son armée dont il possède la confiance. C'est un acte de justice auquel vous ne pouvez pas vous refuser, et puis, quelle jouissance que celle de mettre en liberté l'homme innocent et de le rendre à son épouse et à ses enfants. — L. Hoche, Aide de camp du général Le Veneur, rue du Cherche-Midi n° 294.

Etienne Charavay : *Le général Le Veneur*, p. 36.

Foucard et Finot : *La défense nationale dans le Nord*. T. I, p. 620.

Le général Le Veneur fut enfermé dans la citadelle d'Amiens, où il dut subir une détention de treize mois. On peut concevoir les inquiétudes des châtelains de Carrouges devant une aussi injuste sévérité. Sa femme ne cessa de réclamer sa mise en liberté. Elle vint même à Cambrai intercéder auprès des représentants du peuple<sup>267</sup>. Hoche, de son côté, n'oubliait pas son ancien chef. Quand le jeune général se préparait à débloquer Landau, il envoyait au prisonnier cette lettre émouvante : « Les voilà revenus, ces transports que nous avons vu éclater, autrefois, en présence de l'ennemi... Oui, mon général, Landau sera libre ; mais ce n'est pas assez d'arrêter l'ennemi, il faut le chasser devant nous... Les jours de douleurs et de honte sont passés. Avec des soldats bien préparés, une autorité aujourd'hui sans entraves, l'appui

(267) 12 août 1793. Lettre de Mme Le Veneur. D'Alençon, rue et faubourg de Bretagne, département de l'Orne. Citoyen représentant. On m'a fait espérer pendant quelques jours qu'on s'occuperait de l'affaire de mon mari, toujours m'objectant que cette affaire vous regardait et dépendait de vous. Enfin ils m'ont dit que je pouvais partir pour Cambrai pour vous solliciter de rendre à mon mari la liberté. Si vous ne voulez pas qu'il serve comme soldat, vous êtes trop juste, citoyen, pour ne pas constater qu'il a désiré servir même sous ce titre, afin que revenu chez lui, on ne lui fasse pas le reproche non mérité qu'il a abandonné au moment du péril. Vous mettrez par là une famille à l'abri d'être insultée et menacée. Sa santé d'ailleurs a besoin de soin. Vous ne voudrez pas le livrer aux ennemis. On m'assure qu'il y a encore une porte de libre. Informez-vous de sa conduite passée et présente ; à être éclaircie, elle ne peut que gagner votre esprit et en rendant un père de famille de six enfants, vous comblerez une famille de joie et de reconnaissance.

Verdelin Le Veneur.

Oserai-je vous prier, citoyen représentant, de faire tenir cette lettre à mon mari, car aucune des miennes ne lui parvient.

(Original autographe. Archives Nationales A. F. II, 233. Pièce 217.)

des représentants, je dois vaincre ou mourir ! C'est une alternative que j'ai acceptée... Je suis à la veille du plus beau ou du dernier de mes jours et j'ai voulu vous assurer que si je ne dois plus vous revoir, j'ai toujours gardé au fond de mon cœur le souvenir de vos bontés et que le général Hoche vous a conservé tout entier le respectueux attachement que vous avait voué votre ancien aide de camp. »

Le général Le Veneur, du fond de sa prison, fut touché de l'attachement inébranlable de son élève. Cette lettre lui fut un réconfort dans sa longue et injuste disgrâce. Ce ne fut qu'après de pénibles démarches entreprises par la marquise de Verdelin et sa fille la comtesse Le Veneur, que le général put sortir de prison. Une pétition rédigée par leurs soins, le 16 Nivôse, an II <sup>268</sup> fut enfin accueillie par le Comité de Sûreté générale qui décida que « Le Veneur serait transféré, sous escorte suffisante et à ses frais, à Alençon. »

(268) Aux citoyens composant le Comité de Sûreté générale de la Convention Nationale : « Le citoyen Le Veneur est depuis quatre mois dans la prison d'Amiens. Son arrestation n'a eu d'autre motif que des mesures de sûreté générale, il n'existe contre lui aucun acte de dénonciation. Il était noble et comme tel il fut destitué de sa place de général.

Son arrestation l'a d'autant plus étonné qu'ayant dès le commencement de la Révolution fait le sacrifice de ses titres de noble, il avait accepté l'emploi d'administrateur du département de l'Orne, qu'il a exercé jusqu'à l'époque où il fut appelé à l'exercice de son grade militaire.

En brumaire dernier, la citoyenne Le Veneur, son épouse, a présenté une pétition à la barre de la Convention, pour demander l'élargissement de son mari; à l'appui de sa pétition, étaient joints des certificats de médecins qui attestent que le dit Le Veneur est attaqué d'une maladie scorbutique; cette pétition a été envoyée au Comité de Salut Public, qui le 4 frimaire dernier, l'a envoyée au Comité de Sûreté générale.

Il n'est point encore intervenu de décision; la santé du citoyen



Mis en état d'arrestation dans cette ville, à la maison des « ci-devant religieuses de Sainte-Claire par ordre du comité révolutionnaire d'Alençon », le général fut autorisé, quelques jours plus tard, en raison de son état de santé, à résider dans sa maison, sous la surveillance de deux gendarmes. A la belle saison, permission lui fut donnée, pour deux décades seulement, de se rendre au château de Carrouges.

Mais la présence du général Le Veneur à Carrouges indisposa aussitôt le comité révolutionnaire. Dénoncé par l'agent national, un nommé Chauvin, son ancien fermier, devenu son implacable ennemi, le Comité de Sûreté générale décida, le 27 Messidor, de transférer le « ci-devant comte Le Veneur à la prison du Luxembourg ».

Arraché à sa famille, à ses cinq enfants, malgré leur douloureuse protestation, malgré ses cris d'innocence, malgré sa santé chancelante, le général Le Veneur dut rejoindre sa fatale destination. Remis à l'agent national le 2 Thermidor, an II, il fut conduit de brigade en brigade à sa nouvelle prison.

Mais le 9 Thermidor est proche ! Aussitôt la chute

Le Veneur s'altère de jour en jour. Son épouse vous atteste, citoyens, qu'il est aussi bon républicain qu'il est bon mari et père d'une nombreuse famille.

Si son arrestation est utile à la République, comme étant ci-devant noble, son épouse cesse de demander sa liberté; mais elle attend des sentiments de justice et d'humanité qui vous sont propres, que vous voudrez bien ordonner qu'en raison du mauvais état de la santé du citoyen Le Veneur, il sortira des prisons d'Amiens pour, sous la surveillance d'un ou deux gendarmes, à ses frais, aller rétablir sa santé soit à Verneuil ou à Alençon, département de l'Orne, où réside sa famille.

Paris, ce 16 nivose, l'an II de la république  
une et indivisible.

Verdelin Le Veneur. >

de Robespierre, la marquise et sa fille reprennent courage. Dès le 24 Thermidor, une nouvelle pétition signée de Mme de Verdelin et de son petit-fils Tanneguy Le Veneur, alors âgé de quinze ans, est adressée au Comité révolutionnaire d'Alençon, protestant contre l'arrestation du général : « Citoyens, disait-elle, vous connaissez le décret du 17 Thermidor qui accorde aux détenus et à leurs parents ou à leurs amis, la copie du motif de leur arrestation. Le citoyen Le Veneur, mon gendre, aurait besoin de connaître pour sa justification, la dénonciation faite contre lui, le mois dernier par le citoyen C... (Chauvin), juge de paix du Canton de Carrouges, son arrestation en étant une suite. Je vous prie donc, conjointement avec son fils aîné, de me donner copie de cette pièce si la chose est possible afin de la lui faire passer à Paris, et vous aurez obligé votre concitoyenne Brémond d'Ars Verdelin, Tanneguy Le Veneur ».

L'heure de la délivrance est proche. La mise en liberté fut ordonnée par un arrêté du Comité de Salut public du 27 Fructidor, signé de Carnot<sup>269</sup>. Le général put rejoindre Carrouges et vivre désormais au milieu des siens.

Hoche, dont le général Le Veneur avait deviné le génie, protégé les débuts, et lui avait enseigné la tactique militaire, vouait à son chef, nous l'avons vu, la plus respectueuse gratitude et la reconnaissance la plus émue. Devenu général commandant l'armée de l'Océan, chargé de pacifier les régions de l'Ouest, Ho-

(269) Du 27 fructidor An II. « Le Comité de Salut public arrête que le ci-devant général de brigade Le Veneur, actuellement en arrestation au Luxembourg, sera remis en liberté. Carnot. [Original autographe : Archives Nationales A. F. II, 307.]

che, se trouvant en 1796 dans le voisinage de Carrouges, vint faire une visite au général Le Veneur. L'ancien aide de camp désirait depuis longtemps se retrouver avec son chef, évoquer avec lui des souvenirs très chers et se retremper à son contact. Hoche devait à cette époque faire face à des difficultés de toutes sortes. Non seulement l'indiscipline et la désobéissance affaiblissaient son armée, mais il était en butte aux plaintes, aux dénonciations souvent dictées par la jalousie. A peine venait-il d'être accueilli au château de Carrouges que l'agent national Chauvin le dénonçait comme un traître. Hoche doit se défendre. Il repousse avec une hauteur dédaigneuse d'aussi misérables insinuations :

« Leur auteur est un scélérat, écrit-il... J'ai été avec quatre chasseurs voir l'homme qui a le plus contribué à mon éducation politique et militaire. Le pays qu'il habite n'est pas insurgé, et Carrouges où j'ai couché est occupé par nos troupes. J'ai été voir mon ami, je l'ai embrassé et de plus j'ai empêché que des voleurs lui enlevassent les armes avec lesquelles il a servi si honorablement la République à Namur, à Maëstricht, à Nerwinden... »<sup>270</sup>.

Comme cette lettre, peu connue, honore Lazare Hoche ! La fidélité était un principe chez ce grand soldat qui sut conquérir le cœur des chouans et des vendéens. Il savait faire entendre au Directoire le plus noble des langages : « Si l'on n'admet pas la

(270) Archives du Ministère de la Guerre : Lettre du 13 avril à Ministre Guerre et du 15 mai à Ministre de la Police. *Vie de Hoche*, T. II, p. 342-366. Bergougnieux : p. 248. De La Sicotière : *Louis de Frotté et les Insurrections normandes*. Plon et Nourrit, 1889. T. I, p. 373.

tolérance religieuse, lui écrivait-il, il faut renoncer à l'espoir de la paix dans ces contrées. » Au moment où le gouvernement voulait de nouveau sévir contre les prêtres réfractaires, de telles paroles indisposaient les jacobins. Aussi, Hoche, calomnié, continuellement dénoncé par les administrations civiles, menaçait-il de démissionner :

« Je puis braver les boulets, mais non l'intrigue, écrit-il au Directoire, et lorsque je ne suis pas assez fort pour la faire cesser, je préfère me retirer ».

Mais son rôle n'était pas terminé. A force de volonté, de ténacité et aussi d'habileté jointe à sa modération et à son humanité, le grand pacificateur sut mener sa lourde tâche jusqu'au bout ! Et le 15 juillet 1796, un message du Directoire annonça aux Assemblées législatives que la lutte contre les insurgés de l'Ouest était terminée. Un décret du même jour proclama « que l'armée de l'Océan et son chef avaient bien mérité de la Patrie. »

L'élève du général Le Veneur venait d'accomplir les plus grandes choses à un âge où tant d'autres cherchent encore leur destinée ! N'est-il pas juste qu'un rayon de gloire de l'illustre capitaine vienne éclairer le maître persécuté, celui que Hoche appelait « son second père ». Et c'est avec justice aussi, que le nom de Le Veneur figure sur l'Arc de Triomphe, parmi les grands soldats de la Révolution et de l'Empire<sup>271</sup>.

(271) Le nom du général Le Veneur est gravé sur le pilier nord de l'Arc de Triomphe.

## CHAPITRE XVII

*Les dernières années de la marquise de Verdelin. — La chouannerie normande. — Les guerres de l'Empire. — Lendemain de Friedland. — Mort de Mme de Verdelin.*

Le général Le Veneur de retour au château ancestral, après sa libération des prisons révolutionnaires, ne devait point jouir encore, pendant plusieurs années, du calme tranquille qu'aurait dû lui réserver la solitude champêtre. La Vendée avait désarmé, mais de nouvelles insurrections, s'étendant avec une intensité plus ou moins grande, bouleversaient encore la région de Carrouges. Les paysans de cette contrée, rudes, presque sauvages, passionnément attachés au sol natal, se montraient rebelles à la conscription et aux réquisitions. Leur révolte se fit en plein bocage; les forêts étaient alors beaucoup plus étendues qu'aujourd'hui. Tous les districts de l'Orne virent les désordres et les pillages, toutes les séditions de la chouannerie normande qui devaient se prolonger jusqu'en 1800. Carrouges fut le théâtre de nombreux actes de brigandage et le château ne fut point épargné<sup>272</sup>. Déjà, en 1793, son chartrier avait été brûlé par les

(272) Cf. Registre du Tribunal criminel de l'Orne.  
De La Sicotière : *Louis de Frotté et les insurrections normandes*. Plon-Nourrit, 1889. T. I, p. 298, 578.

émeutiers. Les colonnes vendéennes, après avoir franchi la Loire, s'étaient cachées dans les bois et les hautes bruyères, frayant le labyrinthe des chemins creux et faisant des vastes forêts du Perche, leur principal établissement.

On juge par quelles transes avaient dû passer les châtelaines de Carrouges pendant les longs jours d'émeute et de révolte. Mme de Verdelin et sa fille avaient dû se réfugier dans la maison du comte Le Veneur, rue de Bretagne, à Alençon, où elles se trouvaient plus en sûreté. En leur absence, le château fut pillé. Les tombes mêmes des anciens comtes Le Veneur furent violées afin de s'emparer du plomb des cercueils <sup>273</sup>.

Ce ne fut guère qu'après l'arrestation et la mort du marquis de Frotté, le chef de la chouannerie normande, que le calme définitif revint dans la région.

La marquise de Verdelin put enfin passer auprès de sa fille et de son gendre de tranquilles années. Après tant de jours anxieux, la vieillesse était tout à fait venue, mais une vieillesse qui respecte les forces physiques et les facultés de l'esprit. C'était la grande aïeule aux cheveux blancs, entourant ses petits-enfants de tendresse, leur apprenant à lire, leur racontant des histoires merveilleuses, évoquant les grandes ombres ancestrales, les splendeurs et les fêtes de l'antique château de Carrouges, jadis visité par le roi Louis XI.

Depuis de longues années déjà, sa seconde fille, Léontine, mariée au marquis de la Roche-Courbon, était morte. En 1780, huit ans à peine après son mariage, la marquise avait été emportée en pleine jeunesse. Elle avait laissé un fils, Charles-Pierre-Hippo-

(273) De La Sicotière : *Le château de Carrouges*. Angers, 1844.

lyte, qui embrassa plus tard la carrière militaire, devint maréchal de camp, et une fille, Charlotte-Ernestine, qui devait épouser le général d'Hédouville, chef d'état-major de Hoche et qui donna, en cette qualité, le dernier coup à l'insurrection de l'Ouest.

Le général d'Hédouville vint fréquemment au château de Carrouges visiter la bonne grand-mère. Il eut, lui aussi, à souffrir bien des dénonciations. Son mariage avait été béni par un prêtre réfractaire. Il n'en fallait pas davantage pour le désigner aux défiances et aux attaques révolutionnaires <sup>274</sup>.

En 1808, nous sommes sous l'Empire. C'est le fracas des batailles. Au lendemain de Friedland, la marquise de Verdelin songe à son petit-fils, Tanneguy Le Veneur, qui est à l'armée. Elle écrit à un parent :

« Vous aurez de la peine à croire, mon cher cousin, que j'ai eu de la joie de calculer que votre fils, ni le nôtre se sont trouvés à cette terrible bataille. A soixante-dix-neuf ans on devient détachée des vanités de ce monde. Voilà sans doute pourquoi on estime peu la vieillesse, et on a raison ; car on ne fait de grandes choses que par l'amour de la gloire. Nos petits enfants en sont pourvus ; votre Théophile (de Brémond d'Ars) a toutes les vertus du temps jadis ; je désire que Hector (Le Veneur) l'ait rencontré à Postdam... ».

Comme l'a dit Emile Faguet, sous Napoléon I<sup>er</sup> comme sous Louis XV, elle était restée vieille France !

En 1808, elle vit son gendre, le général Le Veneur, élu le 30 octobre, par le Sénat, député de l'Orne. Deux

(274) Le comte d'Hédouville fut nommé ambassadeur à Saint-Pétersbourg en 1801, ministre plénipotentiaire près la Confédération du Rhin, pair de France en 1814. Il mourut à la Fontaine, près d'Arpajon, le 31 mars 1825.

ans plus tard, il fut nommé Comte d'Empire, avec majorat<sup>275</sup>. Ce fut une des dernières joies de la marquise de Verdelin.

Vers la fin de l'été de 1810, ses forces allaient en s'affaiblissant. Elle reçut des siens les soins les plus affectueux et les plus empressés. Mais la bonne grand'mère touchait à sa fin. Le 28 décembre, par une froide journée d'hiver, la mort fit son entrée dans l'antique château des Carrouges qui avait abrité la longue vieillesse de la marquise. Elle fut ensevelie dans la sépulture familiale, où, depuis des siècles, dorment les grands ancêtres.

★★

Et maintenant, marquise, il me faut vous quitter. Vous reconnaîtriez-vous dans ces lignes où l'auteur s'est volontairement effacé, vous laissant parler, cherchant à recueillir vos moindres propos ? J'ai suivi vos traces depuis le vieux château d'Ars, en Saintonge, qui fut votre berceau, jusqu'à celui de Carrouges, où vous deviez finir votre longue vie. Ce n'est point seulement dans les bibliothèques ou dans les archives poussiéreuses que j'ai voulu découvrir votre existence. Mais dans les lieux où vous avez vécu, j'ai suivi l'empreinte de vos pas, j'ai respiré l'air que vous avez respiré, j'ai revu ce qui reste encore de vos anciennes demeures, je me suis arrêté longuement devant les sites que vos yeux ont tant de fois contemplé. Les paysages familiers ne sont-ils pas des liens impérissables entre les vivants et les morts ?

Au cours de cette étude qu'il me faut clore à regret,

(275) Cf. Emile Campardon : *La noblesse impériale*.  
Charavay : *Le général Le Veneur*, p. 50.



je n'ai pas seulement poursuivi votre ombre. J'ai senti la générosité de votre cœur. Une étincelle de votre âme est souvent venue réchauffer la mienne. Vous fûtes la véritable amie de Rousseau, la consolatrice de ses heures inquiètes et tourmentées. Il fut ingrat. Vous en avez souffert. Le bonheur n'est point pour les grandes âmes ! Mais votre existence même a su réaliser ce miracle éternel des purs dévouements et des nobles pensées qui, survivant à la mort, nous font aimer l'humanité et savent répandre, surtout aux époques d'égoïsme et de sécheresse, une grande douceur dans la vie.





ROUSSEAU AU PETIT CHATEAU DE MONTMORENCY EN 1759  
Dessin de HOUËL  
(Collection Georges LISCH)

**A PROPOS**  
**DU PORTRAIT DE JEAN-JACQUES ROUSSEAU**  
**PAR JEAN HOUËL**

Des gros volumes consacrés à l'iconographie de J.-J. Rousseau une conclusion certaine se dégage: nous n'avons de lui qu'un très petit nombre d'effigies sûres et directes. En dehors de deux grands et célèbres portraits, le pastel de La Tour de 1753 et le tableau de Ramsay de 1766, œuvres de maîtres mais portraits d'apparat, il n'y a guère que le dessin de Houël où ait été fixée d'après nature son image authentique<sup>1</sup>, et c'est le seul où Jean-Jacques ait été surpris, à l'époque même de ses grands ouvrages, dans l'intimité de sa vie familière. Ce n'est, il est vrai, qu'une étude rapide, inachevée même, où l'attitude,

(1) Des nombreuses estampes du XVIII<sup>e</sup> siècle qui représentent Rousseau, quelques-unes sont de pure fantaisie, la plupart sont d'après La Tour et Ramsay. Houdon n'a fait ses bustes qu'après la mort de Rousseau, dont il avait pris le masque funèbre. Le dessin agréable, bien conventionnel, souvent imité, de Frédéric Mayer, qui représente Rousseau herborisant dans le parc d'Ermenonville, peut, à la rigueur, avoir été fait d'après nature, mais c'est douteux. Le charmant croquis de Gabriel de Saint-Aubin, fait au café de la Régence pendant une partie d'échecs, sur la marge d'un catalogue, n'est qu'une indication tout à fait sommaire. Rien d'autre ne me paraît sûr et direct.

le costume, le décor comptent au moins autant que la physionomie; mais Jean Houël est habile, spirituel; il a la main prompte et le coup d'œil sûr; son dessin est comme une illustration anticipée, à la fois piquante et véridique, de certaines pages des *Confessions* : c'est pour nous un document unique. Il se trouve d'ailleurs qu'en inscrivant sur son dessin une date certainement erronée, Houël a posé à la sagacité des curieux un problème qui a reçu, qui reçoit encore, des solutions fausses, quoique Louis-J. Courtois ait trouvé et publié le mot de l'énigme en 1920<sup>2</sup>. En revenant ici sur cette minuscule question<sup>3</sup>, qui oblige d'ailleurs à suivre de près Rousseau à une heure intéressante de sa vie, je me propose surtout d'attirer à nouveau l'attention sur une pièce singulière et précieuse, qui ne m'a pas paru indigne d'une étude un peu plus complète.

\*\*

C'est par une lithographie, d'ailleurs fort rare, œuvre, s'il faut en croire Buffenoir<sup>4</sup>, du peintre rouennais Parelle, que le portrait de Houël est d'abord

(2) Louis-J. Courtois, *Notes de chronologie rousseauiste, II. Quand Houël a-t-il dessiné le portrait de J.-J. R. ?*, in *Mélanges B. Bouvier*, Genève, 1920, pp. 109-111. Cf., du même auteur, *Les Visiteurs genevois de R.*, in *Annales de la Soc. J.-J. R.*, t. XVII (1926), p. 152.

(3) H. Buffenoir lui a consacré tout un chapitre de son livre *Les Portraits de J.-J. R.*, t. I, p. 87-89 (Paris, 1913). Je l'utiliserai et le discuterai au cours de cet article.

(4) Qui l'a fort heureusement reproduite, le premier sauf erreur, d'abord dans le *Prestige de J.-J. R.* (1909), pl. IV, p. 182 (une main malhabile a écrit au bas, à gauche : Parelle delinea vit), puis dans son ouvrage sur *les Portraits de J.-J. R.* (t. I, p. 70). Elle a plusieurs fois été reproduite depuis dans des ouvrages classiques de la librairie Hachette.

venu à la connaissance du public. Elle doit dater des environs de 1830, car le procédé lithographique ne s'est guère répandu en France que pendant la Restauration, et Parelle est mort en 1837. Bien qu'elle en diffère par quelques détails, ainsi que je le préciserai plus loin, et qu'elle en rende imparfaitement la légèreté et la finesse, elle donne pourtant en gros une idée fidèle du dessin original. Celui-ci est toujours resté dans la famille de Houël et est aujourd'hui la propriété d'un de ses arrière-neveux, M. Georges Lisch<sup>5</sup>. Par les soins et sous les auspices de ce dernier, un magnifique ouvrage de grand luxe a été récemment consacré à Jean Houël<sup>6</sup> : de très nombreux et très intéressants documents inédits permettent d'y suivre l'artiste au cours de sa longue vie; de parfaites reproductions, parmi lesquelles celle du portrait de Rousseau (pl. XXXIX, p. 142), résument son œuvre abondante et diverse<sup>7</sup>. On peut donc maintenant bien connaître le dessin lui-même et son auteur.

Jean Houël, né à Rouen en 1735 de famille modeste, après avoir commencé dans sa ville natale des études de peintre et d'architecte, vient à Paris en 1755 et s'adonne d'abord à la gravure : il entre dans l'atelier

(5) M. Georges Lisch a bien voulu — comme il avait fait jadis pour Buffenoir — me permettre de l'examiner à loisir et a fort gracieusement facilité ma tâche : je lui en exprime ici ma gratitude. C'est avec sa bienveillante autorisation que nous pouvons reproduire ici le dessin lui-même.

(6) M. Vloberg, *Jean Houël, peintre et graveur (1735-1813)*, in-4° 198 p., 62 planches hors-texte par Léon Marotte, Paris, Naert, édit., 1930.

(7) Aujourd'hui en partie dispersée entre les musées de l'Ermitage, du Louvre, de Rouen, de Tours, etc., et en partie conservée dans la collection de M. Lisch.

du graveur Lebas, où il travaille sous la direction particulière de son compatriote, le graveur Lemire; il ne se mettra sérieusement à la peinture que vers 1765, quand il entrera dans l'atelier de Casanova. Il travaillait à des tableaux destinés à la décoration du château de Choiseul à Chanteloup, quand il est désigné comme pensionnaire surnuméraire pour l'Académie de France à Rome. A ce titre, il fait en Italie, surtout dans la région de Naples et en Sicile, un premier voyage de trois ans (1769-1772). Rentré en France, il est agréé par l'Académie royale de peinture (dont il ne sera jamais membre titulaire) et repart bientôt pour un second voyage en Sicile, qui dure de 1776 à 1779. Presque toute son existence d'artiste sera désormais consacrée à « l'exploitation systématique »<sup>8</sup> de ces deux longs voyages : il en a rapporté de très nombreuses gouaches (il s'est, à cette époque, presque spécialisé dans ce genre) qu'il va vendre d'abord à bon prix : une partie sera achetée pour le compte du roi<sup>9</sup>, une autre, bien plus considérable, pour le compte de l'impératrice de Russie, la Grande Catherine<sup>10</sup>; puis de ses notes, de ses gouaches et de ses nombreux dessins, il tirera un grand ouvrage en 4 vol. in-folio sur la Sicile, dont il compose le texte, grave lui-même les estampes, et dont la publication

(8) Lydie Ouglow et Denis Roche, *Les dessins de Houël*, in *Renaissance de l'Art français*, n° de décembre 1925.

(9) Ce sont celles du Musée du Louvre, au nombre d'une cinquantaine.

(10) Ce sont celles du Musée de l'Ermitage : d'abord au nombre de 500, il n'y en a plus aujourd'hui que 260. L'achat fut négocié en 1781 par Grimm, qui, sur l'avis d'experts compétents, paya à Houël 40.000 livres; le curieux acte de vente est publié par Vloberg, *op. cit.*, p. 61 sqq.

durera de 1782 à 1787. Pendant la Révolution, il revient un peu à l'architecture et multiplie des projets de monuments publics, de colonnes triomphales, sans que d'ailleurs aucun ait été exécuté. Enfin, sans jamais cesser de travailler d'après sa chère Sicile, il s'occupe, pendant la dernière période de sa vie, de portraits, de paysages de Normandie, d'études d'animaux, notamment d'éléphants<sup>11</sup>. Il meurt, célibataire, à Paris, en 1813, à près de 80 ans. Aimable, actif, cultivé, l'esprit ouvert aux curiosités les plus diverses, il est pleinement un homme du XVIII<sup>e</sup> siècle : il a fréquenté dans sa jeunesse le salon de Mme Geoffrin; il aime les philosophes (lors de son premier départ pour l'Italie, il va rendre visite à Voltaire et il esquisse sur son album, avec quelques vues des jardins de Ferney, les traits du « Patriarche »; il aurait fait aussi un portrait de Diderot); il déteste la superstition, prend ardemment parti pour la Révolution et consacre une gouache enthousiaste à la prise de la Bastille<sup>12</sup>. Tel nous apparaît, en résumé, l'auteur du

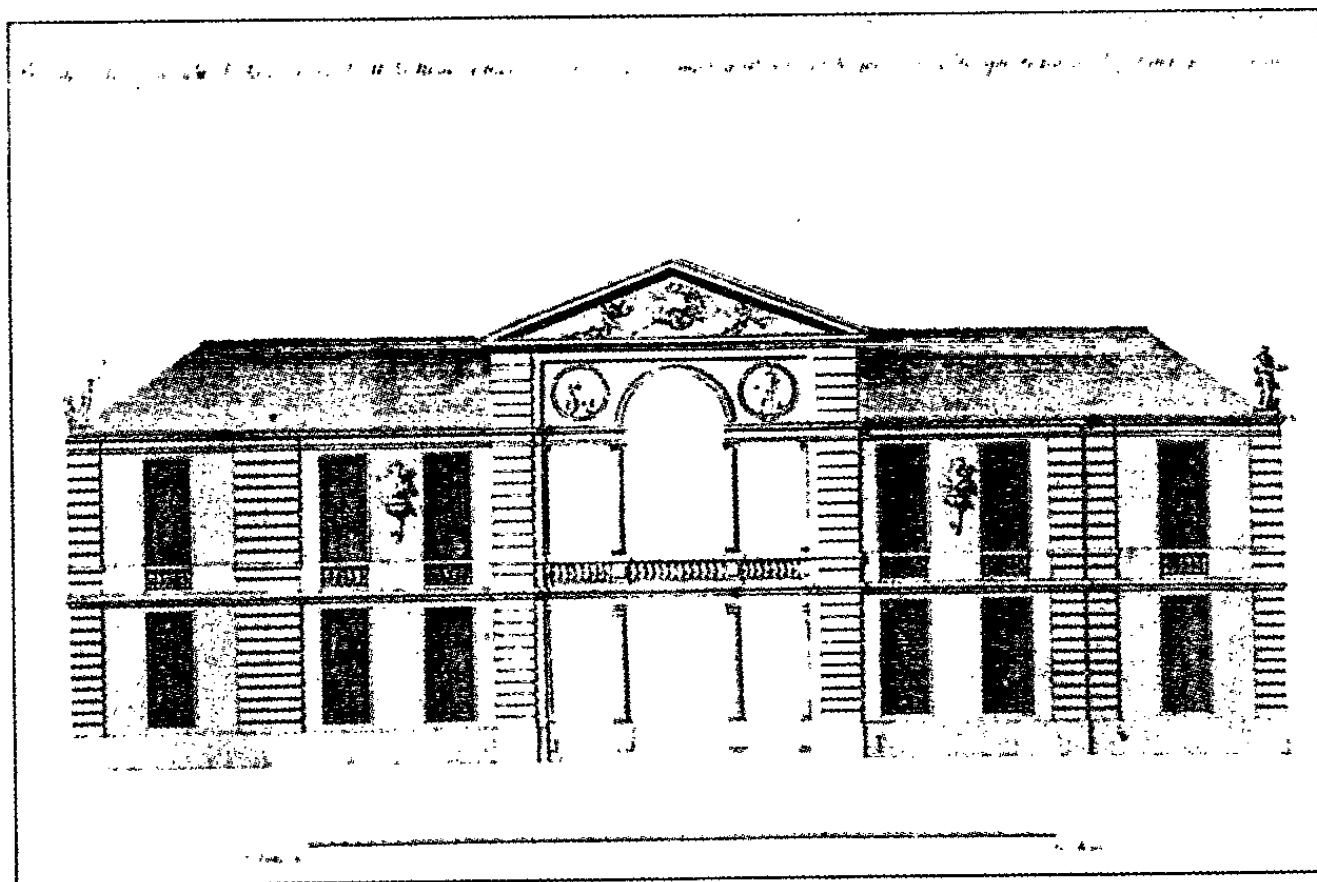
(11) Il publia en 1803 une « Histoire naturelle des deux éléphants mâle et femelle du Muséum de Paris », avec 20 estampes, « Paris, an XII ».

(12) Le texte de M. Vloberg dans son récent ouvrage, si précieux par ses documents et ses illustrations, et où j'ai puisé la plupart des renseignements qui précèdent, pourrait avoir été rédigé par un ultra, au temps de la Restauration et de la Chambre introuvable. L'auteur est sans cesse occupé à plaider, non sans embarras, les circonstances atténuantes en faveur de Houël, libre-penseur et franc-maçon, de qui l'intelligence, déplore-t-il, est « restée obnubilée par les influences rationalistes ». Et quand il rencontre sur sa route Voltaire, « prototype de la vilénie », et Rousseau, « prototype de la niaise misanthropie », il se déchaîne avec une violence ampoulée qui désarme; ainsi, par exemple, à propos de dessin qui nous occupe, il écrit (p. 143) : « Si Houël avait mis quelque coloris sur ce dessin, il eût peint sans doute plombé et livide le visage de celui qui voulait retourner à l'état sauvage, mais que les fauves eux-mêmes auraient renié pour avoir été un père dénaturé. » Ces lignes donnent un échantillon des idées, du ton et du style.



portrait de Rousseau : « petit maître » sans doute, mais plein de talent et fort apprécié de son temps, que des connaisseurs comme Goncourt avaient su déjà distinguer et comme redécouvrir.

Examinons maintenant le dessin lui-même, en le confrontant à l'occasion avec les textes de Rousseau et en signalant les différences qu'il présente avec la lithographie, qui n'en a d'ailleurs reproduit que l'image symétrique. Houël a représenté Rousseau assis devant la cheminée dans une sorte de cuisine qui lui sert vraisemblablement de salle à manger et de salle de travail, comme la pièce de Montlouis qu'il a décrite dans les *Confessions* (liv. X) et où il reçut la première visite du Maréchal de Luxembourg; le mobilier est à peu près le même : la chaise de paille (comme dans le pastel de La Tour, où, au sentiment de Diderot, elle jurait avec le bel habit du modèle); les « vieux pots », à savoir, sur une console, une poêle, un pot à eau et un plat à barbe; des livres, des papiers, un pupitre à musique, sur une table derrière lui, à portée de sa main; en avant, sur une autre table couverte d'une nappe, une bougie allumée ; près d'un chenet devant la grande cheminée qu'on devine à gauche du dessin, une pelle et des pincettes. Deux personnages tiennent compagnie à Rousseau, ses « animaux bien aimés » : couchée sur les genoux de son maître et s'allongeant vers le foyer, somnole la chatte Minette, dite la Doyenne, qu'il regrettera si vivement d'avoir dû laisser à Montmorency lors de sa fuite, et que recueillera amicalement, après le départ de Thérèse, Mme de Verdelin; à ses pieds, assis plutôt que couché devant le feu, le chien Duc ou Turc, dont la mort prématurée en juillet 1761



### LE PETIT CHATEAU DE MONTMORENCY

« Elévation de la façade de la maison de M. LE BRUN à Montmorency, appartenant à M. CROZET le jeune, du côté qui regarde la grande pièce d'eau; à Paris, chez Mariette, aux travaux d'Hercule. »

(Bibl. Nat. Cab. des Estampes)



(nous aurons à revenir sur ce point) fut ressentie, non seulement par son maître, mais par ses nobles amis, et qui paraît à plusieurs reprises dans l'œuvre de Rousseau<sup>13</sup>. — Le philosophe est coiffé d'un haut bonnet de nuit, en forme d'écuelle renversée; il porte des souliers à larges boucles; il est vêtu d'une robe de chambre, non boutonnée sur la poitrine, et ornées de manchettes plissées dont l'une retombe élégamment autour du poignet: on se souvient que Rousseau avoue son amour pour le « beau linge » et qu'il eut peine à renoncer à ce luxe, quand, réformant sa « vie matérielle », il s'astreignit à une mise des plus simple (*Conf.* VIII). Dans la description détaillée — la première, si je ne me trompe — qui fut faite du portrait de Houël par Audigier<sup>14</sup> (Buffenoir la cite, en la déclarant « très exacte »), il est dit que la main, sur laquelle Rousseau appuie sa tête, « paraît longue, élégante et soignée ». Il y a là une petite confusion assez plaisante : en effet, si c'est vrai de la lithographie, sur le dessin les mains font entièrement défaut; Hoël n'a pas pris le temps de les dessiner et on

(13) Il est question de lui dans une longue note de la *Profession du Vicaire savoyard* sur l'instinct. « Il était devenu célèbre au château de Montmorency par son naturel aimant, sensible, et par l'attachement que nous avons l'un pour l'autre », dit Rousseau dans les *Confessions* (XI, p. 509), avouant « la pusillanimité fort sotte » qui lui avait fait changer Duc en Turc, par crainte d'offenser le bon maréchal. Il était « non beau, mais rare en son espèce ». On sait, par une lettre du maréchal qui, pour consoler son ami, cherchait un remplaçant à Turc (18 février 1762), que Rousseau n'aimait pas les chiens « trop jolis ». Le portrait de cet animal sympathique est plus précis sur le dessin que sur la lithographie et s'accorde parfaitement avec tout ce que nous savons de lui.

(14) Audigier. *Les portraits authentiques de Rousseau*, in *Grande Revue*, n° oct. 1908.

devine seulement la position qu'elles devaient occuper; pour attribuer à Rousseau des mains d'aristocrate, Audigier a, sans s'en douter, tiré argument de la fantaisie d'un lithographe du XIX<sup>e</sup> siècle. — L'expression de la physionomie, assez indistincte car la tête est un peu penchée et les yeux sont dans l'ombre, n'est pas non plus tout à fait la même sur la lithographie, qui l'étrécit légèrement et l'amenuise, et sur le dessin, où le front paraît plus large : le lithographe a fait ressortir les prunelles en les détachant sur la blancheur de la cornée, d'où résulte une impression de finesse un peu rusée; sur le dessin, où les prunelles ne sont pas complètement entourées de blanc, l'expression est plus bonhomme et plus endormie. Une tradition, recueillie dans l'entourage de Houël<sup>15</sup>, veut d'ailleurs que l'artiste, tout au moins pour commencer son dessin, ait profité d'un moment où Rousseau sommeillait au coin du feu, après son diner. Les indications du dessinateur quant à la physionomie sont, en tout cas, assez sommaires, et l'on s'étonne que Buffenoir et M. Vloberg y découvrent toute la profondeur d'un admirable « portrait intime », « portrait plus pénétrant que les plus fines analyses de (l')âme et (des) œuvres », et y lisent sans hésitation, le premier toutes les vertus, le second la sinistre noirceur qu'il prête au philosophe<sup>16</sup>; ce ne sont là qu'interprétations arbitraires et passionnées, et l'œuvre que nous étudions, où la figure proprement dite occupe si peu de place<sup>17</sup>, ne saurait

(15) *Notice sur Houël*, par Lecarpentier, Rouen, 1813. (Cité par Buffenoir.)

(16) M. Vloberg, *op. cit.*, p. 143.

(17) Dans le dessin, qui tout entier mesure 20 centim. sur 15, la figure proprement dite occupe environ 2 cent. sur 1 1/2.

prétendre à un intérêt de cet ordre. — Ajoutons enfin que le dessin original fait un tout autre effet que la lithographie, uniquement blanche et noire, à cause du brun léger des ombres : d'après la même tradition familiale, Houël aurait dissous un peu de suie détachée de la cheminée et s'en serait servi en guise de bistre pour réchauffer son esquisse et donner plus d'accent à son œuvre rapide. Cet effet est parfaitement rendu dans la reproduction qu'a donnée du dessin l'ouvrage de M. Vloberg<sup>17bis</sup>.

\* \*

Considérons maintenant, non plus l'œuvre d'art, mais les mentions manuscrites qui l'accompagnent.

On lit au bas de la lithographie ces mots, en caractères d'écriture également lithographiés : « D'après une esquisse que J. Houel peintre fit de J.-J. Rousseau après avoir diné avec lui à Montmorency, dans la petite maison de l'orangerie du Maréchal de Luxembourg, le dimanche de l'octave de la fête Dieu, l'an 1764. » Le lithographe a pris sur lui de résumer ainsi l'essentiel des inscriptions qui figurent sur le dessin original, sans se douter qu'il en reproduisait l'erreur principale. Mais les mentions que porte l'œuvre de Houël doivent seules retenir notre attention. Buffennoir les a déjà transcrites, mais il n'en fait pas comprendre avec une parfaite clarté la disposition, qui a ici quelque importance, et j'ai cru devoir les relever avec exactitude.

Au bas du dessin de Houël, sur le recto, on lit seulement ces mots : « Jean Jacques Rousseau de Genève, fait à Montmorenci 1764 par J. Houel, après avoir diné avec luy. » Au dos, se trouvent deux longues

(17 bis). Sur notre reproduction, p. 219, cet effet n'a pu être rendu et les dimensions du dessin original ont dû être réduites d'un tiers environ.

notes : la principale, qui occupe la partie supérieure de la feuille, est suivie de la signature de Houël qu'enjolive un ample paraphe compliqué; la seconde, qui commence aussitôt au-dessous et recouvre quelques boucles du paraphe, constitue un renvoi, dont le signe d'appel (une sorte de croix entourée de points) se retrouve à la fin de chacun des deux premiers paragraphes de la note principale. Les trois mentions semblent bien de la même main, mais celle du recto et le renvoi du verso paraissent d'une autre encre et d'une écriture un peu différente, comme si elles avaient été tracées en même temps, mais postérieurement à la note principale; comme celle-ci, qu'authentifie la signature, elles sont incontestablement de la main de Houël. Voici d'abord le texte intégral de cette note :

Ce dessin représente Jean-Jacques Rousseau citoyen de Genève « Etant à Montmorenci dans la petite maison de l'orengerie du maréchal de Luxembourg près de son château, maison bâtie par le célèbre Charles le brun peintre d'histoire de Louis XIV \*.

Cette maison est reconnaissable en ce qu'elle est percée au milieu par un vestibule qui de l'orengerie bâtie en forme de fer à cheval [en face au midi] <sup>18</sup> laisse voir à travers ce vestibule une belle cascade et un bassin qui était au bas entre elle <sup>19</sup> et le petit château percé\* [qui n'était qu'un pavillon <sup>18</sup>] \*.

Ce dessin <sup>20</sup> d'après nature après avoir dîné avec Rousseau Le dimanche de l'octave de la fête Dieu l'an 1764

(18) Ajouté au-dessus de la ligne, et d'une autre encre.

(19) C'est-à-dire, la cascade.

(20) On devine, avant ces deux mots, les mots barrés « j'ay fait ».

Etant venu chez Rousseau avec notre ami commun  
M<sup>r</sup> Coindet genevois —

De retour à Paris j'ay écrit cette note

Houël

Et voici le renvoi, qui se rapporte, d'après le triple  
signe d'appel, à l'un comme à l'autre des deux pre-  
miers paragraphes, où il est en effet question du Petit  
Château :

Cette petite maison a été construite sur les dessins de  
Mansard<sup>21</sup> L'architecte des Invalides de la chapelle de  
Versailles & & ami de Lebrun Et le jardin qui l'envi-  
ronnait La cascade et les autres plantations ont été faites  
sur les dessins de le nôtre célèbre architecte jardinier  
de Louis XIV qui a fait les jardins de Marli des Thuil-  
leries et tant d'autres jusqu'à la villa Conti a Frascati  
a 4 lieues de Rome Ou étaient de mon temps des cas-  
cades curieuses dont on verra des dessins dans le por-  
tefeuille des gouaches de la topographie des environs  
de Rome.

« Ce fut dans ce petit jardin que le nôtre essaya pour  
la première fois de l'architecture en treillage pour faire  
croître régulièrement les arbres selon les formes qu'il  
voulait leur donner. J'ai fait un poème qui décrit ce  
jardin dans son second chant &... »<sup>22</sup>.

Nous voilà en possession des renseignements de tout  
ordre que fournit le dessin de Houël quant au lieu de  
la scène et à sa date. Or il saute immédiatement aux  
yeux que la date indiquée ne peut pas être vraie : on

(21) Le nom est écrit en surcharge sur quelque chose de raturé.

(22) « Etc... » est dans la note de Houël et termine le renvoi.  
La villa Conti est connue aujourd'hui sous le nom de villa Torlo-  
nia. Le poème dont parle Houël ne s'est pas retrouvé, paraît-il,  
dans les papiers venus en la possession de M. G. Lisch.



comprend que le lithographe ne s'en soit pas avisé, mais que des « iconographes » de Rousseau<sup>23</sup> ne l'aient pas aperçu davantage, c'est beaucoup plus extraordinaire. En 1764, Rousseau vivait en Suisse, en exil, et ne s'est pas éloigné de Môtiers; c'est le 9 juin 1762 qu'il a quitté Montmorency; il ne reviendra s'installer à Paris qu'en 1770<sup>24</sup>. Il est donc certain qu'à deux reprises Houël s'est trompé, et de deux ans au moins. Nous avons à essayer de rétablir la date exacte du dessin et de comprendre comment Houël, « de retour à Paris », a pu commettre une erreur si singulière et si forte. Mais comme celle-ci suffit à rendre suspecte son exactitude en général, sinon sa véracité, examinons d'abord la vraisemblance de l'ensemble de ces notes.

\*\*

Sur le lieu de la scène, les indications précises de Houël s'accordent pleinement avec tout ce que Rousseau nous a appris. On sait qu'ayant dû brusquement quitter l'Ermitage, où il habitait depuis le printemps de 1756, il vint, au milieu du mois de décembre 1757, s'établir au village même de Montmorency, dans une maison qu'on appelait Montlouis, bâtie sur l'emplacement de l'ancien château seigneurial depuis longtemps détruit, et de laquelle dépendait encore le reste d'un vieux donjon dont il fit son cabinet de travail; c'est là qu'il résida jusqu'à sa fuite en 1762, donc pendant

(23) Par exemple, le marquis de Girardin et M. Audigier qui, dans l'art. cit., place tranquillement la scène à l'Ermitage (!), où, dit-il, Rousseau, en 1764, « se reposait de ses déboires ». (!)

(24) Nous savons qu'il est retourné à Montmorency en juillet 1771 pour y herboriser en compagnie d'Antoine de Jussieu. *Annales*, t. XV, p. 218.

quatre ans et demi. Cependant au printemps de 1759, tandis qu'on faisait à son logis de Montlouis des réparations indispensables, il accepta, sur l'invitation de la famille de Luxembourg, d'aller loger pendant quelques mois — exactement du 5 mai jusqu'au début d'août 1759 (*Corresp.*, passim) — dans « un édifice isolé qui était au milieu du parc (du grand château habité par le maréchal et sa famille) et qu'on appelait le Petit Château », ou encore la maison de l'orangerie, parce que celle-ci était toute voisine. Montlouis réparé, Rousseau y retourna bientôt, mais il avait « gardé la clef » du Petit Château, où il se plaisait à aller « souvent coucher » et même à passer « quelquefois deux ou trois jours, comme à une maison de campagne » (*Conf.*, liv. X).

On me permettra de m'arrêter un peu devant cette curieuse et charmante demeure : elle en vaut la peine à bien des égards. D'abord parce que Rousseau y a vécu des heures de « continuelle extase » dont il nous a laissé le récit dans quelques-unes des plus belles pages des *Confessions* auxquelles je renvoie (II, x, *loc. cit.*) : c'est un de ces lieux qui, de son aveu même, ont exercé une influence précise sur une partie de son œuvre<sup>25</sup>. Ensuite parce que des documents, qui n'ont pas encore été, je crois, signalés aux rousseauistes, permettent de nous la représenter et de comprendre l'admiration qu'elle inspirait aux artistes : Houël paraît bien en avoir été vivement frappé

(25) « C'est dans cette profonde et délicieuse solitude qu'au milieu des bois et des eaux, aux concerts des oiseaux de toute espèce, au parfum de la fleur d'orange, je composai dans une continuelle extase le cinquième livre de l'*Emile*, dont je dois en grande partie le coloris assez frais à la vive impression du local où je l'écrivais. » *Conf.* II, X, 447.

le jour qu'il y vint voir Rousseau. Je rassemblerai donc ici quelques renseignements précis sur « cette demeure enchantée », où Rousseau passa plusieurs mois mémorables et où fut surprise la petite scène que notre dessin retrace.

L'histoire de la vaste et magnifique propriété qu'occupait au temps de Rousseau le maréchal de Luxembourg, et qui renfermait alors le grand et le petit château, me paraît pouvoir se résumer ainsi<sup>26</sup>. Le peintre Charles Le Brun, au faite de la réputation, de la faveur et de la fortune, se constitue, par toute une série d'achats et d'arrangements au cours des années de 1667 à 1676, un assez grand domaine en bordure du village de Montmorency, du côté de Paris (le morceau principal s'appelait le fief de Thionville et Le Brun en prendra désormais le nom) : après l'avoir débarrassé des anciennes constructions qui s'y trouvaient, il y fait élever,<sup>27</sup> « avec ce goût exquis d'ornements et d'architecture, dit Rousseau, dont ce grand peintre s'était nourri », une « maison », en réa-

(26) J'ai utilisé, en les confrontant et en les critiquant, les documents suivants : d'Argenville, *Voyage pittoresque aux environs de Paris*, 1749 ; Dulaure, *Nouvelle description des environs de Paris*, 1786 ; Le Fauve, *Le tour de la vallée [de Montmorency]*, 5<sup>e</sup> éd., 1868 ; Guide de Montmorency, sans nom d'auteur ni d'éditeur, 1896 ; A. Rey, *J.-J. Rousseau dans la vallée de Montmorency*, 1909 ; H. Jouin, *Charles Le Brun*, in-4<sup>o</sup>, 1889 ; *Portefeuille de Bachaumont*, ms. de la Bibl. de l'Arsenal ; etc...

(27) Houël donne Mansard comme l'auteur du petit château. Mais cette attribution ne me paraît pas fondée. Rousseau, mieux renseigné, dit expressément qu'il fut bâti « sur le dessin » de Le Brun ; et Cartaud, qui le restaura peu d'années après la mort de Le Brun, ne parle que de celui-ci. D'ailleurs ce peintre marquait un goût si vif pour l'architecture et la décoration, où il excellait, qu'il n'avait dû s'en remettre à personne du soin d'« inventer » sa propre maison. Il passait pour avoir même modifié le plan du parc que lui avait dessiné Lenôtre.

lité un château, composé de deux ailes réunies par une colonnade à deux étages surmontée d'un fronton décoré de sculptures, et, utilisant habilement les inégalités accentuées du terrain, profitant des sources abondantes qui naissaient dans la propriété, il établit alentour un parc et des jardins, dont les premiers dessins sont faits par Le Nôtre et qui eurent bientôt une grande réputation. Après la mort de Le Brun (1690), ses héritiers vendent le domaine en 1702 au financier Crozat (Crozat le jeune, dit le pauvre pour le distinguer de son frère aîné encore plus riche que lui; c'est le collectionneur fameux, ami des artistes et protecteur de Watteau), qui l'agrandit encore (le domaine finit par avoir environ 13 hectares) et le transforme : il fait reconstruire l'intérieur de la maison de Le Brun, mais en en respectant soigneusement la disposition extérieure et la décoration; il fait bâtir sur la partie haute du parc par son architecte Cartaud <sup>28</sup> une « grande maison » magnifique, qu'on appellera désormais le grand château ou le Château tout court, dessiner un nouveau parc, et, conservant autant que possible l'ancien parc de Le Nôtre autour du petit château, construire près de celui-ci, sur les dessins de l'architecte Oppenord, une vaste orangerie en forme de croissant, qui bordait le parc le long du chemin de Montmorency à Saint-Denis. Après la mort de Crozat en 1740, l'*usufruit* de la propriété est vendu, au nom de son petit-fils, le duc de Lauzun, en 1750, moyennant 60.000 livres, au Maréchal de Luxembourg et à la duchesse de Boufflers, née Vil-

(28) On attribuait aussi le grand château à Mansard vers la fin du xviii<sup>e</sup> siècle, sans plus de fondement, je crois. Je ne vois que Cartaud et Oppenord qui y aient travaillé.

leroy, qui deviendra la femme du maréchal quelques années plus tard. Après la mort du maréchal, en 1764, la propriété reviendra à Lauzun, qui a d'ailleurs épousé la petite fille de la maréchale; puis elle passe aux Rohan, qui font faillite, enfin à la famille de Lorges, un peu avant la Révolution, et, pendant la Révolution, à un agent de change parisien, nommé Gusedon. A cette époque, le domaine tout entier est en fort mauvais état et a probablement subi déjà quelques modifications (ainsi Dulaure, en 1786, ne parle plus de la cascade qui frappait jusque-là tous les visiteurs). Gusedon fait alors *démolir le petit château en mars 1792*. Le grand château subsistera jusqu'en 1818, époque à laquelle les créanciers d'un dernier propriétaire, le comte Aldini (qui a essayé de le restaurer et peut-être y a reçu Napoléon) le cède à une « bande noire », des « chaudronniers », comme on disait alors, qui le démolissent complètement, malgré les protestations de la presse et des artistes. De la propriété toute entière qu'avait connue Rousseau, il ne subsiste aujourd'hui, encore reconnaissable malgré bien des mutilations, que l'ancienne orangerie d'Oppernord, transformée en logement d'habitation et cachée au fond d'un grand « lotissement » qui a irrémédiablement défiguré le paysage environnant<sup>29</sup>.

Heureusement, les deux châteaux disparus, le

(29) Un château moderne a été construit, il y a une trentaine d'années, non loin de la place où s'élevait le grand château de Crozat, et conserve un assez beau reste de parc, d'aspect touffu et sauvage; mais il est séparé par des maisons et un boulevard (appelé boulevard de l'Orangerie) de la région où s'élevait le petit château de Le Brun et de Rousseau.

grand et le petit, que Rousseau goûtait si vivement l'un et l'autre et qui avaient été si chers à son cœur, ne survivent pas seulement dans les pages admirables qu'il leur a consacrées : il en subsiste quelques images qui permettent d'en recevoir encore l'impression visuelle. Nous avons (Bib. nat., cab. des estampes, recueil Montmorency) de la propriété tout entière, telle qu'elle était au temps de Crozat et qu'elle était très vraisemblablement restée au temps du maréchal, un grand et beau plan général, dressé et édité par les soins de l'architecte Cartaud (« chez Mariette, aux Colonnes d'Hercule »), que les futurs éditeurs des *Confessions* devraient bien reproduire : le lecteur y pourrait confronter les descriptions de Rousseau, imaginer « le paradis terrestre » qu'il contemplait chaque matin de son petit palais en prenant le « café au lait » avec « sa Thérèse », sous le grand vestibule, ou encore l'accompagner, comme l'avait fait le bon maréchal, jusqu'à la petite porte de l'Orangerie par laquelle il s'enfuit l'après-midi du 9 juin 1762. Les plans détaillés du grand château, édités par Cartaud, nous en font connaître l'extérieur et l'intérieur. Et une belle estampe bien connue (elle se trouve notamment au petit musée J.-J. Rousseau de Montmorency) nous a conservé la « Vue du Château de Montmorency-Luxembourg, prise du village de Deuil », dessinée par Moreau l'aîné et gravée par Niquet l'aîné. Une lithographie de 1817 le montre, encore majestueux, au moment de sa démolition par « les chaudronniers ». On comprend que Rousseau ait signalé « l'aspect imposant de ce bel édifice, la terrasse sur laquelle il est bâti, sa vue unique peut-être au monde... » et qu'il ait ajouté : « tout cela forme un tout dont la majesté frappante a pourtant je

ne sais quoi de simple<sup>30</sup> qui soutient et nourrit l'admiration ».

Sur le Petit Château lui-même, qui nous intéresse particulièrement ici, moins connu sans doute, mais peut-être encore plus digne de l'être, les documents ne font pas entièrement défaut. Nous pouvons l'admirer d'abord dans sa splendeur première (le mot n'est pas trop fort, quoi qu'on l'appelât alors simplement « la maison de M. Le Brun ») grâce à trois grandes estampes du célèbre graveur Israël Silvestre (Cab. des est., m. recueil), qui fut tout du long de sa vie l'ami intime de Le Brun; les trois pièces doivent dater de l'époque où « la maison » venait d'être terminée, aux environs de 1680 (Silvestre meurt en 1691, un an après Le Brun); les deux premières représentent le château sous chacune de ses faces, l'une du côté de la grande pièce d'eau sur laquelle circule une sorte d'élégante gondole portant seigneurs et dames, l'autre du côté des jardins, c'est-à-dire du côté où fut plus tard construite l'orangerie; la troisième, terminée, paraît-il<sup>31</sup>, après la mort de Silvestre, n'est qu'une vue beaucoup moins intéressante des jardins, probablement de la partie plus éloignée de la maison où Crozat devait faire construire le grand château. Sous réserve des libertés qu'un graveur comme Silvestre pouvait ne pas s'interdire, la « maison de M. Le Brun » et surtout son parc devaient faire songer à quelque petit château de

(30) Dans de curieux mémoires, où le talent de Cartaud est vanté et qu'on trouve dans le Portefeuille de Bachaumont (ms. Arsenal), on lit que dans les œuvres de Cartaud, et particulièrement dans le parc de Montmorency, refait par lui, « tout est en grand, noble, simple, magnifique ». C'était l'avis de Rousseau.

(31) Faucheux. *Catalogue de l'œuvre d'Israël Silvestre*, 1857.

Vaux. — Les planches d'architecture de Cartaud nous montrent ensuite l'édifice, tel qu'il fut restauré par Crozat, et une très intéressante « élévation » en laisse admirer, pour ainsi dire de près, la disposition raffinée et la décoration élégante<sup>32</sup>. Un plan du rez-de-chaussée et du premier étage permettrait sans trop de peine d'y retrouver la place de l'appartement occupé par Rousseau<sup>33</sup>. — Mais une main plus illustre a encore fixé pour nous l'image de cette demeure : on en aperçoit en effet la partie centrale à jour et le délicat fronton, tout à l'arrière-plan mais en pleine lumière, au bout d'une étroite allée sombre, dans un tableau célèbre de Watteau, qui fut gravé par Crespy, sous le titre de « la Perspective », et lithographié au XIX<sup>e</sup> siècle par C. Nanteuil, sous le titre du « Parc ». On sait que Watteau fut l'ami de Crozat. Outre le tableau, on a de lui un dessin ovale minuscule, représentant, sans doute en vue du tableau, cette même maison qu'on aperçoit au bout de la perspective : le dessin a été gravé, probablement par Caylus, et on lit au bas de la gravure, d'une écriture du temps : « Maison de M. Lebrun, P. P. du Roi Louis XIV »<sup>34</sup>.

(32) On la trouvera reproduite ici, p. 225. — Il me paraît probable que c'est à cette époque seulement que les colonnades ont été complètement « ajourées », — sans doute à l'imitation du Trianon de Mansard — et que l'édifice est devenu le « château percé » dont parlent Houël et Rousseau. Sur les gravures de Silvestre, on voit des statues derrière les colonnades que la vue ne traverse pas.

(33) Il me paraît probable que la salle-cuisine où le dessin a été fait, est la dernière petite pièce, à droite, (sur l'élévation), au pied de l'escalier qui conduisait à l'appartement « blanc et bleu » occupé par Thérèse et Rousseau.

(34) E. de Goncourt, *Catalogue raisonné de l'œuvre de Watteau* (nos 152 et 737), 1875.



Nous pouvons donc encore presque voir de nos yeux le petit château de Le Brun où Rousseau a vécu avec tant de joie et nous comprenons qu'il se soit

Je reviens aux annotations qui accompagnent le plus agréablement logé »<sup>35</sup>.

\*\*\*

Je reviens aux annotations qui accompagnent le dessin de Houël. Je me suis attardé à parler du lieu de la visite; considérons maintenant la visite elle-même. Bien que Rousseau n'ait fait jamais aucune allusion à la scène du portrait et que le nom de Houël ne soit prononcé ni dans les *Confessions* ni dans la *Correspondance* proprement dite, toutes les vraisemblances s'accordent avec les indications du dessinateur. Nous savons en effet que le jeune genevois Coindet allait très souvent voir Rousseau à Montmorency le dimanche, et que, d'abord sans prévenir, plus tard en s'y faisant autoriser d'avance, il amenait avec lui des amis, désireux à quelque titre de faire la connaissance de Rousseau : il en est question presque à chaque lettre de leur correspondance<sup>36</sup>. Obligeant, empressé, actif, Coindet, sans

(35) Ce qui n'empêche pas M. Vloberg (p. 19) de parler « du lamentable intérieur » et de la « triste bicoque » où il lui plaît d'imaginer que Rousseau était à cette époque logé.

(36) Un volume entier des Annales de la Soc. J.-J. R. (t. XIV, 1922) est consacré à François Coindet et à sa correspondance avec Rousseau, que l'on retrouve aussi dans la *Correspondance générale*, publiée par P.-P. Plan (Paris, A. Colin, 20 vol.). La première lettre est du 27 juin 1756; les lettres sont très fréquentes jusqu'à 1762, période de grande froideur de la part de Rousseau, et s'espacent de plus en plus jusqu'à la rupture définitive en 1768. Cette correspondance est souvent fort amusante, car Rousseau traite sans gêne son jeune et remuant compatriote, et ne lui cache aucune des variations de sentiments par lesquels il passe à son sujet :

se rebuter des fréquentes rebuffades de Rousseau, qui toujours a pris quelque ombrage de son zèle parfois indiscret et finira par le tenir complètement en défiance, s'est fait pendant la période de Montmorency le factotum du philosophe : comme il habite Paris, il est chargé des commissions ; comme il est employé à la banque Thellusson et Necker, il touche les lettres de change et en apporte le montant ; comme il aime les arts et fréquente les artistes, il s'occupe des illustrations de la *Nouvelle Héloïse* et fait graver, à son compte et à son profit, mais selon les indications et la direction de Rousseau, la fameuse suite d'estampes de Gravelot. Il est donc tout naturel que Coindet se soit lié avec Houël, qui est de son âge, qui aime, comme lui, le monde et le plaisir, qui est graveur, dessinateur, qui a la curiosité juvénile de connaître les célébrités, et qui devait saisir avec joie l'occasion de se faire présenter à Rousseau. Mais à ces vraisemblances on peut ajouter aujourd'hui des faits positifs : le nom de Houël est inscrit, de la main de Coindet, sur la liste des personnes à qui il entend faire présent de la « *Suite d'estampes pour la Nouvelle Héloïse* », et, sans doute à cause de sa compétence de graveur, c'est un exemplaire « sans lettre » qui lui est destiné ; bien plus, sur une liste dressée par Rousseau lui-même pour l'envoi gracieux de l'*Emile* et qui s'est retrouvée en tête du Manuscrit Favre, figure aussi le nom de Houël (Annales de la Soc. J.-J. R., VIII, 239 et X, 218)<sup>31</sup>. La réa-

« Je voudrais bien vous aimer » ; « je finirai par vous aimer » ; « je vous aime l'hiver et je vous hais l'été » ; etc...

(37) L.-J. Courtois (art. cité, *Mélanges Bouvier* (1920), p. 109-111) écrit : « L'ami de Coindet (Houël) plut à Jean-Jacques, preuve en soit l'hommage d'un exemplaire de la *Julie* (Annales de la

lité des relations de Houël avec Coindet et avec Rousseau est donc hors de doute : elles ne furent pas sans doute assez étroites et importantes pour que

Soc. J.-J. R., VIII, 239 et X, 218). » La première de ces deux références vise la description du Mr. Favre, de l'*Emile*, donnée par M. Léopold Favre en 1912, et où il est pour la première fois signalé que le f° 49 r° contient « en deux colonnes inégales une liste de 43 noms, parmi lesquels Rousseau lui-même (moi) » ; le nom de Houël s'y trouve en effet ; il y occupe le 38° rang, entre Gravelot et La Condamine. Courtois paraît donc admettre implicitement que cette liste, manifestement établie en vue d'une distribution d'exemplaires, se rapportait à « la *Julie* », bien qu'on la trouve en tête d'un Ms. de l'*Emile*. C'est à la rigueur possible puisque Rousseau travaillait à l'*Emile* pendant l'impression de la *Nouvelle Héloïse* ; mais cette liste ne coïncide pas avec une autre liste certainement dressée pour la distribution de la *Julie* par Rousseau lui-même dans une lettre à Coindet (*Annales*, XIV,, p. 40 sqq. ; la pièce y est datée par l'éditeur de janvier 1761), où le nom de Houël ne figure pas et où Rousseau laisse à Coindet le soin « s'il le juge à propos d'en offrir un à M. Gravelot » (dont le nom est sur la liste du Ms. Favre). Il est donc plus probable (sauf indication contraire) qu'il s'agit de l'*Emile*.

La deuxième référence (X, 218) vise un compte rendu par M. A. François du livre de Buffenoir sur les *Portraits de J.-J. R.*, article antérieur de plusieurs années (1914-1915) à celui de Courtois (1920), et où la date de 1760, proposée par Buffenoir pour notre dessin est encore tenue pour « judicieuse ». Dans ce compte rendu, M. François s'exprime ainsi : « Quant aux relations de Rousseau avec Houël, il est certain que les deux hommes étaient liés dès le temps de la *Nouvelle Héloïse* et de l'*Emile* : on trouve le nom de Houël mentionné dans la liste des personnes auxquelles ces deux ouvrages furent offerts par l'auteur. (Bibl. de Genève, Ms. Mhg, 203, 1, 89 bis et *Annales*, VIII, 239). » M. François parle ici de deux ouvrages, et non plus de la seule *Julie*, comme si le Ms. auquel il se réfère sous le code Mhg, 203, contenait la preuve de l'envoi d'un second ouvrage. Mais comment alors L.-J. Courtois, qui se réfère à cet article même de M. François, ne fait-il aucune allusion à ce second texte, qui renforcerait sa thèse ? Faute d'avoir pu éclaircir, à la Bibliothèque de Genève, cette toute petite difficulté, je m'en tiens ci-dessus aux deux faits incontestables : l'envoi à Houël, par Coindet, du *Recueil d'estampes*, et par Rousseau, d'un exemplaire, peut-être de « la *Julie* », plus probablement de l'*Emile*.

le nom du jeune artiste, alors sans notoriété, soit venu sous la plume de Rousseau ni dans ses lettres ni dans ses *Confessions*; le philosophe en avait dû pourtant garder bon souvenir puisqu'il s'est cru obligé à une attention gracieuse envers lui. — Les indications de Houël se révèlent donc jusqu'ici comme parfaitement plausibles et ne se heurtent à aucune objection.

★★

Reste la difficulté principale, la question de date<sup>38</sup>. Si le millésime 1764 est certainement erroné, on peut supposer que la mention si précise qui l'accompagne, « le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu », est à retenir : sans doute la mémoire de l'artiste, incertaine sur les dates<sup>39</sup>, mais fidèle quant aux images, lui rappelle-t-elle que sur sa route ou à Montmorency même, il a rencontré des processions, le jour de sa visite à Rousseau. Partons du moins de cette hypothèse et voyons, en nous référant aux *Confessions* et à la *Correspondance générale*, où elle nous conduira.

Le roi Louis XV avait révélé à l'astronome Lalande une règle simple, que nous donne encore aujourd'hui l'Annuaire du Bureau des Longitudes, pour trouver la date du jeudi de la Fête-Dieu : il tombe tou-

(38) Parmi les « iconographes » de Rousseau, Audigier et de Girardin acceptent sans sourciller 1764; Bachelin et Jansen proposent 1762; H. Buffenoir adopte d'abord l'été de 1761, puis l'hiver de 1760. M. Vloberg, sans donner de raisons, se prononce pour 1761.

(39) « Fautive assez fréquemment », dit son biographe Vloberg, p. 60.

jours, deux mois après, exactement au même quantième que le Samedi saint, veille de Pâques. Le dimanche de l'octave est naturellement trois jours après. Pour la période pendant laquelle Rousseau a habité Montmorency, voici donc les dates des jours qui peuvent nous intéresser :

	Pâques	Dimanche de l'octave de la Fête-Dieu
1758	26 mars .....	28 mai
1759	15 avril .....	17 juin
1760	6 avril .....	8 juin
1761	22 mars .....	24 mai
1762	11 avril .....	13 juin

On doit immédiatement éliminer la première et la dernière de ces dates. Le dimanche 13 juin 1762, Rousseau était sur la route de Pontarlier à Yverdun, où il est arrivé le 14; il avait quitté Montmorency le mercredi précédent, 9 juin. — Le 28 mai 1758, Rousseau n'était pas encore lié avec la famille de Luxembourg et par conséquent ne pouvait pas résider au Petit Château : les relations amicales n'ont commencé qu'au printemps de 1759. D'ailleurs Coindet n'est sûrement pas venu à Montmorency ce jour-là, car Rousseau lui écrit le lendemain 29 mai pour le charger d'une commission et ajoute : « J'attends de vos nouvelles par la même occasion ». Il ne l'avait donc pas vu la veille.

Buffenoir (chap. cité) a cru pouvoir éliminer aussi 1761 pour la raison que le chien Turc, que l'on voit sur le dessin de Houël, serait mort en juillet 1760. Mais son raisonnement repose sur des lettres

d'abord mal datées, et, grâce à la *Correspondance générale*, ce petit point d'histoire peut être établi maintenant avec une entière certitude : Turc est mort, non pas en 1760, mais au début de juillet 1761. C'est dans le courant de juillet 1761 que le maréchal, la maréchale, Mme de Boufflers, apprennent la nouvelle et adressent à Rousseau leurs condoléances; une lettre de Mme de Verdelin, du 3 avril 1761, confirme qu'à cette date Turc était bien vivant. Donc la mort du chien, postérieure à la Fête-Dieu de 1761, ne peut plus contribuer en rien à la solution de notre problème.

Il reste ainsi trois dates à examiner : 17 juin 1759, 8 juin 1760 et 24 mai 1761. A priori, la première est la plus vraisemblable puisqu'elle tombe pendant le seul séjour prolongé que Rousseau, nous l'avons vu plus haut, ait fait au Petit Château. Mais cette raison n'est pas décisive, puisque, nous l'avons vu aussi, Rousseau déclare y avoir été passer dans la suite « quelquefois deux ou trois jours » et fort souvent y avoir « couché ». Il faut donc serrer le problème de plus près et rassembler les renseignements dont nous pouvons disposer sur les trois dates en question.

Celle du 24 mai 1761 ne résiste pas à cet examen. Rousseau a souffert, cette année-là, d'une violente crise de sa maladie depuis les premiers jours de mai jusqu'à la fin de juillet : il s'est cru en danger de mort; au début de juin, il était, dit-il, « à l'extrémité »; il décline toutes les visites et ne reçoit personne. La correspondance générale (t. VI, lettres 1069, sqq.) en fournit de nombreuses preuves, toutes concordantes<sup>40</sup>. L'heure n'est certes pas aux vi-

(40) A l'exception de la lettre 1.074 (p. 131) « à M. Coindet, ce vendredi [22 mai 1761] »; mais cette pièce a été sûrement mal

sites enjouées et amicales, encore moins aux invitations à diner : elle est toute aux soucis les plus graves. Rousseau recopie à la hâte la *Profession de foi du Vicaire savoyard* tout entière, parce qu'il veut en assurer la publication après sa mort, qu'il croit prochaine, et soupçonne à ce moment les jésuites de songer à l'altérer ou à la faire disparaître ; et il expédie le manuscrit à son ami Moulton, le 29 mai 1761, avec une lettre solennelle et quasi-testamentaire. Le même jour, c'est-à-dire cinq jours après le dimanche de la Fête-Dieu, il écrit à Coindet une lettre des plus sèches, qui ne fait allusion à aucune visite récente. Quelques jours plus tard, le 12 juin, il confie à la maréchale de Luxembourg le secret de l'abandon de ses enfants, dont le remords à ce moment l'accable. Rien enfin ne permet de supposer que, pendant cette période de maladie, de souffrance et d'anxiété tragique, Rousseau ait quitté sa maison de Montlouis pour s'installer au Petit Château. Il est donc tout à fait invraisemblable que la visite de Houël soit du 24 mai 1761.

Pour le 8 juin 1760, sans qu'on trouve de preuves négatives aussi fortes, la visite paraît peu probable, et aucun indice positif ne la confirme. C'est l'époque où Rousseau, fort agité par différents soucis qui se rapportent à l'impression de la *Nouvelle Héloïse*, se prodigue en démarches. Il écrit à la maréchale le 18 juin qu'il a été fort occupé depuis quel-

datée par les éditeurs et se rapporte vraisemblablement à une autre année, peut-être à 1762. D'ailleurs, même si on tenait pour exacte la date indiquée, la lettre prouverait encore que Coindet n'est pas allé voir Rousseau « le dimanche 24 », puisqu'elle lui refuse précisément l'autorisation de venir ce jour-là.

que temps par « son libraire et d'autres tracas ». Le 8 juin même, il écrit au libraire Rey, son éditeur d'Amsterdam, une assez longue lettre d'affaires (corr. gén. n° 804), comme un homme qui n'a point d'hôte ce jour-là et qui n'est pas absent de chez lui.

Nous sommes donc ramenés, par élimination, à la date du 17 juin 1759, et, cette fois, la *Correspondance générale* nous apporte, non seulement tout un ensemble d'indices favorables, mais probablement même une preuve positive. C'est le moment où les relations de Coindet avec Rousseau, sujettes à tant de vicissitudes, sont le plus étroites, fréquentes et cordiales; Coindet vient presque tous les dimanches à Montmorency; pour ses affaires d'argent, pour l'illustration de la *Nouvelle Héloïse* surtout, Rousseau a sans cesse besoin de lui. Or, précisément, dans une lettre à Coindet du 11 juin 1759 (Corr. gén., t. IV, p. 268, n° 651), que Courtois a le premier signalée comme apportant la solution de notre problème (art. cité), on lit ces mots : « Vous pouvez, cher Coindet, amener dimanche votre graveur ». Dimanche, c'est justement le 17 juin. Nous avons d'ailleurs la preuve certaine que la visite projetée a bien été faite au jour dit, car, dans cette lettre du 11, Rousseau chargeait Coindet de toucher pour lui une lettre de change de son libraire Rey et de lui en apporter le montant; or, le 21, il écrit à ce dernier qu'il a bien reçu cet argent « le dimanche 17 ». Enfin, il n'est guère douteux que le « graveur » annoncé ait bien accompagné Coindet et que la conversation ait porté ce jour-là sur son art, car, dans sa lettre à Rey du 21, Rousseau parle « gravure » comme un homme fraîchement et précisément renseigné sur les questions matérielles et financières, relatives à l'illustration de l'*Héloïse*; il témoigne d'une



compétence qui semblait lui manquer jusque là. — On peut donc tenir pour certain que, le dimanche de l'octave de la Fête-Dieu, 17 juin 1759, Rousseau a reçu au Petit Château la visite de Coindet et d'un « graveur ».

Maintenant ce graveur est-il bien Houël ? Peut-il être un autre que lui ? Si l'on songe que Houël, de son côté, dit être allé, le jour de l'octave de la Fête-Dieu, voir Rousseau au Petit Château en compagnie de Coindet, la question semblera sans doute tranchée, et on écartera l'idée d'une coïncidence extraordinaire. D'ailleurs, Houël est bien à ce moment graveur, uniquement ou principalement graveur : il ne se mettra à la peinture que cinq ou six années plus tard. Comme c'est alors un jeune homme de 23 ans, un débutant sans grande importance sociale, on ne peut s'étonner beaucoup que Rousseau ne l'ait pas nommé. Et puisque nous avons, d'autre part, la preuve que le nom de Houël figure peu après sur une liste des connaissances de Rousseau, je crois, avec M. Courtois, qu'on peut tenir pour quasi certain que Houël a bien rendu visite à Rousseau le 17 juin 1759.

Il reste pourtant une difficulté qu'a signalée Buffenoir et qui ne laisse pas que d'embarrasser. Sur le dessin de Houël, on voit une bougie allumée; Rousseau, sa chatte et son chien se chauffent devant le feu; or, le 17 juin est un des jours les plus longs de l'année et l'on n'a guère l'habitude de faire du feu à cette époque; la scène évoquerait plus naturellement l'idée d'une autre saison, et, pour cette raison seule, Buffenoir s'est cru autorisé à la placer dans l'hiver de 1760. On a, il est vrai, répondu<sup>41</sup> que la scène « s'explique

(41) A. François, *Annales de la Soc. J.-J. R.*, t. X, p. 213.

très suffisamment si l'on songe que c'est le soir, après diner ». Mais c'est oublier que le diner, au temps de Rousseau, et pour Rousseau particulièrement, est le repas du milieu du jour, pas du tout le souper du soir; il est peu vraisemblable qu'à sa première visite Houël, qui ne parle d'ailleurs que du diner, se soit attardé chez Rousseau jusqu'à la nuit tombée et ait attendu ce moment pour le dessiner; il a dû regagner Paris vers la fin du jour : l'objection subsiste donc. Faudrait-il admettre, en imputant gratuitement à Houël une erreur de plus, que le dessin n'a pas été fait ce jour-là, mais plus tard, à quelque nouvelle visite dont il n'aurait été fait mention par personne ? Je crois plus simple de remarquer que la pièce où se passe la scène sert de cuisine, donc qu'il est naturel qu'on y fasse du feu en toute saison; qu'elle est située au rez-de-chaussée; que le Petit Château étant voisin d'un bassin et d'une cascade, était exposée à l'humidité, (Rousseau nous le dit), et qu'enfin, sous le climat de Paris, particulièrement sur la hauteur de Montmorency, il arrive qu'on ait au milieu de juin des journées sombres et froides. Sans nous arrêter davantage à l'objection de Buffenoir, nous admettons avec Courtois que le 17 juin 1759 est la date très probable de notre dessin. — A cette date, Rousseau travaillait au cinquième livre d'*Emile*, et il avait 47 ans.

\*\*

Pour terminer, cherchons à comprendre la singulière erreur qui a été l'occasion de cette longue recherche. Peut-on admettre que Houël, « en rentrant à Paris », le soir ou le lendemain de sa promenade à Montmorency, ait par deux fois, dans un texte écrit

fort soigneusement et à main posée, commis un lapsus portant sur deux chiffres et entraînant une erreur de cinq ans ? Nous arriverait-il aujourd'hui d'écrire à deux reprises 1942, en voulant dater un document de 1937 ? Cela me paraît bien peu vraisemblable. Mais un examen attentif des inscriptions mêmes de Houël permet d'apercevoir qu'en effet les choses ont dû se passer tout autrement.

Remarquons d'abord que Houël, qui, parlant d'un ami de son âge, dit cérémonieusement « M<sup>r</sup> Coindet ». écrit au contraire « Rousseau » tout court dans sa note du verso et « J.-J. Rousseau » au bas du dessin. Or, en 1759, si Rousseau est assurément fort connu et en un certain sens à la mode, il n'a pas encore la grande célébrité qu'il devra à la *Nouvelle Héloïse*, à l'*Emile*, au *Contrat*, aux persécutions et aux polémiques : Rousseau tout court (ce fut longtemps Jean Baptiste) ne paraît pas très naturel sous la plume du jeune apprenti graveur, fraîchement débarqué de sa Normandie natale. Au contraire, Houël devait nécessairement s'exprimer ainsi si ses notes sont beaucoup plus tardives, et par exemple postérieures à la mort de Rousseau, à qui il a survécu 35 ans. Or des indices positifs confirment cette première impression.

En effet, la seconde note tout au moins, le renvoi cité plus haut, ne *peut* pas être contemporaine du dessin, puisque Houël y fait allusion à ses voyages et à ses travaux d'Italie, qui se placent entre 1769 et 1779. Il y parle de la villa de Frascati, où étaient de son temps de curieuses cascades : cette expression « de mon temps » sent le vieillard, ou du moins implique un long intervalle écoulé<sup>42</sup>. Le renvoi est donc certai-

(42) Dans cette note, Houël renvoie au poème, aujourd'hui perdu, qu'il avait écrit sur *les Jardins*. Or, il est bien probable que

nement très postérieur, non seulement à 1759, mais à 1779. Or la mention du recto, où le millésime 1764 est donné, nous a paru de la même encre et de la même écriture que le renvoi du verso : il y a des chances pour qu'elle soit de la même époque.

Mais la note principale, où se trouve aussi 1764, est elle-même probablement très postérieure au dessin. Houël écrit, au second paragraphe : « Cette maison est *reconnaissable* en ce qu'elle... laisse voir... un bassin qui *était* au bas, entre elle et le petit château percé qui *n'était* qu'un pavillon... » Pourquoi aurait-il employé ces imparfaits (comme dans le renvoi), pourquoi même aurait-il précisé avec tant de soin comment la maison pouvait être reconnue, si Rousseau habitait encore Montmorency et si les choses étaient encore dans l'état où il venait de les voir ? Or elles sont restées dans cet état jusque vers la Révolution. Le Petit Château où Houël visita J.-J. Rousseau a été démoli, nous l'avons vu, en 1792, le grand château du Maréchal seulement en 1818. Il me paraît vraisemblable que cette note a été écrite à l'époque où de graves changements étaient commencés, où, le Petit Château subsistant encore, peut-être déjà à l'état de ruine, les jardins, le bassin, la cascade étaient transformés ou avaient disparu, et si elle indique la position de la maison par rapport à l'orangerie, c'est que celle-ci restait intacte et nettement reconnaissable : j'ai dit qu'elle subsiste encore aujourd'hui. C'est seulement à l'époque de la Révolution qu'il était naturel et utile d'aider à reconnaître, dans

l'idée d'un tel travail ne lui serait pas venue, sans le succès du poème de Delille sur les *Jardins*, paru en 1782. Cette note est donc notablement postérieure à cette date.

le paysage transformé, le charmant petit chef-d'œuvre de Le Brun que les *Confessions* venaient de rappeler et où, du temps de sa jeunesse, Houël se souvenait d'avoir été accueilli à la table de Jean-Jacques.

Je crois donc très probable que les notes et le millésime 1764 n'ont été ajoutés au dessin, en deux fois, qu'à une époque notablement postérieure, sans doute vers le temps de la Révolution et de la grande gloire de Rousseau, longtemps après la mort de celui-ci. Il devient alors beaucoup moins surprenant que Houël, surtout si nous nous rappelons qu'il n'avait pas la mémoire bien sûre, se soit trompé de plusieurs années sur la date d'une visite vieille de plus de trente ans. Peut-être, puisqu'il nous dit avoir écrit « de retour à Paris », avait-il à ce moment-là même noté les renseignements sur le château qu'il reproduit dans la mention que nous lisons aujourd'hui au dos du dessin, mais il est probable que c'est en les recopiant ou en s'en inspirant plus tard, qu'il y a introduit le millésime erroné, en même temps que les changements qui prouvent l'interpolation.

J'arrête là ces menues conjectures : elles ne concernent plus que Houël et n'intéressent pas Rousseau. L'essentiel était pour moi de confirmer, en même temps que la véracité et l'authenticité du dessin, la date discutée de l'unique témoignage que l'art nous ait laissé sur la vie intime de J.-J. Rousseau. Peut-être me pardonnera-t-on de m'être attardé, chemin faisant, à raviver et à préciser quelques aspects du décor charmant, où celle-ci s'écoulait à son heure la plus brillante, au moment des grands chefs-d'œuvres, à la veille de l'exil et des persécutions.

Georges BEAULAVON.

## LES LIBELLES DE VOLTAIRE CONTRE ROUSSEAU 1765

La condamnation prononcée en 1762 contre *Emile* et le *Contrat Social*, surprend l'opinion publique de Genève, qui, bien à tort, l'attribue en partie à l'influence de Voltaire. Rousseau partage ce préjugé et se venge dans la V<sup>e</sup> des *Lettres écrites de la Montagne*, en désignant son adversaire comme l'auteur du *Sermon des Cinquante*, que celui-ci qualifiait lui-même de « libelle le plus violent qu'on ait jamais fait contre la religion chrétienne <sup>1</sup> » et cherchait à faire attribuer à La Mettrie. Voltaire, à son tour, tire une vengeance écrasante en publiant dans un pamphlet anonyme, intitulé *Sentiment des Citoyens*<sup>2</sup> l'abandon que celui qui se posait en guide des éducateurs avait fait de ses enfants.

Ces faits sont bien connus des lecteurs des *Annales J.-J. Rousseau* et de toutes les personnes cultivées. Ce qui l'est moins c'est l'acharnement de Voltaire contre son ennemi.

(1) *Œuvres complètes de Voltaire*, édition Garnier, t. XLIII, 1881, p. 431. Lettre du 9 janvier 1765 à la Maréchale de Luxembourg.

(2) Reproduit en fac-similé par M. P.-P. Plan au tome XII de la *Correspondance générale de J.-J. Rousseau*.

Avant l'apparition de la brochure révélatrice un libelle manuscrit avait circulé, que l'on disait de l'écriture de Wagnière. Nous en devons la connaissance à Gaston Maugras<sup>3</sup>, qui n'indique pas sa source et ne l'a pas reproduit en entier. Après avoir relevé les passages des *Lettres écrites de la Montagne* contre la religion, les pasteurs et les magistrats<sup>4</sup>, l'auteur anonyme terminait ainsi :

« On dit que le Conseil... punira avec toute la sévérité des lois... un blasphémateur séditieux... qui veut bouleverser sa patrie en se disant citoyen.

« On dit que le Conseil engagera aisément le corps des pasteurs à faire la représentation la plus forte...

« On dit que les meilleurs citoyens pourront élever leur voix et demander justice au Conseil.

« On dit que le Conseil, appuyé de ces bons citoyens et de tous les pasteurs, pourra déployer alors sa justice en pleine liberté...

« On dit qu'il nommera sagement des commissaires qui ne rendront compte de l'ouvrage séditieux qu'après la nouvelle élection<sup>5</sup>, ce qui servira sans doute à réunir toutes les voix du Conseil et à leur faire prononcer un jugement qui mette fin à l'audace d'un scélérat ».

Deux mois après le *Sentiment des Citoyens* paraissait une nouvelle brochure de 8 pages, *Sentiment des Jurisconsultes* et quelques jours plus tard une autre de 6 pages, intitulée *Le Préservatif*, toutes deux da-

(3) *Querelles de philosophes. Voltaire et J.-J. Rousseau*, Paris, 1886, in-8, p. 370.

(4) Sur les 13 passages incriminés, 7 le sont également dans le *Sentiment des Citoyens*.

(5) L'élection des Syndics devait avoir lieu le 6 janvier 1765.

tées de Berne, dont le texte publié plus loin n'a jamais été réédité, à notre connaissance.

Le langage du libelle manuscrit n'est pas mis dans la bouche d'un Genevois, c'est bien celui d'un étranger, qui n'a pas voix au chapitre et insinue les mesures qu'il voudrait voir prendre par les premiers intéressés. Rien ne contredit le bruit qui l'attribuait à Voltaire.

Quant aux deux dernières brochures qui viennent d'être mentionnées, elles paraissent clairement sorties de la même officine que la première.

Ressemblance de la forme, tout d'abord. Le papier, sur lequel nous n'avons pas trouvé de filigrane, est de la même qualité; les caractères d'imprimerie sont identiques, comme le montre la comparaison de la première page des deux « Sentiments ».

Il est inutile de s'arrêter à la date de Berne, alibi bien superflu de la part du prétendu jurisconsulte, puisqu'il parle en citoyen de Genève, non plus qu'à la mention « Se débite à Karouge », petite ruse, assez ordinaire à cette époque, pour dérouter les recherches généralement infructueuses des auditeurs au sujet des brochures anonymes.

Un défenseur de Voltaire s'étonnera qu'un si grand esprit, après avoir, par un coup, déjà indigne de lui, abattu son adversaire, aît continué à le frapper sans relâche. Mais ce coup lui-même montre qu'à ce moment le « philosophe » de Ferney avait désappris toute générosité à l'égard de Rousseau, et sa correspondance trahit combien peu il redoutait de répéter tant ses insultes que ses plaisanteries. Fréron aurait pu en témoigner.

*Le Préservatif*, inspiré par « l'amour de Dieu, du prochain et de la vérité », fait porter ses attaques



malveillantes surtout contre l'auteur de la *Nouvelle Héloïse*, avec allusion à un passage des *Lettres écrites de la Montagne*. Il ne contient rien qui trahisse son auteur<sup>6</sup> et le rapprochement avec les autres brochures seul autorise à le considérer comme un produit similaire.

Rousseau reçut par la poste le *Sentiment des Jurisconsultes*, comme il avait reçu le *Sentiment des Citoyens*, « avec le même soin, sous le même cachet », et y reconnut d'abord le même auteur, « la même équité, la même bienséance, avec le même esprit »<sup>7</sup>. Il attribua ces deux libelles au pasteur Jacob Vernes.

Dans quelle mesure était-il prévenu, par conséquent sincère, en portant cette accusation infamante et dans le parti-pris implacable avec lequel il l'a maintenue malgré le désaveu catégorique de l'accusé ? Il est difficile d'en juger. On est tenté d'y voir une attitude, peut-être une auto-suggestion, vraisemblablement un dérivatif contre une risque redoutable.

Rousseau n'ignorait pas quels sentiments Voltaire professait à son égard. Il avait voulu lui nuire en le révélant au public comme l'auteur d'un ouvrage impie. Il devait se douter de la réaction que cet acte provoquerait contre lui et s'attendre à une riposte. Aucune ne s'était produite ostensiblement. Ses

(6) Les recherches de M. E. Meyer, adjoint à l'Archiviste d'Etat de Berne, dont nous le remercions, n'ont pas permis d'identifier le crime impuni, prétexte de cette brochure.

(7) *Déclaration de J.-J. Rousseau relative au pasteur Vernes, qu'il accusait d'être l'auteur du libelle intitulé Sentiment des Citoyens. Œuvres complètes de J.-J. Rousseau*, éd. Hachette, Paris, t. IX, 1865, p. 98.

soupons devaient être éveillés. En mandant à Duclos le 13 janvier<sup>8</sup> :

« Il vient de paraître à Genève un libelle effroyable, pour lequel la dame d'Épinay a fourni des mémoires à sa manière »,

il indiquait le chemin de Ferney bien plutôt que celui de Céligny, et le 10 février suivant, qui pouvait-il viser, en écrivant à Lenieps :<sup>9</sup>

« Je me crois obligé de contribuer autant que possible à répandre son désaveu [de Vernes] dans le doute que quelqu'un de plus méchant que lui ne se cache sous son manteau ».

En réimprimant lui-même, comme pour se montrer au-dessus de pareilles atteintes, le *Sentiment des Citoyens* et en l'accompagnant de notes réfutatoires dans lesquelles l'abandon de ses enfants était nié au moyen d'un subterfuge, Rousseau avait donné le change, mais à condition que le silence se fît sur la question épineuse. Le résultat était atteint en chargeant Vernes, qui reniait le pamphlet avec véhémence. Accuser Voltaire, ç'eût été provoquer une réponse et une confirmation. Rousseau devait donc se persuader lui-même que son « persécuteur » était hors de cause. C'est ce qu'il a fait dans sa déclaration relative à M. Vernes:

« On avoit sourdement répandu le bruit dans le public, dans Genève et à Paris que le libelle étoit de M. de

(8) *Correspondance*, t. XII, p. 221.

(9) *Ibidem*, p. 350.

Voltaire... Il s'agissait de confirmer cette erreur... C'est ce qu'on crut faire au moyen du second... On prit la précaution d'employer dans quelques mots l'orthographe de M. de Voltaire... Quel est l'homme assez dépourvu de goût et de sens pour attribuer de pareils écrits à M. de Voltaire... M. de Voltaire sait que les libelles sont un moyen maladroit de nuire <sup>10</sup> ».

Toutefois, sur le conseil de Du Peyrou, il laissa ce mémoire entre les mains de celui-ci, sans le publier <sup>11</sup>.

Contre l'attribution qu'il combattait, il élevait une série d'objections qui ne portent pas, les unes parce qu'il s'agit d'un pastiche, d'autres parce que les passages incriminés révèlent la pensée de Voltaire.

La question du style et de l'orthographe sont sans importance dans un ouvrage de ce genre, imprimé clandestinement, sans correction d'épreuves vraisemblable, et si peu répandu que le Conseil ne s'en est pas occupé.

L'attitude du Jurisconsulte, qui décerne des éloges au Magnifique Conseil et à l'auteur des *Considérations sur la force des usages* <sup>12</sup> mais loue aussi la *Réponse aux Lettres écrites de la campagne* et donne raison aux Représentants sur la question des emprisonnements et dans l'affaire de la gémuflexion, est

(10) Rousseau pensait différemment lorsqu'il écrivait à Jacob Vernet, à propos des *Dialogues chrétiens ou Préservatif contre l'Encyclopédie par M. V...* publiés par Voltaire ; « Les libelles sont devenus les armes des philosophes et de leurs partisans, ainsi paie M. de Voltaire l'hospitalité dont, par une funeste indulgence, Genève use envers lui ! ». Lettre du 29 novembre 1760. *Correspondance générale*, t. V, p. 270.

(11) *Confessions*. *Œuvres*, t. IX, p. 65.

(12) Gédéon Turretini.

celle que Voltaire a observée lorsqu'il ambitionnait d'exercer une influence conciliatrice dans la politique genevoise. Rousseau le sentait en accusant Vernes de prendre le masque du philosophe.

La situation de Jean-Jaques chez l'ambassadeur de France à Venise était bien étrangère aux préoccupations de Vernes, tandis que Voltaire, documenté à ce sujet<sup>13</sup>, savait toucher un point sensible, comme le prouve l'apostrophe qui lui fut adressée le 31 mai : « Si M. de Voltaire a dit qu'au lieu d'avoir été secrétaire de l'Ambassadeur de France à Venise j'ai été son valet, M. de Voltaire en a menti comme un impudent<sup>14</sup> ».

Enfin l'expression de « quinze cent »<sup>15</sup> pour désigner le Conseil général a été imaginée par Voltaire, qui semble seul en avoir fait usage avec ses protégés, les natifs, sous son inspiration. Ce vocable devait exprimer que l'assemblée des Citoyens et Bourgeois n'était qu'un des organes du peuple et non le peuple tout entier, qui comprenait encore natifs, habitants et sujets. Son inventeur y tenait avec insistance, ainsi qu'on le voit dans les *Mémoires* d'Isaac Cornuaud<sup>16</sup>. C'était une pointe acérée contre la Bourgeoisie, dont Vernes était un fougueux partisan.

Rousseau avait donc raison d'attribuer les deux « Sentiments » au même auteur. Voltaire est reconnu comme celui du premier; il devait l'être du second et probablement aussi du *Préservatif*.

Albert CHOISY.

(13) Voir *Lettres inédites de Voltaire*, dans le Bulletin de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève, t. III, liv. 8, Genève, 1913, in-8.

(14) *Correspondance*, t. XIII, p. 347.

(15) Rousseau prétend à la fois que l'on a employé l'orthographe de Voltaire et que celui-ci n'aurait pas commis cette « faute de langue ».

(16) Genève, 1912, in-8, p. 24.

**LES LIBELLES DE VOLTAIRE  
CONTRE ROUSSEAU, ANNEXE I**

*SENTIMENTS  
DES  
JURISCONSULTES*

Le Magnifique Conseil a parlé en père dans sa Déclaration du 12 Février. Il peut aussi parler en juge.

Tous les bons Citoyens ont ouvert les yeux sur les calomnies & les impietez du nommé Jean Jaques Rousseau. Il n'a rien de commun avec nôtre liberté dont il se rend indigne, ni avec nôtre Religion qu'il deshonore.

Le Magnifique Conseil a paru faire dans sa déclaration une grande différence entre le Libelle du dit Jean Jaques Rousseau & la Réponse aux Lettres de la Campagne ; & peut-être même le Conseil n'a pas assez marqué cette différence qui est considérable.

La Réponse aux Lettres de la Campagne est l'ouvrage de plusieurs Citoyens qui ont tous autant de droit de dire leur avis que l'auteur des Lettres de la Campagne a le droit de dire le sien. Cette Réponse est l'opinion d'une portion considérable de la République, c'est une rémontrance par écrit, c'est une partie des Citoyens & Bourgeois qui réclame la Sainteté des loix de nôtre patrie. Les rédacteurs de cette Réponse ont pu se tromper sur quelques points, comme l'auteur des Lettres de la Campagne. La pitié que le Sr. Rousseau méritoit avant son dernier délit a pu les mener trop loin ; & cette pitié même étoit alors une vertu. Mais ils peuvent avoir raison sur la question des Emprisonnements d'office & provisionels dans les cas qui sont ce qu'on appelle du delit commun : c'est la cause de l'humanité qu'ils défendent,

& le Magnifique Conseil à qui cette humanité est chère, se conciliera sans doute avec eux dans un point si important.

Ils ont évidemment raison dans l'affaire de la Genufléxion, cérémonie honteuse, inventée par la vanité, & acceptée par la bassesse.

Le droit défensif peut encor avoir des exceptions. En un mot la Réponse aux Lettres de la Campagne mérite la plus grande attention, parce que c'est la voix de ceux qui étant assemblés en quinze cent s'expriment alors en Souverains, & qui hors de là font des Représentations à leur père sur les affaires de la famille. On peut seulement leur reprocher de n'avoir pas assez mesuré leurs termes.

Nous devons sur-tout des remerciements au digne & ingénieux Citoyen qui a si bien établi la distinction nécessaire entre les usages et les loix; & qui en effet a porté la lumière dans l'obscurité, *lucem post tenebras*.

Il n'en est pas ainsi du Sr. Rousseau qui n'étant plus de la famille, n'a aucun droit de se mêler de nos affaires; & qui ayant insulté tous les ordres de l'Etat avec l'insolence la plus cinique, doit être également en horreur à tous nos Citoyens vertueux.

Un homme qui a renoncé à son droit de Bourgeoisie, peut-il offenser & troubler impunément la Patrie qu'il a quittée ?

Non sans doute, il demeure justiciable du Gouvernement sous lequel il est né, pour les délits qu'il peut commettre contre son païs. Les Magistrats ont en ce cas, le droit de porter contre lui une condamnation capitale, de le noter d'infamie, & surtout, de décréter préalablement sa personne, sauf à requérir son extradition de l'Etat où il est réfugié, si le cas est assez grave pour mériter cette réquisition. C'est ainsi que l'Angleterre réclama, il n'y a pas encore deux ans un voleur public retiré dans la ville de Cambrai : il fut remis à ses Juges naturels & exécuté à Londres.

Cette Jurisprudence est observée chez toutes les nations de l'Europe dans les cas où l'énormité du crime doit ôter au coupable le droit d'azile.

Dans les moindres délits on n'use point de cette rigueur, on ne réclame point le criminel, on se contente de flétrir sa personne, & de confisquer ses biens s'il en a, jusqu'à ce qu'il vienne se présenter à la justice.

Le délit dont Jean Jaques Rousseau demeure convaincu, est grand, mais un Gouvernement aussi doux que le nôtre ne doit pas (selon nous) le condamner au dernier supplice, auquel il n'échapperait pas dans tout autre païs.

Il viole à la vérité les articles 38 & 41 de l'Edit de la Médiation qui défendent expressément, *de rappeler par des invectives ou reproches les troubles passés, & d'imprimer des libelles injurieux, tant dans cette ville qu'ailleurs.*

Or le nommé Jean Jaques Rousseau a notoirement fait imprimer sous son nom, & distribuer dans Genève, un Libelle diffamatoire, contenant 368 pages, in-12, imprimé en Hollande, chez Marc Michel Rey, commençant par ces mots, *c'est revenir tard* & finissant par ceux-ci, *je ne puis faire aucun bien.*

Dans ce Libelle il rappelle depuis la page 342, jusqu'à la page 356 & y falsifie odieusement des événements passés, dont l'Edit de la Médiation défend de parler.

On lit, page 260, que nos Citoyens, *sont esclaves d'un pouvoir arbitraire, livrés sans défense à la merci de vingt-cinq Despotes, les Athéniens du moins en avoient trente.*

Il emploie plusieurs fois le mot d'*opresseurs* comme au commencement de la page 292. Ce qui est la plus violente injure qu'on puisse dire à des Magistrats, & la plus punissable, parce que c'est les accuser du plus punissable des crimes.

Nous voyons avec la même douleur dans le reste de l'ouvrage, qu'il tourne en ridicule le Christianisme, page 40 & et surtout page 98, il compare, page 90, les mi-

racles de Jésus-Christ à des tours de charlatan, qu'il dit avoir faits lui-même à Venise dans le temps qu'il prétend avoir été premier secrétaire d'ambassade.

Ce n'est pas là dogmatiser, c'est blasphémer. Il est permis à chacun d'exposer ses doutes à la vénérable Compagnie sur la contreverse, comme de faire au Magnifique Conseil des Représentations sur l'intérêt public : mais c'est un crime de crier aux armes. Il n'y a point là de prise à la question qu'on agite s'il faut préalablement, que le délinquant paroisse au Consistoire, & *que s'il se range, on le supporte sans diffame*. Il est clair que cette loi n'est faite que pour ceux qui dogmatisent chez nous sur des points de religion, & non pour celui qui renonce à sa Patrie pour exterminer toute religion. Un Citoyen s'exprime mal sur la consubstantiabilité du verbe & sur la manière dont le St Esprit procède du Père par le fils : le Consistoire établi pour décider de ces dogmes, fait connoître la vérité à cet homme ; *il se range, on le supporte sans diffame*. Mais que dans un Libelle, où le Conseil des Vingt-Cinq, celui des Deux-cent, les Ministres du St. Evangile, sont indignement outragés, l'auteur insulte à Jésus-Christ nôtre divin Sauveur au point de dire, *Il n'est pas possible de prendre au pied de la lettre les miracles de Jésus-Christ sans renoncer au bon sens, alors il diffâme lui-même* : il devient justiciable de tous les Magistrats chrétiens. Aussi ce livre a-t-il été condamné par tout ou il a été un peu connu. Et il serait bien étrange que nôtre ville, la plus renommée de toutes les villes qui ont embrassé la sainte reformation, parut approuver ces impiétés abominables, punies dans tous les autres états de la chrétienté. Le Consistoire seroit sensé en être le complice s'il n'en avoit pas témoigné toute son horreur, par une députation générale au Magnifique Conseil.

Si ces blasphêmes méritent compassion, ils méritent aussi correction. C'est aux Juges à infliger la peine la plus convenable, comme le fouet ou tel autre chatiment,



pour amener, s'il est possible, l'auteur à resipiscence, à moins que par des raisons de convenance les Juges ne préfèrent miséricorde à justice.

Mais après avoir considéré ce que peuvent les loix, songeons à la société en faveur de qui les loix ont été faites ; songeons à la concorde sans laquelle ces loix sont inutiles. Nous sommes frères : vivons en frères : que le peuple n'exige pas trop ; & que le Conseil accorde assez : ne soyons point fatigués de notre bonheur : ne nous mettons point dans la triste nécessité d'appeller les étrangers pour juger nos différends ; & tremblons qu'ils ne s'accoutument à nous regarder comme incapables de nous gouverner nous-mêmes.

*A Berne 18<sup>e</sup> Février 1765.*

---

---

*Se débite à KAROUGE*

**LES LIBELLES DE VOLTAIRE  
CONTRE ROUSSEAU. ANNEXE II**

*Le PRESERVATIF.*

*à Berne le 12<sup>e</sup> Mars 1765.*

Il n'y a pas longtemps que dans une Ville voisine de nôtre Canton, un jeune homme de famille ayant rendu enceinte une fille, & redoutant l'obligation de dédommager la mère, & de nourrir l'enfant qui alloit naître, fut assez barbare & assez dénaturé pour empoisonner dans un souper celle qu'il avoit deshonorée, & pour faire périr ainsi à la fois l'objet de son amour & le fils qu'elle avoit conçu.

Ce double crime, qui effraye la nature, est demeuré impuni. Les loix étoient sans force, & les Magistrats n'osoient même pas emprisonner le coupable.

Cette anarchie funeste est l'effet des principes qui se répandent depuis quelques années. On a voulu détruire toute morale, toute législation ; tout culte, & jusqu'à la religion naturelle. On a outragé les mœurs & la raison au point de faire regarder l'homme comme un animal fait pour vivre, isolé & sauvage, qui est parfait quand il est abruti & qui est dépravé quand il est soumis aux loix.

On a dit qu'un prince, qui doit aux peuples l'exemple de la décence & des mœurs, peut épouser la fille du bourreau, s'il lui en prend fantaisie ; qu'un jeune homme pour se marier ne doit consulter ni son père, ni sa mère, que les loix les plus saintes ne dépendent que du ca-

price des hommes ; qu'on ne doit rien à son prochain, qu'il n'y a pas même de prochain ; & delà il a été aisé de conclure que la race humaine est une race de tigres errants à l'aventure, dont le plus fort doit déchirer le plus foible, pour peu qu'il y trouve son intérêt.

Tel est le précis des abominables maximes répandues dans certains Romans nouveaux qui ont infecté ce pays, & qui n'ont été lus que pour ces maximes mêmes, dont l'horrible nouveauté a excité la curiosité de quelques jeunes gens. On les a lus comme on va voir des monstres ; le premier aspect saisit d'horreur, mais bientôt on s'y accoutume, & enfin, ceux qui sont nés avec des inclinations perverses puisent dans ces livres la justification de leurs détestables penchants. Dès qu'on s'est familiarisé avec l'idée que tout est égal, idée destructive des lois, idée qui produit l'anarchie, on finit par se persuader que la subordination dégrade l'homme, qu'il n'y a plus de différence entre le Magistrat & l'artisan, entre le juge & le coupable, entre le vice & la vertu. Une fatale licence s'empare des esprits ; plus de frein, plus de loix, on avilit les gardiens de la sureté publique.

Il restoit la voix de la religion que les ministres du Seigneur faisoient entendre, on étouffe cette voix en tournant ses organes en ridicule. On imprime qu'ils ne savent ni ce qu'ils disent, ni ce qu'ils font, ni ce qu'ils croient, ni ce qu'ils font semblant de croire.

Certes l'auteur de tant de pernicious écrits est plus empoisonneur que celui qui a fait périr par l'arsenic sa maîtresse & son fils. Il n'a fait qu'un crime, mais l'auteur est coupable de tous les crimes qui se commettront.

Ceux qui le liront diront avec lui, je suis un être solitaire, personne ne me doit rien, & je ne dois rien à personne. Je suis mon maître, mon magistrat, mon Dieu ; je puis me défaire sans remords de tout être qui nuit à mon repos, comme on écrase un insecte qui importune.

Quelle est la foiblesse des hommes ! de misérables Romains, sans invention, sans imagination, sans art, ont trouvé des lecteurs uniquement parce qu'ils détruisent la société sans laquelle nous ne pouvons vivre. Heureusement les honnêtes gens de tout pays les ont vus avec exécration. L'auteur partout proscrit, partout poursuivi, est semblable à cette Hyène qui court dans les contrées méridionales de la France, contre laquelle les communautés s'arment, & qui n'a encor dévoré que des enfans : ainsi les magistrats de tous les pays ont proscrit le malheureux Jean-Jacques Rousseau, & il n'a prévalu que sur de foibles jeunes gens.

Nous approchons d'un temps sacré, où les hommes rentrent en eux-mêmes. C'est dans ce temps qu'il faut considérer quels sont les devoirs de la société, & combien malheureux sont ceux qui les violent. Représentons-nous devant Dieu que nous sommes tous frères, & que nous serions au dessous des brutes, si nous méconnoissions les devoirs de la société qui nous distinguent d'elles. Abandonnerons-nous la raison que Dieu nous a donnée pour des sophismes qui la détruisent ? l'orgueil invente d'abord ces sophismes, on les débile pour se faire valoir, pour se tirer de l'obscurité ; on commence par être un charlatan qui ne croit pas à la drogue qu'il vend dans les carrefours ; ce charlatan s'irrite quand il est reconnu, la tête lui tourne ; il avale lui-même le venin qu'il présentoit aux autres, il le croit bon, il s'en nourrit jusqu'à ce qu'il en meure.

Il n'y a peut-être pas sur la terre de condition plus malheureuse que celle d'un pareil homme ; il devient l'ennemi de tous les hommes & le sien ; il n'ose réfléchir sur sa situation sans effroi. La compagnie des honnêtes gens lui est interdite bien justement, puisqu'il a heurlé contre toute société : nul père de famille ne souffriroit que son fils lui parlât ; nul magistrat ne voudroit le recevoir dans sa maison ; tout azile lui est interdit.

Que cet exemple fasse au moins impression sur l'es-

prit des jeunes gens qui pourront lire ce foible discours; qu'ils contemplent l'abîme et qu'ils s'en écartent. L'amour de Dieu, du prochain & de la vérité, nous ont dicté ces réflexions. Tous ceux qui aiment le bien public joindront leur voix à la nôtre; c'est l'intérêt de toutes les familles & de tous les états.

NOTES MARGINALES INSCRITES PAR ROUSSEAU  
DANS SES EXEMPLAIRES DU CONTRAT SOCIAL  
ET DU DISCOURS SUR L'INEGALITE

Dans la collection *Rousseau* de la Bibliothèque J. Pierpont Morgan, à New-York, se trouvent quelques volumes que le philosophe genevois avait remis à son ami et hôte de Wootton, Richard Davenport. Ce sont : *Le Discours sur l'origine de l'inégalité*, édition princeps, 1755, la *Lettre à d'Alembert*, édition princeps, sans date (1758) et le *Contrat Social*, édition princeps, 1762.

De la main de Rousseau, nous savons que le *Contrat Social* fut présenté à Davenport en 1766 et le *Discours* en 1767, mais il ne donne pas de date quant à la *Lettre à d'Alembert*. L'auteur ayant vendu sa bibliothèque à Dutens, le 12 mars 1767<sup>1</sup>, ces trois livres étaient sans doute entre les mains de Davenport avant cette date. Il se peut même que *Le Discours* lui fut présenté quand il visita ses petits-fils à Wootton, le 9 mai 1766<sup>2</sup> ou plus probablement le 27 mai, quand Rousseau lui remit son testament<sup>3</sup>. Rousseau, cependant, reçut encore deux fois la visite de Davenport, en juillet et en décembre, et se trouva

(1) *Annales Jean-Jacques Rousseau*. Vol. XV, p. 191.

(2) *Ibid.* Vol. VI, p. 49.

lui-même à Davenport Park à la fin d'août de cette même année.

Quant aux deux autres volumes, Jean-Jacques en fit probablement cadeau à son hôte quelque temps avant la vente de sa bibliothèque<sup>4</sup> ou lors de sa fuite d'Angleterre, quoique cette seconde hypothèse soit peu probable, car il ne semble pas y avoir eu d'entrevue entre les deux amis après février 1767, et le seul livre que Rousseau ait laissé à Wootton semble être son *Recueil de Trios pour voix d'hommes*, compositions qu'il avait faites avec la collaboration de Grimm et du Vicaire de Marcoussis.

Deux de ces volumes, *Le Discours* et le *Contrat Social*, contiennent des notes marginales de la main de Jean-Jacques. Elles sont peu nombreuses et d'importance relative. Elles sont de deux sortes : les unes se rapportent à des erreurs dues aux imprimeurs, les autres furent suggérées par les idées mêmes du texte.

Citons sans autres commentaires les corrections de forme.

1° Dans le *Discours*, le relieur ayant mélangé les feuillets, l'on trouve en marge les indications suivantes :

- page XIV : N. B. Passez deux feuillets.
- page XXII : Passez quatre feuillets.
- page XVIII : Rétrogradez de quatre feuillets.
- page XXX : Passez deux feuillets.
- page XXVI : Rétrogradez de quatre feuillets.

(3) *Ibid.* Vol. VI, p. 54.

(4) Il est plus que probable que Rousseau ait eu une visite de Davenport en janvier, dans le but de discuter la vente de ses livres. Que ces volumes aient été présentés le jour même de la vente, cela ne semble guère possible, vu que Davenport payait les livres qu'il garda.

2° A la page 46 du même volume<sup>5</sup>, l'édition princeps ayant le démonstratif *ces* dans la phrase « ...et ces membres gardant entre eux une même union... » Rousseau le remplace par le possessif *ses*.

3° Dans le *Contrat Social*, page 316<sup>6</sup>, même genre de correction, mais cette fois *ses* doit remplacer *ces* dans la phrase « ... chacun de ces deux mots exclut l'un l'autre. »

Les autres notes sont plus importantes, car elles nous donnent quelque idée des réactions de Rousseau à la lecture de ses ouvrages.

1° La première note se trouve à la page 139<sup>7</sup> du *Discours*, en marge de la phrase suivante :

«... Le droit civil étant ainsi devenu la règle commune des citoyens, la loi de nature n'eut plus lieu qu'entre les diverses sociétés, où, sous le nom de droit des gens, elle fut tempérée par quelques conventions tacites pour rendre le commerce possible et suppléer la commisération naturelle, qui, perdant de société à société presque toute la force qu'elle avait d'homme à homme, ne réside plus que dans quelques âmes cosmopolites qui franchissent les barrières imaginaires qui séparent les peuples et qui, à l'exemple de l'Être souverain qui les a créés, embrassent tout le genre humain dans leur bienveillance ».

Rousseau change la fin de cette phrase comme suit :

«... quelques grandes âmes cosmopolites dignes de franchir les barrières imaginaires qui séparent les

(5) Hachette. *Œuvres* (1905), Vol. I, p. 93.

(6) *Ibid.* Vol. III, p. 387.

(7) Hachette. *Œuvres*. Vol. I, p. 115.



peuples, et d'embrasser tout le genre humain, à l'exemple de l'Être Suprême qui l'a créé ».

A part l'addition de l'adjectif *digne*, cette phrase comporte deux corrections : la première change la proposition relative *qui franchissent...* en une proposition complétive régie par l'adjectif *dignes*. Peut-être Rousseau a-t-il fait cette correction dans le but d'éliminer deux des quatre *qui* de cette phrase ; peut-être aussi, n'ayant pas d'exemple à l'appui veut-il s'exprimer d'une façon plus générale. Cette note ayant été ajoutée, sans doute, lors de ses persécutions, il est peu probable qu'il fasse allusion à Milord Maréchal ; il pensait plutôt aux héros de Plutarque ou des temps bibliques.

La deuxième correction fait du genre humain, le complément de *créé* (au lieu de *peuples*) ce qui n'est que logique, puisque l'auteur a en vue ce qui unit et non ce qui sépare la race humaine. Quant à *l'Être Suprême* qui remplace *l'Être souverain*, c'est sans doute le sang républicain du Citoyen de Genève qui lui a dicté ce changement.

2° Dans le même volume, à la note *j*<sup>s</sup>, Jean-Jacques, au sujet de l'histoire de Condillac, où l'on parle d'un enfant qui fut trouvé en 1694 dans une forêt de Lithuanie et qui, ayant toujours vécu parmi les bêtes sauvages, n'avait jamais appris à parler, nous dit :

« Si malheureusement pour lui, cet enfant fut tombé dans les mains de nos voyageurs (Battel, Dapper et Purchase) on ne peut douter qu'après avoir remarqué son silence et sa stupidité, ils n'eussent

(8) Hachette. *Œuvres*, Vol. I, p. 142.

pris le parti de le renvoyer dans les bois ou de l'enfermer dans une ménagerie ».

Après *malheureusement*, Rousseau intercale les mots *ou peut-être heureusement*, insertion qui n'a pas besoin de commentaires.

Les deux dernières notes se trouvent dans le *Contrat Social*.

3° A la page 93<sup>9</sup>, en marge de la phrase :

« La plupart des peuples, ainsi que des hommes ne sont dociles que dans leur jeunesse ; ils deviennent incorrigibles en vieillissant ».

Rousseau écrit : *v. p. 95*, c'est-à-dire qu'il renvoie le lecteur à la phrase suivante :

« Il est pour les nations comme pour les hommes un temps de maturité qu'il faut attendre avant de les soumettre à des lois... ».

en marge de laquelle l'auteur écrit : *contr. avec p. 93*. L'édition suivante corrige en partie cette contradiction et redonne la phrase comme suit :

« Il est pour les nations comme pour les hommes un temps de Jeunesse, ou, si l'on veut, de maturité, etc. ».

Le mot *la plupart* barré par Rousseau dans son exemplaire (p. 93) a également disparu dans les éditions ultérieures.

4° Enfin on trouve à la page 295<sup>10</sup> du même volume

(9) *Ibid.*, Vol. III, p. 330.

(10) Hachette. *Œuvres*, Vol. III, p. 382.

une longue note sur *les ivrognes de Samos*, note dans laquelle l'auteur nous explique la substitution de Samos pour Chio :

« Ils étaient de Chio et non de Samos », dit-il, « mais vu la chose dont il s'agit, je n'ai jamais osé employer ce mot dans le texte. Je crois pourtant être aussi hardi qu'un autre, mais il n'est permis à personne d'être sale et grossier en quelque cas que ce soit. Les Français ont tant mis de décence dans leur langue qu'on n'y peut plus dire la vérité ».

Déjà dans l'édition Du Peyrou (1793) une note paraît à ce sujet par M. Petitain. Elle est en ces termes :

« Ils étaient d'une autre île, que la délicatesse de notre langue défend de nommer dans cette occasion ».

note qui a été réimprimée dans toutes les éditions postérieures.

Parmi les dernières corrections citées, celles des numéros 1, 2 et 4 ne semblent pas avoir été remises aux éditeurs et ne paraissent dans aucune des éditions ultérieures.

Comme nous l'avons dit plus haut, ces corrections n'ont guère de valeur et ne font que confirmer certaines idées de Rousseau sans y ajouter rien de nouveau. Il ne serait pas mauvais, cependant, que les futures éditions de ces ouvrages ne les missent pas entièrement de côté.

C. A. ROCHEDIEU.

**JEAN-JACQUES ROUSSEAU  
ET MADEMOISELLE GALLEY**

Le charmant épisode de la cueillette des cerises à Thônes, décrit par Jean-Jacques Rousseau au livre IV de ses *Confessions*, est dans toutes les mémoires. Je n'en rappellerai que le dernier paragraphe :

« Pour moi, je sais que la mémoire d'un si beau jour me touche plus, me charme plus, me revient plus au cœur que celle d'aucuns plaisirs que j'aie goûtés en ma vie. Je ne savais pas trop bien ce que je voulais à ces deux charmantes personnes, mais elles m'intéressaient beaucoup toutes deux. Je ne dis pas que, si j'eusse été le maître de mes arrangements, mon cœur se serait partagé ; j'y sentais un peu de préférence. J'aurais fait mon bonheur d'avoir pour maîtresse Mlle de Graffenried ; mais, à choix, je crois que je l'aurais mieux aimée pour confidente. Quoi qu'il en soit, il me semblait en les quittant que je ne pourrais plus vivre sans l'une et sans l'autre. Qui m'eût dit que je ne les reverrais de ma vie et que là finiraient nos éphémères amours ? ».

Voilà donc ce qu'écrivit Rousseau, trente-six ans après cette délicieuse, innocente et pourtant troublante journée. A deux reprises, il revient sur cet épisode, au cours des livres suivants de ses *Confessions*.

Ainsi le nom de Claudine Galley nous est-il parvenu, à travers le récit de Rousseau, tout parfumé d'amour, d'un amour chaste et d'une juvénile naïveté. Toute sa vie, Jean-Jacques pensa à cette promenade idyllique du 1<sup>er</sup> juillet 1730, à ses gracieuses et un peu folles compagnes, au baiser que sa bouche, à court de paroles, avait déposé sur la main, qui ne s'était pas retirée de suite, de Mlle Galley. Et, toute sa vie, il déplora que les circonstances l'eussent définitivement éloigné de cette tendre amie d'un jour, qu'il ne devait pas revoir, mais qu'il devait regretter toute sa vie.

Cependant le hasard, qui fait habituellement si mal les choses, ne les avait point desservis, ces deux amoureux. Et même, il les avait singulièrement favorisés, comme nous l'allons voir. Et, puisque, comme l'a dit Bossuet, « ce qui est hasard à l'égard des hommes est dessein à l'égard de Dieu », laissez-moi vous conter comment Jean-Jacques Rousseau et sa gentille amie se jouèrent, à leur insu, des desseins de la Providence. L'histoire est d'ailleurs inédite, puisque personne, jusqu'ici, n'a fait remarquer la curieuse coïncidence qui en fait le fond.

Neuf ans et demi après la promenade de Thônes, Claudine Galley épousa, le 31 janvier 1740, le sénateur du Sénat de Savoie, Jacques Sautet, de trente ans plus âgé qu'elle. Ce mariage la conduisit à Chambéry, où résidait son mari, et où elle demeura jusqu'à sa mort, survenue en 1781, un an avant la publication des *Confessions* qui allaient l'immortaliser.

Le sénateur Jacques Sautet et sa femme habitaient, à Chambéry, en leur hôtel de la rue Saint-François, qui occupe aujourd'hui le numéro 6 de la rue Métropole. Ainsi le hasard, ce dieu malin, ne

s'était pas contenté de mener Claudine Galley dans la ville habitée par son amoureux de Thônes; il voulut faire mieux, et il lui assigna pour demeure la maison adossée à celle qui avait abrité Jean-Jacques depuis son arrivée à Chambéry, la maison du Comte de Saint-Laurent, qu'habitait encore Mme de Warens. Il est vrai qu'en 1740, Rousseau est aux Charmettes ; mais il y est seul, et les rares fois où il descend en ville, c'est chez Madame de Warens qu'il se rend, et il ne s'est jamais douté que seule la double épaisseur des murailles le séparait alors de sa riieuse compagne de Thônes.

Quand vous viendrez à Chambéry, suivez le passage qui va du numéro 13 de la rue des Portiques au numéro 6 de la rue Métropole ; vous verrez la maison du Comte de Saint Laurent, qui forme le fond du premier passage<sup>1</sup>, et la maison de Claudine Sautet, qui se trouve dans la deuxième partie de ce même passage et donne, en façade, au numéro 6 de la rue Métropole, l'ancienne rue Saint-François.

Son balcon et sa porte cochère, que personne ne remarque aujourd'hui, étaient, au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, des curiosités nouvelles de la ville de Chambéry.

En avril 1740, Rousseau part pour Lyon, mais il passera tout le mois de juin 1741 et la période de janvier à août 1742 aux Charmettes.

Donc pendant le printemps de 1742, Jean-Jacques est relégué tout seul aux Charmettes par Madame de Warens, sa bonne maman, occupée alors, avec Wintzenried, à d'autres soins. Au cours de ses promenades

(1) La *Socité des Amis du Vieux Chambéry* a fait apposer en 1935 une plaque sur cette maison, pour rappeler le séjour qu'y firent J.-J. Rousseau et Mme de Warens.

solitaires, il lui arrive certainement de penser aux jolies compagnes dont il s'était grisé tout un jour, dans la vallée de Thônes.

De son côté, Claudine Galley, devenue Madame Jacques Sautet, épouse d'un vieux mari, ne songe-t-elle jamais à son galant compagnon, qui s'était mouillé les jambes pour son service et qui, avec une grâce espiègle, avait jeté, du haut d'un cerisier du manoir de la Tour, des bouquets de cerises sur son cœur ? Comme elles devaient sonner clair ces heures enchantées de sa dix-huitième année, dont le souvenir s'éveillait sans doute aux premières senteurs printanières. Il est permis de conjecturer que son amour de la campagne a dû la pousser souvent du côté des Charmettes, le vallon le plus agreste et le plus proche de Chambéry. Des membres du Sénat de Savoie, collègues de son mari, habitent en ces délicieux parages, et ce devait être pour elle un plaisir que d'aller rendre visite à leurs familles : celle de Philibert Salteur, qui n'est pas encore Marquis de la Serraz, et qui habitait, au hameau du Petit Barberaz, une maison qui est restée identique à elle-même avec son architecture sobre et harmonieuse, de la fin du xvii<sup>e</sup> siècle, et qui porte aujourd'hui le nom de « Le Tremblay » ; un peu au-dessous, Claudine se rendait chez le frère de Philibert Salteur, Président du Sénat ; il habitait la maison forte de « la Tour », qui se dresse aujourd'hui encore, à Barberaz, dans toute sa féodale et fière rudesse.

La Tour ! nom cher à Claudine, puisque c'était aussi celui du manoir des Galley, à Thônes, là-même où le petit Rousseau s'était montré si gentil et si ému ! et l'imagination de la folâtre Claudine de vagabonder, nous figurons-nous aisément.

A notre tour, nous aimons à imaginer la rencontre toute naturelle de Jean-Jacques, herborisant ou se promenant, un des livres de Monsieur de Conzié à la main ou sous le bras, et de la rêveuse Claudine, sur l'un des sentiers qui traversaient les châtaigneraies alors touffues des Charmettes ou de Barberaz.

Ils n'étaient plus alors les enfants insoucians qui, douze ans auparavant, avaient chevauché de conserve sur la route d'Annecy à Thônes. La vie les avait instruits de bonne heure et n'avait été bonne ni à l'un ni à l'autre : Claudine mal mariée, Jean-Jacques délaissé. Sans doute, auraient-ils pu renouer à l'ombre des grands châtaigniers de Barberaz l'idylle née sous les cerisiers de Thônes.

Le sort en a décidé autrement.

Et, s'ils se sont rencontrés, comme il est probable, nous savons que Jean-Jacques et Claudine ne se sont pas reconnus. Tout au plus se dirent-ils l'un et l'autre : « Voilà un visage qui ne m'est pas inconnu. » Et ils passèrent.

Comandant E. GAILLARD.





## BIBLIOGRAPHIE

Complément pour la bibliographie des années 1933 à 1935

### ALLEMAGNE

EGON Reiche. *Rousseau und das Naturrecht*. (Rousseau et le droit naturel). Berlin, Junker und Dünhaupt Verlag, 1935, 90 pages.

L'exégèse de l'œuvre de Rousseau semble être définitivement entrée dans une phase nouvelle. Si la critique impartiale de Rousseau a été retardée en France, sauf de rares exceptions, par des préjugés historiques et politiques, en Allemagne le même retard a été causé par des préjugés philosophiques. Il en a été ainsi notamment de la critique de Stammler et de ses disciples comme Haymann et Liepmann et même de celle de M. de Gierke. On voyait et jugeait Rousseau à travers Kant et on aboutissait ainsi forcément, malgré l'influence très réelle que Rousseau a exercé sur Kant, à une déformation de sa pensée. L'étude que nous avons sous les yeux abandonne consciemment l'ancien point de vue et lui substitue celui de la sociologie. Il faut, je crois, saluer ce nouveau point de départ car les résultats obtenus enrichissent très sensiblement notre connaissance de la pensée de Rousseau. Reste à savoir, cependant, si l'introduction de catégories sociologiques, discutables à l'intérieur même de la sociologie, ne comporte pas le risque de répéter les mêmes erreurs qu'auparavant et ne conduisent pas à un Rousseau sociologue aussi étranger au Rousseau véritable que l'a

été auparavant le Rousseau kantien. Toutefois, ce risque justifie une analyse plus détaillée.

L'auteur débute par une opposition entre Rousseau et les rationalistes dans le domaine de la civilisation générale. A l'opposé du point de vue mécanique de ceux qui voyaient en Dieu le suprême horloger, mettant la machine de l'univers en marche pour ne plus s'en occuper ensuite, Rousseau présente un sens infiniment aigu du processus historique en qualité de transformisme et presque de révolution permanents. Dans le domaine social notamment, *l'homme naturel, unité numérique, entier absolu*, se transforme en une *unité fractionnaire dont la valeur est dans le rapport avec le corps social*. Ce transformisme, basé sur une tension perpétuelle, fait naître le problème du devenir historique auquel participe toute vie. Ceci est le problème proprement nouveau, introduit par Rousseau.

Les difficultés qui confrontent la critique rousseauiste deviennent évidentes si l'on tient compte de la diversité des interprétations offertes. Le Rousseau de la critique littéraire n'est pas le Rousseau de la critique philosophique ou politique sans parler des contradictions célèbres que chaque critique considère de son devoir de relever dans l'œuvre de Rousseau. Or, ces difficultés sont principalement dues au fait que Rousseau suit le rationalisme dans sa critique de la doctrine médiévale, mais il ne le suit que jusqu'à un certain point au-delà duquel il se tourne contre les rationalistes eux-mêmes. Le problème du droit naturel fournit en ce sens un point d'application particulièrement adapté pour découvrir la signification véritable de sa pensée.

En quelques pages très pleines, l'auteur définit les deux courants de droit naturel qui étaient en présence à l'époque. L'un remontant à Hobbes que l'auteur nomme *négalif*, conçoit le *status civilis* comme l'exact opposé du *status naturalis* qu'il absorbe complètement. Le second courant remontant à Grotius et Locke, courant *positif*, selon l'auteur, considère le *status naturalis* en qualité d'embryon du *status civilis*. L'Etat est ainsi dilué dans la société. Dans un certain sens, Rousseau est bien le dernier chaînon de cette double tradition comme le disait M. de Gierke et comme il l'admettait lui-même en déclarant que *Locke a traité les mêmes problèmes exactement dans les mêmes principes que moi*.

Mais tandis que les représentants de ces deux courants s'inspiraient d'un même individualisme qui fondait le problème du droit public sur des données du droit privé, Rousseau les dépasse tous les deux.

A la place d'un point de vue abstrait, mécanique et statique, il substitue un point de vue dynamique qui se fonde sur une tension permanente entre les volontés individuelles réunies en une *volonté de tous* et la *volonté générale* qui n'est pas à identifier à une norme de l'éthique à la manière kantienne mais qui est une donnée concrète de la réalité historique. L'évolution des données sociologiques est, selon l'auteur, concrétisée dans des époques historiques dont il distingue chez Rousseau trois : l'homme isolé, la première communauté équilibrée et statique et enfin la société formée par les hommes civils. L'auteur estime possible d'identifier cette classification à celle proposée par M. Toennies, le célèbre sociologue allemand, qui distingue entre la communauté et la société. La première se distinguerait chez Rousseau comme chez M. Toennies par *la facilité de se pénétrer réciproquement* et conduirait à une vie en soi-même où l'homme ne se distingue pas de la communauté qui l'unit. La seconde, au contraire, conduirait l'homme à prendre conscience de son individualité, mais en même temps à tirer sa propre existence du jugement social. A ces principes divergents correspondent deux principes psychologiques différents : l'amour de soi et l'amour propre que l'auteur identifie à nouveau à la volonté essentielle (Wesenswille) et à la volonté de choix (Kürwille) de M. Toennies, suivant que la raison ou la volonté acquièrent la primauté l'une sur l'autre.

C'est de la communauté dont le principe est l'union que découlerait directement l'obligation juridique concrétisée chez Rousseau dans l'époque où *les Dieux étaient les magistrats du genre humain*. Mais à mesure que l'humanité s'unit non par des *règlements et des lois, mais par le même genre de vie et d'aliments et par l'influence commune du climat*, l'amour de soi *fermente* et se transforme en amour propre. A la communauté fondée sur l'union se substitue la société fondée sur le principe de séparation. Les rationalistes parlaient d'un état d'isolement pour fonder la société à laquelle ils attribuaient les qualités appartenant à la communauté :

équilibre statique, immutabilité, incapacité de créer du neuf. Ils renversaient en réalité les données du problème et Rousseau leur oppose victorieusement un droit d'origine sociale fondé sur une évolution créatrice perpétuelle. Le rationalisme, pour aboutir à la paix sociale, réclamait que chaque individu s'identifie avec un autre : l'individu devenait donc un type, représentant du genre. Au contraire, Rousseau reconnaît la valeur insubstituable de l'individu et déclare qu'il n'y a pas de raison précise *d'agir étant moi comme si j'étais un autre*. L'individu, formule abstraite, est remplacé ainsi par un individu concret existant et évoluant dans un milieu historique tout aussi concret. C'est de la tension qui subsiste entre la communauté initiale et la société que naît le problème de l'évolution juridique.

Celle-ci est toujours en fermentation, la séparation et l'union s'y livrent à une lutte perpétuelle et Rousseau admettait qu'à la communauté première était venu se substituer un état de guerre générale. Mais au lieu d'admettre, avec Hobbes, que l'Etat, qui devait y mettre fin, naissait d'un acte unique de droit privé, il ne voit comme base de la société qu'un contrat de sujétion, *acte le plus réfléchi qui soit* conclu à la suggestion des propriétaires. C'était admettre que l'Etat ne naît pas, mais qu'il se forme. A l'intérieur de la société organisée, la même lutte continue car la différenciation sociale est commandée par les volontés particulières s'inspirant de l'inégalité tandis que la volonté générale tend toujours à l'égalité. Toutefois, les deux volontés sont corrélatives et ne sauraient exister l'une sans l'autre. Aussi se conditionnent-elles réciproquement et de leur conflit naît l'évolution historique du droit. La volonté générale est souveraine, car elle est une force historique qui porte sa propre justification juridique en elle-même.

Ainsi l'Etat s'oppose à la société envers laquelle il a une tâche très précise à accomplir et qu'il peut accomplir soit en bien soit en mal. La politique est donc un art, en un sens le plus difficile des arts, car il doit réaliser la souveraineté de la volonté générale dont l'existence même pré-suppose celle des volontés particulières, qui lui sont opposées. Lorsque l'Etat faillit à la tâche, soit qu'il se soumette à la société en devenant une simple caisse de compensation des intérêts particuliers, soit qu'il se mette au service de la

classe dominante, la volonté générale ne s'éteint pas, elle demeure *constante, inaltérable et pure*, mais elle s'insurge contre l'Etat et avec la société le renverse. Rousseau verrait, selon l'auteur, dans une démocratie l'organisation comportant le plus de risque d'une pareille déformation de la force historique qu'est la volonté générale.

En conclusion, l'auteur tente une nouvelle fois de déterminer la place qui revient à Rousseau dans l'histoire des doctrines politiques. A l'opposé des conceptions d'harmonie universelle soit théologique, soit mécanique, il réclame une liberté absolue qu'il soumet ensuite à la force organisatrice de l'histoire incarnée dans l'Etat soumis à la volonté générale. La doctrine de Rousseau s'avère donc comme partant d'un point de vue socialiste pour affirmer l'unité nationale. Comme tel, il est bien anti-classique et anti-rationaliste malgré qu'il combatte le Moyen Age de concert avec les rationalistes. Mais il est également anti-romantique par sa reconnaissance du dynamisme historique et l'abandon de la notion d'une harmonie cosmique. Il voit très bien le péril constant qui guette l'Etat de ne pas accomplir la tâche qui lui est dévolue et il réclame le droit de la société de s'insurger au nom de la volonté générale contre l'Etat qui succombe. Ainsi est détruit le dernier rempart qui soutenait encore le droit naturel rationaliste auquel se substitue un droit dynamique et historique.

Au risque d'être trop long, j'ai tenté dans ce qui précède de résumer non seulement les conclusions, mais aussi le mouvement même de la pensée de l'auteur. J'espère lui avoir été fidèle, ceci était d'autant plus difficile que je me sens d'accord avec l'auteur sur une multitude de points de sa remarquable démonstration. Ce résumé détaillé me dispense d'insister à nouveau sur la valeur qu'il convient d'attribuer à l'ouvrage. Toutefois, je ne suis pas dispensé de formuler des réserves et celles-ci sont infiniment sérieuses. Elles ont trait surtout aux conclusions de l'auteur qui fournissent la clef de l'énigme. L'utilisation de la sociologie de Toennies et la reconnaissance du dynamisme du droit ne lui ont, somme toute, servi qu'à faire une apothéose de l'histoire dans ce que la tradition hégélienne a de plus discutabile et de plus abstrait. Cette déformation de la pensée de Rousseau est obtenue par trois moyens : la concrétisation des données

sociologiques en des époques historiques, l'identification du dynamisme juridique avec le processus historique, et enfin la supposition d'un renoncement complet de Rousseau à l'idée du droit naturel. Or, je crois bien que ces trois opérations sont non seulement fausses en elles-mêmes, mais encore absolument opposées à la pensée de Rousseau.

Certes, Rousseau a concrétisé des données sociologiques dans l'essai génétique qu'est le *Discours de l'Inégalité*. Mais un essai de genèse logique n'est pas identique à une étude historique et dès l'*Economie Politique*, Rousseau remplace cette concrétisation par la reconnaissance de l'origine spontanée du droit et de la communauté qui continuent de co-exister à toute époque historique avec la société et l'homme isolé.

Ceci transforme le problème du tout au tout. La survivance de la communauté, de la nature de l'homme que nulle civilisation n'est capable de détruire, conditionne tout le problème et crée le dynamisme du droit. Certes, l'auteur approche de très près la reconnaissance de cette antinomie. Mais il ne le fait que pour la résoudre dans le processus historique. Or, la volonté générale, malgré toute sa mobilité, n'est jamais pour Rousseau autre chose qu'un principe juridique qui synthétise toutes les données contradictoires dont est tissée la vie sociale comme la vie individuelle tant psychologiques que spirituelles ou matérielles. Il s'agit d'une évolution juridique qui s'opère dans un milieu historique, et non d'une évolution historique qui commande l'évolution juridique. Cette différence a son importance car, à l'opposé de ce que pense l'auteur, pour Rousseau toute concrétisation historique de la volonté générale est inévitablement entachée d'éléments hétérogènes au droit. Ainsi s'explique son pessimisme historique aussi bien que psychologique et sociologique qui s'inscrit à toutes les pages de *Contrat Social* comme il s'était déjà inscrit à toutes celles de *Inégalité*.

L'opération à laquelle se livre l'auteur aboutit en définitive au grand tour de passe-passe auquel se livrait déjà Hegel. En effet, la substitution de l'histoire au droit conduit nécessairement à une justification de toute réalité par l'intrônisation d'une causalité logique, qui exclut justement le principe d'antinomie irréductible qu'elle prend pour point de départ. La causalité est justement le point qui fait dispa-

raître le problème non seulement du droit naturel, mais aussi du droit tout court. Au contraire, Rousseau s'il abandonne le droit naturel des rationalistes, maintient aussi bien un droit naturel *instinctif* qu'un droit naturel *raisonné* qui l'englobe. L'introduction du dynamisme rapproche Rousseau de la réalité concrète, mais il ne se soumet jamais en esclave à la réalité historique. Il n'y a pas chez Rousseau, malgré tout son monisme juridique, de souveraineté de l'histoire, il y a la souveraineté du droit. Pour la définir, il n'y a pas, à mon sens, d'autre chemin que celui de retracer les traditions dont il s'inspire pour opposer à la différenciation sociale, psychologique, juridique et politique qu'il introduit, le principe même de cette différenciation qu'il veut ramener à l'unité. Aussi, les pages consacrées par l'auteur à la doctrine rationaliste comme celles qu'il consacre à la pensée de Rousseau lui-même me paraissent-elles dans leur concision voulue, des simplifications du problème qui ne rendent pas justice à maintes influences subies par Rousseau.

Ces réserves peuvent paraître trop sévères mais elles m'ont été inspirées par un sentiment de mélancolie à la pensée du résultat auquel l'auteur parvient. Nous avons déjà connu différents Rousseau : robespierriste, athée, révolutionnaire, il est devenu ensuite romantique, presque marxiste, rationaliste, kantien, hégélien, autoritaire et anarchiste tour à tour. Faudra-t-il que nous ayons à subir un Rousseau sociologue partisan du national-socialisme ? Il est vrai que cette variété d'interprétations est une preuve de la richesse du fonds spirituel de Rousseau, il n'en serait toutefois pas moins préférable de connaître le Rousseau véritable.

(P. L.).

#### AMERIQUE

*Modern Philology* (Chicago). February 1933 : O. LOVEJOY (Professeur de Philosophie à l'Université de Johns Hopkins). *Monbodo and Rousseau*. Pp. 275-296.

Nous avons ici, évidemment, une miette du grand « symposium » qu'organise un groupe de professeurs de l'Université de Johns-Hopkins — et dont M. Lovejoy est l'âme — pour publier tout ce qui a jamais été écrit sur le *primitivisme*.



L'auteur établit un parallèle entre Monboddo (James Burnet) et le Rousseau du *Second Discours*. Monboddo sort de ce qu'on appelle l'école des primitivistes d'Aberdeen, mais il se sépare des autres membres de ce groupe par certaines idées qui paraissent importantes à M. Lovejoy. D'après *Origin and Progress of Language* (1773) de Monboddo, et un livre de Knight, *Lord Monboddo and Some of his Contemporaries* (1900), le parallélisme est établi sur six points : 1. Caractère de l'état de nature ; 2. Indésirabilité de l'état de nature ; 3. L'homme et l'orang-outan (rapprochement indiqué seulement par R. dans la note *i* du *Second Discours*, développé en une centaine de pages chez M., « Comme Rousseau, on le voit, Monboddo croyait à la *bonté naturelle* de l'orang-outan. » (p. 285) ; 4. La spécifique « *differentia* » de l'« *homo sapiens* » ; 5. Le développement (*ascent*) de l'homme ; 6. Conception d'une histoire universelle évolutionniste.

Ce Monboddo est très heureux que Rousseau « soit d'accord avec lui » (dans un écrit où R. le précède de 20 ans !). Des longues pages qu'écrivit M. Lovejoy, il paraît ressortir que Monboddo se rapproche du reste davantage de Buffon que de Rousseau — par son insistance à différencier les espèces d'après le « *inward principle* » (« l'instinct » de Buffon opposé à la « *forme* »). Le parallélisme valait peut-être la peine d'être signalé.

Voici deux citations qui donneront une idée du style — souvent un peu cryptique — de l'auteur : La doctrine de Monboddo est « an elaboration of a group of interrelated ideas to be found in R's *Discourse* ». Et voici la « description » du Discours de R. : « an ingenious combination of this anti-primitivistic strain in the classical tradition with the primitivistic strain in it represented, in different ways, by Ovid and Seneca » (p. 293).

(A. S.).

#### FRANCE

Paul-L. LÉON. *Le problème du contrat social chez Rousseau. Archives de Philosophie du droit et de sociologie juridique*, n° 3-4. 1935, pp. 157-201.

Paul-L. LÉON. *L'idée de volonté générale chez J.-J. Rousseau et ses antécédents historiques*, *Archives de philosophie du droit et de sociologie juridique*, n<sup>os</sup> 3-4, 1936, pp. 148-200.

Rousseau est si souvent victime du simple dilettante qu'il faut accueillir chaleureusement des études aussi approfondies que celles de M. Léon. Elles sont basées sur une connaissance étendue des prédécesseurs de Rousseau, aussi bien que de Rousseau lui-même, et M. Léon ne se tourne vers Rousseau que quand il a préparé le sujet par une soigneuse analyse de l'histoire antérieure des idées fondamentales sur lesquelles Rousseau se fonde. Ce n'est pas le moindre de ses mérites de ne s'être pas contenté de retracer superficiellement les transformations des idées du Contrat et de la volonté générale qui ne sont qu'autant de tentatives pour trouver une formule. M. Léon peut donner à son analyse de ces idées des arguments étendus et profonds, en sa qualité de philosophe du droit. Il écrit leur historique dans les termes des notions de la nature de la communauté juridique qu'ils englobent. L'évolution dont il s'occupe ainsi est premièrement une évolution de l'idée de la loi, non seulement comme ciment, mais encore comme véritable principe vital de la vie sociale.

Le point initial, dans la première étude, est cette conception de la loi, commune à l'antiquité et au moyen-âge, aux termes de laquelle la loi doit être à la fois l'expression d'un ordre universel et un produit de la volonté du législateur. Il a fallu des siècles pour faire apparaître la contradiction impliquée par cette notion. En traçant son développement d'après des auteurs comme Saint Augustin, Manegold de Lautenbach et Marsile de Padoue, les monarchomaques, Bodin, Grotius, Hobbes, Harrington, Bossuet et Pufendorf, il montre comment on a progressivement cessé de s'intéresser en premier lieu à l'origine du droit, et comment l'intérêt s'est concentré sur la nature de la vie juridique elle-même. L'espace nous manque pour suivre ici l'auteur dans sa subtile analyse de ces développements et nous devons nous contenter de dire qu'il a établi de façon concluante combien, quand Rousseau arrive sur la scène, « l'idée d'une communauté suprafonctionnelle nationale et avec elle celle d'un droit

autonome » (1 p. 181) est encore embryonnaire. Rousseau, pratiquement mis en face d'une société qui ne correspond ni à la différenciation existant entre les fonctions sociales ni à la société se cristallisant autour de l'idée de la nation, et, en théorie en face d'un individualisme abstrait qui ne peut construire qu'une communauté artificielle et mécanique, est poussé à s'orienter vers une nouvelle synthèse.

Partant de là, M. Léon montre l'évolution de la pensée de Rousseau, commençant par le *Discours sur les sciences et les arts*, dans lequel il rompt avec la tradition rationaliste, affirme l'autonomie de la vie morale et juridique de l'homme et place son siège dans la conscience humaine. Dans une note précédente, l'auteur met en évidence l'anti-intellectualisme de Rousseau (p. 164-5, n° 4) et je me crois autorisé à affirmer que Rousseau est encore souvent mal interprété. Même M. Léon semble accorder trop d'importance au point de vue traditionnel. Rousseau, il faut s'en souvenir, écrivait à l'époque de la raison raisonnante, il exprime l'avis qu'au delà de la vie sociale il y a un mystère que *n'ont pénétré ni vos Locke ni vos Voltaire*, qu'en dernier ressort la morale sociale, et de ce fait la véritable existence de la communauté ne peuvent être expliqués — ou supprimés — sur un plan strictement intellectualiste ou utilitaire. Nous pouvons remonter de causes en causes, d'une utilité à une autre et finalement nous nous retrouvons en face d'une question : « utile, — oui, mais pourquoi ? » Le moyen-âge répond en termes de droit divin. Rousseau, le véritable protestant de la philosophie politique, nous renvoie à la voix de Dieu dans l'homme — la conscience humaine. C'est son point de départ, qui n'est pas une attaque contre la raison humaine, mais la reconnaissance de ce qui lui paraît un fait évident. Sa signification permet à Rousseau de retrouver ce qui a été la clé de la grandeur de la pensée politique grecque, l'union de la morale avec la philosophie politique.

Le développement de Rousseau fait un nouveau pas avec le *Discours sur l'inégalité*, qui critique une société individualiste basée sur la défense de la propriété et sape ainsi par la base la théorie de l'Etat de Locke. On arrive ainsi à la solution propre à Rousseau dans le *Contrat social*. Notons en passant que M. Léon semble un peu sévère à l'égard de

*l'Economie politique* qu'il élimine comme un simple essai sur la constitution du gouvernement et non de la société. Cet écrit nous paraît cependant avoir une part plus significative dans l'évolution de la pensée de Rousseau que celle que M. Léon lui attribue ; il est important de noter qu'il n'aboutit pas à l'idée du contrat social mais directement à la volonté générale, ce lien vital qui est la véritable force unificatrice de la société et la cristallisation de la moralité sociale. Le problème consiste à rendre cette volonté générale effective et, comme l'observe M. Léon, Rousseau ne trouve nulle part la synthèse de cette volonté avec la volonté particulière de l'individu, sinon dans la conscience individuelle elle-même. Ici s'affirme la signification de l'importance primordiale qu'il donne à la conscience.

Cependant la conscience individuelle n'est que le point de départ. Rousseau, dit M. Léon, croit que la conscience se développe par cercles, passant de l'instinct à la raison et de l'individuel au général. C'est ainsi que, partant de l'individualisme, Rousseau replace sa pensée sur une base historico-sociale, et introduit ainsi l'idée du contrat social. Adoptant l'analyse de M. Léon, nous avons (a) une idée sociologique exprimant la différenciation de la société, (b) une conception construisant une communauté concrète sur les ruines de la famille patriarcale et (c) une interprétation philosophique des conditions rationnelles nécessaires à l'existence d'une communauté. Suivant le développement de la pensée de Rousseau, de cette manière, je ne puis m'empêcher de penser que le contrat social lui-même est une idée de second plan introduite parce qu'elle représente l'explication traditionnelle de la nature de la communauté, mais utilisée de façon très différente de la tradition.

M. Léon est ainsi obligé de substituer à l'idée de contrat celle de la communauté qui, pour Rousseau, trouve son expression dans la nation. En effet, dit-il, l'œuvre de Rousseau est d'avoir libéré l'idée nationale des entraves du fonctionnalisme médiéval et de l'avoir transformée en une idée force. Mais le résultat, dit-il, est de créer un état nation auquel l'individu est entièrement soumis.

M. Léon admet que Rousseau pose en même temps le problème de la liberté civile, mais seulement parce que l'individu ne peut être complètement dévoué à la communauté que

s'il est libre de tout autre lien. « Toute dépendance particulière est autant de force ôtée au corps de l'Etat », écrit Rousseau. Interprété par M. Léon, ceci veut dire : « L'autonomie communautaire épuise l'autonomie individuelle ». Je pense que cela n'exprime qu'un des aspects de la pensée de Rousseau, mais nous reviendrons sur ce point quand nous arriverons aux considérations de M. Léon sur la volonté générale.

Nous pouvons cependant nous ranger à l'avis de M. Léon quand il signale que dans la mesure où l'absolutisme de Rousseau implique une méfiance des volontés particulières à l'intérieur de l'Etat, il étend cette méfiance aussi bien au gouvernement qu'à tous les autres groupements particuliers. Le point essentiel est l'élévation du droit ou de la volonté générale au-dessus de toutes les autres volontés. Ceci crée un monisme juridique et M. Léon met en garde contre les conséquences absolutistes qui peuvent en découler. « La communauté nationale, sous l'impulsion de ce monisme pouvait se transformer facilement d'une idée force en un concept figé, l'égalitarisme en un nivellement absolu et le triomphe du droit autonome en un impérialisme inassouvisable. » (I, p. 201). Il admet que « ces conclusions dépassent la pensée de Rousseau ». Mais il est nécessaire, pour avoir une compréhension plus complète de la position de Rousseau, d'analyser l'idée de la volonté générale, avec laquelle on parvient à la seconde étude de M. Léon.

Ici, comme dans son étude de l'idée du contrat social, M. Léon consacre bien des pages à une profonde analyse de l'ancienne histoire de cette idée, dans laquelle il constate trois sens principaux. « D'abord une notion métaphysique équivalent au principe même de l'ordre social... La volonté générale est aussi une notion psychologique ayant un aspect individuel comme un aspect collectif... Enfin la volonté générale est également limitée à un sens strictement politico-juridique équivalent au pouvoir législatif » (II, p. 175). Il retrouve ici le même conflit entre l'idée d'une loi fondamentale et la volonté du prince. La menace d'un arbitraire ne peut être surmontée que par la transformation de la volonté dans laquelle les buts des volontés individuelles et sociales se réuniront et une fois de plus Rousseau est forcé d'en appeler à la conscience individuelle, pour trouver une solution.

M. Léon cite la définition de Rousseau dans la *Profession de foi* : « Il est au fond des âmes un principe inné de justice et de vertu sur lequel, malgré nos propres maximes, nous jugeons nos actions et celles d'autrui comme bonnes ou mauvaises et c'est à ce principe que je donne le nom de conscience. » Ce principe inné est généralement interprété comme « intuition sentimentale », mais M. Léon croit que pour Rousseau, ce sentiment intérieur opère dans le domaine de l'intelligence, aussi bien que dans celui de la sensibilité : c'est en fait une « intuition de la volonté », et la source de ce qui est essentiellement humain dans l'activité de l'homme.

Cette volonté morale, émanant de la conscience de l'individu, est la véritable volonté générale, opposée premièrement à la volonté arbitraire de l'individu isolé et non sociable, et secondement à la volonté juridique de la société en temps qu'elle est basée uniquement sur la contrainte. « La vertu individuelle et sociale consisterait à faire primer une volonté sur les deux autres » (II, p. 186). Une fois de plus, nous sommes amenés par un chemin différent à ce que M. Léon conçoit comme le grand danger dans la pensée politique de Rousseau, son « monisme juridique ». Mais, il admet que c'est en pleine opposition avec l'absolutisme d'un Hobbes. Ce n'est pas la puissance du prince, mais l'idée de la communauté nationale que Rousseau élève si haut. « La nation », déclare M. Léon, « voilà la réalité supra-fonctionnelle, la communauté essentielle dont l'existence précède en quelque sorte logiquement l'action et la rectitude de la volonté générale » (II, p. 191). On peut demander si cela veut dire plus que les mots d'Aristote « L'Etat précède l'individu ! » ?

La réelle contribution de Rousseau, et nous pouvons l'approuver à cet égard, est de suggérer que le conflit entre société et individu est au fond un conflit qui existe dans l'esprit de l'individu, un conflit entre ses deux volontés, son vouloir comme individu qui est « un tout parfait et solitaire » et sa volonté en qualité d'une « partie d'un plus grand tout, dont cet individu reçoit sa vie et son être » (II, p. 193). Ceci implique que la transformation de l'homme naturel en un homme en société n'est jamais complète, malgré Rousseau lui-même, bien que — lors même que M. Léon ne le dit pas — le monisme juridique est peut-être pour Rousseau un idéal politique, mais jamais une réalité, et ne peut jamais l'être par

la nature des choses. M. Léon admet que le monisme de Rousseau est strictement limité par le « principe d'autonomie du but et de la volonté qui l'absorbe » (II, p. 199). Mais il croit que cette limitation étant irréalisable en pratique, Rousseau sacrifie dans les faits l'individu. Nous croyons de notre côté que Rousseau imaginait dans le *Contrat social* un idéal qu'il savait irréalisable en pratique. Le conflit dans l'esprit individuel, qui dans son analyse est à la base de la lutte entre la liberté individuelle et les exigences de la société, peut être résolu logiquement, mais jamais en fait ; et je serais heureux de conclure avec le verdict de M. Léon lui-même là-dessus : « Le conflit intérieur psychologique et moral se dresse ainsi devant le regard de Rousseau dans toute son ampleur ; il explique non seulement son pessimisme désespéré qui s'inscrit à toutes les pages du *Contrat social* et que pourtant, on omet si souvent de mettre en lumière, mais aussi les précautions qu'il prend de délimiter la volonté générale des décisions empiriques d'une majorité quelconque (II, p. 194).

Dans ce compte rendu, nous nous sommes attachés seulement aux parties des études de M. Léon qui traitent spécialement de Rousseau, mais nous ne devons pas omettre de rendre un témoignage à la maîtrise avec laquelle il s'occupe des prédécesseurs de Rousseau. Il était inévitable que nous eussions l'occasion de différer de quelques-unes de ses vues sur Rousseau. Le fait qu'approchant Rousseau sous des angles différents, on puisse faire ressortir l'un ou l'autre aspect de sa pensée est en soi-même une preuve de sa vitalité et de l'importance de sa contribution à la compréhension de ce sujet si complexe : la vie de la société. Nous avons contracté une grande dette envers M. Léon qui nous a montré comment les idées politiques de Rousseau se présentent à un philosophe du droit moderne.

(A. C.) (traduction E. Sch.).

## BIBLIOGRAPHIE DE L'ANNEE 1936

## ALLEMAGNE

Martin HELLWEG. *Der Begriff des Gewissens bei Jean-Jacques Rousseau, Beitrag zu einer Kritik der politischen Demokratie*, dans *Marburger Beiträge zur romanischen Philologie*, herausgegeben von Werner KRAUSS Heft XX. Marburg/Lahn 1936, Verlag von Adolf Ebel.

PETER MEINHOLD. *Rousseaus Geschichtsphilosophie*. Tübingen Mohr (Paul Sieberck), 1936, 35 pgs.

Dans cette brève mais très intéressante étude, l'auteur s'attache à démontrer que l'origine de la philosophie de l'histoire est intimement liée chez Rousseau à son étude de l'histoire du Christianisme. L'apport original de Rousseau dans ce domaine serait donc une sécularisation des catégories historiques employées jusqu'à lui dans l'histoire de l'église et transférée par lui à l'histoire de la civilisation en général. Mais il faut relever à la suite de l'auteur, que cette sécularisation conduit à un parallèle qui réunit dans un même pessimisme les deux évolutions : celle de l'église allant de la revendication de la liberté et de la simplicité à l'intolérance et au dogmatisme et celle de la civilisation partant de la nature pour arriver à la corruption. [P.L.L.].

KLAUS REICH. *Rousseau und Kant*. Tübingen. Mohr (Paul Siebeck), 1936, 28 pgs.

Dans ces quelques pages l'auteur tente de délimiter plus exactement qu'il n'a été fait jusqu'ici les rapports réciproques de ces deux doctrines. La tradition qui fait de Rousseau un précurseur immédiat de Kant remonte à Hegel et a été développée maintes fois depuis, notamment par MM. Delbos, Vorländer et Gurvitch. L'auteur y voit une exagération car les *Fondements de la Métaphysique des Mœurs* présupposent une critique de la raison pratique qui serait tout



à fait étrangère à Rousseau. Il semble toutefois que nous ayons affaire ici à une réaction un peu exagérée elle-même contre la tradition, car Kant a été lui-même un des premiers à souligner ce qu'il doit à Rousseau. [P.L.L.]

#### AMERIQUE

Hispania California. 19 février 1936, pp. 105-116. *Algunas Notas sobre Rousseau en España*, par ANGEL DEL RIO, Prof. à Columbia University, New-York.

Tout ce que nous savons de rapports personnels entre R. et les Espagnols de son temps, est contenu dans les *Confessions*. II<sup>e</sup> Partie, Livre VII; on ne peut y ajouter que les données de quelque correspondance du Duc d'Albe, et, peut-être de quelques autres personnages de la cour.

Comme inspirations directes venues des œuvres de Rousseau, il faut mentionner *El Eusebio*, par Pedro Montengón (4 vol. Madrid, 1786), un roman pédagogique imité de l'*Emile*. Plus tard, nous avons l'ouvrage de José Mor de Fuentès, *El Cariño perfecto o Alonso y Serafina* (Madrid, 1798); dans l'édition de Madrid, 1807, le titre est *La Serafina*. Dans le ton général et dans plusieurs des épisodes, il y a une influence évidente de la *Nouvelle Héloïse*. Mor de Fuentès traduisit la *Nouvelle Héloïse* en 1836.

Menéndez y Pelayo rapporte dans son *Historia de los Heterodoxos* (Madrid, 1881, vol. III, p. 268) que *La Nouvelle Héloïse*, le *Contrat Social* et *Emile* sont lus assidument à Salamanque.

En poésie, on trouve des allusions directes aux œuvres de R.; et des indications d'influences possibles, chez Meléndez Valdés et chez Nicasio Alvarez de Cienfuegos.

Il faut probablement chercher des traces d'influences, plutôt qu'en littérature, dans les doctrines politiques et dans la rhétorique révolutionnaire des législateurs de Cadix. *Le Contrat Social* fut traduit en 1799, et plusieurs éditions se succédèrent avant 1812. L'idée du « contrat », de la souveraineté populaire, et de l'égalité reviennent souvent dans les journaux et les discours de l'époque.

On trouvera des renseignements sur l'imitation, et l'in-

fluence de R. dans les commentaires — le plus souvent hostiles — consignés par Menéndez y Pelayo dans son *Historia de los Heterodoxos*. Un des plus frappants est *La Falsa Filosofía, Crimen de Estado* (1774) par P. Fernando Ceballos. Cet auteur a aussi laissé en manuscrit une *Análisis del Emilio o tratado de la Educación de Jacobo Rousseau*.

Le père Feijóo, dans l'une de ses *Cartas eruditas y curiosas* (Pampelune, 1786, IV, N° XVIII) critique sévèrement le *Discours sur les Sciences et les Arts*. D. Juan Pablo Forner, dans ses *Discursos filosóficos sobre el Hombre*, en vers (Madrid, 1787) donne un exposé satirique de ce qu'il appelle « le système extravagant de R. » Le Padre Juan Andrés loue beaucoup le talent littéraire de R. dans *Origen, Progreso y Estado actual de toda Literatura* (Madrid, 1784, 6<sup>e</sup> édition italienne, à Parme, 1782-98), mais attaque fortement les tentatives de R. dans le domaine de la philosophie morale.

Chez D. Gaspar Melchior de Jovellanos, plus que chez aucun des écrivains pré-romantiques d'Espagne, on trouve l'influence de R. Voir en particulier *Respuesta a la Epistola de Moratin, Tratado teórico-práctico de Enseñanza, Carta a Philo ultramarino, Diarios, Informe en el Expediente de la Ley agraria, et Memoria sobre Espectáculos*. Jovellanos, cependant, critique sévèrement les idées de R. Voir ses *Cartas de Jovellanos y Lord Vassal Holland* (II, p. 541), dans ses *Diarios* et dans son *Tratado teórico-práctico de Enseñanza*.

M. Angel del Rio limite son examen principal à la période antérieure au romantisme. Il constate que les écrivains espagnols du XVIII<sup>e</sup> siècle lisaient ou connaissaient R. longtemps avant que ses œuvres eussent été traduites en espagnol.

A. H. D. (trad. de l'anglais par A. S.)

#### ANGLETERRE

BODKIN (Thomas). *Le tombeau de Jean-Jacques Rousseau, d'après les peintres. Gazette des Beaux-Arts*, VI<sup>e</sup> période, tome XVI, novembre 1936, pp. 156-166.

Dès son arrivée à Ermenonville, Jean-Jacques Rousseau avait été séduit par l'aspect plein d'imprévu, à l'imitation

de la nature, que présentait le parc créé par le marquis de Girardin, selon une mode naissante venue d'Angleterre. A plusieurs reprises, il émit le désir d'être enseveli dans l'île des Peupliers, qui, entre autres fantaisies et motifs architecturaux, agrémentait la propriété. Il y fut inhumé le 4 janvier 1778 dans un tombeau provisoire, surmonté d'une urne, dont l'aspect n'allait tarder d'être vulgarisé par les peintres et les graveurs, ainsi que l'indique M. Thomas Bodkin.

Le premier, Jean-Michel Moreau, qui venait d'illustrer les œuvres complètes de Rousseau, en donna une vue gravée. Il en existe quatre états. Le troisième montrant une vieille femme à genou implorant l'esprit du philosophe, aurait été détruit par ordre de la Sorbonne. Le travail de Moreau servit de modèle à une pièce publiée à Lausanne par François-Guillaume Lardy et à une petite copie anonyme, probablement destinée à décorer des couvercles de boîtes. Le monument définitif, érigé en 1780, fut gravé « d'après nature » par un artiste nommé Gandat. Plus tard, Hubert-Robert peignit « au moins deux vues de l'île des Peupliers. Aucune des deux n'est conforme à la vérité topographique et elles diffèrent singulièrement l'une de l'autre ». La première resta au château d'Ermenonville jusqu'à la vente de mars 1933. La seconde parue, en 1928, à l'exposition des paysagistes vénitiens et français des XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles. Aussi fantaisiste est l'aquarelle de Moreth appartenant au Musée Carnavalet.

Plus conformes à la réalité seraient une gravure de François-Denis Née, exécutée d'après un dessin de Tavernier, deux gravures au trait de Gamble, d'après Constant Bourgeois, une lithographie de de Bove, le tableau peint vers le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle par les frères Rouargue, celui de Jean-Joseph Bidault ainsi qu'un dessin de Daubigny, passé en vente à Londres au cours de l'année 1936.

Lors du transfert des cendres de Jean-Jacques au Panthéon, en 1794, on déposa le corps durant quelques heures sous un cénotaphe élevé au centre d'un bassin des Tuileries symbolisant l'île des Peupliers. Son aspect nous a été transmis par deux peintures de Hubert Robert. L'une offrant la scène vue de jour est depuis 1927 à la galerie nationale d'Irlande. L'autre qui montre le même monument vu de nuit est au musée Carnavalet. Un dessin aquarelle lavé par Claude-

Jean-Baptiste Hoin, qui appartient à M. Paul Cailleux, présente avec les tableaux mentionnés des différences de détails sur lesquels M. Bodkin attire l'attention.

Il semble que l'auteur de l'article publié dans la *Gazette des Beaux-Arts* n'ait pas eu connaissance d'un dessin aquarelle figurant dans la collection du Cabinet des Estampes de la Bibliothèque Nationale à Paris. Il montre sous un monument, qui paraît être le monument définitif élevé en 1780, le cercueil du philosophe sur l'extrémité duquel on lit d'une écriture ancienne : « J.-J. Rousseau//l'an 1778 ». Une note manuscrite de M. Henri Bouchot, conservateur du Cabinet des Estampes, lors de l'acquisition de ce dernier en 1902, mentionne qu' « il confirme ce que nous ont prouvé la visite et l'ouverture du tombeau faites en septembre 1896. J'étais présent à l'ouverture du tombeau au Panthéon et j'ai vu le corps de Rousseau, dont le squelette était conservé, mais dont le corps était réduit en poussière noirâtre ». [R.-A. W.]

LASKI (Harold-J.). *The rise of european liberalism*. G. Allen et Unwin, Londres 1936, 287, p. 8°.

Il n'y a que quelques mots qui touchent directement à Rousseau dans ce brillant volume dû à la plume de l'éminent professeur de l'Université de Londres, synthèse très personnelle que je n'ai pas à analyser ici. Il s'agit d'une note qui tente de prouver par une recherche dans les catalogues des bibliothèques publiques dans les villes que Rousseau a visitées qu'il n'y existait pas d'exemplaire de la *Politica Methodice digesta* d'Althusius et que la connaissance que Rousseau a pu avoir de cet auteur n'a pas été une connaissance de première main. [P.L.L.]

GOUGH (J.-W.). *The Social Contract, A critical study of its development*. Oxford, Clarendon Press, 1936, 231 pgs.

Ce volume n'est en somme qu'un répertoire des différentes doctrines du contrat social depuis la Bible jusqu'aux théories du quasi-contrat de MM. Fouillé, Bourgeois et Andler.

Je crains que les analyses offertes ne soient pas assez approfondies pour qu'on puisse y trouver un ouvrage défi-

nitif sur la question. Ce caractère superficiel a fait commettre à l'auteur des erreurs et son exposé, malgré la richesse de sa documentation, est loin d'être complet. Il y manque, par exemple, toutes les théories contractuelles de l'Eglise développée par les sectes anglaises au xvii<sup>e</sup> siècle dont la filiation remonte très certainement au-delà de Calvin à Saint Augustin.

En ce qui concerne plus particulièrement Rousseau, l'auteur pose, sans la décider, la question de savoir, du droit naturel ou du contrat social quelle est la doctrine qu'a abandonnée Rousseau. Or on peut dire avec assurance que la question ne s'est jamais posée ainsi devant Rousseau et que son originalité a consisté justement à transformer les deux thèses de manière à en offrir une synthèse personnelle. C'est en vain que nous rechercherions une indication de ce genre dans le volume. [P.L.L.]

#### FRANCE

J.-J. ROUSSEAU. *Extraits des œuvres autobiographiques*. Notice et annotations par Alexis François, Classiques Delagrave publiés sous la direction de P. Dimoff, Paris, 1936.

Les éditions d'extraits de J.-J. Rousseau, complétées de savants commentaires, se succèdent et montrent la constante actualité du philosophe de Genève. L'an dernier, c'était des *Pages choisies* par M. Flutre. Cette année nous avons à rendre compte de divers extraits et éditions critiques.

Le petit volume publié par M. Alexis François, professeur à l'Université de Genève, porte en frontispice le portrait de Rousseau gravé par Martin, d'après le tableau de Ramsay. Comme on sait, le philosophe anglais David Hume avait adressé plusieurs exemplaires de cette estampe à la comtesse de Boufflers qui les avait distribués aux La Roche, à Mme de Luxembourg, à Mlle de Lespinasse, à Mmes de Montigny et Barbantane (Cf. P.-E. Schazmann, *La comtesse de Boufflers*, p. 80).

La publication de M. François est introduite par un bref tableau chronologique. Pour le surplus, il renvoie à la minutieuse *Chronologie critique de la vie et des œuvres de J.-J.*

*Rousseau* qui a paru dans les *Annales de la Société de J.-J. Rousseau*, t. XV. Les nombreuses annotations des textes renvoient fréquemment aux *Annales*. Elles sont, d'autre part, dans beaucoup de cas, consacrées à des questions de grammaire et de style.

La partie la plus remarquable de cette édition nous semble être la *Notice* sur les Confessions. Les sous-titres donnent une faible idée de la richesse de leur contenu : « Origine des Confessions. — L'orgueil de Rousseau. — La sincérité de Rousseau et de ses modèles. — Le lyrisme de Rousseau. — Le délire de Rousseau. — Le martyr de la « bonté ». — Le style. — L'artiste. »

Le chapitre relatif à la sincérité de Rousseau constitue une véritable genèse de l'inspiration des Confessions. Ceux sur le lyrisme, l'art et le style, sont un bel hommage du savant professeur genevois au prestige des mots du grand écrivain. [P.-E. Sch.]

J.-J. ROUSSEAU. *Extraits* publiés avec une introduction, des notes et des illustrations par Philippe van Tieghem.

M. van Tieghem divise l'œuvre de Rousseau en un certain nombre de périodes correspondant à des aspects biographiques : l'autodidacte, les opuscules, les grandes œuvres, la défense personnelle. Chaque époque est précédée d'une chronologie. Ce découpage a l'avantage d'expliquer parfaitement, à l'aide des commentaires de van Tieghem, les circonstances dans lesquelles l'œuvre est née et la formation intellectuelle de leur auteur. Le chapitre où il est question des lectures de l'autodidacte est très précieux; le lecteur acquiert ainsi rapidement les principales données sur l'origine intellectuelle de Jean-Jacques.

Signalons aussi, à propos du *Discours sur l'inégalité*, à côté de l'influence de Diderot si souvent invoquée, les connaissances très étendues de Rousseau à cette époque; elles révèlent son intelligence de Condillac en philosophie, de Grotius et de Puffendorf en droit des gens, les idées de Hobbes et de Locke sur la propriété, enfin, dans le domaine de l'histoire naturelle et de la géographie, ses lectures de Buffon, du Père Du Tertre et de l'Histoire générale des Voyages.

Pour nous, toutefois, le génie qui anime le *Discours* est tout entier dû à Rousseau lui-même. Les *Pensées sur l'interprétation de la nature*, de Diderot, ont pu être l'étincelle qui enflamma l'imagination créatrice de Jean-Jacques et lui dicta l'œuvre qui secoua une société.

Ajoutons que le volume est très bien présenté par les éditions Hachette, avec un tracé des itinéraires, une carte de la Savoie et du Pays de Vaud, des portraits et des vues de ses habitations, des fac-similé de manuscrits et d'un dessin à la mine de plomb montrant Rousseau dessiné d'après nature au café de la Régence. [P.-E. Sch.]

BOURTHOUMIEUX (A.). *Essai sur le fondement philosophique des doctrines économiques. Rousseau contre Quesnay*. Paris, Rivière, 1936, 141 pgs.

Dans cette brève mais pénétrante étude l'auteur tente de dégager les prémisses philosophiques qui unissent toutes les doctrines économiques depuis Quesnay jusqu'à Marx, à savoir la croyance en un « ordre naturel » régissant les phénomènes économiques qui correspondrait à un certain ordre cosmique. Bien que depuis l'origine de ces doctrines et jusqu'à nos jours il a fallu en rabattre considérablement sur le facile optimisme qui les anime toutes et ceci aussi bien dans le domaine économique que dans celui même des sciences de la nature, la même croyance en un ordre immuable n'en subsiste pas moins comme conditions d'intelligibilité et partant de la réalité. Or, dans les sciences sociales il n'en est pas de même. Là où il s'agit de croyances qui non seulement animent l'observateur mais qui constituent la réalité elle-même comme c'est le cas pour la sociologie, l'idée d'un ordre immuable perd toute sa valeur.

C'est de ce point de vue que l'auteur analyse brièvement le *Discours sur l'inégalité* et oppose le *criticisme sociologique* de Rousseau à l'optimisme des physiocrates qui se mue en déterminisme chez Marx. En quelques pages très claires il fait ressortir combien plus réaliste s'avère l'étude sociologique esquissée dans *l'Inégalité* en ce qu'elle fait apparaître les conditions morales et économiques nécessaires pour la formation de croyances qui soutiennent l'ordre social. Aussi aboutit-il à une formule qui caractérise la vo-

lonté générale, expression de ces croyances comme *une prise de conscience par l'ensemble des citoyens de leurs intérêts matériels et moraux communs*, qui, se traduisant en actes, crée l'ordre et la loi. C'est la substitution du *civisme* au *naturalisme* des économistes. J'aurais mauvaise grâce à critiquer cette formule puisque je suis arrivé moi-même à des résultats analogues que j'ai tenté de fixer il y a quelques mois dans une formule voisine sinon presque identique. Cette coïncidence me confirme dans l'idée que tel me paraît devoir être le point de départ d'une nouvelle interprétation de la pensée rousseauiste qui, nouveau phénix, renaît de ses cendres toujours rajeunie chaque fois qu'une nouvelle critique semble l'avoir détruite plus complètement. [P. L.]

*Anniversaires*, n° 3, 23 mars 1936 : *Ampère*, par Maurice d'Ocagne, de l'Académie des Sciences.

« Né à Lyon le 22 janvier 1775, il (André-Marie Ampère) était le fils de Jean-Jacques Ampère, marchand de soieries, et de Jeanne Sarcey, dont la famille exerçait le même négoce. Type accompli des honnêtes bourgeois de cette époque, professant avec modération des sentiments monarchistes et chrétiens, et y joignant souvent le culte passionné des bonnes lettres, ce Jean-Jacques avait été profondément impressionné par les idées sur l'éducation, développées dans l'*Emile* par un sien glorieux homonyme et n'hésita pas à en faire l'application à son fils.

On ne saurait, à la vérité, tirer de là aucune conclusion quant à l'efficacité de ce système éducatif, car il s'adressait en l'espèce à un sujet dont la soif d'apprendre, la facilité d'assimilation, la capacité de mémoire, la vivacité d'intelligence tenaient véritablement du prodige. N'ayant jamais fréquenté aucun collège ni même aucune école primaire, André-Marie Ampère s'offre à nos yeux, tel Blaise Pascal, comme un parfait autodidacte... »

J.-J. ROUSSEAU. *La Profession de foi du Vicaire Savoyard*.  
Edition critique par Georges BEAULAVON, Paris 1936.  
édition Hachette.

La savante étude didactique de notre collaborateur pré-



sente sous un jour nouveau et qu'apprécieront rousseauistes et élèves des écoles supérieures, une des œuvres les plus riches en idées du philosophe de Genève.

Joseph DEDIEU. (*Collection d'auteurs français d'après la méthode historique publiée sous la direction de Ch.-M. DES GRANGES*). — *Les philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle (Extraits)*. — Paris, librairie Hatier, 8, rue d'Assas, VI<sup>e</sup>, 1936. Petit in-8 de 602 pages avec illustrations.

Les programmes français de l'enseignement secondaire exigent des élèves la connaissance des « philosophes du XVIII<sup>e</sup> siècle » ; c'est pour les aider à l'acquérir que M. Joseph Dedieu a composé ce volume : laissant délibérément en dehors de ses recherches les penseurs « qui n'eurent pas le don du style », il a choisi des fragments nombreux, variés et caractéristiques dans les œuvres des philosophes qui ont été des « écrivains ».

Ces extraits, l'introduction, les notices et les explications dont M. Dedieu les accompagne, une soixantaine d'illustrations, tout concourt à donner une juste intelligence des théories et des doctrines, et une vivante évocation des sentiments qui inspirèrent les discussions, et qui souvent les passionnèrent.

Après avoir retracé « le mouvement offensif de la lutte philosophique », M. Dedieu écrit :

« Les déistes du siècle croyaient en Dieu, puis l'ignoraient au cours de leurs journées » et il ajoute : « Rousseau croit en Dieu, et veut que l'on vive de sa pensée, et presque avec le sentiment continuel de la présence divine. Aussi critique-t-il la « philosophie areligieuse, ou antireligieuse, de son siècle. Rousseau a contribué à ranimer ce sentiment religieux, que les philosophes avaient accablé de sarcasmes ».

A cet égard, on souhaiterait que la prochaine édition du présent recueil pût faire une plus grande part à la *Profession de foi du Vicaire savoyard*, et que les jeunes lecteurs y trouvassent, en particulier, les célèbres pages : « Je vous avoue aussi que la majesté des Ecritures m'étonne, la sainteté de l'Évangile parle à mon cœur. Voyez les livres des Philosophes avec toute leur pompe; qu'ils sont petits près de celui-là !.... »

Mais, tel qu'il est constitué, l'ensemble de textes réunis sous le titre général : « La résistance au mouvement philosophique : J.-J. Rousseau » (p. 467-568) témoigne de choix qui nous paraissent très judicieux.

(H. R.)

Roger TISSERAND. *Les concurrents de J.-J. Rousseau à l'Académie de Dijon pour le prix de 1754*. Paris 1936, Boivin, éditeur.

M. Tisserand a publié intégralement les discours des concurrents de Rousseau sur le sujet proposé par l'Académie de Dijon : Discours sur l'origine de l'inégalité. Cette publication est accompagnée d'une introduction et de quelques notes explicatives. Sur l'un des concurrents, S.-L. de Lerber, voir *Un concurrent vaudois de J.-J. Rousseau à l'Académie de Dijon*, par P.-E. Schazmann, dans la *Gazette de Lausanne* du 4 juillet 1937.

François et Joseph SERAND. *Une amoureuse de Jean-Jacques Rousseau à Annecy, Esther Giraud*. Annecy 1936, Imprimerie Dépollier.

Après avoir rappelé les passages des *Confessions* relatifs au rôle d'Esther Giraud dans l'idylle des cerises, MM. Serand donnent des précisions intéressantes sur la biographie de la charmante messagère. Rousseau l'aurait noircie et lui aurait donné plus que son âge. Il résulte de plus de documents provenant de l'Académie florimontane et des Archives départementales de la Haute-Savoie, qu'Esther Giraud, au cours d'une existence semée de difficultés, fut charitable et bonne. (P. E. Sch.)

#### ITALIE

Juan LLAMBIAS DE AZEVEDO. *Sul concetto di « Volontà Generale » in Rousseau*. Trad. di T. A. Castiglia, Estratto dalla *Rivista Internazionale di Filosofia del Diritto*, Anno XVI. Fasc. I, Roma 1936.  
Ibid. Roma 1936.

Ottavio ZIINO, *Vicende Siciliane di Scritti contro Rousseau*, Ibid. Roma, 1936.

Ces deux études de 11 et 12 pages n'ont pas la prétention d'étudier à nouveau la théorie de la volonté générale ni les idées de ses contradicteurs en Italie à l'époque de Rousseau, après les ouvrages si importants du professeur Giorgio Del Vecchio, en particulier *Su la teoria del Contratto sociale*. Mais ils donnent des précisions intéressantes, l'un sur le sens de certaines phrases du *Contrat social* relatives à la volonté générale, l'autre sur la bibliographie des contradicteurs italiens de Rousseau au XVIII<sup>e</sup> siècle, en particulier des réalistes qui s'opposent aux théories du « féroce Hobbes » et du « séduisant Rousseau », selon des expressions de l'époque. (P.-E. Sch.)

Leopoldo SANDRI. *Gian Giacomo Rousseau ed il suo progetto di Costituzione per la Corsica*, Estratto dall' *Archivio Storico di Corsica*, Anno XII, N° 4, Ottobre 1936.

#### SUISSE

Charly GUYOT. *De Rousseau à Mirabeau. Pélerins de Môtiers et prophètes de 89*. Neuchâtel, Ed. V. Attinger, 1936.

Les informations nouvelles de M. Guyot sur les visiteurs Genevois, Zurichois ou Français de J.-J. Rousseau à Môtiers-Travers sont de peu d'importance. Il n'en est aucune qui ne soit pas mentionnée dans la Chronologie de L.-J. Courtois. Par contre la visite de Lavater que Courtois avait omise ne s'y trouve pas. (Cf. P.-E. Schazmann : *Quand J.-J. Rousseau habitait le Jura neuchâtelois*). Le récit des repas offerts aux hôtes de J.-J. Rousseau par Thérèse Levasseur est amusant. Mais ce qui fait l'intérêt de cette étude, ce sont les développements sur la visite de Boswell, le génial biographe de Johnson. La *Revue d'histoire littéraire* avait publié quelques passages relatifs au séjour de Boswell en Suisse. Le professeur Guyot, par d'abondantes citations et un texte ingénieux et très animé, fruit d'une grande érudition alliée à un talent évocateur que connaissent déjà les lecteurs de son livre sur *Les voyageurs romantiques* à Neuchâtel, a fait revivre le contact de deux fortes personnalité très diverses. [P.-E. Sch.]

## REVUE DES BIBLIOGRAPHIES

Robert de Traz, *The Spirit of Geneva* : *The Times*, Literary supplement, 25 janvier 1936.

L. Ledermann, *Quelques réflexions sur le « socialisme » et l' « anarchisme » de J.-J. Rousseau* : *Rivista internazionale di filosofia del diritto*, Roma, mai 1936.

Martin Hellweg, *Der Begriff des Gewissens bei J.-J. Rousseau* : *Frankfurter Zeitung*, 10 mai 1936.

Peter Meinhold, *Rousseaus Geschichtsphilosophie* : *Prager Presse*, 20 août 1936. *Frankfurter Zeitung*, 20 septembre 1936.

Tisserand, *Les concurrents de Jean-Jacques Rousseau à l'Académie de Dijon pour le prix de 1754* : *Etudes*, Paris, 20 septembre 1936.

C.-W.-H. Sutton, *Farewell to Rousseau* : *Manchester Guardian*, 6 octobre 1936. *New Statesman*, London, 6 septembre 1936. *The Times*, Literary supplement, 26 décembre 1936.

Louis Madelin, *Le crépuscule de la démocratie*, *Magyarsag*, Budapest, 24 novembre 1936.

Klaus Reich, *Rousseau und Kant* : *Frankfurter Zeitung*, 29 novembre 1936.

Charly Guyot, *Pélerins de Môtiers et prophètes de 89* : *La Suisse libérale*, 16 décembre 1936.

*Annales de la Société J.-J. Rousseau*, T. XXIII : *Journal de Genève*, 6 janvier 1936, Paul Chaponnière.

P. Chaponnière, *Voltaire chez les calvinistes* : *Je suis partout*, 11 avril 1936.

Emile Dard, *Le général Choderlos de Laclos* : *Journal des Débats*, 16 juin 1936.

## ETAT DES ARCHIVES J.-J. ROUSSEAU

— *Etat des Archives J.-J. Rousseau* au 30 juin 1937 : 2645 numéros; augmentation depuis le 30 juin 1936 : 68 numéros. Cette augmentation est due principalement aux dons faits par MM. Georges Beaulavon, Bernard Bouvier, Charles-Albert de Burlet, Albert Choisy, Giorgio Del Vecchio, Charly Guyot, Beth Hennings, Paul-L. Léon, Mlle Julie de Mestral Combremont, MM. Walter Müller, D<sup>r</sup>-Prof. Maurice Muret, Venceslas Olszewicz, François et Joseph Serand, Hanns-Julius Wille; les éditeurs, administrateurs, chefs de rédactions : Bibliothèque publique et universitaire de Genève, Delagrave, Adolphe Ebel, Educazione Nazionale, Hachette, A. Hatier, Junker Dünnhaupt, Eugène Lacotte, R. Oldenburg, G.-C. Sansoni.

Dans ce nombre sont compris, à titre de don de M. et Mme Edouard Audéoud-Monnet, un tableau à l'huile par Agasse, représentant le Presbytère de Bossey, et sept lettres autographes (six signées) de Rousseau, dont les destinataires sont Mme de Créqui (1752), R. Davenport (1767), d'Escherny (1764), de Grandville (1767), Lenjeps (1759), M.-M. Rey (1762), plus un non identifié (1768). (M. Audéoud-Monnet avait, antérieurement, déposé ces documents).

En outre, l'hoirie de M. Emile Thury a bien voulu procéder au dépôt de deux lettres autographes, dont une signée, de Mme d'Houdetot à Salvaggy (sans date).

Fernand AUBERT.

## CHRONIQUE

*Extraits des Procès-verbaux des séances du Comité. — Séance du Comité du 4 avril 1936 :* M. Bernard Bouvier, président, propose plusieurs articles de fond pour le Tome XXIV des *Annales*. Le Secrétaire, P.-E. Schazmann, grâce à une grande correspondance et à des recherches dans des bibliothèques, rédigera la bibliographie et la chronique. Comme de coutume, M. Fernand Aubert rédigera l'état des Archives. M. Wagnière, trésorier, qui doit aller en Amérique, y parlera des *Annales*.

*Assemblée générale du 23 novembre 1936.* — Grâce à M. Guillaume Fatio, Président de la Société des Arts, la séance est précédée d'un thé offert dans les Salons de l'Athénée. Le président rapporte sur l'activité de la Société. Il donne ensuite la parole à M. Monglond pour sa Conférence sur Rousseau, secrétaire de M. de Montaigne, Ambassadeur de France à Venise. Cette remarquable communication du savant professeur de l'Université de Grenoble a été entièrement reproduite ensuite dans notre Tome XXIV.

### LITTÉRATURE, POLITIQUE, ÉDUCATION, MORALE.

Oubliant les théories du Contrat Social sur la Volonté générale, plusieurs chroniqueurs prétendent, comme chaque année, s'appuyer sur J.-J. Rousseau pour introduire l'anarchie ou, au contraire, le rendre responsable de tous les désordres politiques de notre époque. Pour se convaincre de ces deux interprétations fantaisistes il n'est que d'ouvrir le *Travail* (20 juillet 1936) d'une part, la *Gazetta del Popolo* (2 septembre 1936) d'autre part. Il n'est pas jusqu'aux événements tragiques d'Espagne qu'on ne cherche à endosser au citoyen de Genève. Or, déjà pendant la Révolution française,

les personnalités qui connaissaient le mieux les œuvres de Rousseau, une Mme de Staël, auteur des *Lettres sur les écrits et le caractère de J.-J. Rousseau*, furent révoltés par les actes de violence que le philosophe eut réprochés. C'est ce que rappelle un journal suédois, le *Göteborgs Haneels-Och* (16 juillet 1936). C'est d'Angleterre que nous viennent les idées les plus saines sur Rousseau. M. P. A., commentant dans le *Manchester Guardian* (14 août 1935) un ouvrage de J.-S. Fulton et C.-R. Morris sur la défense de la démocratie, conteste, comme le faisait déjà Rousseau, l'adage des dictatures : « la force est morale ». Il demande aux hommes de bonne volonté de sortir de leur paresse et de faire revivre la démocratie en créant un tempérament libéral. N'est-ce pas une nouvelle et satisfaisante interprétation de la Volonté générale ? Bien des malentendus sur Rousseau seraient évités si on le connaissait mieux. Jean-Jacques lui-même semble l'avoir prévu dans ce texte cité par M. Charles Bourthoumieux dans la *Tribune des Nations* (30 avril 1936) :

«... Pour bien juger d'une religion, il ne faut pas l'étudier dans les livres de ses sectateurs, il faut aller l'apprendre chez eux ; cela est fort différent. Chacun a ses traditions, son sens, ses coutumes, ses préjugés, qui font l'esprit de sa croyance, et qu'il y faut joindre pour en juger... »

J'aurais voulu que M. J. P. s'inspirât de ce passage avant d'attaquer furieusement, dans la *Nouvelle revue romande* (juin 1936), un bel article de Noelle Roger sur Rousseau « avocat du Divin » dans *Le Curieux* (Neuchâtel, 16 mai 1936). On peut en dire autant d'un article de *La Vigie* (mars 1936), qui porte aux nues une méchante critique de Rousseau par M. Jean Damin, intitulée *Satire de notre temps*.

Parmi les études objectives, il convient de citer avec reconnaissance la belle étude consacrée aux *Annales de la Société J.-J. Rousseau*, par M. Walter Müller, de Genève, dans le *Litteraturblatt für germanische und romanische philologie*.

En une amusante chronique, le *Morning Post* de Londres (7 juin 1936) fait revivre l'homme naturel du XVIII<sup>e</sup> siècle et le compare à l'homme de 1900 qui porte des sous-vêtements de flanelle et calicots.

Enfin, il faut savoir gré aux *Nouvelles Littéraires* (29 août 1936) d'avoir ouvert leurs colonnes à un long article de pure histoire littéraire relatif aux lettres de Rousseau à Mme d'Houdetot.

La *Revue thérapeutique des alcaloïdes* (août-septembre 1936) publie des *Essais de clinique romantique* du Dr. Benassis qui, parlant de la famille d'Alfred de Musset, rappelle les œuvres du père du poète relatives à Rousseau. Victor-Donatien Musset-Pathay ne se contenta pas d'éditer les œuvres de Rousseau en vingt-deux volumes. Il est aussi l'auteur d'une *Histoire de la vie et des œuvres de J.-J. Rousseau* et d'un *Précis des circonstances de la vie de J.-J. Rousseau, depuis l'époque où il a terminé ses confessions, jusqu'à sa mort*.

## SPECTACLES.

Le Studio du *Deutsches Theater* à Berlin jouait au mois d'avril 1936 une pièce mettant en scène Rousseau et Voltaire, *Entre Genève et Paris*. Tel est, en effet, le titre de cette comédie dont on chercherait en vain les épisodes dans la *Chronologie* de L.-J. Courtois. L'auteur allemand, M. Ernest Wurm, a imaginé de toutes pièces une rencontre entre le citoyen de Genève et le patriarche de Ferney, dans un château où Rousseau est arrivé à pied tandis que Voltaire est obligé de s'y arrêter à la suite d'une défectuosité de son carrosse. La vie de Rousseau est assez riche en événements de toutes sortes pour que nous puissions prendre un grand intérêt à un dialogue inventé.

*Jean-Jacques*, comédie dramatique en 4 actes publiée par les *Guêpes* (27 mai 1936), est une parodie tendancieuse, mais habile et reposant sur des rencontres de Rousseau, parfois vraisemblables, qui ne manquent pas d'être amusantes; elles ont l'avantage de ne pas pouvoir être prises au sérieux même par les ennemis du philosophe.

Mais, à notre avis, les meilleurs interprètes de Rousseau sur la scène seront toujours ceux qui joueront *le Devin de Village*. C'est ce qu'ont très bien compris encore cette année divers groupements. Au mois d'août, il fut transmis par un poste parisien de T. S. F. A Genève. Au cours d'une représentation de compositeurs Genevois en faveur de la Paroisse de Saint-Pierre, les 16 et 17 mai 1936, des airs de Frank Martin, de Jean Binet et de E. Jaques-Dalcroze furent suivis d'une représentation du *Devin de Village*. La commémoration du bi-centenaire des Charmettes fut agrémentée de ses airs.



Enfin, le Festival Rousseau à la Neuveville, au lac de Bienne fut terminé par *Le Devin*. Cette représentation débutait par un prologue de M. Grosjean, montrant les rêveries de Jean-Jacques à l'île de Saint-Pierre et l'émouvante scène des adieux au pays. Des rondes et des chants enfantins avaient été mis en scène par Mme Colette Wyss, la musique était due à M. Schmutz.

#### PÉLERINAGES ET LITTÉRATURE DU SOUVENIR.

Au mois de juillet 1936, M. Bernard Bouvier, notre président, recevait une invitation de M. Mars Vallett, conservateur de la maison des Charmettes, président du Comité des fêtes du bicentenaire, lui demandant de patroner avec les amis de Rousseau la commémoration de l'installation de Jean-Jacques aux Charmettes. Au mois d'août, les journaux annonçaient que la célébration aurait lieu le 20 septembre et serait présidée par M. Jean Zay, ministre de l'Éducation Nationale, assisté de M. Pierre Cot, Ministre de l'Air, député de la Savoie. M. Bernard Bouvier s'est trouvé empêché d'assister personnellement à la cérémonie.

Les personnalités officielles, après avoir visité la « petite maison aux contrevents verts », abritant le clavecin muet et la vieille horloge qui ne marque plus les heures, ont pris place, un beau dimanche de septembre, sous la charmille, près du jasmin et de la glycine. Que d'écrivains les ont précédés dans ce pèlerinage littéraire ! Lamartine, comme le rappelle M. Tisseau (*L'Événement*, 25 octobre 1936) a vu, en gravissant le petit sentier,

« Le pic du Nivolet tout couronné d'étoiles ».

En compagnie d'Elvire, il aurait voulu trouver « une empreinte du pied de Mme de Warens, au temps où elle allait d'arbre en arbre, de cep en cep, des corbeilles à la main... folâtrant avec l'élève... ». Michelet, Mme de Staël, Georges Sand, ont chanté là leur modèle. Puis Mme de Noailles est venue d'Evian :

« Voyez ce soir, le ciel bleu penche  
Sur les Charmettes son front pur;  
Je prends dans mes mains tout l'azur;  
Je te donne cette pervenche. »

Mais c'est Rousseau lui-même que les assistants des fêtes

du bi-centenaire sont venus entendre. La cérémonie débute donc par la lecture d'un passage des Confessions :

« ...Je me levais avec le soleil, et j'étais heureux; je me promenais, et j'étais heureux; je voyais maman, et j'étais heureux; je parcourais les bois, les coteaux, j'errais dans les vallons, je lisais, j'étais oisif, je travaillais au jardin, je cueillais des fruits, j'aidais au ménage, et le bonheur me suivait partout... » Puis, nous rapporte *Le Démocrate* (Chambéry, 26 septembre 1936), un orchestre sous la direction de M. Lejeune, directeur de la célèbre Schola Cantorum de Paris, dissimulé sous la charmille qui abrita tant de douces rencontres, exécute quelques morceaux des œuvres musicales de Rousseau et, comme en 1912 au bi-centenaire de la naissance de Rousseau à Genève, une scène du *Devin de Village*. On joua ensuite « L'amour aveugle », de Bernier, cantate qui avait été exécutée par Jean-Jacques dans les salons chambériens.

Les discours prononcés aux Charmettes par M. Perriol, maire de Chambéry, et par M. Jean Zay, Ministre de l'Éducation Nationale ont été reproduits, en entier ou en partie, par de nombreux quotidiens et périodiques. Les passages les plus importants du discours ministériel ont été publiés par les *Nouvelles Littéraires* (26 septembre 1936).

La commémoration des Charmettes a soulevé à nouveau la question de la date de l'installation dans la maison de M. Noéray. Ce problème avait été étudié de façon très détaillée et probante par notre collaborateur, M. Albert Schinz, dans la *Revue de France* (15 novembre 1934). M. P(ierre) P(aul) P(lan) se fait l'écho de cette théorie dans le *Journal des Débats* (22 septembre 1936). L'installation serait bien de 1736, dans le vallon des Charmettes, mais non encore dans la maison aujourd'hui célèbre qui fut louée en 1738 seulement.

Dans l'*Ambrosianu Milano*, M. Ulderico Tegani nous fait parcourir quelques-unes des demeures de Rousseau à travers ses trente métiers (*I trenta mestieri di G.-G. Rousseau*, 22 août 1936).

Enfin, en un long article de *la Stampa* (10 septembre 1936), M. Filippo Burzio reparle du séjour de Rousseau à Turin, en 1728. Il s'oppose au jugement trop sévère d'un Maritain et salue en Rousseau l'amant de la beauté et de la nature.

Jean-Jacques, pense M. Burzio, en parcourant les rues modernes de Turin, se serait opposé à l'enlaidissement de sa ville.

VARIA.

L'an dernier, les *Annales de la Société J.-J. Rousseau* publiaient deux fragments inédits de Rousseau sur la botanique. Cette année, M. Hochreutinger rappelle, dans le *Bulletin de l'Institut Genevois* (1936, fasc. I) les *Lettres élémentaires sur la botanique*. Dédiées par Rousseau à sa « cousine » Madeleine Delessert, elles devaient jouer un rôle sur l'éducation de Benjamin Delessert, baron de l'Empire, introducteur de la betterave à sucre en France.

Rousseau a herborisé en botaniste, et il a aimé la botanique en artiste. « Les plantes, écrit-il, semblent avoir été semées à profusion sur la terre comme les étoiles dans le ciel, pour inviter l'homme, par l'attrait du plaisir et de la curiosité, à l'étude de la nature... », et encore : « Il y a dans cette oisive occupation (la botanique), un charme que l'on ne sent que dans le calme des passions, mais qui suffit seul alors pour rendre la vie heureuse et douce... » La découverte d'un herbier inconnu, fait par Jean-Jacques Rousseau, dans un château du Berry que borde la Vienne, donne lieu à d'intéressants développements. *Beaux-Arts* (13 novembre 1936), en donne deux photographies et en fait l'historique, sous la plume de M. M.-P. Boyé. Donné par Jean Jacques à Panckoucke, il a passé par plusieurs mains et est aujourd'hui propriété de M. Champvallins. Quant à refaire l'historique des herborisations du promeneur solitaire, ce serait reproduire une partie des œuvres autobiographiques. (Cf. L. F. dans *La Suisse*, 30 novembre 1936, *Journal de Montreux* même date). Les goûts scientifiques de J.-J. Rousseau ont également donné à Noelle Roger la matière d'un article sur *Les anticipations de Jean-Jacques Rousseau (Le Curieux*, 18 avril 1936). Il n'apprendra rien aux lecteurs de l'ouvrage publié autrefois par P.-P. Plan, *J.-J. Rousseau aviateur, Le nouveau dédale*, Jullien 1910.

La maladie de J.-J. Rousseau a inspiré à un chroniqueur de *Candide* (21 mai 1936), un article qui veut être sensationnel sur *L'homme qui avait sa vessie dans sa tête*. Rousseau aurait été un urinaire, un neuro-arthritique, et de plus un urinaire mal soigné.

Nous avons parlé des rapprochements bizarres qui avaient été faits entre Rousseau et des personnalités politiques actuelles. Celui que propose, dans le domaine littéraire, M. Joseph Aynard dans le *Journal des Débats* (22 septembre 1936), relève de l'anecdote. D'après M. Aynard, David Herbert Lawrence, l'auteur de *l'Amant de Lady Chatterley* serait, pour lui comme pour M. Seillière, un Rousseau moderne. Si l'on peut leur donner raison en lisant la très belle correspondance de D.-H. Lawrence, et encore avec bien des restrictions, car les paysages chers à Rousseau faisaient horreur à Lawrence, on s'étonne de voir des écrivains sérieux rapprocher les deux auteurs dans leurs « dérèglements » et leurs « éggarements morbides ». Si on lit aujourd'hui *l'Amant de Lady Chatterley* plus que la *Nouvelle Héloïse*, il y a lieu de rappeler ici une anecdote de Crébillon (*Telegraf am Mittag*, Vienne, 18 juillet 1936) : Ce dernier se vantait d'avoir déjà vendu quatre éditions de ses œuvres légères, alors qu'une seule édition de la *Nouvelle Héloïse* n'était pas épuisée.

« Il est certain, aurait répondu Rousseau, qu'on mâche chaque année un million de fois de plus de glands que d'ananas. Mais qui est-ce qui mâche les glands, mon cher Crébillon ? »

Un périodique parisien porte le nom de *Jean-Jacques*. Il semble surtout consacré à la gastronomie et des citations de Brillat-Savarin, de Rabelais, sont intitulées « Choses de gueule ». Les chroniques signées « Emile » n'ont qu'un lointain rapport avec les idées de Rousseau sur l'éducation.

#### COURS ET CONFÉRENCES.

Nous ne pouvons pas mentionner ici tous les cours réguliers donnés chaque année par d'éminents professeurs sur J.-J. Rousseau. D'autre part, il n'est pas nécessaire de rappeler aux lecteurs de nos *Annales* les conférences remarquables faites aux Assemblées générales de notre Société par M. Rocheblave et par M. Monglond. Elles ont l'une et l'autre été publiées dans notre tome XXIV, ainsi que le *Catalogue des manuscrits de J.-J. Rousseau*. Ce travail de M. Fernand Aubert a fait l'objet d'une communication de celui-ci à la 35<sup>e</sup> assemblée annuelle de l'Association des Bibliothécaires suisses (Berthoud, 10 octobre 1936). A l'occasion du

bi-centenaire du séjour de Jean-Jacques aux Charmettes les Rousseauistes ont entendu des discours et conférences dont nous parlons plus haut.

En Angleterre, Sir Michael A. Sadler, ancien Vice-Chancelier de l'Université de Leeds a fait au Leeds luncheon Club, dont il est un des membres fondateurs, une conférence remarquable intitulée : « Rousseau se promène sur la terre ». Le *Manchester Guardian* (11 novembre 1936), nous en a donné un compte rendu détaillé. « L'esprit de Rousseau est vivant dans notre monde d'aujourd'hui », déclare Sir Sadler, « il revit dans certains livres de H.-G. Wells et dans *The Source of civilisation* de Gerald Heard's. Il vit dans les ouvrages sur l'éducation de M. Edmond Holmes et dans l'école créée à Dartington Hall, Totnes, par M. Leonard Elmhirst.

L'idéalisme passionné et la bonté de Rousseau se retrouvent dans la « Ligue pour l'abolition de la pauvreté », et dans l'œuvre du « Save the children Fund » sans parler du « New Deal » de M. Roosevelt et de l'expérience du « Crédit Social » dans l'état d'Alberta.

Lorsque M. Parsons (le président du Club) où vous ou moi allons dans le Yorkshire et sentons notre âme rafraîchie par l'esprit et le calme de la campagne, nous devons une grande partie de notre joie et de notre sensibilité à Rousseau, peut-être à travers Wordsworth et Ruskin... »

#### MANUSCRITS, ÉDITIONS.

Quelques autographes de Rousseau ont été vendus en vente publique en 1936. A la vente du 12 mai 1936, à l'Hôtel Drouot, on vit passer une lettre de Rousseau adressée à M. Guy, chez Mme la veuve Duchesne. Elle est datée du 18 août 1765 et concerne son dictionnaire de musique. Il se plaint de ce que les dernières planches aient été mal exécutées. Un autre manuscrit de Rousseau, vendu à Paris par M<sup>e</sup> Henri Baudoin et provenant de la succession Félix Rainbeaux, concernait aussi la musique. Il s'agit d'un recueil manuscrit de chansons vénitiennes avec leur musique, écrit et copié par Jean-Jacques. Il atteignit le prix de 5.000 francs.

La vente des 14 et 15 mai 1936 à l'Hôtel Drouot comprenait une lettre de Rousseau à M. Lenieps. Il remercie son

correspondant de son envoi et se plaint de ce qu'on lui ôte le temps de lui écrire !

Enfin, l'antiquaire Wieland, de Zurich, offrait une lettre écrite par Rousseau à son éditeur d'Amsterdam, Rey; elle est datée de Montmorenci, le 5 février 1762.

Nous avons parlé de plusieurs éditions d'extraits de Rousseau en France, dans notre Bibliographie. D'autre part, de nouvelles traductions des *Confessions* (*As Confissoes*) et des *Discours* (*Discursos sobre as sciencias e sobre a origeni da derigaldade*) nous parviennent des éditions Athena à Rio de Janeiro. En Suède, M. David Sprengel, auteur de la traduction suédoise des *Confessions*, prépare la traduction des *Rêveries*. Il a passé plusieurs mois en Suisse pour étudier sur place les fragments autobiographiques relatifs à la ville natale du citoyen de Genève et à ses environs.

Paul-Emile SCHAZMANN.



## TABLE DES MATIÈRES

Une amie de Jean-Jacques Rousseau. La marquise de Verdelin, par Paul TISSEAU.....	7
---	---

### CHAPITRE PREMIER

Jean-Jacques et les femmes. Intérêt que présente l'étude de leurs relations. Pourquoi nous préférons pour cette étude la <i>Correspondance aux Confessions</i> . La marquise de Verdelin reste l'une des dernières amies du philosophe.....	9
---	---

### CHAPITRE II

Les ancêtres de la marquise de Verdelin. Les Brémond d'Ars. Le château d'Ars. Naissance de Marie Madeleine. Son enfance. Ses frères et sœurs. Charles de Brémond d'Ars.....	16
---	----

### CHAPITRE III

Mariage de Marie-Madeleine. Le marquis de Verdelin: Son portrait par J.-J. Rousseau. Le mariage au xviii <sup>e</sup> siècle. Madame d'Epinay; Madame d'Houdetot. Madame de Verdelin au château de la Chevrette. Margency. . . . .	25
--	----

### CHAPITRE IV

Madame de Verdelin à Soisy. Ses visites à J.-J. Rousseau. Le domaine de Montlouis. Débuts orageux d'une liaison. Une belle définition de l'amitié....	42
---	----



## CHAPITRE V

- Une terrible concurrence. Les Montmorency-Luxembourg. La maréchale. Le petit Château. L'ancienne résidence du peintre Le Brun. Ce qui subsiste actuellement. . . . . 50

## CHAPITRE VI

- Premières correspondances de Jean-Jacques et Madame de Verdelin. La marquise lui confie ses chagrins. L'enfer de son ménage. Conduite de Margency. Le sage La Condamine. . . . . 57

## CHAPITRE VII

- Installation de Madame de Verdelin à Soisy au printemps de 1760. La marquise trouve Jean-Jacques fort occupé. La correction des épreuves de la « Nouvelle Héloïse ». La querelle des « Philosophes ». Coindet ou le modèle des fâcheux. Il est la cause d'une légère brouille entre Madame de Verdelin et Rousseau. . . . . 68

## CHAPITRE VIII

- Madame de Verdelin fait ses adieux à la vallée de Montmorency. Retards dans la publication de la Nouvelle Héloïse. Inquiétudes de la Marquise. La Julie paraît enfin. Enthousiasmes féminins. Lettre de la Duchesse de Polignac à la marquise de Verdelin. Julie a-t-elle existé ? . . . . . 76

## CHAPITRE IX

- En 1761, Jean-Jacques traverse une violente crise morale. Madame de Verdelin s'efforce de le calmer. La mort de « Turc ». Publication de l'Emile et du « Contrat Social ». L'arrêt du Parlement de Paris. Départ de Rousseau. La « Doyenne » confiée à Madame de Verdelin. . . . . 85

## CHAPITRE X

- Rousseau à Motiers-Travers. Correspondance active avec la marquise de Verdelin. Attitude de Voltaire. Le docteur Tronchin. L'inoculation. Maladie de Mesdemoiselles de Verdelin. La mort de Madame de Warens. Persécutions de Genève. La marquise de Verdelin plaide dans les salons parisiens la cause de Jean-Jacques. Elle visite Montlouis et donne à l'exilé des nouvelles du petit domaine..... 99

## CHAPITRE XI

- Les derniers jours du marquis de Verdelin. Sa mort. Jean-Jacques prend part au deuil de son amie. Madame de Verdelin à l'hôtel d'Aubeterre. Elle passe l'été à Soisy. Proposition de Margency. Conseils de Rousseau. . . . . 120

## CHAPITRE XII

- Installation de Madame de Verdelin à l'abbaye de Panthemont. Les « Lettres de la Montagne ». Les polémiques de Genève. Le « Sentiment des Citoyens ». Inquiétudes de la marquise de Verdelin. Elle décide d'aller visiter Jean-Jacques à Motiers. Son voyage. Elle conseille au philosophe de quitter le Val-Travers. Les troubles de Motiers. Rousseau à l'Île Saint Pierre . . . . . 132

## CHAPITRE XIII

- Jean-Jacques sur la route de Berlin. Une belle lettre de Buffon. La marquise de Verdelin dissuade Jean-Jacques de continuer sa route. Elle lui conseille de passer en Angleterre. Jean-Jacques fêté à Strasbourg se dirige sur Paris. Son séjour au Temple. Entretiens avec la marquise. Deuil de Madame de Verdelin. Rousseau part en Angleterre. Son installation à Wootton. Sa querelle avec Hume. Conseils de Madame de Verdelin. Rousseau quitte l'Angleterre.. 154

CHAPITRE XIV

Jean-Jacques à Trie. Le vieux château du prince de Conti. Madame de Verdelin envisage un séjour de Jean-Jacques en Italie. Démarches de la marquise. L'abbesse de Gomerfontaine. Le sixième livre des Confessions ..... 180

CHAPITRE XV

Rousseau dans le Dauphiné. Madame de Verdelin quitte l'abbaye de Panthemont. Ses relations vers 1771. Sa dernière lettre à Jean-Jacques. Fin de leur commerce. Les « Consolations aux misères de ma vie ». Pourquoi les femmes ont aimé Jean-Jacques ? 192

CHAPITRE XVI

Mariage des deux filles de Madame de Verdelin. Le marquis de la Roche-Courbon. Les Le Veneur de Tilhières. Le château de Carrouges. Madame de Verdelin à Carrouges. Le général Le Veneur. Sa carrière militaire. Son arrestation après la trahison de Dumouriez. Indignation de Hoche. Démarches de Madame de Verdelin en faveur de son gendre. Le général Le Veneur est remis en liberté..... 199

CHAPITRE XVII

Les dernières années de la marquise de Verdelin. La chouannerie normande. Les guerres de l'Empire. Au lendemain de Friedland. Mort de Madame de Verdelin ..... 214

A propos du portrait de Jean-Jacques Rousseau, par Jean Houël, par Georges BEAULAVON.....: 219

Les libelles de Voltaire contre Rousseau en 1765, par Albert CHOISY ..... 251

Annexe I : Sentiment des jurisconsultes..... 258

Annexe II : Le Préservatif ..... 263

Notes marginales inscrites par Rousseau dans ses exemplaires ou Contrat social et du Discours sur l'inégalité, par C.-A. ROCHEDIEU.....	267
Jean-Jacques Rousseau et Mlle Galley, par le Cdt E. GAILLARD .....	273
Complément pour la bibliographie des années 1933 à 1935 .....	279
Bibliographie de l'année 1936.....	293
<p>Allemagne, p. 293. — Amérique, p. 294. — Angleterre, p. 295. — France, p. 298. — Italie, p. 303. — Suisse, p. 304.</p> <p>Par A[lfred] C[OBBAN], A[rthur] H. D[OYLE], P[aul] L. L[EON], H[enri] R[EVERDIN], P[aul]-E[mile] SCH[AZMANN], A[ibert] S[CHINZ], R.-A. W[EIGERT].</p> <p>Il est parlé des ouvrages de G. Beaulavon. — T. Bodkin. — A. Bourthoumicux. — J. Dedieu. — A del Rio. — A. François. — J.-W. Gough. — Ch. Guyot. — M. Hellweg. — H. Laski. — P.-L. Léon. — J. Llambias de Azevedo. — O. Lovejoy. — P. Meinhold. — M. d'Ocagne. — K. Reich. — E. Reiche. — L. Sandri. — F. et J. Serand. — R. Tisserand. — Ph. van Tieghem.</p>	
Revue des bibliographies.....	305
Etat des Archives J. J. Rousseau.....	306
Chronique .....	307

Bernard BOUVIER, *président*  
 Paul-Emile SCHAZMANN, *secrétaire*.

